

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 28 janvier 2021

Délibération N°21SP-145

Objet Budget Primitif 2021

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST DÉCIDE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **d'arrêter** le montant du budget à :

DEPENSES REELLES ET D'ORDRE					RECETTES REELLES ET D'ORDRE	
Chapitre	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement en investissement	Crédits de paiement en fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
900 / 930	25 324 660	8 607 268	18 668 399	152 405 680	404 783	12 430 933
901 / 931	24 330 000	365 258 650	28 034 004	443 111 150	9 851 500	203 060 588
902 / 932	211 200 000	183 644 000	275 184 408	357 575 649	72 582 000	20 002 600
903 / 933	56 699 300	52 568 172	43 848 658	57 280 312	1 733 000	945 000
904 / 934	7 000 000	890 000	6 000 000	800 000		
905 / 935	113 000 000	10 444 050	99 520 000	3 973 100	52 400 000	1 350 500
906 / 936	226 254 332	75 763 588	282 010 503	57 672 226	282 010 503	57 672 226
907 / 937	39 050 000	23 955 000	30 000 000	15 388 780	600 000	3 352 800
908 / 938	892 637 500	1 524 484 231	240 585 000	748 424 900	7 897 000	45 458 295
909 / 939	178 216 635	89 940 125	140 015 250	78 881 414	15 706 632	490 000
922					79 000 000	
923			195 132 028		487 827 456	
925			310 000 000		310 000 000	
926			580 000 000		620 000 000	
940				80 881 998		135 664 550
941						1 738 185 000
942						176 789 800
943				47 760 000		600 000
944				2 020 445		
945				1 245 500		354 238
946				620 000 000		580 000 000
950	20 000 000					
951					308 935 376	
952		40 000 000				
953				308 935 376		
954					50 000	
TOTAL	1 793 712 427	2 375 555 084	2 248 998 250	2 976 356 530	2 248 998 250	2 976 356 530

- **d'approuver** le document comptable et ses annexes ;
- **d'arrêter** l'ouverture des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, tels que présentés dans le document budgétaire ;
- **de procéder** aux affectations des autorisations de programme et des autorisations d'engagement conformément à l'annexe ;
- **de donner** délégation à la commission permanente pour affecter les autorisations de programme à des opérations d'investissement et les autorisations d'engagement à des opérations de fonctionnement ;
- **de maintenir**, en 2021, le tarif applicable en matière de taxe sur les certificats immatriculation à 42 € par cheval vapeur sur l'ensemble du territoire régional ;
- **de reconduire**, en 2021, l'exonération à concurrence de la totalité de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation les véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié ou du superéthanol E85 mentionné au 1 du tableau B de l'article 265 du code des douanes ;
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions pluriannuelles de financement avec les établissements financiers, notamment avec la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts, dans le cadre de la réalisation des investissements régionaux. La mobilisation ou la consolidation des contrats d'emprunt annuels ou pluriannuels est limitée annuellement au montant d'emprunt inscrit au budget ;
- **d'opter**, selon le principe de permanence des méthodes, pour le mécanisme de mise en réserve annuelle de l'emprunt obligataire groupe référencé 1.12.06 à hauteur de 2 470 000 euros ;
- **de reprendre** à hauteur de 354 238 € la provision constituée en 2011 au titre de la réforme de la taxe professionnelle sur la convention TER ;
- **d'attribuer** un montant de subvention de 97 000 € imputé sur le chapitre 930 pour l'année 2021 à l'association de prévoyance et de solidarité des anciens conseillers régionaux d'Alsace conformément aux dispositions de l'article L.4135-25 du CGCT et d'autoriser le Président du conseil régional à signer la convention correspondante jointe en annexe ;
- **d'autoriser** le Président à pourvoir les emplois vacants par la voie du recrutement d'agents titulaires ou par voie contractuelle compte tenu de la spécificité de certains emplois ou en cas d'échec de la recherche d'agents titulaires et à signer les contrats d'engagement du personnel ;
- **d'autoriser** le Président à passer tous contrats et conventions relatifs à la gestion du personnel ;
- **d'attribuer** un montant de subvention de 410 000 € à l'Amicale du personnel Grand Est, d'approuver la convention telle que jointe en annexe et d'autoriser le Président à la signer ;
- **de demander** le concours du Payeur Régional pour assurer des prestations de conseil ;

- **d'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100% au payeur en fonction du 01/01/2020 au 31/12/2020 ; cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990 ;
- **d'autoriser** le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au Centre National d'Action Sociale (CNAS) pour l'année 2021 et d'approuver le versement de la cotisation au CNAS aux conditions fixées par la convention d'adhésion conclue en 2019. Le montant prévisionnel est estimé à 1 530 000 € et sera prélevé sur les chapitres 930, 931, 932, 933, 937 et 938 ;
- **d'approuver** la convention unique sur le socle commun de compétences avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin telle que jointe en annexe et d'autoriser le Président à la signer ;
- **d'instaurer** une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2018 par régularisation de la délibération n°17SP-2583 du 21 décembre 2017, qui sera attribuée aux régisseurs titulaires d'avances et aux régisseurs titulaires de recettes ainsi qu'aux mandataires suppléants d'avances et aux mandataires suppléants de recettes au prorata du temps passé à exercer ces fonctions selon le barème suivant :

RÉGISSEUR D'AVANCES Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	RÉGISSEUR DE RECETTES Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	RÉGISSEUR D'AVANCES Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement	MONTANT de L'IFSE régie annuelle
jusqu'à 1 220	jusqu'à 1 220	jusqu'à 1 220	110
de 1 221 à 3 000	de 1 221 à 3 000	de 1 221 à 3 000	110
de 3 001 à 4 600	de 3 001 à 4 600	de 3 001 à 4 600	120
de 4 601 à 7 600	de 4 601 à 7 600	de 4 601 à 7 600	140
de 7 601 à 12 200	de 7 601 à 12 200	de 7 601 à 12 200	160
de 12 200 à 18 000	de 12 200 à 18 000	de 12 200 à 18 000	200
de 18 001 à 38 000	de 18 001 à 38 000	de 18 001 à 38 000	320
de 38 001 à 53 000	de 38 001 à 53 000	de 38 001 à 53 000	410
de 53 001 à 76 000	de 53 001 à 76 000	de 53 001 à 76 000	550
de 76 001 à 150 000	de 76 001 à 150 000	de 76 001 à 150 000	640
de 150 001 à 300 000	de 150 001 à 300 000	de 150 001 à 300 000	690
de 300 001 à 760 000	de 300 001 à 760 000	de 300 001 à 760 000	820
de 760 001 à 1 500 000	de 760 001 à 1 500 000	de 760 001 à 1 500 000	1 050
au-delà de 1 500 000	au-delà de 1 500 000	au-delà de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000

Strasbourg le 28 janvier 2021,

Le Président du Conseil régional



Jean ROTTNER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Régions et organismes rattachables :Région Grand Est (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20005226400013

POSTE COMPTABLE : le Payeur Régional

M. 71

**Budget primitif
voté par fonction**

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent : Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
D1 - Présentation des AP votées	9
D2 - Présentation des AE votées	10

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	11
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre	12
B - Récapitulation par groupes fonctionnels	13
C1 - Equilibre financier - Investissement	17
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement	18
D1 - Balance générale - Dépenses	19
D2 - Balance générale - Recettes	21

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	23
A.900 - Services généraux	26
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage	27
A.902 - Enseignement	28
A.903 - Culture, sports et loisirs	29
A.904 - Santé et action sociale	30
A.905 - Aménagement des territoires	31
A.906 - Gestion des fonds européens	32
A.907 - Environnement	33
A.908 - Transports	34
A.909 - Action économique	37
A.921 - Taxes non affectées	38
A.922 - Dotations et participations	39
A.923 - Dettes et autres opérations financières	40
A.925 - Opérations patrimoniales	41
A.926 - Transferts entre les sections	43
A.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	46
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	47
B.930 - Services généraux	50
B.931 - Formation professionnelle et apprentissage	51
B.932 - Enseignement	52
B.933 - Culture, sports et loisirs	53
B.934 - Santé et action sociale	54
B.935 - Aménagement des territoires	55
B.936 - Gestion des fonds européens	56
B.937 - Environnement	57
B.938 - Transports	58
B.939 - Action économique	61
B.940 - Impositions directes	62
B.941 - Autres impôts et taxes	63
B.942 - Dotations et participations	64
B.943 - Opérations financières	65
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	66
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	67
B.946 - Transferts entre les sections	68
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	69
B.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	70

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A/900 - Services généraux	71
A/901 - Formation professionnelle et apprentissage	73
A/902 - Enseignement	74

A/903 - Culture, sports et loisirs	76
A/904 - Santé et action sociale	77
A/905 - Aménagement des territoires	78
A/906 - Gestion des fonds européens	79
A/907 - Environnement	80
A/908 - Transports	81
A/909 - Action économique	84
A/930 - Services généraux	85
A/931 - Formation professionnelle et apprentissage	89
A/932 - Enseignement	91
A/933 - Culture, sports et loisirs	93
A/934 - Santé et action sociale	95
A/935 - Aménagement des territoires	96
A/936 - Gestion des fonds européens	97
A/937 - Environnement	98
A/938 - Transports	100
A/939 - Action économique	106
B - Eléments du bilan	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	108
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	109
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	128
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	130
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	131
B2 - Méthodes utilisées	133
B3 - Etat des provisions constituées	137
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	138
B6 - Prêts	145
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	169
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	170
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	172
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	175
C2 - Subventions versées	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	176
C4 - Etat des contrats de PPP	177
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	178
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat du personnel	179
D2 - Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier	223
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	228
D3.2 - Liste des établissements publics créés	229
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	230
D3.5.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	231
D3.5.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	232
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	234
E2 - Arrêté - Signatures	235

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES			A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	5 657 093	Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments (3)	
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	

Informations fiscales (N-2)		
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Indicateur de ressources fiscales / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)	0.00	

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	361,92 €	
2	Produit des impositions directes / population	56,00 €	
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	423,60 €	
4	Dépenses d'équipement brut / population	196,36 €	
5	Encours de dette / population (2)	456,90 €	
6	DGF / population	0.00	
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	15,57%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (3)	93,75%	
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	46,35%	
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	107,86%	

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5 %.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent » ;

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(1)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2)	A3	0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
PRESENTATION DES AP VOTEES		D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
	Chapitre 900 - Services généraux	900	25 324 660,00
	Chapitre 901 - Formation professionnelle et apprentissage	901	24 330 000,00
	Chapitre 902 - Enseignement	902	211 200 000,00
	Chapitre 903 - Culture, sports et loisirs	903	56 699 300,00
	Chapitre 904 - Santé et action sociale	904	7 000 000,00
	Chapitre 905 - Aménagement des territoires	905	113 000 000,00
	Chapitre 906 - Gestion des fonds européens	906	226 254 332,00
	Chapitre 907 - Environnement	907	39 050 000,00
	Chapitre 908 - Transports	908	892 637 500,00
	Chapitre 909 - Action économique	909	178 216 635,00
TOTAL			

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	20 000 000,00
---	-----	---------------

TOTAL GENERAL	1 793 712 427,00
----------------------	-------------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
PRESENTATION DES AE VOTEES		D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
	Chapitre 930 - Services généraux	930	8 607 268,00
	Chapitre 931 - Formation professionnelle et apprentissage	931	365 258 650,00
	Chapitre 932 - Enseignement	932	183 644 000,00
	Chapitre 933 - Culture, sports et loisirs	933	52 568 172,00
	Chapitre 934 - Santé et action sociale	934	890 000,00
	Chapitre 935 - Aménagement des territoires	935	10 444 050,00
	Chapitre 936 - Gestion des fonds européens	936	75 763 588,00
	Chapitre 937 - Environnement	937	23 955 000,00
	Chapitre 938 - Transports	938	1 524 484 231,00
	Chapitre 939 - Action économique	939	89 940 125,00
TOTAL			

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	40 000 000,00
---	-----	---------------

TOTAL GENERAL	2 375 555 084,00
----------------------	-------------------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET		A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	2 248 998 250,00	2 248 998 250,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 248 998 250,00	2 248 998 250,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	2 976 356 530,00	2 976 356 530,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 976 356 530,00	2 976 356 530,00
TOTAL DU BUDGET (4)		5 225 354 780,00	5 225 354 780,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés	1 358 998 250,00	890 000 000,00	2 248 998 250,00	1 010 062 874,00	1 238 935 376,00	2 248 998 250,00
Crédits de fonctionnement votés	2 047 421 154,00	928 935 376,00	2 976 356 530,00	2 396 356 530,00	580 000 000,00	2 976 356 530,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	3 406 419 404,00	1 818 935 376,00	5 225 354 780,00	3 406 419 404,00	1 818 935 376,00	5 225 354 780,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS							B

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					

AP VOTEES	1 038 303 664,00		0,00	1 793 712 427,00	1 793 712 427,00	20 000 000,00	25 324 660,00
Dont dépenses imprévues (950)	20 000 000,00		0,00	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	
AE VOTEES	2 232 778 342,00		0,00	2 375 555 084,00	2 375 555 084,00	40 000 000,00	8 607 268,00
Dont dépenses imprévues (952)	40 000 000,00		0,00	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 743 080 319,00	0,00	2 248 998 250,00	2 248 998 250,00	2 248 998 250,00	1 085 132 028,00	18 668 399,00
90 Opérations ventilées	931 590 019,00	0,00	1 163 866 222,00	1 163 866 222,00	1 163 866 222,00		18 668 399,00
- en AP/CP (2)	814 692 019,00	0,00	1 042 423 022,00	1 042 423 022,00	1 042 423 022,00		17 156 199,00
- hors AP/CP (2)	116 898 000,00	0,00	121 443 200,00	121 443 200,00	121 443 200,00		1 512 200,00
Dont opérations pour comptes de tiers	15 791 006,54	0,00	18 383 210,17	18 383 210,17	18 383 210,17		0,00
92 Opérations non ventilées	811 490 300,00	0,00	1 085 132 028,00	1 085 132 028,00	1 085 132 028,00	1 085 132 028,00	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 743 080 319,00	0,00	2 248 998 250,00	2 248 998 250,00	2 248 998 250,00	1 805 812 832,00	404 783,00
90 Opérations ventilées	360 483 963,00	0,00	443 185 418,00	443 185 418,00	443 185 418,00		404 783,00
- Recettes affectées	360 483 963,00	0,00	439 478 418,00	439 478 418,00	439 478 418,00		404 783,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	3 707 000,00	3 707 000,00	3 707 000,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	1 042 303 253,00	0,00	1 496 827 456,00	1 496 827 456,00	1 496 827 456,00	1 496 827 456,00	
954 Produits des cessions d'immobilisations	1 250 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
951 Virement de la section de fonctionnement	339 043 103,00		308 935 376,00	308 935 376,00	308 935 376,00	308 935 376,00	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 827 197 413,00	0,00	2 976 356 530,00	2 976 356 530,00	2 976 356 530,00	1 060 843 319,00	152 405 680,00
93 Services ventilés	1 889 699 913,00	0,00	1 915 513 211,00	1 915 513 211,00	1 915 513 211,00		152 405 680,00
- en AE/CP	1 514 713 267,00	0,00	1 547 189 203,00	1 547 189 203,00	1 547 189 203,00		8 116 062,00
- hors AE/CP	374 986 646,00	0,00	368 324 008,00	368 324 008,00	368 324 008,00		144 289 618,00
94 Services communs non ventilés	598 454 397,00	0,00	751 907 943,00	751 907 943,00	751 907 943,00	751 907 943,00	
953 Virement à la section d'investissement	339 043 103,00		308 935 376,00	308 935 376,00	308 935 376,00	308 935 376,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 827 197 413,00	0,00	2 976 356 530,00	2 976 356 530,00	2 976 356 530,00	2 631 593 588,00	12 430 933,00
93 Services ventilés	249 586 863,00	0,00	344 762 942,00	344 762 942,00	344 762 942,00		12 430 933,00
94 Services communs non ventilés	2 577 610 550,00	0,00	2 631 593 588,00	2 631 593 588,00	2 631 593 588,00	2 631 593 588,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET									II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)									B

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
---------	---	-------------------	------------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------------	-----------------	---------------------------

AP VOTEES	24 330 000,00	211 200 000,00	56 699 300,00	7 000 000,00	113 000 000,00	226 254 332,00	39 050 000,00	892 637 500,00	178 216 635,00
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES	365 258 650,00	183 644 000,00	52 568 172,00	890 000,00	10 444 050,00	75 763 588,00	23 955 000,00	1 524 484 231,00	89 940 125,00
Dont dépenses imprévues (952)									

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28 034 004,00	275 184 408,00	43 848 658,00	6 000 000,00	99 520 000,00	282 010 503,00	30 000 000,00	240 585 000,00	140 015 250,00
90 Opérations ventilées	28 034 004,00	275 184 408,00	43 848 658,00	6 000 000,00	99 520 000,00	282 010 503,00	30 000 000,00	240 585 000,00	140 015 250,00
- en AP/CP (2)	28 034 004,00	274 906 808,00	43 845 258,00	6 000 000,00	99 520 000,00	181 610 503,00	30 000 000,00	240 585 000,00	120 765 250,00
- hors AP/CP (2)	0,00	277 600,00	3 400,00	0,00	0,00	100 400 000,00	0,00	0,00	19 250 000,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	18 383 210,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 851 500,00	72 582 000,00	1 733 000,00	0,00	52 400 000,00	282 010 503,00	600 000,00	7 897 000,00	15 706 632,00
90 Opérations ventilées	9 851 500,00	72 582 000,00	1 733 000,00	0,00	52 400 000,00	282 010 503,00	600 000,00	7 897 000,00	15 706 632,00
- Recettes affectées	9 851 500,00	68 875 000,00	1 733 000,00	0,00	52 400 000,00	282 010 503,00	600 000,00	7 897 000,00	15 706 632,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	3 707 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									

001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	443 111 150,00	357 575 649,00	57 280 312,00	800 000,00	3 973 100,00	57 672 226,00	15 388 780,00	748 424 900,00	78 881 414,00
93 Services ventilés	443 111 150,00	357 575 649,00	57 280 312,00	800 000,00	3 973 100,00	57 672 226,00	15 388 780,00	748 424 900,00	78 881 414,00
- en AE/CP	442 189 650,00	150 721 079,00	55 010 672,00	800 000,00	3 973 100,00	57 672 226,00	14 911 000,00	734 914 000,00	78 881 414,00
- hors AE/CP	921 500,00	206 854 570,00	2 269 640,00	0,00	0,00	0,00	477 780,00	13 510 900,00	0,00
94 Services communs non ventilés									
953 Virement à la section d'investissement									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	203 060 588,00	20 002 600,00	945 000,00	0,00	1 350 500,00	57 672 226,00	3 352 800,00	45 458 295,00	490 000,00
93 Services ventilés	203 060 588,00	20 002 600,00	945 000,00	0,00	1 350 500,00	57 672 226,00	3 352 800,00	45 458 295,00	490 000,00
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT		C1

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	1 163 866 222,00	443 185 418,00
900 Services généraux	18 668 399,00	404 783,00
901 Formation pro. et apprentissage	28 034 004,00	9 851 500,00
902 Enseignement	275 184 408,00	72 582 000,00
903 Culture, sports et loisirs	43 848 658,00	1 733 000,00
904 Santé et action sociale	6 000 000,00	0,00
905 Aménagement des territoires	99 520 000,00	52 400 000,00
906 Gestion des fonds européens	282 010 503,00	282 010 503,00
907 Environnement	30 000 000,00	600 000,00
908 Transports	240 585 000,00	7 897 000,00
909 Action économique	140 015 250,00	15 706 632,00
92 Opérations non ventilées	195 132 028,00	566 827 456,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	79 000 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	195 132 028,00	487 827 456,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		50 000,00
954 Produits des cessions d'immobilisations		50 000,00
TOTAL	I 1 358 998 250,00	II 1 010 062 874,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	310 000 000,00	310 000 000,00
926 Transferts entre les sections	580 000 000,00	620 000 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement		308 935 376,00
TOTAL	III 890 000 000,00	IV 1 238 935 376,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... 348 935 376,00

001 Solde exécution section investissement	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 2 248 998 250,00	II + IV + VI + VII 2 248 998 250,00
----------------------------	-------------------------------------	--

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT		C2

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	1 915 513 211,00	344 762 942,00
930 Services généraux	152 405 680,00	12 430 933,00
931 Formation pro. et apprentissage	443 111 150,00	203 060 588,00
932 Enseignement	357 575 649,00	20 002 600,00
933 Culture, sports et loisirs	57 280 312,00	945 000,00
934 Santé et action sociale	800 000,00	0,00
935 Aménagement des territoires	3 973 100,00	1 350 500,00
936 Gestion des fonds européens	57 672 226,00	57 672 226,00
937 Environnement	15 388 780,00	3 352 800,00
938 Transports	748 424 900,00	45 458 295,00
939 Action économique	78 881 414,00	490 000,00
94 Services communs non ventilés	131 907 943,00	2 051 593 588,00
940 Impositions directes	80 881 998,00	135 664 550,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	1 738 185 000,00
942 Dotations et participations	0,00	176 789 800,00
943 Opérations financières	47 760 000,00	600 000,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	2 020 445,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	1 245 500,00	354 238,00
TOTAL	I 2 047 421 154,00	II 2 396 356 530,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	620 000 000,00	580 000 000,00
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	308 935 376,00	
TOTAL	III 928 935 376,00	IV 580 000 000,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... 348 935 376,00

002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 2 976 356 530,00	II + IV + VI 2 976 356 530,00
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
BALANCE GENERALE – DEPENSES						D1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		1 743 080 319,00	0,00	2 248 998 250,00	2 248 998 250,00	2 248 998 250,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 149 590 019,00	0,00	1 358 998 250,00	1 358 998 250,00	1 358 998 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	231 223 685,93	0,00	210 816 495,32	210 816 495,32	210 816 495,32
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 588 090,37	0,00	39 050 796,74	39 050 796,74	39 050 796,74
204	Subventions d'équipement versées	664 660 668,70	0,00	855 645 789,95	855 645 789,95	855 645 789,95
21	Immobilisations corporelles	98 091 234,94	0,00	104 996 809,18	104 996 809,18	104 996 809,18
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	121 804 522,97	0,00	111 120 893,42	111 120 893,42	111 120 893,42
26	Participations et créances rattachées	2 267 460,00	0,00	6 856 734,69	6 856 734,69	6 856 734,69
27	Autres immobilisations financières	163 349,55	0,00	12 127 520,53	12 127 520,53	12 127 520,53
45	Opérations pour compte de tiers	15 791 006,54	0,00	18 383 210,17	18 383 210,17	18 383 210,17
Sous total des opérations d'ordre		593 490 300,00		890 000 000,00	890 000 000,00	890 000 000,00
925	Opérations patrimoniales	141 552 300,00		310 000 000,00	310 000 000,00	310 000 000,00
926	Transferts entre les sections	451 938 000,00		580 000 000,00	580 000 000,00	580 000 000,00
001	Solde exécution section investissement	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
BALANCE GENERALE – DEPENSES					D1

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		2 827 197 413,00	0,00	2 976 356 530,00	2 976 356 530,00	2 976 356 530,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		2 023 154 310,00	0,00	2 047 421 154,00	2 047 421 154,00	2 047 421 154,00
011	Charges à caractère général	475 234 766,11	0,00	475 969 364,49	475 969 364,49	475 969 364,49
012	Charges de personnel et frais assimilés	323 142 721,81	0,00	318 683 050,00	318 683 050,00	318 683 050,00
014	Atténuations de produits	80 881 998,00	0,00	80 881 998,00	80 881 998,00	80 881 998,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 082 157 193,29	0,00	1 119 296 403,44	1 119 296 403,44	1 119 296 403,44
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	2 008 899,00	0,00	2 020 445,00	2 020 445,00	2 020 445,00
66	Charges financières	57 174 211,23	0,00	48 658 230,59	48 658 230,59	48 658 230,59
67	Charges exceptionnelles	1 809 020,56	0,00	666 162,48	666 162,48	666 162,48
945	Provisions et autres opérations mixtes	745 500,00		1 245 500,00	1 245 500,00	1 245 500,00
Sous total des opérations d'ordre		804 043 103,00		928 935 376,00	928 935 376,00	928 935 376,00
946	Transferts entre les sections	465 000 000,00		620 000 000,00	620 000 000,00	620 000 000,00
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
953	Virement à la section d'investissement	339 043 103,00		308 935 376,00	308 935 376,00	308 935 376,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
BALANCE GENERALE – RECETTES						D2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		1 743 080 319,00	0,00	2 248 998 250,00	2 248 998 250,00	2 248 998 250,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		797 484 916,00	0,00	1 010 062 874,00	1 010 062 874,00	1 010 062 874,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	36 000 000,00	0,00	79 000 000,00	79 000 000,00	79 000 000,00
13	Subventions d'investissement	352 778 563,00	0,00	418 448 786,00	418 448 786,00	418 448 786,00
16	Emprunts et dettes assimilées	399 750 953,00	0,00	496 077 456,00	496 077 456,00	496 077 456,00
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	644 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	3 570 000,00	0,00	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	233 400,00	0,00	3 183 000,00	3 183 000,00	3 183 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
27	Autres immobilisations financières	3 258 000,00	0,00	4 886 632,00	4 886 632,00	4 886 632,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	3 707 000,00	3 707 000,00	3 707 000,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	1 250 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Sous total des opérations d'ordre		945 595 403,00		1 238 935 376,00	1 238 935 376,00	1 238 935 376,00
925	Opérations patrimoniales	141 552 300,00		310 000 000,00	310 000 000,00	310 000 000,00
926	Transferts entre les sections	465 000 000,00		620 000 000,00	620 000 000,00	620 000 000,00
951	Virement de la section de fonctionnement	339 043 103,00		308 935 376,00	308 935 376,00	308 935 376,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution section investissement	0,00			0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
BALANCE GENERALE – RECETTES					D2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		2 827 197 413,00	0,00	2 976 356 530,00	2 976 356 530,00	2 976 356 530,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		2 375 259 413,00	0,00	2 396 356 530,00	2 396 356 530,00	2 396 356 530,00
70	Produits services, domaine, ventes div	20 022 803,00	0,00	1 947 695,00	1 947 695,00	1 947 695,00
731	Impôts locaux	799 667 550,00	0,00	135 664 550,00	135 664 550,00	135 664 550,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 189 602 000,00	0,00	1 738 185 000,00	1 738 185 000,00	1 738 185 000,00
74	Dotations, subventions et participations	349 797 868,00	0,00	495 224 959,00	495 224 959,00	495 224 959,00
75	Autres produits de gestion courante	2 083 520,00	0,00	1 784 000,00	1 784 000,00	1 784 000,00
76	Produits financiers	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
77	Produits exceptionnels	12 032 672,00	0,00	19 530 688,00	19 530 688,00	19 530 688,00
013	Atténuations de charges	953 000,00	0,00	3 065 400,00	3 065 400,00	3 065 400,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	500 000,00		354 238,00	354 238,00	354 238,00
Sous total des opérations d'ordre		451 938 000,00		580 000 000,00	580 000 000,00	580 000 000,00
946	Transferts entre les sections	451 938 000,00		580 000 000,00	580 000 000,00	580 000 000,00
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES									A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
90	Opérations ventilées	931 590 019,00	0,00	1 773 712 427,00	1 163 866 222,00	1 163 866 222,00	1 042 423 022,00	121 443 200,00	1 163 866 222,00
900	Services généraux	18 226 593,00	0,00	25 324 660,00	18 668 399,00	18 668 399,00	17 156 199,00	1 512 200,00	18 668 399,00
901	Formation pro. et apprentissage	22 461 000,00	0,00	24 330 000,00	28 034 004,00	28 034 004,00	28 034 004,00	0,00	28 034 004,00
902	Enseignement	268 479 545,00	0,00	211 200 000,00	275 184 408,00	275 184 408,00	274 906 808,00	277 600,00	275 184 408,00
903	Culture, sports et loisirs	29 350 182,00	0,00	56 699 300,00	43 848 658,00	43 848 658,00	43 845 258,00	3 400,00	43 848 658,00
904	Santé et action sociale	3 000 000,00	0,00	7 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00
905	Aménagement des territoires	92 962 309,00	0,00	113 000 000,00	99 520 000,00	99 520 000,00	99 520 000,00	0,00	99 520 000,00
906	Gestion des fonds européens	200 358 423,00	0,00	226 254 332,00	282 010 503,00	282 010 503,00	181 610 503,00	100 400 000,00	282 010 503,00
907	Environnement	23 350 213,00	0,00	39 050 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	0,00	30 000 000,00
908	Transports	175 502 954,00	0,00	892 637 500,00	240 585 000,00	240 585 000,00	240 585 000,00	0,00	240 585 000,00
909	Action économique	97 898 800,00	0,00	178 216 635,00	140 015 250,00	140 015 250,00	120 765 250,00	19 250 000,00	140 015 250,00
92	Opérations non ventilées	811 490 300,00	0,00		1 085 132 028,00	1 085 132 028,00		1 085 132 028,00	1 085 132 028,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	218 000 000,00	0,00		195 132 028,00	195 132 028,00		195 132 028,00	195 132 028,00
925	Opérations patrimoniales	141 552 300,00			310 000 000,00	310 000 000,00		310 000 000,00	310 000 000,00
926	Transferts entre les sections	451 938 000,00			580 000 000,00	580 000 000,00		580 000 000,00	580 000 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			20 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			20 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		1 743 080 319,00	0,00	1 793 712 427,00	2 248 998 250,00	2 248 998 250,00	1 042 423 022,00	1 206 575 228,00	2 248 998 250,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)									0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------

TOTAL									2 248 998 250,00
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	360 483 963,00	0,00	443 185 418,00	443 185 418,00	443 185 418,00
900	Services généraux	649 740,00	0,00	404 783,00	404 783,00	404 783,00
901	Formation pro. et apprentissage	15 000 000,00	0,00	9 851 500,00	9 851 500,00	9 851 500,00
902	Enseignement	74 595 000,00	0,00	72 582 000,00	72 582 000,00	72 582 000,00
903	Culture, sports et loisirs	1 733 400,00	0,00	1 733 000,00	1 733 000,00	1 733 000,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	58 000 000,00	0,00	52 400 000,00	52 400 000,00	52 400 000,00
906	Gestion des fonds européens	200 358 423,00	0,00	282 010 503,00	282 010 503,00	282 010 503,00
907	Environnement	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
908	Transports	5 122 800,00	0,00	7 897 000,00	7 897 000,00	7 897 000,00
909	Action économique	4 424 600,00	0,00	15 706 632,00	15 706 632,00	15 706 632,00
92	Opérations non ventilées	1 042 303 253,00	0,00	1 496 827 456,00	1 496 827 456,00	1 496 827 456,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	36 000 000,00	0,00	79 000 000,00	79 000 000,00	79 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	399 750 953,00	0,00	487 827 456,00	487 827 456,00	487 827 456,00
925	Opérations patrimoniales	141 552 300,00		310 000 000,00	310 000 000,00	310 000 000,00
926	Transferts entre les sections	465 000 000,00		620 000 000,00	620 000 000,00	620 000 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	340 293 103,00	0,00	308 985 376,00	308 985 376,00	308 985 376,00
951	Virement de la section de fonctionnement	339 043 103,00		308 935 376,00	308 935 376,00	308 935 376,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	1 250 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		1 743 080 319,00	0,00	2 248 998 250,00	2 248 998 250,00	2 248 998 250,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00
--	-------------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (4)	0,00
---	-------------

TOTAL	2 248 998 250,00
--------------	-------------------------

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET													III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES													A 900
Détail par articles													

CHAPITRE 900 – Services généraux

AP (1) = 25 324 660,00

	02					03	04					05	TOTAL DU CHAPITRE
	Administration générale						Actions interrégionales, européennes						
	020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environnement		028 Autres organismes	041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Actions relevant de la subvent° globale	044 Aide publique au développement		
	0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens général											

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	5 000,00	16 730 219,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 931 360,33	0,00	0,00	1 819,67	0,00	18 668 399,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	5 000,00	16 730 219,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 931 360,33	0,00	0,00	1 819,67	0,00	18 668 399,00
Vote de l'assemblée (2)	5 000,00	16 730 219,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 931 360,33	0,00	0,00	1 819,67	0,00	18 668 399,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)		15 223 019,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 931 360,33	0,00	0,00	1 819,67	0,00	17 156 199,00
- Hors AP-CP (3)	5 000,00	1 507 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 512 200,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	404 783,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 783,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	404 783,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 783,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	404 783,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 783,00
Recettes affectées	0,00	404 783,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 783,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET										III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES										A 901
Détail par articles										

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 24 330 000,00

	10 Services communs	11 Formation professionnelle						12 Apprentissage	13 Formation sanitaire et sociale	14 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		111 Insertion sociale et professionnelle	112 Formation professionnalisante personnes	113 Format° continue des pers. rech. emplois	114 Formation des actifs occupés	115 Rémunération des stagiaires	116 Autres				

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	189 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500 000,00	14 165 004,00	8 180 000,00	0,00	28 034 004,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	189 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500 000,00	14 165 004,00	8 180 000,00	0,00	28 034 004,00
Vote de l'assemblée (2)	189 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500 000,00	14 165 004,00	8 180 000,00	0,00	28 034 004,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	189 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500 000,00	14 165 004,00	8 180 000,00	0,00	28 034 004,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 101 500,00	750 000,00	0,00	9 851 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 101 500,00	750 000,00	0,00	9 851 500,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 101 500,00	750 000,00	0,00	9 851 500,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 101 500,00	750 000,00	0,00	9 851 500,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET											III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES											A 902
Détail par articles											

CHAPITRE 902 – Enseignement

AP (1) = 211 200 000,00

	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré				23 Enseignement supérieur	24 Plan de relance (crise sanitaire)	27 Sécurité	28 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE	
			221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	224 Participations à des cités mixtes						
DEPENSES D'EQUIPEMENT												
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	215 390 174,62	12 452 000,00	20 870 206,38	26 322 027,00	0,00	0,00	150 000,00	275 184 408,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	215 390 174,62	12 452 000,00	20 870 206,38	26 322 027,00	0,00	0,00	150 000,00	275 184 408,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	215 390 174,62	12 452 000,00	20 870 206,38	26 322 027,00	0,00	0,00	150 000,00	275 184 408,00	
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	215 112 574,62	12 452 000,00	20 870 206,38	26 322 027,00	0,00	0,00	150 000,00	274 906 808,00	
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	277 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 600,00	
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 383 210,17	0,00	0,00	0,00	18 383 210,17	
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS												
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	66 005 000,00	0,00	1 070 000,00	5 507 000,00	0,00	0,00	0,00	72 582 000,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	66 005 000,00	0,00	1 070 000,00	5 507 000,00	0,00	0,00	0,00	72 582 000,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	66 005 000,00	0,00	1 070 000,00	5 507 000,00	0,00	0,00	0,00	72 582 000,00	
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	66 005 000,00	0,00	1 070 000,00	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	68 875 000,00	
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 707 000,00	0,00	0,00	0,00	3 707 000,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET								III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES								A 903
Détail par articles								

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs

AP (1) = 56 699 300,00

	30 Services communs	31 Culture			32 Sports	33 Loisirs	34 Plan de relance (crise sanitaire)	37 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		311 Enseignement artistique	312 Activités culturelles et artistiques	313 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)					

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	12 779 729,00	10 700 271,00	20 368 658,00	0,00	0,00	0,00	43 848 658,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	12 779 729,00	10 700 271,00	20 368 658,00	0,00	0,00	0,00	43 848 658,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	12 779 729,00	10 700 271,00	20 368 658,00	0,00	0,00	0,00	43 848 658,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	12 779 729,00	10 700 271,00	20 365 258,00	0,00	0,00	0,00	43 845 258,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	233 000,00	0,00	0,00	0,00	1 733 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	233 000,00	0,00	0,00	0,00	1 733 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	233 000,00	0,00	0,00	0,00	1 733 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	233 000,00	0,00	0,00	0,00	1 733 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES						A 904
Détail par articles						

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale

AP (1) = 7 000 000,00

	40 Services communs	41 Santé	42 Action sociale	43 Plan de relance (crise sanitaire)	47 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
--	------------------------	-------------	----------------------	--	----------------------------	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET										III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles										A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

AP (1) = 113 000 000,00

	50 Services communs	51 Politique de la ville	52 Agglomérations et villes moyennes	53 Espace rural, autres espaces de développt	54 Habitat - (Logement)	55 Actions en faveur du littoral	56 Technologies informat° et communicat°	57 Sécurité	58 Autres actions	59 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT											
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	10 800 000,00	2 500 000,00	37 920 000,00	0,00	0,00	48 000 000,00	0,00	300 000,00	0,00	99 520 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	10 800 000,00	2 500 000,00	37 920 000,00	0,00	0,00	48 000 000,00	0,00	300 000,00	0,00	99 520 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	10 800 000,00	2 500 000,00	37 920 000,00	0,00	0,00	48 000 000,00	0,00	300 000,00	0,00	99 520 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	10 800 000,00	2 500 000,00	37 920 000,00	0,00	0,00	48 000 000,00	0,00	300 000,00	0,00	99 520 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS											
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 400 000,00	0,00	0,00	0,00	52 400 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 400 000,00	0,00	0,00	0,00	52 400 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 400 000,00	0,00	0,00	0,00	52 400 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 400 000,00	0,00	0,00	0,00	52 400 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES						A 906
Détail par articles						

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

AP (1) =	226 254 332,00
----------	----------------

	61 FSE	62 FEDER	63 Autres		64 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
			630 FEADER	631 FEAMP		

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	181 610 503,00	100 400 000,00	0,00	0,00	282 010 503,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	181 610 503,00	100 400 000,00	0,00	0,00	282 010 503,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	181 610 503,00	100 400 000,00	0,00	0,00	282 010 503,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	181 610 503,00	0,00	0,00	0,00	181 610 503,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	100 400 000,00	0,00	0,00	100 400 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	177 001 603,00	105 008 900,00	0,00	0,00	282 010 503,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	177 001 603,00	105 008 900,00	0,00	0,00	282 010 503,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	177 001 603,00	105 008 900,00	0,00	0,00	282 010 503,00
Recettes affectées	0,00	177 001 603,00	105 008 900,00	0,00	0,00	282 010 503,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET											III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES											A 907
Détail par articles											

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 39 050 000,00

	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions en matière des déchets	73 Politique de l'air	74 Politique de l'eau	75 Politique de l'énergie	76 Patrimoine naturel	77 Environnem t infrastructures transport	78 Autres actions	79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------------------------	--------------------------------	--	--------------------------	-----------------------------	---------------------------------	-----------------------------	---	----------------------	--	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	75 500,00	626 733,72	13 762,54	7 527 200,00	18 256 803,74	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	75 500,00	626 733,72	13 762,54	7 527 200,00	18 256 803,74	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	75 500,00	626 733,72	13 762,54	7 527 200,00	18 256 803,74	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	75 500,00	626 733,72	13 762,54	7 527 200,00	18 256 803,74	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET								III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES								A 908
Détail par articles								

CHAPITRE 908 – Transports

AP (1) = 892 637 500,00

	80 Services communs	81 Transports en commun de voyageurs						
		810 Services communs	811 Transp ferroviaire régional de voyageurs	812 Gares et autres infrastructures ferrov.	813 Transports scolaires	814 Transports interurbains	815 Transports mixtes	818 Autres transports en commun

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	345 000,00	107 680 345,84	81 011 185,87	0,00	13 127 914,81	7 238 553,48	2 464 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	345 000,00	107 680 345,84	81 011 185,87	0,00	13 127 914,81	7 238 553,48	2 464 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	345 000,00	107 680 345,84	81 011 185,87	0,00	13 127 914,81	7 238 553,48	2 464 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	345 000,00	107 680 345,84	81 011 185,87	0,00	13 127 914,81	7 238 553,48	2 464 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	497 000,00	6 400 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	497 000,00	6 400 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	497 000,00	6 400 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	497 000,00	6 400 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 908
Détail par articles							

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

	82 Routes et voiries						83 Plan de relance (crise sanitaire)	87 Sécurité
	821 Voirie nationale	822 Voirie régionale	823 Voirie départementale	824 Voirie communale	825 Sécurité routière	828 Autres liaisons		
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	14 242 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	14 242 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	14 242 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	14 242 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET								III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles								A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

	88 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	881 Transports aériens	882 Transports maritimes	883 Transports fluviaux	884 Transports ferroviaires de marchandises	885 Liaisons multimodales	886 Infrastructures portuaires et aéroport.	888 Autres	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	782 339,21	2 392 000,00	0,00	10 739 660,79	312 000,00	240 585 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	782 339,21	2 392 000,00	0,00	10 739 660,79	312 000,00	240 585 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	782 339,21	2 392 000,00	0,00	10 739 660,79	312 000,00	240 585 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	782 339,21	2 392 000,00	0,00	10 739 660,79	312 000,00	240 585 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 897 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 897 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 897 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 897 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET								III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES								A 909
Détail par articles								

CHAPITRE 909 – Action économique

AP (1) = 178 216 635,00

	90 Services communs	91 Interventions économiques transversales	92 Recherche et innovation	93 Agriculture, pêche, agro-alimentaire	94 Industrie, artisanat, commerce et autres	95 Tourisme et thermalisme	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
--	------------------------	---	----------------------------------	---	---	----------------------------------	--	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	2 500 000,00	15 811 711,50	18 853 421,67	33 331 286,00	59 429 195,83	10 089 635,00	0,00	140 015 250,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	2 500 000,00	15 811 711,50	18 853 421,67	33 331 286,00	59 429 195,83	10 089 635,00	0,00	140 015 250,00
Vote de l'assemblée (2)	2 500 000,00	15 811 711,50	18 853 421,67	33 331 286,00	59 429 195,83	10 089 635,00	0,00	140 015 250,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	2 500 000,00	15 811 711,50	18 853 421,67	33 331 286,00	40 179 195,83	10 089 635,00	0,00	120 765 250,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	19 250 000,00	0,00	0,00	19 250 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	3 000 000,00	130 000,00	500 000,00	12 076 632,00	0,00	0,00	15 706 632,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	3 000 000,00	130 000,00	500 000,00	12 076 632,00	0,00	0,00	15 706 632,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	3 000 000,00	130 000,00	500 000,00	12 076 632,00	0,00	0,00	15 706 632,00
Recettes affectées	0,00	3 000 000,00	130 000,00	500 000,00	12 076 632,00	0,00	0,00	15 706 632,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES						A 922
Détail par articles						

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	36 000 000,00	0,00	79 000 000,00	79 000 000,00	79 000 000,00
10222	FCTVA	36 000 000,00	0,00	36 000 000,00	36 000 000,00	36 000 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	43 000 000,00	43 000 000,00	43 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES						A 923
Détail par articles						

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	218 000 000,00	0,00	195 132 028,00	195 132 028,00	195 132 028,00
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	2 470 000,00	0,00	17 470 000,00	17 470 000,00	17 470 000,00
1641	Emprunts en euros	176 861 000,00	0,00	161 012 000,00	161 012 000,00	161 012 000,00
1643	Emprunts en devises	1 669 000,00	0,00	1 669 000,00	1 669 000,00	1 669 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	3 449 000,00	3 449 000,00	3 449 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	12 000 000,00	0,00	11 532 028,00	11 532 028,00	11 532 028,00
166	Refinancement de dette	25 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	399 750 953,00	0,00	487 827 456,00	487 827 456,00	487 827 456,00
1641	Emprunts en euros	362 750 953,00	0,00	476 295 428,00	476 295 428,00	476 295 428,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	12 000 000,00	0,00	11 532 028,00	11 532 028,00	11 532 028,00
166	Refinancement de dette	25 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET				III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES				A 925
Détail par articles				

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	141 552 300,00	310 000 000,00	310 000 000,00
2031	Frais d'études	22 000,00	500 000,00	500 000,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 000 000,00	0,00	0,00
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00
204422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	40 000,00	200 000,00	200 000,00
2128	Autres agencements et aménagts	26 000,00	50 000,00	50 000,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	50 000,00	50 000,00
21312	Bâtiments scolaires	13 105 000,00	50 500 000,00	50 500 000,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00
21572	Matériel technique scolaire	50 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	20 000,00	50 000,00	50 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	30 000,00	50 000,00	50 000,00
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	110 000,00	50 500 000,00	50 500 000,00
21828	Autres matériels de transport	920 000,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	30 000,00	50 000,00	50 000,00
21838	Autre matériel informatique	30 000,00	50 000,00	50 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	30 000,00	50 000,00	50 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	88 107 300,00	53 900 000,00	53 900 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage tech.	0,00	50 000,00	50 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	35 000 000,00	53 900 000,00	53 900 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	100 000,00	100 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	100 000 000,00	100 000 000,00
	RECETTES (3)	141 552 300,00	310 000 000,00	310 000 000,00
2031	Frais d'études	11 500 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
2033	Frais d'insertion	900 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	53 000 000,00	53 000 000,00
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	2 200 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00
2313	Constructions	0,00	52 000 000,00	52 000 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	50 000 000,00	50 000 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
2318	<i>Autres immo. corporelles en cours</i>	0,00	0,00	0,00
237	<i>Avances commandes immo incorporelles</i>	5 000 000,00	0,00	0,00
238	<i>Avances commandes immo corporelles</i>	118 952 300,00	100 000 000,00	100 000 000,00
2745	<i>Avances remboursables</i>	3 000 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET				III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES				A 926
Détail par articles				

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	451 938 000,00	580 000 000,00	580 000 000,00
	Reprises sur autofinancement	450 938 000,00	580 000 000,00	580 000 000,00
13911	Sub. transf cpte résultat. Etat, établist	1 000 000,00	80 000 000,00	80 000 000,00
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	50 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	1 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes	510 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
13915	Sub. transf cpte résultat. Groupements	2 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00
13916	Sub. transf cpte résultat. Autres EPL	62 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00
139172	Sub. transf cpte résultat. FEDER	24 600 000,00	70 000 000,00	70 000 000,00
139178	Autres fonds européens	63 000 000,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	716 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00
13932	Dotation régionale d'équipement scolaire	58 000 000,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	300 000 000,00	200 000 000,00	200 000 000,00
	Charges transférées	1 000 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	500 000,00	0,00	0,00
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	500 000,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4)	465 000 000,00	620 000 000,00	620 000 000,00
	Amortissement des immobilisations	465 000 000,00	620 000 000,00	620 000 000,00
28031	Frais d'études	2 000 000,00	250 000,00	250 000,00
28032	Frais de recherche et de développement	10 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	22 000,00	20 000,00	20 000,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	1 060 000,00	800 000,00	800 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	14 800 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	8 000,00	8 000,00	8 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	380 000,00	500 000,00	500 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	11 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	206 000,00	206 000,00	206 000,00
2804141	Subv. Cne : Bien mobilier, matériel	4 400 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
2804142	Subv. Cne : Bâtiments, installations	74 700 000,00	76 900 000,00	76 900 000,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	1 700 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	1 400 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	2 700 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	46 800 000,00	48 000 000,00	48 000 000,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	10 500 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	16 500 000,00	18 000 000,00	18 000 000,00
28041721	SNCF réseau : Bien mobilier, matériel	1 800 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
28041722	SNCF réseau : Bâtiments, installations	22 700 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
28041723	SNCF réseau : Projet infrastructure	12 734 000,00	12 800 000,00	12 800 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	23 800 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	53 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	17 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	11 000 000,00	11 700 000,00	11 700 000,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	48 000,00	1 000,00	1 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	2 500 000,00	2 490 000,00	2 490 000,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	1 000,00	2 000,00	2 000,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	0,00	14 000,00	14 000,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	20 750 000,00	114 000 000,00	114 000 000,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,...	3 400 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	10 000,00	10 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	545 000,00	580 000,00	580 000,00
281311	Bâtiments administratifs	3 360 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
281312	Bâtiments scolaires	21 300 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	900 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
281318	Autres bâtiments publics	405 000,00	600 000,00	600 000,00
281351	Bâtiments publics	43 000,00	100 000,00	100 000,00
28151	Réseaux de voirie	20 000,00	10 000,00	10 000,00
28152	Installations de voirie	6 000,00	80 000,00	80 000,00
28153	Réseaux divers	105 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
28154	Voies navigables	2 000,00	5 000,00	5 000,00
281572	Matériel technique scolaire	1 750 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
281578	Autre matériel technique	550 000,00	870 000,00	870 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	320 000,00	330 000,00	330 000,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	20 450 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	5 000,00	1 000,00	1 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	95 000,00	150 000,00	150 000,00
281828	Autres matériels de transport	890 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	6 700 000,00	38 223 000,00	38 223 000,00
281838	Autre matériel informatique	660 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	3 000 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	358 000,00	450 000,00	450 000,00
28185	Matériel de téléphonie	315 000,00	200 000,00	200 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	1 000 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnemen.t

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT		A.950
95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION		A 951
		A 954

DEPENSES

950	
Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AP précédent	Vote de l'assemblée sur les AP
20 000 000,00	20 000 000,00

RECETTES

951	
Virements de la section de fonctionnement	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
339 043 103,00	308 935 376,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

RECETTES

954		
Produits des cessions d'immobilisations		
Pour mémoire budget précédent (1)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
1 250 000,00	50 000,00	50 000,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES									B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	1 889 699 913,00	0,00	2 335 555 084,00	1 915 513 211,00	1 915 513 211,00	1 547 189 203,00	368 324 008,00	1 915 513 211,00
930	Services généraux	155 944 149,00	0,00	8 607 268,00	152 405 680,00	152 405 680,00	8 116 062,00	144 289 618,00	152 405 680,00
931	Formation pro. et apprentissage	428 334 100,00	0,00	365 258 650,00	443 111 150,00	443 111 150,00	442 189 650,00	921 500,00	443 111 150,00
932	Enseignement	378 326 661,00	0,00	183 644 000,00	357 575 649,00	357 575 649,00	150 721 079,00	206 854 570,00	357 575 649,00
933	Culture, sports et loisirs	60 668 985,00	0,00	52 568 172,00	57 280 312,00	57 280 312,00	55 010 672,00	2 269 640,00	57 280 312,00
934	Santé et action sociale	873 077,00	0,00	890 000,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00
935	Aménagement des territoires	4 300 000,00	0,00	10 444 050,00	3 973 100,00	3 973 100,00	3 973 100,00	0,00	3 973 100,00
936	Gestion des fonds européens	48 895 710,00	0,00	75 763 588,00	57 672 226,00	57 672 226,00	57 672 226,00	0,00	57 672 226,00
937	Environnement	13 821 411,00	0,00	23 955 000,00	15 388 780,00	15 388 780,00	14 911 000,00	477 780,00	15 388 780,00
938	Transports	728 511 729,00	0,00	1 524 484 231,00	748 424 900,00	748 424 900,00	734 914 000,00	13 510 900,00	748 424 900,00
939	Action économique	70 024 091,00	0,00	89 940 125,00	78 881 414,00	78 881 414,00	78 881 414,00	0,00	78 881 414,00
94	Services communs non ventilés	598 454 397,00	0,00		751 907 943,00	751 907 943,00		751 907 943,00	751 907 943,00
940	Impositions directes	80 881 998,00	0,00		80 881 998,00	80 881 998,00		80 881 998,00	80 881 998,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	49 818 000,00	0,00		47 760 000,00	47 760 000,00		47 760 000,00	47 760 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	2 008 899,00	0,00		2 020 445,00	2 020 445,00		2 020 445,00	2 020 445,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	745 500,00			1 245 500,00	1 245 500,00		1 245 500,00	1 245 500,00
946	Transferts entre les sections	465 000 000,00			620 000 000,00	620 000 000,00		620 000 000,00	620 000 000,00
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	339 043 103,00		40 000 000,00	308 935 376,00	308 935 376,00		308 935 376,00	308 935 376,00
952	Dépenses imprévues			40 000 000,00					
953	Virement à la section d'investissement	339 043 103,00			308 935 376,00	308 935 376,00		308 935 376,00	308 935 376,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 827 197 413,00	0,00	2 375 555 084,00	2 976 356 530,00	2 976 356 530,00	1 547 189 203,00	1 429 167 327,00	2 976 356 530,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)									0,00
------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	------

TOTAL									2 976 356 530,00
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	249 586 863,00	0,00	344 762 942,00	344 762 942,00	344 762 942,00
930	Services généraux	2 696 747,00	0,00	12 430 933,00	12 430 933,00	12 430 933,00
931	Formation pro. et apprentissage	138 938 588,00	0,00	203 060 588,00	203 060 588,00	203 060 588,00
932	Enseignement	16 315 000,00	0,00	20 002 600,00	20 002 600,00	20 002 600,00
933	Culture, sports et loisirs	1 311 751,00	0,00	945 000,00	945 000,00	945 000,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	260 000,00	0,00	1 350 500,00	1 350 500,00	1 350 500,00
936	Gestion des fonds européens	48 895 710,00	0,00	57 672 226,00	57 672 226,00	57 672 226,00
937	Environnement	1 140 000,00	0,00	3 352 800,00	3 352 800,00	3 352 800,00
938	Transports	39 600 546,00	0,00	45 458 295,00	45 458 295,00	45 458 295,00
939	Action économique	428 521,00	0,00	490 000,00	490 000,00	490 000,00
94	Services communs non ventilés	2 577 610 550,00	0,00	2 631 593 588,00	2 631 593 588,00	2 631 593 588,00
940	Impositions directes	799 667 550,00	0,00	135 664 550,00	135 664 550,00	135 664 550,00
941	Autres impôts et taxes	1 189 602 000,00	0,00	1 738 185 000,00	1 738 185 000,00	1 738 185 000,00
942	Dotations et participations	135 303 000,00	0,00	176 789 800,00	176 789 800,00	176 789 800,00
943	Opérations financières	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	500 000,00		354 238,00	354 238,00	354 238,00
946	Transferts entre les sections	451 938 000,00		580 000 000,00	580 000 000,00	580 000 000,00
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 827 197 413,00	0,00	2 976 356 530,00	2 976 356 530,00	2 976 356 530,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)						0,00
------------------------------------	--	--	--	--	--	------

TOTAL						2 976 356 530,00
-------	--	--	--	--	--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET													III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES													B 930
Détail par articles													

CHAPITRE 930 – Services généraux

AE (1) = 8 607 268,00

	02					03 Sécurité	04					05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
	Administration générale						Actions interrégionales, européennes							
	020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environnement		028 Autres organismes	041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Action relevant de la subvention globale	044 Aide publique au développement			048 Autres actions internationales
	0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens généraux												

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	111 670 360,00	26 559 518,00	7 347 870,00	3 510 000,00	0,00	0,00	0,00	1 087 586,00	652 696,00	0,00	1 500,00	1 576 150,00	0,00	152 405 680,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	111 670 360,00	26 559 518,00	7 347 870,00	3 510 000,00	0,00	0,00	0,00	1 087 586,00	652 696,00	0,00	1 500,00	1 576 150,00	0,00	152 405 680,00
Vote de l'assemblée (2)	111 670 360,00	26 559 518,00	7 347 870,00	3 510 000,00	0,00	0,00	0,00	1 087 586,00	652 696,00	0,00	1 500,00	1 576 150,00	0,00	152 405 680,00
Dans le cadre d'une AE-CP		4 798 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087 586,00	652 696,00	0,00	1 500,00	1 576 150,00	0,00	8 116 062,00
Hors AE-CP	111 670 360,00	21 761 388,00	7 347 870,00	3 510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 289 618,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	6 923 000,00	5 347 433,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	108 500,00	0,00	12 430 933,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	6 923 000,00	5 347 433,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	108 500,00	0,00	12 430 933,00
Vote de l'assemblée (2)	6 923 000,00	5 347 433,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	108 500,00	0,00	12 430 933,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET											III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES											B 931
Détail par articles											

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 365 258 650,00

	10 Services communs	11 Formation professionnelle						12 Apprentissage	13 Formation sanitaire et sociale	14 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		111 Insertion sociale et professionnelle	112 Formation professionnalisante personnes	113 Format° continue des pers. rech. emploi	114 Formation des actifs occupés	115 Rémunération des stagiaires	116 Autres				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	45 538 604,82	44 110 520,54	117 684 423,15	274 787,92	89 679 000,00	27 870 713,57	11 353 100,00	106 600 000,00	0,00	443 111 150,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	45 538 604,82	44 110 520,54	117 684 423,15	274 787,92	89 679 000,00	27 870 713,57	11 353 100,00	106 600 000,00	0,00	443 111 150,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	45 538 604,82	44 110 520,54	117 684 423,15	274 787,92	89 679 000,00	27 870 713,57	11 353 100,00	106 600 000,00	0,00	443 111 150,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	45 538 604,82	44 110 520,54	117 684 423,15	274 787,92	89 679 000,00	26 949 213,57	11 353 100,00	106 600 000,00	0,00	442 189 650,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	921 500,00	0,00	0,00	0,00	921 500,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	652 588,00	153 500 000,00	0,00	30 000 000,00	0,00	1 200 000,00	1 000 000,00	12 808 000,00	3 900 000,00	0,00	203 060 588,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	652 588,00	153 500 000,00	0,00	30 000 000,00	0,00	1 200 000,00	1 000 000,00	12 808 000,00	3 900 000,00	0,00	203 060 588,00
Vote de l'assemblée (2)	652 588,00	153 500 000,00	0,00	30 000 000,00	0,00	1 200 000,00	1 000 000,00	12 808 000,00	3 900 000,00	0,00	203 060 588,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET										III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES										B 932
Détail par articles										

CHAPITRE 932 – Enseignement

AE (1) = 183 644 000,00

	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré				23 Enseignement supérieur	24 Plan de relance (crise sanitaire)	27 Sécurité	28 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	224 Participations à des cités mixtes					

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	318 402 036,91	25 434 038,09	1 459 320,00	9 042 154,00	0,00	0,00	3 238 100,00	357 575 649,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	318 405 036,91	25 434 038,09	1 456 320,00	9 042 154,00	0,00	0,00	3 238 100,00	357 575 649,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	318 402 036,91	25 434 038,09	1 459 320,00	9 042 154,00	0,00	0,00	3 238 100,00	357 575 649,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	112 806 286,91	25 434 038,09	200 500,00	9 042 154,00	0,00	0,00	3 238 100,00	150 721 079,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	205 595 750,00	0,00	1 258 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 854 570,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	20 002 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 002 600,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	20 002 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 002 600,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	20 002 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 002 600,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET								III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES								B 933
Détail par articles								

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

AE (1) = 52 568 172,00

	30 Services communs	31 Culture			32 Sports	33 Loisirs	34 Plan de relance (crise sanitaire)	37 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		311 Enseignement artistique	312 Activités culturelles et artistiques	313 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)					

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	38 897 188,14	1 994 311,86	16 388 812,00	0,00	0,00	0,00	57 280 312,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	38 897 188,14	1 994 311,86	16 388 812,00	0,00	0,00	0,00	57 280 312,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	38 897 188,14	1 994 311,86	16 388 812,00	0,00	0,00	0,00	57 280 312,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	38 897 188,14	1 994 311,86	14 119 172,00	0,00	0,00	0,00	55 010 672,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	2 269 640,00	0,00	0,00	0,00	2 269 640,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	725 000,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	945 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	725 000,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	945 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	725 000,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	945 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES						B 934
Détail par articles						

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale

AE (1) =	890 000,00
-----------------	-------------------

	40 Services communs	41 Santé	42 Action sociale	43 Plan de relance (crise sanitaire)	47 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
--	-------------------------------	--------------------	-----------------------------	---	-----------------------------------	--------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET											III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES											B 935
Détail par articles											

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires

AE (1) = 10 444 050,00

	50 Services communs	51 Politique de la ville	52 Agglomérations et villes moyennes	53 Espace rural, autres espaces de développt	54 Habitat - (Logement)	55 Actions en faveur du littoral	56 Technologies informat° et communicat°	57 Sécurité	58 Autres actions	59 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------------------------	--------------------------------	---	---	-------------------------------	--	---	----------------	----------------------	--	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	20 000,00	1 080 000,00	1 936 800,00	0,00	0,00	103 100,00	0,00	833 200,00	0,00	3 973 100,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	20 000,00	1 080 000,00	1 936 800,00	0,00	0,00	103 100,00	0,00	833 200,00	0,00	3 973 100,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	20 000,00	1 080 000,00	1 936 800,00	0,00	0,00	103 100,00	0,00	833 200,00	0,00	3 973 100,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	20 000,00	1 080 000,00	1 936 800,00	0,00	0,00	103 100,00	0,00	833 200,00	0,00	3 973 100,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	1 060 000,00	0,00	0,00	290 500,00	0,00	0,00	0,00	1 350 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	1 060 000,00	0,00	0,00	290 500,00	0,00	0,00	0,00	1 350 500,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	1 060 000,00	0,00	0,00	290 500,00	0,00	0,00	0,00	1 350 500,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

AE (1) = 75 763 588,00

	61 FSE	62 FEDER	63 Autres		64 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
			630 FEADER	631 FEAMP		

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	16 835 776,00	40 836 450,00	0,00	0,00	0,00	57 672 226,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	16 835 776,00	40 836 450,00	0,00	0,00	0,00	57 672 226,00
Vote de l'assemblée (2)	16 835 776,00	40 836 450,00	0,00	0,00	0,00	57 672 226,00
Dans le cadre d'une AE-CP	16 835 776,00	40 836 450,00	0,00	0,00	0,00	57 672 226,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	16 835 776,00	40 836 450,00	0,00	0,00	0,00	57 672 226,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	16 835 776,00	40 836 450,00	0,00	0,00	0,00	57 672 226,00
Vote de l'assemblée (2)	16 835 776,00	40 836 450,00	0,00	0,00	0,00	57 672 226,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET											III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES											B 937
Détail par articles											

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 23 955 000,00

	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions en matière des déchets	73 Politique de l'air	74 Politique de l'eau	75 Politique de l'énergie	76 Patrimoine naturel	77 Environnem t infrastructures transport	78 Autres actions	79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------------------------	--------------------------------	--	--------------------------	-----------------------------	---------------------------------	-----------------------------	---	----------------------	--	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 054 527,08	671 748,31	0,00	1 242 000,00	4 474 031,69	7 946 472,92	0,00	0,00	0,00	15 388 780,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	1 054 527,08	671 748,31	0,00	1 242 000,00	4 474 031,69	7 946 472,92	0,00	0,00	0,00	15 388 780,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 054 527,08	671 748,31	0,00	1 242 000,00	4 474 031,69	7 946 472,92	0,00	0,00	0,00	15 388 780,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	1 054 527,08	193 968,31	0,00	1 242 000,00	4 474 031,69	7 946 472,92	0,00	0,00	0,00	14 911 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	477 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	477 780,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	2 800,00	0,00	340 000,00	2 860 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	3 352 800,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	2 800,00	0,00	340 000,00	2 860 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	3 352 800,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	2 800,00	0,00	340 000,00	2 860 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	3 352 800,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET								III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES								B 938
Détail par articles								

CHAPITRE 938 – Transports

AE (1) = 1 524 484 231,00

	80 Services communs	81 Transports en commun de voyageurs						
		810 Services communs	811 Transport ferroviaire régional de voyage	812 Gares et autres infrastructures ferrov.	813 Transports scolaires	814 Transports interurbains	815 Transports mixtes	818 Autres transports en commun

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	5 620 500,00	1 236 214,00	496 910 543,70	25 000,00	209 301 147,80	12 630 231,59	18 595 146,91	196 930,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	5 620 500,00	1 236 214,00	496 910 543,70	25 000,00	209 301 147,80	12 630 231,59	18 595 146,91	196 930,00
Vote de l'assemblée (2)	5 620 500,00	1 236 214,00	496 910 543,70	25 000,00	209 301 147,80	12 630 231,59	18 595 146,91	196 930,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	1 231 814,00	489 867 543,70	0,00	208 747 147,80	12 626 231,59	18 595 146,91	196 930,00
Hors AE-CP	5 620 500,00	4 400,00	7 043 000,00	25 000,00	554 000,00	4 000,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	100,00	200 000,00	29 010 000,00	0,00	6 423 000,00	7 291 000,00	2 529 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	100,00	200 000,00	29 010 000,00	0,00	6 423 000,00	7 291 000,00	2 529 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	100,00	200 000,00	29 010 000,00	0,00	6 423 000,00	7 291 000,00	2 529 000,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET							III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles							B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

	82 Routes et voiries						83 Plan de relance (crise sanitaire)	87 Sécurité
	821 Voirie nationale	822 Voirie régionale	823 Voirie départementale	824 Voirie communale	825 Sécurité routière	828 Autres liaisons		

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET								III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES								B 938
Détail par articles								

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

	88 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	881 Transports aériens	882 Transports maritimes	883 Transports fluviaux	884 Transports ferroviaires de marchandises	885 Liaisons multimodales	886 Infrastructures portuaires et aéroport.	888 Autres	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	3 649 186,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	748 424 900,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	3 649 186,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	748 424 900,00
Vote de l'assemblée (2)	3 649 186,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	748 424 900,00
Dans le cadre d'une AE-CP	3 649 186,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	734 914 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	13 510 900,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 195,00	0,00	45 458 295,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 195,00	0,00	45 458 295,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 195,00	0,00	45 458 295,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET								III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES								B 939
Détail par articles								

CHAPITRE 939 – Action économique

AE (1) = 89 940 125,00

	90 Services communs	91 Interventions économiques transversales	92 Recherche et innovation	93 Agriculture, pêche, agro-industrie	94 Industrie, artisanat, commerce et autres	95 Tourisme et thermalisme	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
--	------------------------	---	----------------------------------	---	---	----------------------------------	--	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	49 303,17	1 616 438,38	19 591 398,85	10 927 980,00	31 884 668,60	14 811 625,00	0,00	78 881 414,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	49 303,17	1 616 438,38	19 591 398,85	10 927 980,00	31 884 668,60	14 811 625,00	0,00	78 881 414,00
Vote de l'assemblée (2)	49 303,17	1 616 438,38	19 591 398,85	10 927 980,00	31 884 668,60	14 811 625,00	0,00	78 881 414,00
Dans le cadre d'une AE-CP	49 303,17	1 616 438,38	19 591 398,85	10 927 980,00	31 884 668,60	14 811 625,00	0,00	78 881 414,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	330 000,00	0,00	490 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	330 000,00	0,00	490 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	330 000,00	0,00	490 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES						B 940
Détail par articles						

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	80 881 998,00	0,00	80 881 998,00	80 881 998,00	80 881 998,00
73913	Attributions de compensation CVAE	80 881 998,00	0,00	80 881 998,00	80 881 998,00	80 881 998,00
	RECETTES	799 667 550,00	0,00	135 664 550,00	135 664 550,00	135 664 550,00
7311	Imposit° forfaitaire Entreprises réseau	0,00	0,00	57 200 000,00	57 200 000,00	57 200 000,00
73112	Cotisation sur la VAE	662 550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseau	57 647 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73121	FNGIR	46 337 000,00	0,00	46 337 000,00	46 337 000,00	46 337 000,00
73122	Fonds péréquat° ress. perçues par région	21 200 000,00	0,00	20 194 000,00	20 194 000,00	20 194 000,00
73123	Attributions de compensation CVAE	11 933 550,00	0,00	11 933 550,00	11 933 550,00	11 933 550,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES						B 941
Détail par articles						

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 189 602 000,00	0,00	1 738 185 000,00	1 738 185 000,00	1 738 185 000,00
7321	TICPE 1ere part - modulation LRL	377 793 000,00	0,00	371 793 000,00	371 793 000,00	371 793 000,00
7322	TICPE 2e part - modulation Grenelle	50 000 000,00	0,00	44 000 000,00	44 000 000,00	44 000 000,00
733	Fraction de TVA	458 687 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7331	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	0,00	668 000 000,00	668 000 000,00	668 000 000,00
7332	Fraction LFI 2017	0,00	0,00	420 900 000,00	420 900 000,00	420 900 000,00
7344	Taxe/certif. immatriculation véhicules	180 000 000,00	0,00	167 000 000,00	167 000 000,00	167 000 000,00
7382	Fracti° TICPE Accomp. réf. apprentissage	0,00	0,00	22 792 000,00	22 792 000,00	22 792 000,00
73841	Frais de gestion	53 335 000,00	0,00	20 200 000,00	20 200 000,00	20 200 000,00
73842	TICPE FPA	23 962 500,00	0,00	23 500 000,00	23 500 000,00	23 500 000,00
7385	TICPE Primes employeurs apprentis	15 824 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7388	Autres	30 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES						B 942
Détail par articles						

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	135 303 000,00	0,00	176 789 800,00	176 789 800,00	176 789 800,00
744	FCTVA	700 000,00	0,00	825 000,00	825 000,00	825 000,00
7454	Prélèv sur rec - Réforme apprentissage	0,00	0,00	10 545 000,00	10 545 000,00	10 545 000,00
7461	DGD	96 057 600,00	0,00	96 057 600,00	96 057 600,00	96 057 600,00
74832	D.C.R.T.P.	32 873 000,00	0,00	30 315 000,00	30 315 000,00	30 315 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	553 300,00	0,00	593 200,00	593 200,00	593 200,00
74834	Dotat° compensat° perte frais gest° TH	0,00	0,00	34 000 000,00	34 000 000,00	34 000 000,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	5 119 100,00	0,00	4 454 000,00	4 454 000,00	4 454 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES						B 943
Détail par articles						

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	49 818 000,00	0,00	47 760 000,00	47 760 000,00	47 760 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	43 378 000,00	0,00	42 520 000,00	42 520 000,00	42 520 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	300 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
666	Pertes de change	940 000,00	0,00	940 000,00	940 000,00	940 000,00
6688	Autres	4 800 000,00	0,00	3 400 000,00	3 400 000,00	3 400 000,00
	RECETTES (4)	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
7688	Autres	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	10 170 652,39
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	9 670 652,39
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	500 000,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	2 008 899,00	0,00	2 020 445,00	2 020 445,00	2 020 445,00
65861	Frais de personnel	1 924 399,00	0,00	1 935 945,00	1 935 945,00	1 935 945,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	84 500,00	0,00	84 500,00	84 500,00	84 500,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 945
Détail par articles	

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	745 500,00	1 245 500,00	1 245 500,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	745 500,00	622 750,00	622 750,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	622 750,00	622 750,00
	RECETTES	500 000,00	354 238,00	354 238,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	500 000,00	354 238,00	354 238,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 946
Détail par articles	

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	465 000 000,00	620 000 000,00	620 000 000,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	465 000 000,00	620 000 000,00	620 000 000,00
6811	<i>Dot. amort. Immos incorporelles</i>	465 000 000,00	620 000 000,00	620 000 000,00
	Autres	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	451 938 000,00	580 000 000,00	580 000 000,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	450 938 000,00	580 000 000,00	580 000 000,00
7768	<i>Neutralisation des amortissements</i>	332 000 000,00	454 000 000,00	454 000 000,00
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	118 938 000,00	126 000 000,00	126 000 000,00
	Transfert de charges	1 000 000,00	0,00	0,00
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	1 000 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 947
Détail par articles	

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B 952
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

952	
Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AE précédent	Vote de l'assemblée sur les AE
40 000 000,00	40 000 000,00

DEPENSES

953	
Virement à la section d'investissement	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
339 043 103,00	308 935 376,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – PRESENTATION CROISEE														IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES														A/900
Détail par articles														

CHAPITRE 900 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	02						03 Sécurité	04					05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		Administration générale							Actions interrégionales, européennes						
		020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environ	028 Autres organismes		041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Actions relevant de la subvent° globale	044 Aide publique au développement	048 Autres actions internationales		
0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens généraux														
DEPENSES		5 000,00	16 730 219,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 931 360,33	0,00	0,00	1 819,67	0,00	18 668 399,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	592 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	592 000,00
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 931 360,33	0,00	0,00	1 819,67	0,00	1 958 180,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	5 354 473,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 354 473,97
213	Constructions	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	765 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	765 000,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 425 642,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 425 642,64
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	3 061 709,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 061 709,35
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	2 731 393,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 731 393,04
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	1 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 060 000,00
261	Titres de participation	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	404 783,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 783,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	4 783,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 783,00
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE											IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES											A/901
Détail par articles											

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Formation professionnelle						12 Apprentissage	13 Formation sanitaire et sociale	14 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
			111 Insertion sociale et professionnelle	112 Formation professionnalisante personnes	113 Format* continue des pers. rech. emplois	114 Formation des actifs occupés	115 Rémunération des stagiaires	116 Autres				
DEPENSES		189 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500 000,00	14 165 004,00	8 180 000,00	0,00	28 034 004,00
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 375 000,00	5 771 804,00	0,00	0,00	7 146 804,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	189 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 586 000,00	0,00	0,00	0,00	1 775 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 200,00	8 180 000,00	0,00	8 573 200,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 539 000,00	0,00	0,00	0,00	2 539 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000 000,00	0,00	0,00	8 000 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 101 500,00	750 000,00	0,00	9 851 500,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 041 500,00	0,00	0,00	9 041 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE											IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES											A/902
Détail par articles											

CHAPITRE 902 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré				23 Enseignement supérieur	24 Plan de relance (crise sanitaire)	27 Sécurité	28 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	224 Participations à des cités mixtes					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	215 390 174,62	12 452 000,00	20 870 206,38	26 322 027,00	0,00	0,00	150 000,00	275 184 408,00
167	Emprunts et dettes condit° particulières	0,00	0,00	0,00	15 674 467,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 674 467,32
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	1 332 930,64	0,00	5 227 773,33	0,00	0,00	0,00	0,00	6 560 703,97
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	38 577 427,24	12 452 000,00	0,00	7 281 596,72	0,00	0,00	0,00	58 311 023,96
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	13 100 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	13 150 300,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	37 907 266,45	0,00	1 089 468,64	0,00	0,00	0,00	0,00	38 996 735,09
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	8 336 027,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 336 027,47
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	12 830 902,83	0,00	1 074 738,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 905 640,83
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	32 413 113,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 413 113,12
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	27 662 890,95	0,00	12 478 226,41	50 441,76	0,00	0,00	0,00	40 191 559,12
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	168 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	27 486 848,60	0,00	1 000 000,00	606 778,35	0,00	0,00	0,00	29 093 626,95
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 383 210,17	0,00	0,00	0,00	18 383 210,17
RECETTES		0,00	0,00	0,00	66 005 000,00	0,00	1 070 000,00	5 507 000,00	0,00	0,00	0,00	72 582 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	64 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 095 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 707 000,00	0,00	0,00	0,00	3 707 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE									IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES									A/903
Détail par articles									

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			32 Sports	33 Loisirs	34 Plan de relance (crise sanitaire)	37 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			311 Enseignement artistique	312 Activités culturelles et artistiques	313 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)					
DEPENSES		0,00	0,00	12 779 729,00	10 700 271,00	20 368 658,00	0,00	0,00	0,00	43 848 658,00
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	19 810,00	4 900,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	44 710,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	12 752 608,00	10 695 371,00	12 623 258,00	0,00	0,00	0,00	36 071 237,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	4 704,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 704,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	200 120,00	0,00	0,00	0,00	200 120,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	2 607,00	0,00	91 400,00	0,00	0,00	0,00	94 007,00
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900 000,00	0,00	0,00	0,00	4 900 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 533 880,00	0,00	0,00	0,00	2 533 880,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	233 000,00	0,00	0,00	0,00	1 733 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	233 000,00	0,00	0,00	0,00	233 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	40 Services communs	41 Santé	42 Action sociale	43 Plan de relance (crise sanitaire)	47 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE												IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES												A/905
Détail par articles												

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Politique de la ville	52 Agglomérations et villes moyennes	53 Espace rural, autres espaces de développt	54 Habitat - (Logement)	55 Actions en faveur du littoral	56 Technologies informat° et communicat°	57 Sécurité	58 Autres actions	59 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	10 800 000,00	2 500 000,00	37 920 000,00	0,00	0,00	48 000 000,00	0,00	300 000,00	0,00	99 520 000,00
203	F r a i s études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	10 800 000,00	2 500 000,00	37 920 000,00	0,00	0,00	47 822 000,00	0,00	300 000,00	0,00	99 342 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 400 000,00	0,00	0,00	0,00	52 400 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 400 000,00	0,00	0,00	0,00	52 400 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE							IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A/906
Détail par articles							

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	61 FSE	62 FEDER	63 Autres		64 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
				630 FEADER	631 FEAMP		
DEPENSES		0,00	181 610 503,00	100 400 000,00	0,00	0,00	282 010 503,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	181 610 503,00	100 400 000,00	0,00	0,00	282 010 503,00
RECETTES		0,00	177 001 603,00	105 008 900,00	0,00	0,00	282 010 503,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	177 001 603,00	105 008 900,00	0,00	0,00	282 010 503,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE											IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES											A/907
Détail par articles											

CHAPITRE 907 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions en matière des déchets	73 Politique de l'air	74 Politique de l'eau	75 Politique de l'énergie	76 Patrimoine naturel	77 Environnem t infrastructures transport	78 Autres actions	79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	75 500,00	626 733,72	13 762,54	7 527 200,00	18 256 803,74	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000 000,00
203	F r a i s études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	582 355,00	13 785,50	0,00	0,00	0,00	0,00	596 140,50
204	Subventions d'équipement versées	0,00	75 500,00	626 733,72	13 762,54	4 552 081,92	18 143 018,24	3 460 000,00	0,00	0,00	0,00	26 871 096,42
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
212	Aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	100 640,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 640,05
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	54 432,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 432,80
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	576 286,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	576 286,20
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	141 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 404,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 404,03
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE								IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES								A/908
Détail par articles								

CHAPITRE 908 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	80 Services communs	81						
			Transports en commun de voyageurs						
			810 Services communs	811 Transp ferroviaire régional de voyageurs	812 Gares et autres infrastructures ferrov.	813 Transports scolaires	814 Transports interurbains	815 Transports mixtes	818 Autres transports en commun
DEPENSES		0,00	345 000,00	107 680 345,84	81 011 185,87	0,00	13 127 914,81	7 238 553,48	2 464 000,00
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	407 795,84	3 152 709,46	0,00	6 800 000,00	288 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	345 000,00	107 272 550,00	77 107 183,49	0,00	112 500,00	0,00	2 464 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	579 000,00	0,00	0,00	6 950 553,48	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	172 292,92	0,00	6 073 800,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 614,81	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	497 000,00	6 400 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	197 000,00	6 400 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE								IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES								A/908
Détail par articles								

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	82						83 Plan de relance (crise sanitaire)	87 Sécurité
		Routes et voiries							
		821 Voirie nationale	822 Voirie régionale	823 Voirie départementale	824 Voirie communale	825 Sécurité routière	828 Autres liaisons		
DEPENSES		14 242 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	14 242 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE									IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES									A/908
Détail par articles									

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	88							TOTAL DU CHAPITRE
		Autres transports							
		881 Transports aériens	882 Transports maritimes	883 Transports fluviaux	884 Transports ferroviaires de marchandises	885 Liaisons multimodales	886 Infrastructures portuaires et aéroport.	888 Autres	
DEPENSES		0,00	0,00	782 339,21	2 392 000,00	0,00	10 739 660,79	312 000,00	240 585 000,00
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 648 505,30
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	782 339,21	2 392 000,00	0,00	10 739 660,79	312 000,00	216 019 233,49
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 529 553,48
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 246 092,92
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 614,81
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 897 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 597 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE									IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES									A/909
Détail par articles									

CHAPITRE 909 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	90 Services communs	91 Interventions économiques transversales	92 Recherche et innovation	93 Agriculture, pêche, agro-alimentaire	94 Industrie, artisanat, commerce et autres	95 Tourisme et thermalisme	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		2 500 000,00	15 811 711,50	18 853 421,67	33 331 286,00	59 429 195,83	10 089 635,00	0,00	140 015 250,00
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	104 259,00	0,00	32 000,00	0,00	136 259,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	15 805 461,50	18 473 008,47	30 615 756,47	47 172 461,14	9 849 024,50	0,00	121 915 712,08
212	Aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 610,50	0,00	197 610,50
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	369 113,20	0,00	0,00	0,00	0,00	369 113,20
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 300,00
261	Titres de participation	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	2 756 734,69	0,00	0,00	5 256 734,69
274	Prêts	0,00	6 250,00	0,00	2 611 270,53	9 500 000,00	0,00	0,00	12 117 520,53
RECETTES		0,00	3 000 000,00	130 000,00	500 000,00	12 076 632,00	0,00	0,00	15 706 632,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	8 250 000,00	0,00	0,00	8 250 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00
274	Prêts	0,00	3 000 000,00	0,00	500 000,00	1 326 632,00	0,00	0,00	4 826 632,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE														IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES														A/930
Détail par articles														

CHAPITRE 930 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	02						03 Sécurité	04					05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		Administration générale							Actions interrégionales, européennes						
		020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environnt	028 Autres organismes		041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Action relevant de la subvention globale	044 Aide publique au développement	048 Autres actions internationales		
		0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens généraux												
DEPENSES		111 670 360,00	26 559 518,00	7 347 870,00	3 510 000,00	0,00	0,00	0,00	1 087 586,00	652 696,00	0,00	1 500,00	1 576 150,00	0,00	152 405 680,00
606	Achats non stockés de matières	2 500,00	2 357 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 363 500,00
611	Contrats de prestations de services	332 000,00	2 181 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 513 000,00
613	Locations	0,00	1 590 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 590 530,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 230 413,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 230 413,92
616	Primes d'assurances	0,00	1 508 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 508 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	1 410 363,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 473 763,00
618	Divers	832 500,00	605 200,00	10 000,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 508 700,00
621	Personnel extérieur au service	112 000,00	125 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	104 850,00	1 465 652,00	15 000,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	70 156,87	20 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	1 696 158,87

Article / compte par nature (1)	Libellé	02						03 Sécurité	04					05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		Administration générale							Actions interrégionales, européennes						
		020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environnement	028 Autres organismes		041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Action relevant de la subvention globale	044 Aide publique au développement	048 Autres actions internationales		
		0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens généraux												
623	Publicité, publicat°, relations publique	70 500,00	4 979 500,00	0,00	115 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 165 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	480 000,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	610 000,00
625	Déplacements et missions	948 600,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	978 600,00
626	Frais postaux et f r a i s télécommunicat°	0,00	866 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	866 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	552 672,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	552 672,00
628	Divers	0,00	2 007 500,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 015 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	307 626,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 626,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	221 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	108 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 928,00
641	Rémunérations du personnel	99 648 107,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 648 107,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	5 031 352,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 031 352,00
647	Autres charges sociales	2 447 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 457 000,00
648	Autres charges de personnel	792 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	792 425,00
651	Aides à la personne	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	02						03 Sécurité	04					05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		Administration générale							Actions interrégionales, européennes						
		020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environnement	028 Autres organismes		041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Action relevant de la subvention globale	044 Aide publique au développement	048 Autres actions internationales		
		0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens généraux												
652	Indemnités de présence	0,00	0,00	0,00	3 276 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 276 000,00
653	Indemnités, frais et format* élus	0,00	0,00	7 225 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 225 870,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	1 024 583,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 024 583,00
656	Participations	373 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	180 900,00	762 876,08	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 017 429,13	609 296,00	0,00	1 500,00	1 561 150,00	0,00	4 230 151,21
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	501 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501 000,00
671	Charges exceptionnelles opérat* gestion	4 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
674	S u b v . fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
RECETTES		6 923 000,00	5 347 433,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	108 500,00	0,00	12 430 933,00
609	RRR obtenus sur achats	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	02						03 Sécurité	04					05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		Administration générale							Actions interrégionales, européennes						
		020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environ	028 Autres organismes		041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Action relevant de la subvention globale	044 Aide publique au développement	048 Autres actions internationales		
		0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens généraux												
641	Rémunérations du personnel	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
747	Participations	5 640 000,00	4 583 433,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	108 500,00	0,00	10 383 933,00
752	Revenus des immeubles	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
758	Produits divers de gestion courante	363 000,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	963 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	20 000,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE											IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES											A/931
Détail par articles											

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Formation professionnelle						12 Apprentissage	13 Formation sanitaire et sociale	14 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
			111 Insertion sociale et professionnelle	112 Formation professionnalisante personnes	113 Format° continue des pers. rech. emploi	114 Formation des actifs occupés	115 Rémunération des stagiaires	116 Autres				
DEPENSES		0,00	45 538 604,82	44 110 520,54	117 684 423,15	274 787,92	89 679 000,00	27 870 713,57	11 353 100,00	106 600 000,00	0,00	443 111 150,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	23 976 891,12	22 386 054,26	78 511 180,66	274 787,92	2 000 000,00	5 988 453,67	0,00	0,00	0,00	133 137 367,63
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 300,00	125 463,30	0,00	0,00	221 763,30
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 000,00	0,00	0,00	0,00	402 000,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	707 000,00	0,00	0,00	0,00	707 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 980,00	0,00	0,00	0,00	3 980,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	819 150,00	0,00	0,00	0,00	819 150,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 870,00	0,00	0,00	0,00	50 870,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 679 000,00	1 152 525,00	0,00	13 600 000,00	0,00	102 431 525,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	21 561 713,70	21 724 466,28	39 173 242,49	0,00	0,00	18 467 834,90	10 227 636,70	93 000 000,00	0,00	204 154 894,07
RECETTES		652 588,00	153 500 000,00	0,00	30 000 000,00	0,00	1 200 000,00	1 000 000,00	12 808 000,00	3 900 000,00	0,00	203 060 588,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 708 000,00	0,00	0,00	12 708 000,00
747	Participations	0,00	153 500 000,00	0,00	30 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	3 900 000,00	0,00	188 400 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	652 588,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	752 588,00

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Article / compte par nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Formation professionnelle						12 Apprentissage	13 Formation sanitaire et sociale	14 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
			111 Insertion sociale et professionnelle	112 Formation professionnalisante personnes	113 Format* continue des pers. rech. emploi	114 Formation des actifs occupés	115 Rémunération des stagiaires	116 Autres				
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE											IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES											A/932
Détail par articles											

CHAPITRE 932 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré				23 Enseignement supérieur	24 Plan de relance (crise sanitaire)	27 Sécurité	28 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	224 Participations à des cités mixtes					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	318 402 036,91	25 434 038,09	1 459 320,00	9 042 154,00	0,00	0,00	3 238 100,00	357 575 649,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	32 828 427,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 828 427,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	2 768 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 768 300,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	4 105 216,35	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 205 216,35
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	3 631 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 631 800,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	665 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	1 115 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	1 943 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00	2 523 400,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	132 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	273 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	4 510 175,11	890 924,89	0,00	0,00	0,00	0,00	28 600,00	5 429 700,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	457 005,00	0,00	16 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	473 305,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	185 689 800,00	0,00	780 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 470 300,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	10 330 210,00	0,00	306 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 636 230,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	3 240 225,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 342 225,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	92 010,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 010,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 585 065,16	0,00	0,00	0,00	3 585 065,16

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Article / compte par nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré				23 Enseignement supérieur	24 Plan de relance (crise sanitaire)	27 Sécurité	28 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	224 Participations à des cités mixtes					
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	43 200 000,00	23 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 700 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	1 080 000,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 114 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	22 516 637,86	1 043 113,20	10 000,00	5 457 088,84	0,00	0,00	2 049 500,00	31 076 339,90
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	898 230,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	898 230,59
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	20 002 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 002 600,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	2 155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 155 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 445 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 445 000,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	702 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	702 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE									IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES									A/933
Détail par articles									

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			32 Sports	33 Loisirs	34 Plan de relance (crise sanitaire)	37 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			311 Enseignement artistique	312 Activités culturelles et artistiques	313 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)					
DEPENSES		0,00	0,00	38 897 188,14	1 994 311,86	16 388 812,00	0,00	0,00	0,00	57 280 312,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	38 558,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 558,25
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
618	Divers	0,00	0,00	5 746,00	486 762,95	0,00	0,00	0,00	0,00	492 508,95
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	6 685,00	365 000,00	0,00	0,00	0,00	371 685,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	170 493,96	2 779,00	460 000,00	0,00	0,00	0,00	633 272,96
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00
628	Divers	0,00	0,00	20 096,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 096,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	4 000,00	0,00	2 081 260,00	0,00	0,00	0,00	2 085 260,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	4 000,00	0,00	132 500,00	0,00	0,00	0,00	136 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	30 450,00	0,00	0,00	0,00	30 450,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 380,00	0,00	0,00	0,00	1 380,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	25 198,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 198,80
656	Participations	0,00	0,00	5 498 065,00	500 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	6 007 065,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	33 101 030,13	997 084,91	13 297 672,00	0,00	0,00	0,00	47 395 787,04

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Article / compte par nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			32 Sports	33 Loisirs	34 Plan de relance (crise sanitaire)	37 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			311 Enseignement artistique	312 Activités culturelles et artistiques	313 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)					
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	725 000,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	945 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
747	Participations	0,00	0,00	725 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	725 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE							IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES							A/934
Détail par articles							

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	40 Services communs	41 Santé	42 Action sociale	43 Plan de relance (crise sanitaire)	47 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	720 000,00	0,00	0,00	0,00	720 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE											IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES											A/935
Détail par articles											

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Politique de la ville	52 Agglomérations et villes moyennes	53 Espace rural, autres espaces de développt	54 Habitat - (Logement)	55 Actions en faveur du littoral	56 Technologies informat° et communicat°	57 Sécurité	58 Autres actions	59 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	20 000,00	1 080 000,00	1 936 800,00	0,00	0,00	103 100,00	0,00	833 200,00	0,00	3 973 100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	613 200,00	0,00	813 200,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	20 000,00	1 080 000,00	1 736 800,00	0,00	0,00	103 100,00	0,00	100 000,00	0,00	3 039 900,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	1 060 000,00	0,00	0,00	290 500,00	0,00	0,00	0,00	1 350 500,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 060 000,00
757	Redevances versées fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE						IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES						A/936
Détail par articles						

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	61 FSE	62 FEDER	63		64 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres			
				630 FEADER	631 FEAMP		
DEPENSES		16 835 776,00	40 836 450,00	0,00	0,00	0,00	57 672 226,00
657	Subventions de fonctionnement versées	16 835 776,00	40 836 450,00	0,00	0,00	0,00	57 672 226,00
RECETTES		16 835 776,00	40 836 450,00	0,00	0,00	0,00	57 672 226,00
747	Participations	16 835 776,00	40 836 450,00	0,00	0,00	0,00	57 672 226,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE												IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES												A/937
Détail par articles												

CHAPITRE 937 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions en matière des déchets	73 Politique de l'air	74 Politique de l'eau	75 Politique de l'énergie	76 Patrimoine naturel	77 Environnem t infrastructures transport	78 Autres actions	79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 054 527,08	671 748,31	0,00	1 242 000,00	4 474 031,69	7 946 472,92	0,00	0,00	0,00	15 388 780,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	51 584,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 584,43
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 081,31	36 362,95	8 000,00	0,00	0,00	0,00	45 444,26
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	209 096,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 096,21
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	41 363,20	121 244,44	20 000,00	0,00	0,00	0,00	182 607,64
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	5 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	158 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	188 000,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	940,00	350 833,01	30 000,00	0,00	0,00	0,00	381 773,01
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	5 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	1 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 630,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	429 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	429 370,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	21 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	11 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 400,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	880,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
656	Participations	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Article / compte par nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions en matière des déchets	73 Politique de l'air	74 Politique de l'eau	75 Politique de l'énergie	76 Patrimoine naturel	77 Environnemt infrastructures transport	78 Autres actions	79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	1 044 527,08	195 168,31	0,00	888 772,37	3 802 591,29	7 838 472,92	0,00	0,00	0,00	13 769 531,97
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	162,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162,48
RECETTES		0,00	0,00	2 800,00	0,00	340 000,00	2 860 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	3 352 800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	2 860 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	3 250 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE								IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES								A/938
Détail par articles								

CHAPITRE 938 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports en commun de voyageurs						
			810 Services communs	811 Transport ferroviaire régional de voyage	812 Gares et autres infrastructures ferrov.	813 Transports scolaires	814 Transports interurbains	815 Transports mixtes	818 Autres transports en commun
DEPENSES		5 620 500,00	1 236 214,00	496 910 543,70	25 000,00	209 301 147,80	12 630 231,59	18 595 146,91	196 930,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	4 886 816,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	7 041 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	424 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 568,73	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 380,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	807 814,00	0,00	0,00	3 380,00	52 692,46	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	12 000,00	0,00	1 570 303,41	0,00	206 774 963,84	12 360 534,20	18 457 538,83	0,00
625	Déplacements et missions	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	3 746,20	2 000,00	9 996,38	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	10 532,45	0,00	736,32	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	15 216,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	5 218 684,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	241 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	76 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	7 000,00	4 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00	306,65	0,00
656	Participations	14 000,00	0,00	483 410 423,86	0,00	935 024,90	3 624,93	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	7 500,00	0,00	0,00	0,00	881 461,68	0,00	0,00	196 930,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	22 038,73	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	2 000,00	0,00	544 000,00	2 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		100,00	200 000,00	29 010 000,00	0,00	6 423 000,00	7 291 000,00	2 529 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	752 000,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	80 Services communs	81						
			Transports en commun de voyageurs						
			810 Services communs	811 Transport ferroviaire régional de voyage	812 Gares et autres infrastructures ferrov.	813 Transports scolaires	814 Transports interurbains	815 Transports mixtes	818 Autres transports en commun
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	200 000,00	20 189 000,00	0,00	5 671 000,00	1 910 000,00	741 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	545 000,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 381 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	8 821 000,00	0,00	0,00	0,00	1 243 000,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE								IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES								A/938
Détail par articles								

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	82						83 Plan de relance (crise sanitaire)	87 Sécurité
		Routes et voiries							
		821	822	823	824	825	828		
		Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie communale	Sécurité routière	Autres liaisons		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	82						83 Plan de relance (crise sanitaire)	87 Sécurité
		Routes et voiries							
		821 Voirie nationale	822 Voirie régionale	823 Voirie départementale	824 Voirie communale	825 Sécurité routière	828 Autres liaisons		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	88							TOTAL DU CHAPITRE
		Autres transports							
		881 Transports aériens	882 Transports maritimes	883 Transports fluviaux	884 Transports ferroviaires de marchandises	885 Liaisons multimodales	886 Infrastructures portuaires et aéroport.	888 Autres	
DEPENSES		3 649 186,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	748 424 900,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 886 816,43
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 041 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 568,73
617	Etudes et recherches	11 726,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 106,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	863 886,46
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 175 340,28
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 742,58
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 268,77
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 216,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	285 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 218 684,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 100,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 900,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 400,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 306,65
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 363 073,69
657	Subventions de fonctionnement versées	3 637 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 723 351,68
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 038,73
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	548 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 195,00	0,00	45 458 295,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	88 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		881 Transports aériens	882 Transports maritimes	883 Transports fluviaux	884 Transports ferroviaires de marchandises	885 Liaisons multimodales	886 Infrastructures portuaires et aéroport.	888 Autres	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 195,00	0,00	5 195,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	752 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 711 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	545 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 381 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 064 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/939
Détail par articles	

CHAPITRE 939 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	90 Services communs	91 Interventions économiques transversales	92 Recherche et innovation	93 Agriculture, pêche, agro-industrie	94 Industrie, artisanat, commerce et autres	95 Tourisme et thermalisme	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		49 303,17	1 616 438,38	19 591 398,85	10 927 980,00	31 884 668,60	14 811 625,00	0,00	78 881 414,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00	0,00	155 000,00
611	Contrats de prestations de services	49 303,17	0,00	26 534,00	0,00	127 907,52	0,00	0,00	203 744,69
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	19 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	96 849,94	90 000,00	236 000,00	0,00	422 849,94
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	22 937,00	45 000,00	605 953,23	116 249,00	0,00	790 139,23
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	11 415,01	1 000,00	0,00	12 415,01
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	49 689,80	25 334,93	220 638,00	0,00	0,00	295 662,73
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	929 901,59	0,00	843 881,05	4 200,00	300 244,22	0,00	2 078 226,86
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00	0,00	180,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00	0,00	172 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	428 300,18	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475 300,18
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 653 300,00	0,00	1 653 300,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	258 236,61	19 445 238,05	9 916 914,08	30 819 354,05	12 158 651,78	0,00	72 598 394,57
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,79	0,00	0,00	5 200,79
RECETTES		0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	330 000,00	0,00	490 000,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
Ligne Tréso	20/10/2017	500 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
CA194	02/11/2005	15 625 000,00	0,00	0,00	3 125 000,00	15 625 000,00
CA214	09/03/2006	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00
CA212	09/03/2006	7 855 482,00	7 855 482,00	0,00	8 000 000,00	7 855 482,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		527 480 482,00	11 855 482,00	0,00	15 125 000,00	27 480 482,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pé- rio- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					79 700 000,00									
1.12.06 Obligataire groupé	NATIXIS CA CIB HSBC	24/10/2012	07/11/2012	07/11/2022	24 700 000,00	F	FIXE	4,300	4,300	Eur	X	F	N	A-1
CA221	NATIXIS	26/03/2012	29/03/2012	26/03/2022	25 000 000,00	F	FIXE	3,750	3,750	Eur	X	F	N	A-1
CA227	NATIXIS	03/04/2013	03/04/2013	06/04/2021	15 000 000,00	F	FIXE	2,280	2,330	Eur	X	F	N	A-1
CA228	NATIXIS	03/04/2013	03/04/2013	03/04/2023	15 000 000,00	F	FIXE	2,750	2,790	Eur	X	F	N	A-1
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 409 943 649,84									
1641 Emprunts en euros (total)					3 330 443 649,84									
1.03.01 TGV Est - Versement 1	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	07/12/2001	26/02/2003	26/02/2004	20 000 000,00	F	FIXE	4,610	4,610	Eur	A	C	O	A-1
1.03.02 TGV Est - Versement 2	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	07/12/2001	15/12/2003	15/12/2004	15 000 000,00	F	FIXE	4,019	3,609	Eur	A	C	O	A-1
1.04.03 TGV Est - Versement 3	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	07/12/2001	06/07/2004	15/06/2005	30 000 000,00	F	FIXE	4,018	3,676	Eur	A	C	O	A-1
1.05.01 TGV Est - Versement 4	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	07/12/2001	14/01/2005	15/12/2005	35 000 000,00	F	FIXE	4,022	3,748	Eur	A	C	O	A-1
1.05.02 TGV Est	CALYON	01/08/2005	30/09/2005	30/06/2006	20 000 000,00	F	FIXE	3,835	3,872	Eur	T	C	O	A-1
1.05.03 TGV Est	CALYON	01/08/2005	30/09/2005	30/06/2006	20 000 000,00	F	FIXE	3,835	3,872	Eur	T	C	O	A-1
1.05.04 TGV Est	CALYON	01/08/2005	30/09/2005	30/09/2006	30 000 000,00	F	FIXE	3,520	3,388	Eur	A	C	O	A-1
1.05.05 Matériel roulant N°5	SOCIETE GENERALE	01/08/2005	02/12/2005	02/03/2006	10 000 000,00	F	FIXE	3,700	3,804	Eur	T	C	O	A-1
1.05.06 Matériel roulant N°3	SOCIETE GENERALE	01/08/2005	23/12/2005	23/03/2006	15 000 000,00	F	FIXE	3,700	3,751	Eur	T	C	O	A-1
1.06.01 Matériel roulant N°4	SOCIETE GENERALE	01/08/2005	25/04/2006	25/07/2006	20 000 000,00	F	FIXE	3,960	4,076	Eur	T	P	O	A-1
1.06.02 Matériel roulant N°3	SOCIETE GENERALE	01/08/2005	25/04/2006	25/07/2006	15 000 000,00	F	FIXE	3,960	4,076	Eur	T	P	O	A-1
1.06.03 Investissements N°6	SOCIETE GENERALE	01/08/2005	25/04/2006	25/07/2006	10 000 000,00	F	FIXE	3,750	3,857	Eur	T	P	O	A-1
1.06.04 Matériel roulant N°3	CREDIT FONCIER	10/10/2006	31/10/2006	31/01/2007	90 000 000,00	F	FIXE	4,125	4,187	Eur	T	P	O	A-1
1.06.07 TGV Est Lot N°1	DEXIA	19/10/2006	20/12/2006	01/04/2007	10 000 000,00	F	FIXE	3,680	3,947	Eur	T	P	O	A-1
1.07.01 TGV Est Lot N°1	SFIL CAFFIL	19/10/2006	31/12/2007	01/04/2008	20 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	4,150	4,260	Eur	T	P	O	B-1
1.07.02 Investissements Lot 4	SFIL CAFFIL	19/10/2006	31/12/2007	01/05/2008	20 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	4,110	4,270	Eur	T	P	O	B-1
1.08.01 Investissements	SOCIETE GENERALE	15/12/2006	01/07/2008	01/10/2008	40 000 000,00	V	TAG 3M +0,02 %	1,800	1,170	Eur	T	C	O	A-1
1.08.03 Investissements	DEXIA	19/10/2006	28/11/2008	01/03/2009	18 571 428,50	V	EUR 3M +0,014 %	4,050	4,080	Eur	T	C	O	A-1
1.08.05 Matériel roulant	CREDIT FONCIER	28/11/2008	19/12/2008	19/03/2009	40 000 000,00	V	EUR 3M +0,85 %	2,710	2,710	Eur	T	P	O	A-1
1.09.05 Investissements 2009	CAISSE D'EPARGNE	10/12/2009	16/12/2009	25/03/2010	40 000 000,00	V	EUR 3M +0,47 %	2,860	1,950	Eur	T	P	O	A-1
1.09.06 Investissements 2009	SOCIETE GENERALE	15/12/2009	22/12/2009	22/03/2010	50 000 000,00	V	EUR 3M +0,46 %	2,650	2,000	Eur	T	P	O	A-1

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pé- rio- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1.09.07 Investissements 2009	BNP PARIBAS	18/12/2009	28/12/2009	28/03/2010	50 000 000,00	V	EUR 3M +0,43 %	1,850	1,850	Eur	T	P	O	A-1
1.10.04 Investissements 2010	CREDIT MUTUEL	22/12/2010	28/12/2010	31/03/2011	40 000 000,00	V	EUR 3M +0,80 %	2,120	2,120	Eur	T	P	O	A-1
1.10.05 Investissements 2010	CREDIT FONCIER	03/12/2010	20/12/2010	25/03/2011	30 000 000,00	F	FIXE	3,620	3,670	Eur	T	P	O	A-1
1.10.06 Investissements 2010	CREDIT AGRICOLE	16/12/2010	28/12/2010	28/03/2011	10 000 000,00	V	EUR 3M +0,53 %	2,830	2,220	Eur	T	P	O	A-1
1.10.07 Investissements 2010	SOCIETE GENERALE	20/12/2010	29/12/2010	31/03/2011	6 000 000,00	V	EUR 1M +0,95 %	2,980	2,250	Eur	T	C	O	A-1
1.11.02 Investissements 2011	BNP PARIBAS	21/06/2011	01/07/2011	01/08/2011	20 000 000,00	V	EUR 3M +0,74 %	2,850	2,240	Eur	T	C	O	A-1
1.11.03 Investissements 2011	SAAR LB	25/11/2011	06/12/2011	06/06/2012	25 000 000,00	F	FIXE	4,098	4,140	Eur	S	C	O	A-1
1.12.01 Investissements 2012	CREDIT MUTUEL	15/11/2011	31/01/2012	30/04/2012	10 000 000,00	V	EUR 3M +1,50 %	2,490	2,490	Eur	T	P	O	A-1
1.12.02 Investissements 2012	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/12/2011	30/04/2012	01/01/2013	10 000 000,00	F	FIXE	4,510	4,728	Eur	A	P	O	A-1
1.12.03 Investissements 2012	CREDIT MUTUEL	23/12/2011	30/04/2012	30/06/2012	15 000 000,00	F	FIXE	4,460	4,532	Eur	T	P	O	A-1
1.12.05 Investissements 2012	CAISSE D'EPARGNE	23/05/2012	05/06/2012	05/09/2012	3 000 000,00	F	FIXE	4,000	4,058	Eur	T	P	O	A-1
1.13.01 TGV Est Phase 2-Vers 1	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	04/12/2012	25/07/2013	25/01/2014	40 000 000,00	F	FIXE	2,935	2,954	Eur	S	C	O	A-1
1.13.02 TGV Est Phase 2-Vers 2	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	04/12/2012	02/12/2013	02/03/2014	20 000 000,00	F	FIXE	3,101	3,135	Eur	T	P	O	A-1
1.13.03 Investissements	SFIL CAFFIL	20/12/2013	27/12/2013	27/03/2014	5 000 000,00	V	EUR 3M +1,24 %	1,550	1,550	Eur	T	P	O	A-1
1.13.04 Investissements	CREDIT COOPERATIF	20/12/2013	27/12/2013	27/03/2014	5 000 000,00	V	LIVRET A +0,75 %	2,000	2,030	Eur	T	P	O	A-1
1.14.01 Investissements	CREDIT FONCIER	03/02/2014	25/04/2014	25/07/2014	25 000 000,00	F	FIXE	3,240	3,250	Eur	T	P	O	A-1
1.14.02 TER-Vers 1	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	23/04/2014	20/08/2014	20/02/2015	20 000 000,00	V	EUR 6M +0,49 %	0,700	0,700	Eur	S	C	O	A-1
1.14.03 LGV-Vers 1	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	10/06/2013	26/11/2014	26/05/2015	20 000 000,00	V	EUR 6M +0,412 %	0,622	0,700	Eur	S	C	O	A-1
1.14.04 Universités - Vers 1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/06/2013	08/12/2014	08/03/2015	5 000 000,00	F	FIXE	2,950	2,950	Eur	T	P	O	A-1
1.15.01 Investissements	SFIL CAFFIL	18/03/2015	01/04/2015	01/07/2015	3 817 187,94	V	EUR 3M +0,87 %	0,980	0,980	Eur	T	P	O	A-1
1.15.02 LGV-Vers 2	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	10/06/2013	29/05/2015	29/05/2016	20 000 000,00	F	FIXE	1,444	1,444	Eur	A	C	O	A-1
1.15.03 Universités - Vers 2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/06/2013	18/11/2015	18/11/2016	9 600 000,00	V	LIVRET A +1,00 %	1,750	2,980	Eur	A	P	O	A-1
1.15.04 LGV-Vers 3	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	10/06/2013	24/11/2015	24/05/2016	20 000 000,00	F	FIXE	1,676	3,444	Eur	S	C	O	A-1
16.01 Universités - Vers 3	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/06/2013	20/06/2016	01/06/2017	10 167 000,00	V	LIVRET A +1,00 %	1,750	2,980	Eur	A	C	O	A-1
16.02 Infrastructures Transport	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/06/2013	20/06/2016	01/06/2017	9 050 000,00	V	LIVRET A +1,00 %	1,750	2,980	Eur	A	C	O	A-1
16.03 Investissements 2016	CREDIT AGRICOLE	04/01/2006	15/11/2016	15/05/2024	13 820 915,00	V	EUR 6M +0,02 %	0,350	0,870	Eur	A	X	O	A-1
16.04 TER-Vers 2	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	23/04/2014	28/11/2016	28/05/2017	17 500 000,00	F	FIXE	0,943	0,943	Eur	S	C	O	A-1
16.05 E420 Rocroi Charleville	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	15/05/2014	05/12/2016	05/06/2017	37 000 000,00	F	FIXE	0,946	0,946	Eur	S	C	O	A-1

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pé- rio- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16.06 Lycées	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	21/05/2015	12/12/2016	12/12/2017	20 000 000,00	F	FIXE	0,957	0,957	Eur	A	C	O	A-1
16.07 Investissements	SFIL CAFFIL	02/12/2016	20/12/2016	01/06/2017	50 000 000,00	V	EUR 3M +0,53 %	0,550	0,530	Eur	T	P	O	A-1
16.08 Investissements	CAISSE D'EPARGNE ALSACE	09/12/2016	20/12/2016	31/05/2017	30 000 000,00	F	FIXE	0,890	0,890	Eur	T	C	O	A-1
16.09 PCV 0%	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2016	30/12/2016	13/12/2017	3 996 094,00	F	FIXE	0,000	0,000	Eur	A	C	O	A-1
17.01 Investissements	CAISSE D'EPARGNE	02/12/2016	06/02/2017	05/05/2017	40 000 000,00	F	FIXE	0,890	0,890	Eur	T	C	O	A-1
17.02 Investissements	CREDIT AGRICOLE	04/12/2003	20/03/2017	01/12/2017	26 711 411,73	V	EUR 3M +0,03 %	0,300	0,500	Eur	A	X	O	A-1
17.03 PCV 0%	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2016	01/09/2017	01/09/2018	20 217 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	Eur	A	C	O	A-1
17.04 Lycées	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	08/12/2016	6/12/2017	06/03/2018	40 000 000,00	F	FIXE	0,934	0,934	Eur	T	C	O	A-1
18.01 Investissements	CAISSE D'EPARGNE ALSACE	27/11/2017	20/12/2017	30/09/2018	10 000 000,00	F	FIXE	1,210	1,210	Eur	S	C	O	A-1
18.02 Investissements	CAISSE D'EPARGNE	27/11/2017	05/04/2018	05/10/2018	10 000 000,00	F	FIXE	1,210	1,210	Eur	S	C	O	A-1
18.03 Investissements	CREDIT MUTUEL	14/12/2017	31/01/2018	31/01/2019	30 000 000,00	F	FIXE	1,110	1,110	Eur	A	C	O	A-1
18.04 Investissements	CREDIT COOPERATIF	09/01/2018	03/04/2018	03/04/2019	10 000 000,00	F	FIXE	1,000	1,000	Eur	A	P	O	A-1
18.05 PCV 0%	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/05/2018	27/09/2018	01/10/2019	6 198 750,67	F	FIXE	0,000	0,000	Eur	A	P	O	A-1
18.06 Lycées	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28/08/2014	31/10/2018	01/01/2019	21 000 000,00	V	LIVRET A +0,75 %	1,500	1,500	Eur	T	P	O	A-1
18.07 Alsace THD	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	03/04/2018	05/11/2018	05/02/2019	40 000 000,00	F	FIXE	1,467	1,467	Eur	T	P	O	A-1
18.08 Investissements	ARKEA	20/11/2018	21/12/2018	28/02/2019	40 000 000,00	F	FIXE	1,580	1,580	Eur	T	P	O	A-1
18.09 Alsace THD	CAISSE D'EPARGNE GRAND EST	19/12/2018	27/12/2018	30/07/2019	18 000 000,00	F	FIXE	1,490	1,490	Eur	A	P	O	A-1
19.01 Investissements	CREDIT MUTUEL	10/12/2018	31/01/2019	31/03/2019	10 000 000,00	F	FIXE	1,180	1,180	Eur	T	P	O	A-1
19.02 Investissements	PBB	27/11/2018	15/01/2019	15/04/2019	40 000 000,00	F	FIXE	1,480	1,480	Eur	T	C	O	A-1
19.03 Investissements	CREDIT COOPERATIF	09/01/2019	11/03/2019	15/04/2020	10 000 000,00	F	FIXE	1,200	1,200	Eur	A	P	O	A-1
19.04 Alsace THD	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	03/04/2018	06/05/2019	06/05/2020	50 000 000,00	F	FIXE	1,061	1,061	Eur	A	C	O	A-1
19.05 Investissements	LA BANQUE POSTALE	09/07/2019	16/08/2019	01/09/2020	10 000 000,00	F	FIXE	0,630	0,630	Eur	A	C	O	A-1
19.06 Investissements	LA BANQUE POSTALE	09/07/2019	16/08/2019	01/03/2020	10 000 000,00	F	FIXE	0,610	0,610	Eur	S	C	O	A-1
19.07 Investissements	LA BANQUE POSTALE	09/07/2019	16/08/2019	01/09/2020	10 000 000,00	F	FIXE	0,830	0,830	Eur	A	C	O	A-1
19.08 Investissements	LA BANQUE POSTALE	09/07/2019	16/08/2019	01/03/2020	10 000 000,00	F	FIXE	0,820	0,820	Eur	S	C	O	A-1
19.09 Investissements	SOCIETE GENERALE	02/07/2019	02/09/2019	02/03/2020	15 000 000,00	F	FIXE	0,880	0,880	Eur	S	C	O	A-1
19.10 Investissements	SOCIETE GENERALE	02/07/2019	02/09/2019	02/03/2020	15 000 000,00	F	FIXE	0,910	0,910	Eur	S	C	O	A-1
19.11 Investissements	CREDIT COOPERATIF	05/09/2019	18/11/2019	18/11/2020	10 000 000,00	F	FIXE	0,950	0,950	Eur	A	C	O	A-1
19.12 Grand Est Très Haut Débit	LA BANQUE POSTALE	18/11/2019	13/12/2019	01/04/2020	50 000 000,00	F	FIXE	0,480	0,480	Eur	A	C	O	A-1
19.13 Grand Est Très Haut Débit	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	20/12/2018	19/12/2019	19/03/2020	39 500 000,00	F	FIXE	0,457	0,457	Eur	A	C	O	A-1

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pé- rio- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
20.01 Investissements	LA BANQUE POSTALE	12/11/2019	13/01/2020	01/02/2021	10 000 000,00	F	FIXE	0,390	0,390	Eur	A	C	O	A-1
20.02 Investissements	LA BANQUE POSTALE	12/11/2019	13/01/2020	01/02/2021	10 000 000,00	F	FIXE	0,520	0,520	Eur	A	C	O	A-1
20.03 Investissements	LA BANQUE POSTALE	12/11/2019	13/01/2020	01/02/2021	10 000 000,00	F	FIXE	0,610	0,610	Eur	A	C	O	A-1
20.04 Investissements	LA BANQUE POSTALE	12/11/2019	13/01/2020	01/02/2021	10 000 000,00	F	FIXE	0,750	0,750	Eur	A	C	O	A-1
20.05 Investissements	CREDIT AGRICOLE	03/12/2019	31/01/2020	30/01/2021	30 000 000,00	F	FIXE	0,948	0,948	Eur	A	C	O	A-1
20.06 Grand Est Très Haut Débit	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	20/12/2018	17/04/2020	17/04/2021	40 000 000,00	F	FIXE	0,591	0,591	Eur	A	C	O	A-1
20.07 Investissements	LA BANQUE POSTALE	28/05/2020	16/11/2020	01/01/2022	10 000 000,00	F	FIXE	0,820	0,820	Eur	A	C	O	A-1
20.08 Investissements	LA BANQUE POSTALE	28/05/2020	16/11/2020	01/01/2022	10 000 000,00	F	FIXE	0,820	0,820	Eur	A	C	O	A-1
20.09 Investissements	LA BANQUE POSTALE	28/05/2020	16/11/2020	01/01/2022	10 000 000,00	F	FIXE	0,820	0,820	Eur	A	C	O	A-1
20.10 Investissements	LA BANQUE POSTALE	28/05/2020	16/11/2020	01/01/2022	10 000 000,00	F	FIXE	0,820	0,820	Eur	A	C	O	A-1
20.11 Investissements	LA BANQUE POSTALE	28/05/2020	16/11/2020	01/01/2022	10 000 000,00	F	FIXE	0,820	0,820	Eur	A	C	O	A-1
20.12 Investissements	CAISSE D'EPARGNE GRAND EST	29/06/2020	15/07/2020	25/04/2022	50 000 000,00	V	LIVRET A +0,20 %	0,700	0,700	Eur	T	C	O	A-1
20.13 Investissements	LA BANQUE POSTALE	29/10/2020	20/11/2020	01/03/2021	64 000 000,00	F	FIXE	0,660	0,660	Eur	T	C	O	A-1
20.14 Investissements	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	20/12/2018	10/11/2020	10/11/2021	43 000 000,00	F	FIXE	0,321	0,321	Eur	A	C	O	A-1
20.15 Investissements	CREDIT AGRICOLE	10/11/2020	30/11/2020	30/11/2021	10 000 000,00	F	FIXE	0,450	0,450	Eur	A	C	O	A-1
A100	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/2001	17/12/2001	01/01/2003	2 378 205,00	V	LIVRET A +1,20 %	4,200	4,200	Eur	A	X	O	A-1
A101	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/2001	20/12/2001	01/01/2003	580 831,00	V	LIVRET A +1,20 %	4,200	4,200	Eur	A	P	O	A-1
A102	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/2001	20/12/2001	01/01/2003	3 658 776,00	V	LIVRET A	3,000	3,000	Eur	A	P	O	A-1
A106	SOCIETE GENERALE	06/11/2002	15/12/2006	15/12/2007	10 000 000,00	C	Taux fixe 4,3% à barrière 6% sur EUR 3M	4,300	4,430	Eur	A	C	O	B-1
A107	CREDIT AGRICOLE	18/12/2002	15/12/2007	15/12/2008	10 000 000,00	C	(T4M(Préfixé)-Floor -0.07 sur T4M(Préfixé)) + 0.07	3,390	3,490	Eur	A	C	O	A-1
A108	CREDIT AGRICOLE	13/01/2003	18/12/2006	15/03/2007	10 000 000,00	C	(T4M(Préfixé)-Floor -0.07 sur T4M(Préfixé)) + 0.07	3,170	3,250	Eur	T	C	O	B-1
A120	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/08/2004	25/11/2004	01/01/2006	9 100 000,00	V	LEP + (-0,05)	3,200	3,200	Eur	A	P	O	A-1
A123	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/07/2005	09/12/2005	09/12/2006	23 000 000,00	F	Taux fixe à 3,5 %	3,500	3,500	Eur	A	C	O	A-1
A129	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/04/2006	20/04/2006	20/04/2007	30 000 000,00	V	LIVRET A + 1,12 %	3,420	3,420	Eur	A	C	O	A-1
A130	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/04/2006	26/04/2006	26/04/2007	20 000 000,00	F	Taux fixe à 4,14 %	4,140	4,140	Eur	A	C	O	A-1

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pé- rio- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A132	DEXIA	26/10/2006	27/12/2006	01/01/2008	10 000 000,00	V	(Eonia-Floor -0,019 sur Eonia) + 0,019	3,340	3,460	Eur	A	P	O	A-1
A133	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/07/2005	20/12/2006	20/12/2007	10 925 000,00	F	Taux fixe à 3,82 %	3,820	3,820	Eur	A	C	O	A-1
A135	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/04/2006	04/01/2007	04/01/2008	40 000 000,00	F	Taux fixe à 4,04 %	4,040	4,040	Eur	A	C	O	A-1
A136	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	04/12/2006	13/12/2007	13/12/2008	30 000 000,00	F	Taux fixe à 4,703 %	4,700	4,700	Eur	A	C	O	A-1
A137	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	04/12/2006	13/12/2007	15/12/2008	20 000 000,00	V	(EUR 3M-Floor 0,017 sur EUR 3M) + (-0,017)	4,910	5,080	Eur	A	C	O	A-1
A138	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	04/12/2006	13/12/2007	15/12/2008	50 000 000,00	V	(EUR 3M-Floor 0,017 sur EUR 3M) + (-0,017)	4,910	5,080	Eur	A	C	O	A-1
A139	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/07/2005	28/12/2007	28/12/2008	9 300 000,00	F	Taux fixe à 4,52 %	4,520	4,520	Eur	A	C	O	A-1
A140	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/04/2006	28/12/2007	28/12/2008	8 500 000,00	F	Taux fixe à 4,52 %	4,520	4,520	Eur	A	C	O	A-1
A141	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/07/2005	17/11/2008	17/11/2009	48 426 050,00	F	Taux fixe à 4,23 %	4,220	4,220	Eur	A	C	O	A-1
A142	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/04/2008	17/11/2008	17/11/2009	4 500 000,00	V	LIVRET A + 1,12 %	5,120	5,120	Eur	A	C	O	A-1
A143	CAISSE D'EPARGNE	10/12/2008	23/12/2008	25/01/2010	21 000 000,00	V	(EUR 3M-Floor -0,133 sur EUR 3M) + 0,133	4,010	4,130	Eur	T	C	O	A-1
A144	CAISSE D'EPARGNE	10/12/2008	19/10/2009	11/03/2010	35 540 000,00	V	EUR 3M + 0,133 %	0,850	0,860	Eur	T	C	O	A-1
A145	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2009	22/12/2009	01/12/2010	10 300 000,00	V	LIVRET A +1,00 %	2,250	2,250	Eur	A	C	O	A-1
A146	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2009	22/12/2009	01/12/2010	47 790 000,00	F	Taux fixe à 3,88 %	3,880	3,880	Eur	A	C	O	A-1
A147	CREDIT AGRICOLE	16/07/2010	30/07/2010	01/07/2011	30 000 000,00	V	(EUR 12M-Floor -0,32 sur EUR 12M) + 0,32	1,730	1,760	Eur	A	C	O	A-1
A148	CREDIT AGRICOLE	15/10/2010	20/10/2010	20/01/2011	15 000 000,00	F	Taux fixe à 3,15 %	3,150	3,230	Eur	T	P	O	A-1
A149	CREDIT AGRICOLE	15/10/2010	05/01/2011	05/04/2011	15 000 000,00	F	Taux fixe à 3,19 %	3,190	3,280	Eur	T	P	O	A-1
A150	SFIL CAFFIL	08/11/2010	01/12/2010	01/03/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 1,82 %	1,820	1,830	Eur	T	P	O	A-1
A151	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2010	22/12/2010	30/04/2011	22 000 000,00	V	(EUR 3M-Floor -0,5 % sur EUR 3M) + 0,5 %	1,340	1,370	Eur	T	P	O	A-1
A152	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	05/12/2011	21/12/2011	21/12/2012	40 000 000,00	V	EUR 3M + 1,202 %	2,620	2,680	Eur	A	C	O	A-1
A153	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/12/2011	23/12/2011	01/12/2012	6 800 000,00	F	Taux fixe à 3,64 %	3,640	3,640	Eur	A	C	O	A-1

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A154	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/12/2011	23/12/2011	01/12/2012	18 200 000,00	F	Taux fixe à 3,59 %	3,590	3,590	Eur	A	C	O	A-1
A155	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	16/04/2012	05/12/2012	05/12/2013	40 000 000,00	F	Taux fixe à 2,615 %	2,620	2,620	Eur	A	C	O	A-1
A156	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/12/2011	01/10/2012	01/10/2013	11 300 000,00	F	Taux fixe à 3,43 %	3,420	3,420	Eur	A	C	O	A-1
A157	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	26/03/2013	07/05/2013	07/05/2014	25 000 000,00	F	Taux fixe à 2,342 %	2,340	2,340	Eur	A	C	O	A-1
A158	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	26/03/2013	07/05/2013	07/05/2014	25 000 000,00	V	EUR 3M + 0,654 %	0,860	0,860	Eur	A	C	O	A-1
A159	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	12/12/2013	03/04/2014	07/04/2015	50 000 000,00	V	EUR 12M + 0,573 %	1,160	1,180	Eur	A	C	O	A-1
A160	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	12/12/2013	19/12/2014	21/12/2015	30 000 000,00	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	1,600	Eur	A	C	O	A-1
A161	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	12/12/2013	18/12/2015	18/02/2016	40 000 000,00	F	Taux fixe à 1.227 %	1,230	1,230	Eur	A	C	O	A-1
A162	CAISSE D'EPARGNE	04/11/2015	01/12/2015	01/12/2016	16 000 000,00	V	EUR 3M + 0,79 %	0,790	0,790	Eur	A	C	O	A-1
A163	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/05/2015	01/05/2016	01/05/2017	20 000 000,00	V	LIVRET A + 0,75 %	1,750	1,750	Eur	A	C	O	A-1
CA170	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	15/11/2001	01/12/2003	15/12/2004	30 000 000,00	V	EUR 3M	2,160	1,910	Eur	A	C	O	A-1
CA189	CREDIT AGRICOLE	04/12/2003	23/12/2005	23/12/2006	10 000 000,00	V	EUR 3M	3,130	2,240	Eur	A	X	O	A-1
CA190	DEXIA	15/12/2003	27/12/2005	01/12/2010	5 000 000,00	V	EUR 12M	3,850	3,070	Eur	A	X	O	A-1
CA191	CAISSE D'EPARGNE	09/12/2003	16/12/2005	01/09/2006	5 540 000,00	V	EUR 3M	2,580	2,360	Eur	A	X	O	A-1
CA192	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/11/2005	01/01/2006	01/06/2007	15 000 000,00	F	FIXE	3,940	3,830	Eur	S	X	O	A-1
CA196	CREDIT AGRICOLE	04/01/2006	02/08/2006	02/02/2007	10 000 000,00	C	FIXE	1,000	4,020	Eur	S	P	O	A-1
CA199	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/11/2005	14/12/2006	01/12/2007	10 000 000,00	F	FIXE	3,530	3,700	Eur	A	X	O	A-1
CA200	DEXIA	07/12/2006	26/12/2006	01/12/2007	10 000 000,00	F	FIXE	4,310	4,370	Eur	A	X	O	A-1
CA208	DEXIA	14/10/2005	30/06/2008	01/10/2008	10 000 000,00	V	TAG 3M	4,330	0,830	Eur	T	X	O	A-1
CA209	BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	08/08/2006	25/02/2008	15/06/2020	20 000 000,00	V	TAG 3M	4,030	1,120	Eur	T	X	O	A-1
CA216	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/11/2005	30/06/2010	01/07/2011	12 500 000,00	V	EUR 1M	0,650	0,940	Eur	A	X	O	A-1
CA217	DEXIA	23/11/2010	18/01/2011	02/05/2011	750 000,00	F	FIXE	1,850	1,860	Eur	T	P	O	A-1
CA219	BCME	06/12/2010	30/12/2011	30/03/2012	10 000 000,00	V	EUR 3M	1,370	1,240	Eur	T	C	O	A-1
CA222	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2010	19/10/2012	19/10/2013	20 000 000,00	V	EUR 6M	0,410	1,160	Eur	A	P	O	A-1
CA223	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/02/2011	02/11/2012	01/02/2013	27 500 000,00	V	EUR 3M	0,210	1,920	Eur	T	C	O	A-1
CA224	BCME	15/12/2010	30/10/2012	30/01/2013	20 000 000,00	V	EUR 3M	0,210	1,230	Eur	T	C	O	A-1

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
CA225	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/02/2011	20/12/2012	01/05/2013	5 000 000,00	V	EUR 3M	0,190	1,840	Eur	T	C	O	A-1
CA229	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/02/2011	13/12/2015	01/12/2016	8 070 000,00	V	LIVRET A	0,750	1,980	Eur	A	X	O	A-1
CA230	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/02/2011	13/12/2015	01/12/2016	9 885 000,00	V	LIVRET A	0,750	2,000	Eur	A	X	O	A-1
CA231	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	01/11/2014	19/12/2014	01/02/2015	25 000 000,00	V	EUR 3M	0,090	1,260	Eur	T	X	O	A-1
CA232	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	01/11/2014	19/06/2015	01/08/2015	30 000 000,00	F	FIXE	1,600	1,600	Eur	A	X	O	A-1
CA233	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/01/2015	02/11/2015	01/06/2018	23 000 000,00	V	LIVRET A	1,600	1,590	Eur	T	C	O	A-1
CA234	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/01/2015	01/09/2016	01/06/2018	22 000 000,00	V	LIVRET A	1,600	1,590	Eur	T	C	O	A-1
CA235	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	21/05/2015	02/12/2015	01/09/2016	30 000 000,00	F	FIXE	1,430	1,430	Eur	A	X	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					30 000 000,00									
A131	DEXIA	28/04/2006	02/05/2006	01/05/2007	20 000 000,00	C	3.0375 %	3,040	3,080	CHF	A	C	O	F-6
A134	CREDIT FONCIER	11/12/2006	27/12/2006	31/01/2008	10 000 000,00	C	Eonia-Floor 0 sur Eonia	3,690	3,790	CHF	A	C	O	F-6
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					49 500 000,00									
CA194	SOCIETE GENERALE	02/11/2005	03/03/2006	01/04/2006	37 500 000,00	V	EONIA	2,620	0,690	Eur	A	X	N	A-1
CA212	CREDIT AGRICOLE	04/01/2006	08/02/2010	31/03/2010	8 000 000,00	V	T4M	1,000	0,870	Eur	A	X	N	A-1
CA214	CREDIT AGRICOLE	04/01/2006	04/05/2010	31/05/2010	4 000 000,00	V	T4M	0,350	1,010	Eur	A	X	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					18 133,00									
Adaptherapy	Adaptherapy	29/08/2016	29/08/2016		300,00			0,000	0,000				N	-
Adec Technopole	Adec Technopole	18/03/2016	18/03/2016		360,00			0,000	0,000				N	-
Amoneta Diagnostics	Amoneta Diagnostics	25/02/2016	25/02/2016		1 220,00			0,000	0,000				N	-
Association Accro	Association Accro	30/10/2015	18/12/2015		460,00			0,000	0,000				N	-
Association Alsace Innovation	Association Alsace Innovation	20/11/2015	18/12/2015		1 218,00			0,000	0,000				N	-
Cairn Devices	Cairn Devices	06/12/2019	06/12/2019		380,00			0,000	0,000				N	-
Candyvoice	Candyvoice	06/12/2019	06/12/2019		300,00			0,000	0,000				N	-
Collaborative Policy Consultants	Collaborative Policy Consultants	28/10/2015	18/12/2015		300,00			0,000	0,000				N	-
Cresus Alsace	Cresus Alsace	25/02/2016	25/02/2016		600,00			0,000	0,000				N	-
Daoudi	Daoudi	12/02/2016	12/02/2016		360,00			0,000	0,000				N	-
Direct Market	Direct Market	12/09/2018	12/09/2018		300,00			0,000	0,000				N	-

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
E Sup Formation SàRL (Lomdess)	E Sup Formation SàRL (Lomdess)	21/10/2015	18/12/2015		380,00			0,000	0,000				N	-
Epitopos	Epitopos	11/02/2016	11/02/2016		460,00			0,000	0,000				N	-
FITN Hotel	FITN Hotel	03/06/2016	03/06/2016		195,00			0,000	0,000				N	-
Fizimed	Fizimed	19/12/2017	19/12/2017		380,00			0,000	0,000				N	-
Git	Git	13/11/2017	13/11/2017		300,00			0,000	0,000				N	-
Hapticmedia	Hapticmedia	28/05/2018	28/05/2018		3 900,00			0,000	0,000				N	-
Harpp	Harpp	06/12/2019	06/12/2019		780,00			0,000	0,000				N	-
Idebike	Idebike	04/04/2018	04/04/2018		300,00			0,000	0,000				N	-
Kwit	Kwit	13/10/2017	31/10/2018		380,00			0,000	0,000				N	-
Le cercle de l'orge	Le cercle de l'orge	06/04/2018	06/04/2018		380,00			0,000	0,000				N	-
Makers For Change	Makers For Change	20/03/2018	20/03/2018		1 120,00			0,000	0,000				N	-
Neuronality	Neuronality	24/10/2017	24/10/2017		460,00			0,000	0,000				N	-
Orisun	Orisun	16/04/2018	16/04/2018		380,00			0,000	0,000				N	-
SAS Toitchezmoi	SAS Toitchezmoi	14/11/2016	14/11/2016		300,00			0,000	0,000				N	-
Scoledge	Scoledge	08/12/2017	08/12/2017		460,00			0,000	0,000				N	-
Teewii	Teewii	24/10/2017	08/03/2018		780,00			0,000	0,000				N	-
Terremys	Terremys	15/05/2018	15/05/2018		780,00			0,000	0,000				N	-
Verifeasy	Verifeasy	30/11/2018	30/11/2018		300,00			0,000	0,000				N	-
Virtual Journey	Virtual Journey	05/09/2018	05/09/2018		300,00			0,000	0,000				N	-
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					278 482 750,20									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					278 482 750,20									
Lycée Bains les Bains Ph.1	BAINS LES BAINS SERVICE - CREDIT FONCIER DE FRANCE	11/02/2011	01/02/2013	31/03/2013	10 366 275,88	F	FIXE	3,208	3,680	Eur	T	P	N	A-1
Lycée Bains les Bains Ph.2	BAINS LES BAINS SERVICE - CREDIT FONCIER DE FRANCE	11/02/2011	28/02/2014	31/03/2014	10 080 000,00	F	FIXE	3,280	3,790	Eur	T	P	N	A-1
Lycée Bains les Bains Ph.3	BAINS LES BAINS SERVICE - CREDIT FONCIER DE FRANCE	11/02/2011	29/12/2014	31/03/2015	6 952 800,00	F	FIXE	2,590	3,850	Eur	T	P	N	A-1

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pé- rio- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Lycée Bains les Bains Ph.4	BAINS LES BAINS SERVICE - CREDIT FONCIER DE FRANCE	11/02/2011	29/06/2015	30/09/2015	7 017 958,33	F	FIXE	2,990	4,130	Eur	T	P	N	A-1
Lycée de Jarny Ph.1	EIFFLY54 - SOCIETE GENERALE	11/02/2011	10/10/2013	31/12/2013	67 837 447,00	F	FIXE	3,220	3,860	Eur	T	P	N	A-1
Lycée de Jarny Ph.2	EIFFLY54 - SOCIETE GENERALE	11/02/2011	10/10/2014	31/12/2014	4 422 159,60	F	FIXE	3,330	3,860	Eur	T	P	N	A-1
Lycée de Jarny Ph.3	EIFFLY54 - SOCIETE GENERALE	11/02/2011	10/02/2015	31/03/2015	1 491 375,60	F	FIXE	3,440	3,860	Eur	T	P	N	A-1
Lycée de Montigny les Metz Ph.1	BATYS - CAISSE D'EPARGNE	28/02/2011	09/10/2013	31/12/2013	46 747 353,62	F	FIXE	4,020	4,290	Eur	T	P	N	A-1
Lycée de Montigny les Metz Ph.2	BATYS - CAISSE D'EPARGNE	28/02/2011	19/05/2014	30/06/2014	6 130 934,48	F	FIXE	3,500	4,270	Eur	T	P	N	A-1
Lycée de Pont à Mousson Ph.1	LYLOPOLIS - DEXIA - SAAR LANDESBANK	03/11/2011	14/10/2013	31/12/2013	26 470 373,76	F	FIXE	3,400	4,800	Eur	T	P	N	A-1
Lycée de Pont à Mousson Ph.2	LYLOPOLIS - DEXIA - SAAR LANDESBANK	03/11/2011	15/12/2014	31/12/2014	30 561 604,06	F	FIXE	2,500	4,740	Eur	T	P	N	A-1
Lycée de Pont à Mousson Ph.3	LYLOPOLIS - DEXIA - SAAR LANDESBANK	03/11/2011	30/05/2016	30/06/2016	30 856 363,28	F	FIXE	2,020	4,690	Eur	T	P	N	A-1
R1T1 20 ans	CAISSE D'EPARGNE	13/10/2010	01/01/2010	31/12/2010	10 149 236,03	F	Taux fixe à 3.69 %	3,690	3,740	Eur	T	C	O	A-1
R1T2 20 ans	CAISSE D'EPARGNE	14/10/2011	01/01/2011	31/12/2011	18 836 272,93	F	Taux fixe à 3.71 %	3,710	3,710	Eur	T	C	O	A-1
R1T3	CAISSE D'EPARGNE	31/03/2015	31/03/2015	30/06/2015	562 595,63	F	Taux fixe à 2.6008 %	2,600	2,630	Eur	T	C	O	A-1
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					15 044 875,09									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					15 044 875,09									
Préfinancement FSE 2014	COMMISSION EUROPEENNE				391 322,04			0,000	0,000	Eur		X	N	A-1
Préfinancement FSE 2015	COMMISSION EUROPEENNE				391 305,69			0,000	0,000	Eur		X	N	A-1
Préfinancement Feder 2014	COMMISSION EUROPEENNE				1 706 571,29			0,000	0,000	Eur		X	N	A-1

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Préfinancement Feder 2015	COMMISSION EUROPEENNE				1 706 571,29			0,000	0,000	Eur		X	N	A-1
Préfinancement Fonds Européens	COMMISSION EUROPEENNE				1 639 500,82			0,000	0,000	Eur		X	N	A-1
Préfinancement Fonds Européens	COMMISSION EUROPEENNE				2 194 099,30			0,000	0,000	Eur		X	N	A-1
Préfinancement Fonds Européens	COMMISSION EUROPEENNE				869 547,18			0,000	0,000	Eur		X	N	A-1
Préfinancement Fonds Européens	COMMISSION EUROPEENNE				2 351 573,65			0,000	0,000	Eur		X	N	A-1
Préfinancement Fonds Européens	COMMISSION EUROPEENNE				2 150 893,33			0,000	0,000	Eur		X	N	A-1
Préfinancement IEJ 2014	COMMISSION EUROPEENNE				53 000,00			0,000	0,000	Eur		X	N	A-1
Préfinancement IEJ 2015	COMMISSION EUROPEENNE				1 590 490,50			0,000	0,000	Eur		X	N	A-1
Total général					3 783 189 408,13									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		79 700 000,00					17 470 000,00	2 754 100,00	0,00	1 445 886,77
1.12.06 Obligataire groupé	N	0,00	A-1	24 700 000,00	2,85	F	FIXE	4,300	2 470 000,00	1 062 100,00	0,00	157 132,60
CA221	N	0,00	A-1	25 000 000,00	2,25	F	FIXE	3,800	0,00	937 500,00	0,00	729 166,67
CA227	N	0,00	A-1	15 000 000,00	1,25	F	FIXE	2,280	15 000 000,00	342 000,00	0,00	253 650,00
CA228	N	0,00	A-1	15 000 000,00	3,25	F	FIXE	2,750	0,00	412 500,00	0,00	305 937,50
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		133 027 764,64		2 293 922 599,70					162 332 543,33	35 880 881,93	668 000,00	8 254 864,02
1641 Emprunts en euros (total)		133 027 764,64		2 259 127 106,61					157 216 013,26	35 434 181,93	668 000,00	8 034 491,44
1.03.01 TGV Est - Versement 1	N	0,00	A-1	8 666 666,61	13,15	F	FIXE	4,610	666 666,67	399 533,33	0,00	337 383,70
1.03.02 TGV Est - Versement 2	N	0,00	A-1	6 500 000,00	13,90	F	FIXE	4,019	500 000,00	261 235,00	0,00	10 884,79
1.04.03 TGV Est - Versement 3	N	0,00	A-1	14 000 000,00	14,50	F	FIXE	4,018	1 000 000,00	562 520,00	0,00	304 698,33
1.05.01 TGV Est - Versement 4	N	0,00	A-1	16 333 333,28	14,90	F	FIXE	4,022	1 166 666,67	656 926,66	0,00	27 371,94
1.05.02 TGV Est	N	0,00	A-1	10 166 666,58	16,25	F	FIXE	3,835	666 666,68	385 559,53	0,00	1 083,03
1.05.03 TGV Est	N	0,00	A-1	10 166 666,58	16,25	F	FIXE	3,835	666 666,68	385 559,54	0,00	1 083,03
1.05.04 TGV Est	N	0,00	A-1	15 000 000,00	15,75	F	FIXE	3,520	1 000 000,00	526 435,55	0,00	1 466,67
1.05.05 Matériel roulant N°5	N	0,00	A-1	4 999 999,64	15,90	F	FIXE	3,700	333 333,35	182 867,35	0,00	14 902,78
1.05.06 Matériel roulant N°3	N	0,00	A-1	7 500 000,00	15,90	F	FIXE	3,700	500 000,00	270 543,49	0,00	6 098,90
1.06.01 Matériel roulant N°4	O	13 826 480,45	B-1	13 223 831,83	16,30	F	FIXE	3,960	628 746,81	521 533,59	668 000,00	97 459,64
1.06.02 Matériel roulant N°3	N	0,00	A-1	9 917 873,41	16,30	F	FIXE	3,960	471 560,16	391 150,16	0,00	73 094,73
1.06.03 Investissements N°6	N	0,00	A-1	432 820,76	1,30	F	FIXE	3,750	432 820,76	6 186,88	0,00	3 020,73
1.06.04 Matériel roulant N°3	N	0,00	A-1	61 190 694,95	16,80	F	FIXE	4,125	2 761 531,58	2 481 763,94	0,00	420 686,03
1.06.07 TGV Est Lot N°1	N	0,00	A-1	6 730 937,79	17,00	F	FIXE	3,680	308 450,18	246 852,03	0,00	62 612,68
1.07.01 TGV Est Lot N°1	N	0,00	B-1	14 859 125,39	18,00	C	TAUX STRUCTURES	4,150	558 079,01	616 495,47	0,00	155 876,35
1.07.02 Investissements Lot 4	N	0,00	B-1	4 026 372,20	3,10	C	TAUX STRUCTURES	4,110	1 734 052,77	140 890,82	0,00	27 580,65
1.08.01 Investissements	N	0,00	A-1	7 333 333,21	3,50	V	TAG 3M +0,02 %	0,000	2 666 666,67	30 800,00	0,00	0,00
1.08.03 Investissements	N	0,00	A-1	1 428 571,50	1,90	V	EUR 3M +0,014 %	0,000	1 428 571,40	6 000,00	0,00	0,00
1.08.05 Matériel roulant	O	13 722 309,80	A-1	10 543 042,29	3,90	V	EUR 3M +0,85 %	0,200	3 341 236,38	132 000,00	0,00	1 110,53

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1.09.05 Investissements 2009	O	21 185 843,75	A-1	19 178 642,94	9,90	V	EUR 3M +0,47 %	0,100	2 031 173,05	166 000,00	0,00	0,00
1.09.06 Investissements 2009	O	29 910 510,99	A-1	27 426 205,84	9,90	V	EUR 3M +0,46 %	0,110	2 585 177,91	235 000,00	0,00	0,00
1.09.07 Investissements 2009	O	26 432 619,69	A-1	23 923 730,95	9,90	V	EUR 3M +0,43 %	0,080	2 537 840,31	199 000,00	0,00	0,00
1.10.04 Investissements 2010	N	0,00	A-1	14 582 328,27	6,00	V	EUR 3M +0,68 %	0,200	2 809 696,82	175 000,00	0,00	0,00
1.10.05 Investissements 2010	N	0,00	A-1	17 673 912,75	10,90	F	FIXE	3,620	1 494 790,56	619 656,20	0,00	17 772,10
1.10.06 Investissements 2010	N	0,00	A-1	5 386 476,78	10,90	V	EUR 3M +0,53 %	0,170	501 883,13	50 000,00	0,00	0,00
1.10.07 Investissements 2010	N	0,00	A-1	2 000 000,00	6,00	V	EUR 1M +0,95 %	0,650	400 000,00	27 000,00	0,00	0,00
1.11.02 Investissements 2011	N	0,00	A-1	7 333 333,46	6,30	V	EUR 3M +0,74 %	0,360	1 333 333,32	84 000,00	0,00	2 475,81
1.11.03 Investissements 2011	N	0,00	A-1	10 000 000,06	6,90	F	FIXE	4,098	1 666 666,66	392 725,00	0,00	26 181,67
1.12.01 Investissements 2012	N	0,00	A-1	1 427 044,00	2,10	V	EUR 3M +1,50 %	1,180	1 137 167,26	27 000,00	0,00	3 617,56
1.12.02 Investissements 2012	N	0,00	A-1	5 488 682,36	7,00	F	FIXE	4,510	684 238,77	247 539,57	0,00	246 851,96
1.12.03 Investissements 2012	N	0,00	A-1	7 474 157,88	7,25	F	FIXE	4,460	1 061 120,09	315 764,19	0,00	0,00
1.12.05 Investissements 2012	N	0,00	A-1	529 514,28	2,50	F	FIXE	4,000	349 485,40	15 981,76	0,00	1 470,87
1.13.01 TGV Est Phase 2-Vers 1	N	0,00	A-1	30 666 666,62	23,50	F	FIXE	2,935	1 333 333,34	890 283,33	0,00	387 528,70
1.13.02 TGV Est Phase 2-Vers 2	N	0,00	A-1	16 836 679,74	23,90	F	FIXE	3,101	510 362,53	516 208,75	0,00	40 608,20
1.13.03 Investissements	N	0,00	A-1	1 904 141,80	4,00	V	EUR 3M +1,24 %	0,980	553 491,73	32 408,29	0,00	3 398,15
1.13.04 Investissements	N	0,00	A-1	1 606 057,12	3,90	V	LIVRET A +0,75 %	1,500	524 708,16	21 910,07	0,00	111,53
1.14.01 Investissements	N	0,00	A-1	15 629 451,88	9,30	F	FIXE	3,240	1 624 160,20	486 793,36	0,00	91 432,29
1.14.02 TER-Vers 1	N	0,00	A-1	16 000 000,04	24,60	V	EUR 6M +0,49 %	0,220	666 666,66	127 133,34	0,00	0,00
1.14.03 LGV-Vers 1	N	0,00	A-1	16 000 000,04	24,90	V	EUR 6M +0,412 %	0,140	666 666,66	128 582,60	0,00	0,00
1.14.04 Universités - Vers 1	N	0,00	A-1	3 552 011,90	14,90	F	FIXE	2,950	245 572,20	100 960,42	0,00	8 440,96
1.15.01 Investissements	N	0,00	A-1	928 195,26	2,75	V	EUR 3M +0,87 %	0,560	527 508,75	11 765,64	0,00	788,35
1.15.02 LGV-Vers 2	N	0,00	A-1	16 666 666,65	25,50	F	FIXE	1,444	666 666,67	240 666,67	0,00	141 057,41
1.15.03 Universités - Vers 2	N	0,00	A-1	7 235 430,10	15,50	V	LIVRET A +0,75 %	1,750	482 362,01	90 442,88	0,00	37 433,30
1.15.04 LGV-Vers 3	N	0,00	A-1	16 666 666,70	25,90	F	FIXE	1,676	666 666,66	276 540,00	0,00	27 933,33
16.01 Universités - Vers 3	N	0,00	A-1	8 133 600,00	16,50	V	LIVRET A +0,75 %	1,750	508 350,00	101 670,00	0,00	42 339,29
16.02 Infrastructures Transport	N	0,00	A-1	6 636 666,68	11,50	V	LIVRET A +0,75 %	1,750	603 333,33	82 958,33	0,00	34 335,53
16.03 Investissements 2016	N	0,00	A-1	13 820 915,00	18,50	V	EUR 6M +0,02 %	0,000	0,00	60 000,00	0,00	0,00
16.04 TER-Vers 2	N	0,00	A-1	14 000 000,00	16,90	F	FIXE	0,940	875 000,00	129 957,20	0,00	11 001,67
16.05 E420 Rocroi Charleville	N	0,00	A-1	29 600 000,00	16,90	F	FIXE	0,950	1 850 000,00	275 640,75	0,00	17 889,91
16.06 Lycées	N	0,00	A-1	16 000 000,00	16,90	F	FIXE	0,960	1 000 000,00	153 120,00	0,00	7 656,00
16.07 Investissements	N	0,00	A-1	43 980 869,98	17,10	V	EUR 3M +0,53 %	0,250	1 803 731,20	410 000,00	0,00	19 211,42

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
16.08 Investissements	N	0,00	A-1	24 375 000,00	17,10	F	FIXE	0,890	1 500 000,00	211 931,26	0,00	18 078,13
16.09 PCV 0%	N	0,00	A-1	3 196 875,20	16,90	F	FIXE	0,000	199 804,70	0,00	0,00	0,00
17.01 Investissements	N	0,00	A-1	32 500 000,00	17,10	F	FIXE	0,890	2 000 000,00	282 575,00	0,00	44 190,97
17.02 Investissements	N	0,00	A-1	22 315 669,09	6,00	V	EUR 3M +0,03 %	0,000	2 551 127,41	95 000,00	0,00	0,00
17.03 PCV 0%	N	0,00	A-1	17 184 450,00	17,70	F	FIXE	0,000	1 010 850,00	0,00	0,00	0,00
17.04 Lycées	N	0,00	A-1	31 999 999,96	12,80	F	FIXE	0,934	2 666 666,68	289 540,00	0,00	19 925,33
18.01 Investissements	N	0,00	A-1	8 333 333,35	13,25	F	FIXE	1,210	666 666,66	98 816,67	0,00	25 208,33
18.02 Investissements	N	0,00	A-1	8 333 333,35	13,25	F	FIXE	1,210	666 666,66	98 816,67	0,00	23 807,87
18.03 Investissements	N	0,00	A-1	26 000 000,00	13,10	F	FIXE	1,110	2 000 000,00	288 600,00	0,00	264 550,00
18.04 Investissements	N	0,00	A-1	8 751 312,02	13,25	F	FIXE	1,000	633 724,68	87 513,12	0,00	64 905,56
18.05 PCV 0%	N	0,00	A-1	5 372 250,59	13,40	F	FIXE	0,000	413 250,04	0,00	0,00	0,00
18.06 Lycées	N	0,00	A-1	18 900 000,00	18,75	V	LIVRET A +0,75 %	1,500	1 050 000,00	278 982,47	0,00	58 406,25
18.07 Alsace THD	N	0,00	A-1	36 000 000,00	18,75	F	FIXE	1,467	2 000 000,00	517 117,50	0,00	80 685,00
18.08 Investissements	N	0,00	A-1	36 000 000,00	18,85	F	FIXE	1,580	2 000 000,00	556 950,00	0,00	47 400,00
18.09 Alsace THD	N	0,00	A-1	16 650 000,00	19,00	F	FIXE	1,490	900 000,00	244 732,50	0,00	103 368,75
19.01 Investissements	N	0,00	A-1	8 766 547,75	14,00	F	FIXE	1,180	627 712,10	100 674,46	0,00	0,00
19.02 Investissements	N	0,00	A-1	36 500 000,00	19,00	F	FIXE	1,480	2 000 000,00	558 700,00	0,00	112 541,67
19.03 Investissements	N	0,00	A-1	9 387 552,95	14,25	F	FIXE	1,200	619 796,41	112 650,64	0,00	81 358,79
19.04 Alsace THD	N	0,00	A-1	47 619 047,62	20,40	F	FIXE	1,061	2 380 952,38	505 238,09	0,00	328 404,76
19.05 Investissements	N	0,00	A-1	9 333 333,33	14,60	F	FIXE	0,630	666 666,67	59 616,67	0,00	19 763,33
19.06 Investissements	N	0,00	A-1	9 333 333,34	14,60	F	FIXE	0,610	666 666,66	56 684,81	0,00	19 135,93
19.07 Investissements	N	0,00	A-1	9 500 000,00	19,60	F	FIXE	0,830	500 000,00	79 945,14	0,00	26 502,36
19.08 Investissements	N	0,00	A-1	9 500 000,00	19,60	F	FIXE	0,820	500 000,00	77 934,17	0,00	26 183,06
19.09 Investissements	N	0,00	A-1	14 250 000,00	19,60	F	FIXE	0,880	750 000,00	125 455,00	0,00	41 800,00
19.10 Investissements	N	0,00	A-1	14 250 000,00	19,60	F	FIXE	0,910	750 000,00	129 731,88	0,00	43 225,00
19.11 Investissements	N	0,00	A-1	9 500 000,00	19,00	F	FIXE	0,950	500 000,00	90 250,00	0,00	11 281,25
19.12 Grand Est Très Haut Débit	N	0,00	A-1	48 500 000,00	25,00	F	FIXE	0,480	2 000 000,00	229 200,00	0,00	57 553,33
19.13 Grand Est Très Haut Débit	N	0,00	A-1	37 525 000,00	20,00	F	FIXE	0,457	1 975 000,00	168 104,62	0,00	4 384,67
20.01 Investissements	N	0,00	A-1	10 000 000,00	15,00	F	FIXE	0,390	666 666,67	41 708,33	0,00	38 241,87
20.02 Investissements	N	0,00	A-1	10 000 000,00	20,00	F	FIXE	0,520	500 000,00	55 611,11	0,00	50 988,89
20.03 Investissements	N	0,00	A-1	10 000 000,00	25,00	F	FIXE	0,610	400 000,00	65 236,11	0,00	59 813,89
20.04 Investissements	N	0,00	A-1	10 000 000,00	30,00	F	FIXE	0,750	333 333,33	80 208,33	0,00	73 541,67
20.05 Investissements	N	0,00	A-1	30 000 000,00	20,00	F	FIXE	0,948	1 500 000,00	276 776,50	0,00	48 980,00
20.06 Grand Est Très Haut Débit	N	0,00	A-1	40 000 000,00	25,00	F	FIXE	0,591	1 600 000,00	236 400,00	0,00	165 218,78
20.07 Investissements	N	0,00	A-1	10 000 000,00	20,00	F	FIXE	0,820	0,00	9 750,00	0,00	6 833,33

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
20.08 Investissements	N	0,00	A-1	10 000 000,00	20,00	F	FIXE	0,820	0,00	9 750,00	0,00	3 644,44
20.09 Investissements	N	0,00	A-1	10 000 000,00	20,00	F	FIXE	0,820	0,00	9 750,00	0,00	455,56
20.10 Investissements	N	0,00	A-1	10 000 000,00	20,00	F	FIXE	0,820	0,00	9 750,00	0,00	0,00
20.11 Investissements	N	0,00	A-1	10 000 000,00	20,00	F	FIXE	0,820	0,00	9 750,00	0,00	0,00
20.12 Investissements	N	0,00	A-1	50 000 000,00	25,00	V	LIVRET A +0,20 %	0,700	0,00	354 861,10	0,00	18 472,22
20.13 Investissements	N	0,00	A-1	64 000 000,00	30,10	F	FIXE	0,660	2 133 333,32	435 805,28	0,00	48 106,67
20.14 Investissements	N	0,00	A-1	43 000 000,00	25,00	F	FIXE	0,321	1 720 000,00	138 030,00	0,00	19 170,83
20.15 Investissements	N	0,00	A-1	10 000 000,00	20,00	F	FIXE	0,450	500 000,00	45 625,00	0,00	3 875,00
A100	N	0,00	A-1	139 799,22	1,50	V	LIVRET A +0,75 %	1,950	139 799,22	1 747,49	0,00	723,27
A101	N	0,00	A-1	34 143,28	1,50	V	LIVRET A +0,75 %	1,950	34 143,28	425,79	0,00	176,64
A102	N	0,00	A-1	1 209 258,56	7,00	V	LIVRET A	0,750	168 903,04	9 069,44	0,00	9 044,25
A106	N	0,00	B-1	666 666,76	1,90	C	Taux fixe 4,3% à barrière 6% sur EUR 3M	4,360	666 666,76	29 064,83	0,00	1 274,07
A107	N	0,00	A-1	1 333 333,32	2,90	F	Taux fixe à 3,98 %	4,040	666 666,67	53 803,70	0,00	2 358,52
A108	N	0,00	B-1	666 666,48	1,90	C	Taux fixe 4.26% à barrière 6% sur EUR 12 M(Postfixé)	4,320	666 666,48	17 966,94	0,00	1 262,22
A120	N	0,00	A-1	2 715 708,80	5,00	V	LEP + (-0,05)	1,200	530 261,83	32 588,51	0,00	32 497,98
A123	N	0,00	A-1	5 750 000,00	5,90	F	Taux fixe à 3,5 %	3,490	1 150 000,00	201 250,00	0,00	11 739,58
A129	N	0,00	A-1	16 000 000,00	16,50	V	LIVRET A + 0,75 %	1,870	1 000 000,00	200 000,00	0,00	82 777,78
A130	N	0,00	A-1	10 666 666,62	16,30	F	Taux fixe à 4,14 %	4,130	666 666,67	441 600,00	0,00	299 306,67
A132	N	0,00	A-1	4 403 197,69	7,00	V	EUR 3M	0,000	558 469,35	17 000,00	0,00	0,00
A133	N	0,00	A-1	3 277 500,00	6,90	F	Taux fixe à 3,82 %	3,810	546 250,00	125 200,00	0,00	3 477,79
A135	N	0,00	A-1	22 666 666,71	17,00	F	Taux fixe à 4,04 %	4,030	1 333 333,33	915 733,34	0,00	905 558,52
A136	N	0,00	A-1	17 000 000,00	17,90	F	Taux fixe à 4,723 %	4,710	1 000 000,00	802 910,00	0,00	37 915,19
A137	O	11 999 999,96	B-1	11 333 333,29	17,90	V	EUR 3M + 0,003 %	3,500	666 666,67	45 000,00	0,00	0,00
A138	N	0,00	A-1	28 333 333,29	17,90	V	EUR 3M + 0,003 %	0,000	1 666 666,67	114 000,00	0,00	0,00

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
A139	N	0,00	A-1	5 270 000,00	17,90	F	Taux fixe à 4,52 %	4,510	310 000,00	238 204,00	0,00	1 323,36
A140	N	0,00	A-1	4 816 666,71	17,90	F	Taux fixe à 4,52 %	4,510	283 333,33	217 713,34	0,00	1 209,52
A141	N	0,00	A-1	29 055 629,96	18,90	F	Taux fixe à 4,23 %	4,220	1 614 201,67	1 229 053,15	0,00	146 803,57
A142	N	0,00	A-1	2 700 000,00	18,50	V	LIVRET A + 0,75 %	1,810	150 000,00	33 750,00	0,00	13 968,75
A143	N	0,00	A-1	11 760 000,00	14,80	V	(EUR 3M-Floor -0,133 sur EUR 3M) + 0,133	0,000	840 000,00	62 000,00	0,00	0,00
A144	N	0,00	A-1	19 902 400,00	14,90	V	EUR 3M + 0,133 %	0,000	1 421 600,00	106 000,00	0,00	0,00
A145	N	0,00	A-1	5 768 000,00	14,90	V	LIVRET A +1,00 %	1,750	412 000,00	100 940,00	0,00	6 969,67
A146	N	0,00	A-1	26 762 400,00	14,90	F	Taux fixe à 3,88 %	3,860	1 911 600,00	1 038 381,12	0,00	83 647,37
A147	N	0,00	A-1	18 000 000,00	15,50	V	(EUR 12M-Floor -0,32 sur EUR 12M) + 0,32	0,410	1 200 000,00	20 987,50	0,00	10 350,00
A148	N	0,00	A-1	10 358 554,00	15,80	F	Taux fixe à 3,15 %	3,190	549 336,00	324 284,04	0,00	65 258,89
A149	N	0,00	A-1	10 509 289,00	16,00	F	Taux fixe à 3,19 %	3,230	544 206,00	333 350,60	0,00	81 017,86
A150	N	0,00	A-1	273 009,99	5,90	F	Taux fixe à 1,82 %	1,820	52 637,22	4 610,90	0,00	400,26
A151	N	0,00	A-1	13 745 310,40	16,10	V	(EUR 3M-Floor -0,5 % sur EUR 3M) + 0,5 %	0,350	869 596,96	124 000,00	0,00	0,00
A152	N	0,00	A-1	25 600 000,00	16,90	V	EUR 3M + 1,202 %	0,990	1 600 000,00	411 000,00	0,00	3 841,94
A153	N	0,00	A-1	3 740 000,00	11,90	F	Taux fixe à 3,64 %	3,630	340 000,00	136 136,00	0,00	10 966,51
A154	N	0,00	A-1	10 010 000,00	11,90	F	Taux fixe à 3,59 %	3,580	910 000,00	359 359,00	0,00	28 948,36
A155	N	0,00	A-1	24 000 000,00	12,90	F	Taux fixe à 2,615 %	2,610	2 000 000,00	327 600,00	0,00	43 583,33
A156	N	0,00	A-1	6 780 000,00	12,75	F	Taux fixe à 3,43 %	3,420	565 000,00	232 554,00	0,00	57 492,52
A157	N	0,00	A-1	16 250 000,00	13,50	F	Taux fixe à 2,342 %	2,340	1 250 000,00	380 575,00	0,00	246 316,60

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
A158	N	0,00	A-1	16 250 000,00	13,50	V	EUR 3M + 0,654 %	0,440	1 250 000,00	171 100,00	0,00	2 893,21
A159	N	0,00	A-1	35 000 000,00	14,25	V	EUR 12M + 0,573 %	0,470	2 500 000,00	144 900,00	0,00	105 344,26
A160	N	0,00	A-1	21 000 000,00	14,90	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	1 500 000,00	336 000,00	0,00	8 423,40
A161	N	0,00	A-1	30 000 000,00	15,10	F	Taux fixe à 1.227 %	1,220	2 000 000,00	368 100,00	0,00	319 020,00
A162	N	0,00	A-1	12 000 000,00	15,90	V	EUR 3M + 0,79 %	0,790	800 000,00	142 800,00	0,00	7 636,67
A163	N	0,00	A-1	16 000 000,00	16,30	V	LIVRET A + 0,75 %	1,500	1 000 000,00	200 000,00	0,00	133 698,63
CA170	N	0,00	A-1	4 500 000,00	3,90	V	EUR 3M	0,000	1 500 000,00	24 900,00	0,00	0,00
CA189	N	0,00	A-1	2 250 000,00	4,00	F	FIXE	2,000	750 000,00	39 806,48	0,00	997,50
CA190	N	0,00	A-1	1 125 000,00	3,90	V	TAG 3M	0,000	375 000,00	5 200,00	0,00	0,00
CA191	N	0,00	A-1	1 230 000,00	3,90	V	TAG 3M	0,000	410 000,00	6 000,00	0,00	0,00
CA192	N	0,00	A-1	7 700 000,00	7,90	F	FIXE	3,940	1 100 000,00	292 515,31	0,00	24 438,94
CA196	N	0,00	A-1	4 200 000,00	6,50	C	FIXE	3,920	700 000,00	160 028,55	0,00	68 600,00
CA199	N	0,00	A-1	4 750 000,00	6,90	F	FIXE	3,530	800 000,00	167 675,00	0,00	13 507,15
CA200	N	0,00	A-1	4 900 000,00	7,90	F	FIXE	4,310	700 000,00	214 123,19	0,00	17 599,17
CA208	O	6 300 000,00	A-1	5 600 000,00	8,50	V	TAG 3M	0,000	700 000,00	27 000,00	0,00	0,00
CA209	N	0,00	A-1	13 642 105,00	18,90	V	TAG 3M	4,060	757 895,00	58 500,00	0,00	0,00
CA216	O	9 650 000,00	A-1	9 190 476,19	20,50	V	EUR 1M	0,220	459 523,81	40 000,00	0,00	0,00
CA217	N	0,00	A-1	286 411,54	6,10	F	FIXE	1,850	52 436,54	4 936,22	0,00	853,67
CA219	N	0,00	A-1	4 000 000,24	7,00	V	EUR 3M	0,630	666 666,64	46 350,00	0,00	25,11
CA222	N	0,00	A-1	11 770 479,98	7,80	V	EUR 6M	0,600	1 990 404,28	115 000,00	0,00	1 590,41
CA223	N	0,00	A-1	12 833 333,44	7,80	V	EUR 3M	1,440	1 833 333,32	225 937,67	0,00	17 667,22
CA224	N	0,00	A-1	9 333 333,44	7,80	V	EUR 3M	0,690	1 333 333,32	108 754,22	0,00	3 632,74
CA225	N	0,00	A-1	2 416 666,77	8,10	V	EUR 3M	1,350	333 333,32	40 801,41	0,00	2 964,44
CA229	N	0,00	A-1	7 420 000,00	15,90	V	LIVRET A	1,750	650 000,00	129 850,00	0,00	8 965,83
CA230	N	0,00	A-1	9 185 000,00	15,90	V	LIVRET A	1,750	700 000,00	160 737,50	0,00	11 098,54
CA231	N	0,00	A-1	22 137 067,00	12,80	V	EUR 3M	0,350	0,00	180 000,00	0,00	0,00
CA232	N	0,00	A-1	24 000 000,00	13,50	F	FIXE	1,600	0,00	384 000,00	0,00	158 933,33
CA233	N	0,00	A-1	20 610 389,60	18,10	V	LIVRET A	1,350	1 194 805,20	283 011,20	0,00	18 263,10
CA234	N	0,00	A-1	19 714 285,68	18,10	V	LIVRET A	1,350	1 142 857,16	270 706,37	0,00	17 469,05
CA235	N	0,00	A-1	26 400 000,00	15,50	F	FIXE	1,430	3 650 000,00	377 256,00	0,00	124 704,07
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		7 315 011,09					1 668 076,07	325 000,00	0,00	220 372,58
A131	N	0,00	F-6	6 000 000,00	6,30	C	3.0375 %	4,440	1 000 000,00	270 000,00	0,00	176 175,00

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
A134	N	0,00	F-6	1 315 011,09	2,10	C	2,5575 %	3,760	668 076,07	55 000,00	0,00	44 197,58
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		27 480 482,00					3 448 454,00	121 700,00	0,00	0,00
CA194	N	0,00	A-1	15 625 000,00	5,80	V	EONIA	0,050	3 125 000,00	71 000,00	0,00	0,00
CA212	N	0,00	A-1	7 855 482,00	18,50	V	T4M	0,000	323 454,00	33 500,00	0,00	0,00
CA214	N	0,00	A-1	4 000 000,00	18,50	V	T4M	0,000	0,00	17 200,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		18 133,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Adaptherapy	N	0,00	-	300,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Adec Technopole	N	0,00	-	360,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Amoneta Diagnostics	N	0,00	-	1 220,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Association Accro	N	0,00	-	460,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Association Alsace Innovation	N	0,00	-	1 218,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Cairn Devices	N	0,00	-	380,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Candyvoice	N	0,00	-	300,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Collaborative Policy Consultants	N	0,00	-	300,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Cresus Alsace	N	0,00	-	600,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Daoudi	N	0,00	-	360,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Direct Market	N	0,00	-	300,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
E Sup Formation SàRL (Lomdess)	N	0,00	-	380,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Epitopos	N	0,00	-	460,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
FITN Hotel	N	0,00	-	195,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Fizimed	N	0,00	-	380,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Git	N	0,00	-	300,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Hapticmedia	N	0,00	-	3 900,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Harpp	N	0,00	-	780,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Idebike	N	0,00	-	300,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Kwit	N	0,00	-	380,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Le cercle de l'orge	N	0,00	-	380,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Makers For Change	N	0,00	-	1 120,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Neuronality	N	0,00	-	460,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Orisun	N	0,00	-	380,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
SAS Toitchezmoi	N	0,00	-	300,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Scoledge	N	0,00	-	460,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Teewii	N	0,00	-	780,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Terremys	N	0,00	-	780,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Verifeasy	N	0,00	-	300,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Virtual Journey	N	0,00	-	300,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		196 039 106,19					13 223 700,49	7 323 012,83	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		196 039 106,19					13 223 700,49	7 323 012,83	0,00	0,00
Lycée Bains les Bains Ph.1	N	0,00	A-1	7 022 719,29	13,75	F	FIXE	3,208	470 749,30	234 765,05	0,00	0,00
Lycée Bains les Bains Ph.2	N	0,00	A-1	7 120 363,37	13,75	F	FIXE	3,280	475 206,57	242 735,85	0,00	0,00
Lycée Bains les Bains Ph.3	N	0,00	A-1	4 960 134,25	13,75	F	FIXE	2,590	351 573,15	123 710,85	0,00	0,00
Lycée Bains les Bains Ph.4	N	0,00	A-1	5 387 037,78	13,75	F	FIXE	2,990	339 358,82	318 641,29	0,00	0,00
Lycée de Jarny Ph.1	N	0,00	A-1	49 049 218,83	13,75	F	FIXE	3,220	2 922 493,20	1 956 090,00	0,00	0,00
Lycée de Jarny Ph.2	N	0,00	A-1	3 277 996,00	13,75	F	FIXE	3,330	200 769,60	118 648,80	0,00	0,00
Lycée de Jarny Ph.3	N	0,00	A-1	1 121 520,40	13,75	F	FIXE	3,440	68 338,80	41 368,80	0,00	0,00
Lycée de Montigny les Metz Ph.1	N	0,00	A-1	33 658 965,49	13,75	F	FIXE	4,020	2 021 789,67	1 437 265,34	0,00	0,00
Lycée de Montigny les Metz Ph.2	N	0,00	A-1	4 450 774,73	13,75	F	FIXE	3,500	277 702,49	166 526,83	0,00	0,00
Lycée de Pont à Mousson Ph.1	N	0,00	A-1	18 703 858,76	13,75	F	FIXE	3,400	1 157 624,75	903 079,10	0,00	0,00
Lycée de Pont à Mousson Ph.2	N	0,00	A-1	21 421 761,02	13,75	F	FIXE	2,500	1 595 903,08	512 250,89	0,00	0,00
Lycée de Pont à Mousson Ph.3	N	0,00	A-1	22 987 402,96	13,75	F	FIXE	2,020	1 787 705,14	406 718,82	0,00	0,00
R1T1 20 ans	N	0,00	A-1	5 644 368,52	10,00	F	Taux fixe à 3.69 %	3,670	519 590,89	328 703,28	0,00	0,00
R1T2 20 ans	N	0,00	A-1	10 879 179,37	10,00	F	Taux fixe à 3.71 %	3,690	1 000 439,69	522 744,25	0,00	0,00
R1T3	N	0,00	A-1	353 805,42	10,00	F	Taux fixe à 2.6008 %	2,590	34 455,34	9 763,68	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		15 044 875,09					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		15 044 875,09					0,00	0,00	0,00	0,00

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Préfinancement FSE 2014	N	0,00	A-1	391 322,04	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement FSE 2015	N	0,00	A-1	391 305,69	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement Feder 2014	N	0,00	A-1	1 706 571,29	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement Feder 2015	N	0,00	A-1	1 706 571,29	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement Fonds Européens	N	0,00	A-1	1 639 500,82	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement Fonds Européens	N	0,00	A-1	2 194 099,30	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement Fonds Européens	N	0,00	A-1	869 547,18	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement Fonds Européens	N	0,00	A-1	2 351 573,65	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement Fonds Européens	N	0,00	A-1	2 150 893,33	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement IEJ 2014	N	0,00	A-1	53 000,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfinancement IEJ 2015	N	0,00	A-1	1 590 490,50	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		133 027 764,64		2 584 724 713,98					193 026 243,82	45 957 994,76	668 000,00	9 700 750,79

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
1.07.01 TGV Est Lot N°1	SFIL CAFFIL	20 000 000,00	14 859 125,39	1	30,00		4,15	EUR 3M-0,05	1 982 415,70		4,150	616 495,47	0,00	0,57
1.07.02 Investissements Lot 4	SFIL CAFFIL	20 000 000,00	4 026 372,20	1	15,00		4,11	EUR 3M-0,05	407 330,88		4,110	140 890,82	0,00	0,16
A106	SOCIETE GENERALE	10 000 000,00	666 666,76	1	15,00		Taux fixe 4.3% à barrière 6% sur EUR 03 M	Taux fixe 4.3% à barrière 6% sur EUR 03 M	80 974,95		4,360	29 064,83	0,00	0,03
A108	CREDIT AGRICOLE	10 000 000,00	666 666,48	1	15,00		Taux fixe 4.26% à barrière 6% sur EUR 12 M(Postfixé)	Taux fixe 4.26% à barrière 6% sur EUR 12 M(Postfixé)	71 549,12		4,320	17 966,94	0,00	0,03
1.06.01 Matériel roulant N°4	SOCIETE GENERALE	13 826 480,45	13 826 480,45	1	30,00		3,96	3,96	0,00	3,75	3,960	521 533,59	668 000,00	0,51
A137	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	6 173 519,55 11 999 999,96 8 000 000,04	-602 648,62 11 999 999,96 -666 666,67	1	30,00		EUR 03 M + 0.003	EUR 03 M + 0.003	3 971 947,68	Taux fixe 3.23% à barrière 5.5% sur EUR 03 M (Marge de -0.1%)	3,500	45 000,00	0,00	0,44
TOTAL (B)		100 000 000,00	44 775 995,95						6 514 218,33			1 370 951,65	668 000,00	1,74
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
A131	DEXIA	20 000 000,00	6 000 000,00	6	20,00		3.0375 %	3.0375 %	4 289 620,50		4,440	270 000,00	0,00	0,23
A134	CREDIT FONCIER	10 000 000,00	1 315 011,09	6	15,00		2.5575 %	2.5575 %	3 295 741,30		3,760	55 000,00	0,00	0,05
TOTAL (F)		30 000 000,00	7 315 011,09						7 585 361,80			325 000,00	0,00	0,28
TOTAL GENERAL		130 000 000,00	52 091 007,04						14 099 580,13			1 695 951,65	668 000,00	2,02

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	186	0	0	0	0	
	% de l'encours	97,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 532 615 573,94	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,74	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	44 775 995,95	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						2
	% de l'encours						0,28
	Montant en euros						7 315 011,09

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		15 950 000,00					15 950 000,00				0,00	0,00	0,00
SWAP CA208	CA208	6 300 000,00	01/07/2028	BCME	SWAP	Taux	6 300 000,00	01/10/2011	01/07/2028	T	0,00	0,00	0,00
SWAP CA216	CA216	9 650 000,00	01/07/2040	BCME	SWAP	Taux	9 650 000,00	30/06/2010	30/06/2040	M	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		84 210 887,37					82 431 922,66				0,00	0,00	0,00
SWAP 1.08.05	1.08.05	10 543 042,29	19/12/2023	SOCIETE GENERALE	COLLAR	taux	10 543 042,29	19/12/2010	19/12/2023	T	0,00	0,00	0,00
SWAP 1.09.05	1.09.05	19 178 642,90	25/12/2029	NATIXIS	COLLAR	taux	19 178 642,90	25/12/2010	25/12/2024	T	0,00	0,00	0,00
SWAP 1.09.06	1.09.06	28 056 582,49	22/12/2029	SOCIETE GENERALE	COLLAR	taux	28 056 582,49	22/12/2010	22/12/2024	T	0,00	0,00	0,00
SWAP 1.09.07	1.09.07	26 432 619,69	28/12/2029	BNP PARIBAS	COLLAR	taux	24 653 654,98	28/12/2010	28/12/2024	T	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		24 557 165,13					24 557 165,13				0,00	0,00	0,00
SWAP 1.06.01	1.06.01	13 223 831,83	25/04/2036	SOCIETE GENERALE	SWAP	taux	13 223 831,83	25/07/2008	25/04/2036	T	0,00	0,00	0,00
SWAP A137	A137	11 333 333,30	14/12/2037	CREDIT AGRICOLE	SWAP	taux	11 333 333,30	13/12/2008	14/12/2037	T	0,00	0,00	0,00
Total		124 718 052,50					122 939 087,79				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						5 276 400,47	341 243,93		
SWAP CA208	CA208	Taux fixe	2,720	TAG 3M	-0,400	1 832 398,02	80 791,60	A-1	A-1
SWAP CA216	CA216	Taux fixe	2,940	EURIBOR 1M	-0,460	3 444 002,45	260 452,33	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						22 303 686,25	361 684,32		
SWAP 1.08.05	1.08.05	Tunnel de taux sur Euribor 3M	1,722	EURIBOR 3M	-0,410	3 964 310,48	73 967,16	A-1	A-1
SWAP 1.09.05	1.09.05	Tunnel de taux sur Euribor 3M	1,805	EURIBOR 3M	-0,410	5 104 041,60	80 982,00	A-1	A-1
SWAP 1.09.06	1.09.06	Tunnel de taux sur Euribor 3M	1,827	EURIBOR 3M	-0,410	7 028 470,54	107 248,27	A-1	A-1
SWAP 1.09.07	1.09.07	Tunnel de taux sur Euribor 3M	1,870	EURIBOR 3M	-0,410	6 206 863,63	99 486,89	A-1	A-1
Taux complexe (total) (2)						9 857 766,79	5 312 682,96		
SWAP 1.06.01	1.06.01	Taux fixe 3,75 % à barrière 3,45 % sur Eur 3M -0,46%	3,750	FIXE	3,960	4 736 988,58	5 271 162,19	A-1	B-1
SWAP A137	A137	Taux fixe 3,23 % à barrière 5,5 % sur Eur 3M -0,1%	3,230	EURIBOR 3M	-0,410	5 120 778,21	41 520,77	A-1	B-1
Total						37 437 853,51	6 015 611,21		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 4321-1 du CGCT) : 1 200,00 €	09/07/2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Seuil bien de faible valeur des biens acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015 (en €)	2 000
L	Logiciels acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	2
L	Plantations arbres et arbustes acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	15
L	Agencets et Aménagt de terrains acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	15
L	Aménagt Agencets construct. sur bât. publics ou privés, esp. Verts Alsace jusqu'au 31/12/2015	15
L	Constructions tous bât. (admin, scol., culturels, sportifs et autres) Alsace jusqu'au 31/12/2015	30
L	Constructions sur sol d'autrui acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	30
L	Installations et équipements de voirie acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	15
L	Installations Techniques acquises en Alsace jusqu'au 31/12/2015	30
L	Equipts techniques de restauration et d'internat scolaire acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10
L	Equipements garages et ateliers scolaire acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10
L	Equipements sportifs scolaires acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10
L	Matériel technique et scientifique scolaire et universitaire acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	7
L	Machines-outils et assimilés acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10
L	Autres équipements de restauration, cafétéria et bar acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	5
L	Coffre-fort acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	30
L	Equipts techniques de restauration et internat administratifs acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10
L	Equipements garages et ateliers administratifs acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10
L	Grand Matériel acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	15
L	Matériel de manutention et de levage acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10
L	Matériel de reprographie et d'imprimerie acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	5
L	Matériel d'entretien et de nettoyage acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	5
L	Petit matériel et outillage technique acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	5
L	Matériel de transport administratif acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	5
L	Matériel de transport scolaire acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	7
L	Matériel informatique et assimilé scolaire acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	4
L	Matériel informatique et assimilé administratif acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	3
L	Matériel de bureau scolaire et administratif acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	5
L	Mobilier scolaire et administratif acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10
L	Matériel de téléphonie scolaire et administratif acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Diverses immobilisations corporelles acquises en Alsace jusqu'au 31/12/2015	3	19/11/2004
L	Electro-ménager et appareils électriques acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	3	19/11/2004
L	Matériel audiovisuel scolaire et administratif acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	5	19/11/2004
L	Matériel de sécurité scolaire et administratif acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10	19/11/2004
L	Matériel et mobilier médical acquis en Alsace jusqu'au 31/12/2015	10	19/11/2004
L	Seuil bien de faible valeur des biens acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015 (en €)	600	13/12/2004
L	Logiciels acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	2	13/12/2004
L	Agencs et Aménagt de terrains acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	15	13/12/2004
L	Bâtiments acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	25	13/12/2004
L	Bâtiments scolaires acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	20	13/12/2004
L	Agencs et Aménagt de bât., install électr. et téléphon. acquis en Champ. Ardenne jusqu'au 31/12/15	20	13/12/2004
L	Install et appareils de chauffage acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	15	13/12/2004
L	Coffre fort acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	10	13/12/2004
L	Equipements garage et ateliers acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	15	13/12/2004
L	Matériels et infrastructures ferroviaires acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	30	13/12/2004
L	Camions et véhicules industriels acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	5	13/12/2004
L	Voitures acquises en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	5	13/12/2004
L	Matériel informatique acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	3	13/12/2004
L	Matériels de bureau acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	10	13/12/2004
L	Mobiliers acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	10	13/12/2004
L	Matériels classiques acquis en Champagne Ardenne jusqu'au 31/12/2015	10	13/12/2004
L	Seuil bien de faible valeur des biens acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015 (en €)	1 000	11/02/2005
L	Logiciels bureautique acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	2	11/02/2005
L	Logiciels de gestion acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005
L	Agencs et Aménagt de terrains acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	15	11/02/2005
L	Bâtiments administratifs acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005
L	Bâtiments scolaires acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005
L	Bâtiments culturels et sportifs acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005
L	Autres bâtiments acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005
L	Bâtiments formation et apprentissage acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005
L	Bâtiments de l'aéroport acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005
L	Infrastructures aéroportuaires acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005
L	Agencs et Aménagt de bâtiments, installations électriques acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	15	11/02/2005
L	Matériels et machines-outils pour les lycées acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	10	11/02/2005
L	Matériel pour l'imprimerie de la région acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	10	11/02/2005
L	Matériels roulants ferroviaires acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	30	11/02/2005
L	Véhicules acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005
L	Matériel informatique pour les lycées acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel informatique acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005
L	Mobiliers pour les lycées acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005
L	Mobiliers et matériels de bureau acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005
L	Install téléphoniques et audiovisuelles acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005
L	Matériel et mobiliers divers acquis en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	11/02/2005
L	Autres immobilisations corporelles acquises en Lorraine jusqu'au 31/12/2015	5	28/06/2007
L	Lorraine jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées pour financt de biens mobilier, mat., études	5	26/01/2012
L	Lorraine jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées pour financt biens immobiliers ou install.	15	26/01/2012
L	Lorraine jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées pour projets d'infrastruct. d'intérêt national	30	26/01/2012
L	Champ. Ardenne jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées financt biens mobilier, mat., études	5	25/06/2012
L	Champ. Ardenne jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées financt biens immobiliers ou install	15	25/06/2012
L	Champ. Ardenne jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées projets d'infrastruct. intérêt national	30	25/06/2012
L	Alsace jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées pour financt de biens mobilier, mat., études	5	29/06/2012
L	Alsace jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées pour financt biens immobiliers ou install	15	29/06/2012
L	Alsace jusqu'au 31/12/2015 Subv d'équipt versées pour projets d'infrastruct. d'intérêt national	30	29/06/2012
L	Frais d'études si échec du projet (durée du projet sinon)	5	31/05/2016
L	Frais de recherche et de développement si échec du projet	1	31/05/2016
L	Frais de recherche et de développement si réalisation	5	31/05/2016
L	Frais d'insertion si échec du projet (durée du projet sinon)	5	31/05/2016
L	Subv d'équipt versées pour financt de biens mobilier, mat., études acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016
L	Subv d'équipt versées à bénéficiaires publics (hors ferroviaire) jusqu'au 31/12/2010	15	31/05/2016
L	Subv d'équipt versées en matière ferroviaire jusqu'au 31/12/2010	30	31/05/2016
L	Subv d'équipt versées pour financement biens immobiliers ou installations à partir du 01/01/2016	30	31/05/2016
L	Subv d'équipt versées pour projets d'infrastructures d'intérêt national à partir du 01/01/2016	40	31/05/2016
L	Subv d'équipt versées Fonds Européens nouvelle programmation 2014-2020	1	31/05/2016
L	Logiciels acquis à partir du 01/01/2016	2	31/05/2016
L	Agencements et Aménagements de terrains	15	31/05/2016
L	Constructions bâtiments administratifs acquis à partir du 01/01/2016	30	31/05/2016
L	Constructions bâtiments scolaires acquis à partir du 01/01/2016	30	31/05/2016
L	Constructions bâtiments culturels et sportifs acquis à partir du 01/01/2016	30	31/05/2016
L	Constructions autres bâtiments dont bât. formation et apprentissage acquis à partir du 01/01/2016	30	31/05/2016
L	Bâtiments et infrastructures aéroportuaires acquis à partir du 01/01/2016	30	31/05/2016
L	Installations générales, Agencements et Aménagements hors terrains acquis à partir du 01/01/2016	15	31/05/2016
L	Constructions sur sol d'autrui acquis à partir du 01/01/2016	30	31/05/2016
L	Voirie et réseaux divers acquis à partir du 01/01/2016	15	31/05/2016
L	Autres installations techniques acquises à partir du 01/01/2016	15	31/05/2016
L	Matériel technique scolaire acquis à partir du 01/01/2016	10	31/05/2016
L	Matériel et outillage technique acquis à partir du 01/01/2016	10	31/05/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériels et infrastructures ferroviaires acquis à partir du 01/01/2016	30	31/05/2016
L	Véhicules acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016
L	Matériel informatique scolaire acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016
L	Autre matériel informatique acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016
L	Matériel de bureau et Mobilier scolaires acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016
L	Autres Matériels de bureau et Mobiliers acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016
L	Matériel de téléphonie scolaire acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016
L	Matériel de téléphonie administratif acquis à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016
L	Autres immobilisations corporelles acquises à partir du 01/01/2016	5	31/05/2016
L	Subv à l'Etat versées au fond de solidarité - COVID 19	5	19/06/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		17 001 935,29	17 001 935,29	354 238,00	16 647 697,29
Provisions pour litiges	0,00		16 647 697,29	16 647 697,29	0,00	16 647 697,29
Provision suite au placement en redressement judiciaire de la société SKY AIRCRAFT	0,00	09/11/2012	16 216 399,97	16 216 399,97	0,00	16 216 399,97
Provision pour litiges et contentieux	0,00	18/09/2020	431 297,32	431 297,32	0,00	431 297,32
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		354 238,00	354 238,00	354 238,00	0,00
Impact TP sur convention TER	0,00	12/12/2011	354 238,00	354 238,00	354 238,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		454 614,54	454 614,54	0,00	454 614,54
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		454 614,54	454 614,54	0,00	454 614,54
Situations contentieuses / Risques d'irrécouvrabilité	0,00	16/10/2015	454 614,54	454 614,54	0,00	454 614,54
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		17 456 549,83	17 456 549,83	354 238,00	17 102 311,83

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 00		Intitulé de l'opération : Campus Bridoux		Date de la délibération : 24/05/2006	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	26 910,00	0,00	0,00	0,00	
4581 Remise en état des locaux du campus Bridoux de l'Université Paul Verlaine (5)	26 910,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	26 910,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 01		Intitulé de l'opération : UFR médecine pôle santé		Date de la délibération : 08/11/1996	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	32 573 407,97	0,00	0,00	0,00	
4581 Restructuration pôle Maison Blanche (5)	32 573 407,97	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	32 573 407,97	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	764,69	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	764,69	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	764,69	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 02		Intitulé de l'opération : Institut Jean Lamour		Date de la délibération : 28/01/2011	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	73 171 986,05	0,00	0,00	0,00	
902 Construction (5)	73 171 986,05	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	73 171 986,05	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	45 591 126,40	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	45 591 126,40	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	45 591 126,40	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 05		Intitulé de l'opération : TICE CD 57		Date de la délibération : 12/11/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	1 515 392,88	0,00	0,00	0,00	
4581 Mutualisation des infrastructures technologiques (5)	1 515 392,88	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	1 515 392,88	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	1 515 392,88	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 515 392,88	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	1 515 392,88	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 07		Intitulé de l'opération : UFR Staps		Date de la délibération : 14/03/2005	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	5 352 279,77	0,00	0,00	0,00	
4581 Construction UFR (5)	5 352 279,77	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 07		Intitulé de l'opération : UFR Staps		Date de la délibération : 14/03/2005	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	5 352 279,77	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	304 898,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	304 898,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	304 898,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 08		Intitulé de l'opération : Installations sportives Moulin de la Housse		Date de la délibération : 18/12/2007	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	956,80	0,00	0,00	0,00	
4581 Réhabilitation des installations sportives (5)	956,80	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	956,80	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 1		Intitulé de l'opération : Memorial projet Euphoria		Date de la délibération : 27/06/2014	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	4 165 044,71	0,00	0,00	0,00	
4581 Patrimoine (Bibliothèques, musées, monuments...) (5)	4 165 044,71	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 1		Intitulé de l'opération : Memorial projet Euphoria		Date de la délibération : 27/06/2014	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	4 165 044,71	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 1001		Intitulé de l'opération : pôle multimédia Charleville		Date de la délibération : 18/12/2007	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	2 966,08	0,00	0,00	0,00	
4581 Extension du pôle (5)	2 966,08	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	2 966,08	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4581 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 12		Intitulé de l'opération : Construction siège URCA		Date de la délibération : 15/12/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	4 110 200,62	0,00	1 390 245,67	1 390 245,67	
4581 Construction siège URCA (5)	4 110 200,62	0,00	1 390 245,67	1 390 245,67	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	4 110 200,62	0,00	1 390 245,67	1 390 245,67	

N° opération : 12		Intitulé de l'opération : Construction siège URCA		Date de la délibération : 15/12/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
RECETTES (b)	1 747 384,36	0,00	3 707 000,00	3 707 000,00	
4581 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 747 384,36	0,00	3 707 000,00	3 707 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	1 747 384,36	0,00	3 707 000,00	3 707 000,00	

N° opération : 13		Intitulé de l'opération : Bâtiment mutualisé Moulin de la Housse		Date de la délibération : 15/12/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	1 080,00	0,00	0,00	0,00	
4581 Bâtiment mutualisé Moulin de la Housse (5)	1 080,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	1 080,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4581 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 14		Intitulé de l'opération : Construction STAPS Croix Rouge		Date de la délibération : 15/12/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	169 765,44	0,00	606 914,42	606 914,42	
4581 Construction STAPS Croix Rouge (5)	169 765,44	0,00	606 914,42	606 914,42	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	169 765,44	0,00	606 914,42	606 914,42	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4581 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 14					Intitulé de l'opération : Construction STAPS Croix Rouge					Date de la délibération : 15/12/2016				
					Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)		RAR N-1 (3)		Nouveaux crédits votés		Total (4)			
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)					0,00		0,00		0,00		0,00			
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)					0,00		0,00		0,00		0,00			
Annulations sur recettes (d) (6)					0,00		0,00		0,00		0,00			
Recettes nettes (b - d)					0,00		0,00		0,00		0,00			

N° opération : 15		Intitulé de l'opération : Extension ESI Reims		Date de la délibération : 15/12/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	17 190,91	0,00	100 009,08	100 009,08	
4581 Extension ESI Reims (5)	17 190,91	0,00	100 009,08	100 009,08	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	17 190,91	0,00	100 009,08	100 009,08	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4581 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 16		Intitulé de l'opération : Extension pôle santé		Date de la délibération : 15/12/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	1 417 457,02	0,00	4 035 986,00	4 035 986,00	
4581 Extension pôle santé (5)	1 417 457,02	0,00	4 035 986,00	4 035 986,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	1 417 457,02	0,00	4 035 986,00	4 035 986,00	
RECETTES (b)	1 726 500,00	0,00	0,00	0,00	
4581 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 726 500,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 16		Intitulé de l'opération : Extension pôle santé		Date de la délibération : 15/12/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	1 726 500,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 17		Intitulé de l'opération : Pôle recherche agro-ressources		Date de la délibération : 15/12/2016	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	52 580,00	0,00	12 250 055,00	12 250 055,00	
4581 Pôle recherche agro-ressources (5)	52 580,00	0,00	12 250 055,00	12 250 055,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	52 580,00	0,00	12 250 055,00	12 250 055,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4581 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
- Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
- Non assortis d'intérêts (total)		27 894 174,35	4 886 632,00		
EDEN DECO	07/03/2008	1 070,65	0,00		
SAFER - Fonds de compensation environnementale	14/02/2014	50 000,00	0,00		
SAS LES ATELIERS REUNIS	13/02/2015	75 000,00	75 000,00		
ASSOCIATION FEDERATIVE DES ETUDIANTS DE STRASBOURG (AFGES)	09/10/2015	7 000,00	7 000,00		
ECAM	17/03/2015	400 000,00	100 000,00		
LALLEMENT ET FILS ENTREPRISE	10/11/1988	17 150,51	0,00		
RGCM ENTREPRISE	10/11/1988	22 867,36	0,00		
SA IVB CHAMPAGNE	22/12/1988	22 867,36	0,00		
EUROGAMES	03/12/1993	2 134,28	0,00		
ATELIER USINAGE SEMOY	19/06/2008	64 000,00	0,00		
CDF SOLUTION	24/11/2008	12 480,00	0,00		
COMMUNAUTE COMMUNE DES RIVIERE SAS SIMPA	14/04/2009	100 000,00	100 000,00		
WINDEO EST SAS	19/11/2009	15 000,00	0,00		
SCOPARL IMF BOULONNERIE INDUS	20/01/2014	26 254,00	8 748,00		
SARL GRAIN DE BEAUTE	12/05/2014	8 320,00	1 520,00		
PIERRE BOURQUIN COMMUNICATIONS	12/05/2014	18 000,00	18 000,00		
SAS SAVIPLAST	04/08/2014	63 000,00	63 000,00		
SARL Chocolaterie Lothaire	12/05/2014	20 000,00	4 537,50		
SOCIETE INDUSTRIEL BETONS ARDENNAIS	12/05/2014	14 063,00	14 063,00		
SCA France Teinture	07/07/2014	50 000,00	50 000,00		
SARL TTF	26/01/2015	19 346,00	15 476,00		
MC CHAMPIGNY SAS	09/03/2015	25 000,00	8 500,00		
SAS PISCINES MAGILINE	15/06/2015	52 500,00	30 000,00		
SCI LE SOUTAIN	15/06/2015	9 359,00	9 359,00		
SA FRANCE VOLETS INTEX	21/09/2015	40 000,00	20 000,00		
EURL GARAGE DE CLESLES	21/09/2015	1 500,00	1 500,00		
SAS SOCIETE NOUVELLE MIRANDEL	21/09/2015	2 500,00	2 500,00		
SARL JEAN POIRIER	21/09/2015	4 500,00	4 500,00		
SAS BOUCHERIE MAURINO	26/10/2015	1 875,00	1 875,00		
EURL MATHIEU	26/10/2015	1 500,00	1 500,00		
SARL BOUDIN BLANC DU RETHELOIS	26/10/2015	90 000,00	30 000,00		
SAS OC LOGISTIQUE	26/10/2015	2 500,00	2 500,00		
BACHA ENTREPRISES	26/10/2015	80 000,00	40 000,00		
SAS AFS SEDAN	26/10/2015	3 125,00	3 125,00		
ENTREPRISE BAILLET PATRICK	26/10/2015	2 500,00	2 500,00		
SAS KAVI	23/11/2015	2 500,00	2 500,00		
SAS ID CONCEPT	23/11/2015	5 000,00	5 000,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SARL VR CONSULTING	26/02/2016	3 125,00	3 125,00		
SARL JLS LAZZARIN	26/02/2016	10 000,00	10 000,00		
EURL OPTIC CHAUMONT	26/02/2016	2 812,50	2 812,50		
EURL GANNE BUCHERES	26/02/2016	1 562,50	1 562,50		
SARL DG INDUSTRIE	29/03/2016	12 500,00	12 500,00		
SARL LS (COMPAGNONS PEINTRES	29/03/2016	5 000,00	5 000,00		
SARL LA DOYENNE RECEPTION	29/03/2016	4 250,00	4 250,00		
SARL IDFC (ID FORMATION CONSEI	22/04/2016	15 000,00	15 000,00		
SARL CARS DELANNOY ET FILS	22/04/2016	10 125,00	10 125,00		
SAS ROUSCHOP	20/05/2016	5 625,00	5 625,00		
SASU L2S	20/05/2016	16 875,00	16 875,00		
SARL ALUC	20/05/2016	5 625,00	5 625,00		
SARL FINANCIERE TASKY	01/07/2016	9 000,00	9 000,00		
SAS STEFIL EVOLUTION	01/07/2016	6 000,00	6 000,00		
SAS BUFF AND CO	23/09/2016	31 250,00	25 000,00		
ENTREPRISE DEUTSCHE STEPHANE	23/09/2016	10 000,00	8 000,00		
SAS LES CHAMPIGNONS DE CUSSANG	23/09/2016	9 375,00	7 500,00		
AD INVESTISSEMENT SAS AM PRO	23/09/2016	25 000,00	20 000,00		
SAS AMILAN	23/09/2016	22 500,00	18 000,00		
SAS SG BOULINGRIN	23/09/2016	15 625,00	12 500,00		
SAS LES DELICES DE CHLOE	14/10/2016	10 000,00	8 000,00		
SAS ATELIER ECRITURE	14/10/2016	10 000,00	8 000,00		
SARL KALICONCEPT	25/11/2016	50 000,00	40 000,00		
SARL MP SAINT ALP	12/12/2016	11 250,00	9 000,00		
SARL FALLET CF MENUISERIE	12/12/2016	7 500,00	6 000,00		
SARL LISCINE	12/12/2016	11 250,00	9 000,00		
SAS PB LAURA	12/12/2016	16 250,00	13 000,00		
SARL APMS	12/12/2016	18 750,00	15 000,00		
SARL DIDIER RS	12/12/2016	21 875,00	17 500,00		
SARL TONNELLERIE DE CHAMPAGNE	12/12/2016	12 500,00	10 000,00		
SA Acieries Hachette et Driout	12/12/2016	150 000,00	50 000,00		
SNC BAILLY BROTHERS	27/01/2017	18 000,00	12 000,00		
SARL CUDEL CGB	27/01/2017	12 500,00	10 000,00		
SARL LOUIS LE PIEUX	27/01/2017	28 125,00	12 500,00		
SARL ADM FINANCE	27/01/2017	46 875,00	37 500,00		
SARL CAP ENERGY	24/02/2017	22 500,00	15 000,00		
SAS FOUREAU - LOCQUENEUX	31/03/2017	17 500,00	10 000,00		
ENTREPRISE LEVEAUX ISOBEL	31/03/2017	10 500,00	6 000,00		
SAS RSL - BAP	31/03/2017	13 125,00	7 500,00		
SAS SVLM	31/03/2017	10 500,00	6 000,00		
SARL JACQUES PREVOT ARTIFICES	31/03/2017	26 250,00	17 500,00		
TRIOLET Aline	24/04/2017	12 250,00	7 000,00		
FORGEX RAGUET	24/04/2017	137 500,00	50 000,00		
SARL EURO BENGALE ORGANISATION	24/04/2017	85 182,47	21 295,60		
CHSARL ANGELLON	29/05/2017	30 625,00	17 500,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SAS SII ARDENNES	29/05/2017	21 000,00	12 000,00		
SARL HOLDING ROZE	29/05/2017	14 000,00	8 000,00		
SARL OPTIC SAVARY LUCAS DELORME	29/05/2017	21 000,00	12 000,00		
SAS LA DAVANT	29/05/2017	35 000,00	20 000,00		
SAS FORNAX	29/05/2017	17 500,00	10 000,00		
HOLDING RS	29/05/2017	26 250,00	15 000,00		
ETABLISSEMENTS HUOT	29/05/2017	187 500,00	50 000,00		
SARL EMGM	30/06/2017	21 000,00	12 000,00		
SAS MC DEAL SHEL'TAIR	30/06/2017	15 750,00	0,00		
PLEIADES CAPITAL	27/02/2009	8 000,00	2 400,00		
SYNDICAT DES EAU DU SOIRON	29/01/2010	263 048,00	65 762,00		
FIBRASTRAL	26/11/2010	148 318,36	0,00		
SYNDICAT DES EAUX DU SOIRON	28/01/2011	109 856,00	27 464,00		
STE VALTERRA DE POLLUTION ET REHABIL	13/10/2011	1 655 530,56	0,00		
BIOCAPTECH	16/03/2012	80 662,26	0,00		
FP ENVIRONNEMENT	16/03/2012	24 015,23	0,00		
AGRITECH FRANCE	19/04/2013	194 283,40	0,00		
DIATELIC	19/04/2013	127 670,49	0,00		
KAPELSE	19/04/2013	30 240,00	0,00		
ACS SATELOR	19/04/2013	10 800,00	0,00		
NEOLINKS	19/04/2013	168 640,00	0,00		
SAILENDRA	19/04/2013	51 465,40	0,00		
HEALTIS	31/05/2013	124 206,35	0,00		
SEFAM	28/06/2013	216 685,80	0,00		
ÉCOLE DE LA 2EME CHANCE	28/06/2013	1 650 000,00	550 000,00		
CRITT BOIS	27/09/2013	50 930,68	0,00		
METALLERIE DU SUD LORRAIN SAS	27/09/2013	162 850,00	0,00		
ICOTEX	21/12/2013	10 016,00	0,00		
ÉCOLE DE LA 2EME CHANCE	25/04/2014	1 000 000,00	522 645,55		
CALORIVER SAS	03/10/2014	200 000,00	100 000,00		
SOCIETE EQUIPEMENT DU BASSIN LORRAIN	06/11/2015	310 000,00	310 000,00		
ICN ARTEM BUSINESS SCHOOL	13/07/2017	240 000,00	60 000,00		
SYNDICAT MIXTE DU LAC DE MADINE	17/11/2017	295 429,45	50 000,00		
SCIAE DIENVILLE	13/07/2018	231 800,00	48 800,00		
BEHM INDUSTRIES	12/10/2018	144 000,00	21 600,00		
HICK ET LECOQ CONSTRUCTIONS	12/10/2018	108 000,00	16 200,00		
SCI MAISON DE L'INDUSTRIE	07/12/2018	1 380 000,00	60 000,00		
FEYEL ARNTZER	07/12/2018	162 500,00	50 000,00		
IMPRIMERIE ET EDITION DE LA RENAISSANCE	26/04/2019	250 000,00	25 000,00		
WALOR BOGNY	26/04/2019	250 000,00	0,00		
WALOR VOUZIERES	26/04/2019	250 000,00	0,00		
SELLERIE INDUSTRIE	17/05/2019	80 000,00	8 000,00		
TONNA ACCESS	14/06/2019	250 000,00	25 000,00		
CAP SAMBP	05/07/2019	250 000,00	25 000,00		
TEXTILES SYNTHETIQUE CARDES	27/09/2019	150 000,00	0,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
TISSAGE DE France	27/09/2019	112 000,00	0,00		
VOB	11/10/2019	250 000,00	0,00		
SAS DECKER FRERES	22/11/2019	405 933,43	152 225,04		
FBV ENERGIE BOIS	22/11/2019	56 758,10	21 284,28		
ETS ROBERT LEMAIRE ET FILS	22/11/2019	261 744,48	98 154,18		
SAS SCIERIE WEBER	22/11/2019	279 204,49	104 701,68		
SIAT BRAUNS SA	22/11/2019	444 444,44	166 666,68		
SCIERIE REITZ	22/11/2019	17 529,33	17 529,33		
SARL PSL GROUP	17/01/2020	250 000,00	0,00		
IMPRIMERIE DE CHAMPAGNE NOUVELLE	14/02/2020	196 000,00	0,00		
SA DES ETABLISSEMENTS MANDRAY	15/05/2020	150 610,06	33 468,90		
SAS SCIERIE WEBER	15/05/2020	141 492,41	31 442,86		
BIKEXPERT	04/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SARL THORREAU	04/05/2020	10 000,00	4 000,00		
EURL PHAM	04/05/2020	10 000,00	4 000,00		
EURL GEOFOSSILES	04/05/2020	10 000,00	4 000,00		
BOEUF ET CIE	04/05/2020	10 000,00	4 000,00		
AUTO ECOLE NOGENT 52	04/05/2020	8 600,00	3 440,00		
LA TOQUE BLANCHE	04/05/2020	10 000,00	4 000,00		
MOULAGE PRODUITS PLASTIQUE INDUSTRIE	04/05/2020	10 000,00	4 000,00		
ALKIS	04/05/2020	10 000,00	4 000,00		
LINEA MIXTE	04/05/2020	8 500,00	3 400,00		
NELLCOTE (BEFLY)	04/05/2020	10 000,00	4 000,00		
LE CAVEAU	04/05/2020	10 000,00	4 000,00		
LA MARGE	04/05/2020	5 000,00	2 000,00		
SBC RENOV SAS	04/05/2020	5 600,00	2 240,00		
LA TABLE ET LE THE	04/05/2020	10 000,00	4 000,00		
AU FIL DE LA MODE	04/05/2020	6 000,00	2 400,00		
EIRM	04/05/2020	10 000,00	4 000,00		
LE RELAIS	04/05/2020	10 000,00	4 000,00		
LA CAPSULE ITALIENNE	04/05/2020	8 000,00	3 200,00		
EIRL DORIAN MATHIEU	04/05/2020	6 000,00	2 400,00		
COIFFURE DE LA MOD'HAIR	04/05/2020	5 000,00	2 000,00		
LA MAISON DU BRETZEL	04/05/2020	10 000,00	4 000,00		
2KCA	05/05/2020	9 825,00	3 930,00		
LE FAUBOURG	05/05/2020	9 000,00	3 600,00		
SARL LA VERRIERE	05/05/2020	8 150,00	3 260,00		
AUME	05/05/2020	10 000,00	4 000,00		
STYLL'ELEC	05/05/2020	8 000,00	3 200,00		
MUSIQUE AVENUE	05/05/2020	10 000,00	0,00		
LE BINIOU	05/05/2020	5 000,00	2 000,00		
SOS MICRO 57	05/05/2020	10 000,00	4 000,00		
RESTAURANT LE3V	05/05/2020	10 000,00	4 000,00		
MONSIEUR GÉRARD CHOTIN	05/05/2020	10 000,00	4 000,00		
LA GRANDE BELGE SAS	05/05/2020	7 000,00	2 800,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SARL ALMI CONCEPT	05/05/2020	10 000,00	4 000,00		
L'ETALE	05/05/2020	7 000,00	2 800,00		
PROS CONFORT SERVICES CHAUFFAGE SANITAIRE	05/05/2020	10 000,00	4 000,00		
BIOTERRA	05/05/2020	5 901,00	2 360,40		
L'ÉCLIPSE HYGIAFORM	05/05/2020	7 022,00	2 808,80		
PULICE SALVATORE	05/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SOCIÉTÉ SAINT LOUIS	05/05/2020	10 000,00	4 000,00		
DE LA FERME À L'ASSIETTE	05/05/2020	10 000,00	4 000,00		
DANIEL ACKERMANN	05/05/2020	9 150,00	3 660,00		
DJILENE CREATIONS	05/05/2020	10 000,00	4 000,00		
EURL DECARREAUX LUDOVIC	05/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES CAVES DE PIERRE BOUSQUET	05/05/2020	8 000,00	3 200,00		
PLANETE ECHAPPEMENT	05/05/2020	5 000,00	2 000,00		
AU QUAI COQUIN	05/05/2020	7 000,00	2 800,00		
RENOV'ANGAIN	05/05/2020	10 000,00	4 000,00		
BATI GREG	05/05/2020	8 000,00	3 200,00		
FLUX LORRAIN	05/05/2020	10 000,00	4 000,00		
TRIBAT	05/05/2020	10 000,00	4 000,00		
T.P.V.68	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
POLE ECO TER VOSGES ALIMENTATION	11/05/2020	30 000,00	12 000,00		
BLUELINK SAS	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
LA TABLE D'ARGONNE	11/05/2020	5 536,00	2 214,40		
SAS AURINGEN	11/05/2020	12 000,00	4 800,00		
SAS LA PAILLOTTE	11/05/2020	5 174,00	2 069,60		
ABC O'TEC	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
BTB	11/05/2020	7 500,00	3 000,00		
DIE TEUFEL'S VERSUCHUNG	11/05/2020	8 000,00	3 200,00		
BÄR BURGER TRUCK	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
EURL EST OUEST	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
C2A	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
LARUE ET CIE	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SONO SARL	11/05/2020	7 325,00	2 930,00		
SAS BRONSARDET BERNARD	11/05/2020	7 280,00	2 912,00		
SASU LA CANARDIERE	11/05/2020	8 000,00	3 200,00		
BRASSERIE ST AVOLD	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
CHRISTELLE FONTANA PSYCHOLOGUE	11/05/2020	5 011,00	2 004,40		
RELAIS BEAUTE 2	11/05/2020	9 196,00	3 678,40		
YULIA KOZLOVA	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
NGULUCHE (L'EQUILIBRISTE)	11/05/2020	5 000,00	2 000,00		
GREEN CONCEPT SPORT	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
F2R	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SARL LE CARRE	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
PELUCHE À GOGO	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
A-PLURIALES	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
UNION SAINTE MARIE BASKET	11/05/2020	10 980,00	4 392,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
EIRL DAGUENET EMILIE	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
CAMBUSIER	11/05/2020	9 500,00	3 800,00		
BAR RESTAURANT LA DEUCH	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
REYTISS	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
BULLE D'HAIR	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
DELL'COUPE BETON	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SARL KEATON	11/05/2020	6 121,00	2 448,40		
EVEIL ET BEAUTE	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
ADEQUATION BEAUTE	11/05/2020	7 510,00	3 004,00		
JFMUSIC	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
TRAVAUX INDUSTRIELS DE PRENY	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
COLOR'S COIFFURE	11/05/2020	5 000,00	2 000,00		
SAS H3C	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
GESTIMAUTO	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
MOVEO	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SAS MIAL	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SARL LE CHAROLAIS	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
AUTO ECOLE ISA	11/05/2020	6 200,00	2 480,00		
AUBERGE ,DU CYGNE	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
MIOCIC ALEXANDRE VAL RENOV	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
L'ENTRELACS	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SARL HÔTEL RESTAURANT À L'ANGE	11/05/2020	8 343,00	3 337,20		
MELODIE VIEL	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
ITC IMPRIMERIE	11/05/2020	7 200,00	2 880,00		
FANTASY WORLDS	11/05/2020	6 200,00	2 480,00		
SOCIETE MOSELLANE DE RESTAURATION	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
EURL D&B	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
LABORATOIRE DARDAINE EURL	11/05/2020	5 700,00	2 280,00		
L'ÎLE AUX ENFANTS-CHILDREN'S ISLAND	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SARL COFFEE STUB	11/05/2020	5 200,00	2 080,00		
WORK IN PROCESS	11/05/2020	9 957,00	3 982,80		
SARL ESPACE CHAUSSURES	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
LE PALAIS DES SENS	11/05/2020	5 690,00	2 276,00		
SARL TAMBOERS	11/05/2020	5 000,00	2 000,00		
SARL VIEIRA BÂTIMENT	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
L'ORIENTAL	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
LA MALLE D'APOLLINE	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SEAM EUROPE	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
CANAILLOU	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
THEODORE VEGETAL	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SPORT & LEGEND	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
AUBERGE DES MARRONNIERS	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
ADP	11/05/2020	5 760,00	2 304,00		
TEMGOUA DONGMO CHRETIEN	11/05/2020	5 030,00	2 012,00		
A3D EURL	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
DAVID MARTIN	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
C.L.N.V	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
CELINE PIERSON	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
GRAPHIK IMPACT	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SOCIETE ALSACIENNE DE BOIS ET PANNEAUX	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SASU EGIB	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
LE TORO	11/05/2020	7 345,00	2 938,00		
RECYCL' + NEGOCE	11/05/2020	9 290,00	3 716,00		
BAR , RESTAURANT: CHEZ JÉRÔME ET VALÉRIE	11/05/2020	10 000,00	4 000,00		
ARGOS FINANCE CONSULTING	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
KOENIG BRIAN ANDRÉ ROGER	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
HOME BEAUTY	18/05/2020	8 000,00	3 200,00		
SATISFACTION RENOVATION	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
CHARLIER ELEC'	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
ASSOCIATION POUR LA MÉDIATION ANIMALE ET L'EQUITHÉRAPIE	18/05/2020	5 731,00	2 292,40		
PIERRE FRANCOIS JOSEPH BALDINO	18/05/2020	5 100,00	2 040,00		
POINT PROPRE PRESSING	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
TIHLI SARL	18/05/2020	4 000,00	1 600,00		
EURL LE BISTRONOME	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SAS EBC	18/05/2020	7 218,00	2 887,20		
MARCHAL KARIM	18/05/2020	6 000,00	2 400,00		
INSTANT PRESENT	18/05/2020	5 800,00	2 320,00		
OPEN EVENT	18/05/2020	5 100,00	2 040,00		
SARL ESSENTIEL PRO	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SALON FREDDY STRAUSS	18/05/2020	5 100,00	2 040,00		
LE CIGANO	18/05/2020	8 130,00	3 252,00		
SAS L'EXIT NIGHT CLUB	18/05/2020	6 000,00	2 400,00		
SARL LA LORRAINE	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
JCV	18/05/2020	5 754,00	2 301,60		
SAS MOSELLE GLISSE	18/05/2020	6 100,00	2 440,00		
CAMBONI CHRISTINE	18/05/2020	7 430,00	2 972,00		
SARL IVVDIFFUSION	18/05/2020	7 403,00	2 961,20		
SARL DÉCIBELS	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
GLOSSY CLOTHES	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
ALEXANDRE FORTUNÉ TRAITEUR ET RÉCEPTIONS	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
PAGES DU TEMPS	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
THIBAUT PERRIN EIRL	18/05/2020	6 100,00	2 440,00		
SAS MAISONS GRAL	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
DYNAMIC AUTO	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SARL SP DP	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
AUTO ÉCOLE DE LA VALLÉE	18/05/2020	5 100,00	2 040,00		
RESTAURANT DE LA PISCINE CHEZ LEON	18/05/2020	5 000,00	2 000,00		
LE BAROCK	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
BALOS NICOLAS	18/05/2020	9 600,00	3 840,00		
PFEIFFER LAETITIA	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
MONTEIRO	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SASU FRANCE MENUISERIE	18/05/2020	7 630,00	3 052,00		
EURL PRESERV PC INFORMATIQUE	18/05/2020	6 486,00	2 594,40		
AQUA ATTITUDE	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
A31A	18/05/2020	5 610,00	2 244,00		
3M BTP EURL	18/05/2020	9 150,00	3 660,00		
BAR RESTAURANT LE CHATEAU FORT	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SAS LE TERMINUS	18/05/2020	5 000,00	2 000,00		
KATHRIN KRUECKEMEIER	18/05/2020	8 000,00	3 200,00		
LE P'TIT RESTO D'ALDO	18/05/2020	10 000,00	4 000,00		
HOCKEY CLUB CHALONNAIS	25/05/2020	6 000,00	2 400,00		
FRED AUTOS	25/05/2020	3 377,00	1 350,80		
SAS K'MIE	25/05/2020	6 500,00	2 600,00		
RADIDALI	25/05/2020	14 900,00	5 960,00		
MAISON DECLIC	25/05/2020	10 000,00	4 000,00		
LE SCHMALICK	25/05/2020	14 010,00	5 604,00		
IMMOBILIÈRE OBSITAS	25/05/2020	9 165,00	3 666,00		
SARL L'ARTELIER	25/05/2020	10 000,00	4 000,00		
SAS SCAD VEN'S BRASSERIE	25/05/2020	8 200,00	3 280,00		
EURL BELLE EN SOI COIFFURE	25/05/2020	2 608,00	1 043,20		
SARL FABRIQUE ARTISANALE MEUBLES DUPONT COLLIN	25/05/2020	20 000,00	8 000,00		
HAFEZNIA YASER	25/05/2020	4 000,00	1 600,00		
RVP SARL	25/05/2020	20 000,00	8 000,00		
WHED	25/05/2020	20 000,00	8 000,00		
SAS BARTIROMO	25/05/2020	12 000,00	4 800,00		
COURONNE AD HAIR & BEAUTY	25/05/2020	8 000,00	3 200,00		
SARL LA CROIX DU SUD	25/05/2020	12 000,00	4 800,00		
LANDOVWA EARL	25/05/2020	20 000,00	8 000,00		
RENOV SERVICES	25/05/2020	10 000,00	4 000,00		
KLAMAN COSMETIQUES 51	25/05/2020	8 600,00	3 440,00		
PRÉVENTION, ÉDUCATION ET INSERTION PAR LE SPORT	25/05/2020	30 000,00	12 000,00		
L'EVÉNEMENT SAS	25/05/2020	5 166,00	2 066,40		
SARL BATI CONFORT	25/05/2020	17 100,00	6 840,00		
LE CAFÉ DES LOUPS	25/05/2020	9 962,00	3 984,80		
ADNANE FAYCAL	25/05/2020	4 385,00	1 754,00		
PASSION CHOCOLAT	25/05/2020	15 000,00	6 000,00		
MILLE FLEURS	25/05/2020	8 687,00	3 474,80		
SARL NOJO	25/05/2020	10 000,00	4 000,00		
PERTECH-SOLUTIONS	25/05/2020	20 000,00	8 000,00		
SCEA DOMAINE DU STROMBERG	25/05/2020	10 000,00	4 000,00		
INSTITUT LN BEAUTE	25/05/2020	5 200,00	2 080,00		
MB PASSION	25/05/2020	20 000,00	8 000,00		
LE RESTO	25/05/2020	7 320,00	2 928,00		
SARL L'ATELIER DU SOLEIL	25/05/2020	20 000,00	8 000,00		
SAS YOUR LOVEBOX	25/05/2020	10 000,00	4 000,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
CHEZ ROSE	25/05/2020	20 000,00	8 000,00		
SORTON	25/05/2020	18 630,00	7 452,00		
GBOR	25/05/2020	20 000,00	8 000,00		
FUTURA CONCEPT	25/05/2020	20 000,00	8 000,00		
MONNA	25/05/2020	10 000,00	4 000,00		
L'INTÉGRALE	25/05/2020	16 500,00	6 600,00		
RESTAURANT LE SABAYON	25/05/2020	6 000,00	2 400,00		
MARCHE AU PAIN	25/05/2020	14 533,00	5 813,20		
ROYAL EAT	25/05/2020	11 450,00	4 580,00		
OLIVIER MENUISERIE	25/05/2020	8 000,00	3 200,00		
SARL NKS MULTIMEDIA	25/05/2020	20 000,00	8 000,00		
FLEUR DE LUNE	25/05/2020	6 500,00	2 600,00		
BEYLER CADRES CREATIONS	25/05/2020	6 200,00	2 480,00		
SAS O'KAWA	25/05/2020	5 000,00	2 000,00		
LA BULLE DE BEAUTE	25/05/2020	6 000,00	2 400,00		
LE COIN GOURMAND D'ANGIE	25/05/2020	3 000,00	1 200,00		
SARREWAY	25/05/2020	15 000,00	6 000,00		
FLCONSTRUCTIE	25/05/2020	5 200,00	2 080,00		
SARL TE BITCHE	25/05/2020	20 000,00	8 000,00		
KAMA BISTROT 2016	25/05/2020	10 200,00	4 080,00		
VANQUAN	25/05/2020	2 200,00	880,00		
BLANCHARD DIDIDER PASCAL	25/05/2020	6 010,00	2 404,00		
VDF FRANCE SAS	25/05/2020	20 000,00	8 000,00		
SARL MENUISERIE PARIS	25/05/2020	20 000,00	8 000,00		
SAS DILAY 2	25/05/2020	15 400,00	6 160,00		
TOTA COMPANIA	25/05/2020	10 000,00	4 000,00		
GIRONDELOT Eric	25/05/2020	13 130,00	5 252,00		
BBYNESS THIONVILLE	02/06/2020	20 000,00	0,00		
PROCESS AUTOMATION LEADING	02/06/2020	8 285,00	0,00		
EURL RICHARD MICKAEL	02/06/2020	10 000,00	0,00		
SWISSE ROSS	02/06/2020	20 000,00	0,00		
MEDIEGAME	02/06/2020	20 000,00	0,00		
ADEQUATE	02/06/2020	16 872,00	0,00		
CYRUS	02/06/2020	3 127,00	0,00		
UGO BAINS	02/06/2020	10 000,00	0,00		
JARDIN DE BEAUTE	02/06/2020	3 000,00	0,00		
TON PIERRE	02/06/2020	17 040,00	0,00		
A'CORPS & BEAUTE	02/06/2020	6 000,00	0,00		
POLE EQUESTRE DE CHAMPAGNE	02/06/2020	17 800,00	0,00		
BARBOSA MAXIMIN	02/06/2020	6 500,00	0,00		
HUGUENOT Lydia	02/06/2020	14 100,00	0,00		
SASU RENOVTECH	02/06/2020	20 000,00	0,00		
TRANSPORT VOLEA	02/06/2020	2 000,00	0,00		
LA PIZZA DES GOURMETS	02/06/2020	3 000,00	0,00		
LE LOFT	02/06/2020	17 800,00	0,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
TECHNICA	02/06/2020	5 500,00	0,00		
ENT. PIERRARD	02/06/2020	20 000,00	0,00		
CAIATI Damien	02/06/2020	5 500,00	0,00		
MALIJI MARIE	02/06/2020	20 000,00	0,00		
MELANE FRANCOIS	02/06/2020	16 950,00	0,00		
MO GROUPE	02/06/2020	17 500,00	0,00		
L'INSTANT DE BONHEUR	02/06/2020	20 587,00	0,00		
SARL THOMAS LE NORD	02/06/2020	20 000,00	0,00		
BIS PRO	02/06/2020	20 000,00	0,00		
FI-LOG	02/06/2020	20 000,00	0,00		
LE GRAND LAC	02/06/2020	8 700,00	0,00		
SMH	02/06/2020	20 000,00	0,00		
B.I. INVEST	02/06/2020	20 000,00	0,00		
A FLEUR DE L'EAU	02/06/2020	4 500,00	0,00		
LA MODE D'ISA	02/06/2020	11 275,00	0,00		
FIX Denis	02/06/2020	5 000,00	0,00		
DEHCHAR Najia	02/06/2020	2 100,00	0,00		
AGIIR FLORIVAL - SECTION FOOTBALL	02/06/2020	14 790,00	0,00		
LA GRANDE FLAMME	02/06/2020	12 000,00	0,00		
LABEL FASHION	02/06/2020	16 000,00	0,00		
ZIMZALABIM	02/06/2020	17 845,00	0,00		
HILLBRAND Véronique	02/06/2020	20 000,00	0,00		
WS WORLD TRADING	02/06/2020	12 000,00	0,00		
VIVAMARQUES	02/06/2020	12 870,00	0,00		
FAIRY GAME EXPERIENCE	02/06/2020	10 046,00	0,00		
FONTI Claudio	02/06/2020	8 827,00	0,00		
JEROME DO BENTZINGER EDEUR	02/06/2020	19 800,00	0,00		
AYGUL FRERES	02/06/2020	16 450,00	0,00		
IFON ASSIST	02/06/2020	20 000,00	0,00		
SIDOLI Michel	02/06/2020	9 000,00	0,00		
PANIER A PAIN	02/06/2020	11 800,00	0,00		
WIT SARL	02/06/2020	10 700,00	0,00		
INNOV RELOOK	02/06/2020	8 500,00	0,00		
AUTO MECA	02/06/2020	7 372,00	0,00		
SARL PATRONE	02/06/2020	18 513,00	0,00		
LE SALON	02/06/2020	17 027,00	0,00		
SAS BAIE BRUNE	02/06/2020	20 000,00	0,00		
IMPRIMA	02/06/2020	20 000,00	0,00		
RLI INTERNATIONAL CONSULTING	02/06/2020	5 000,00	0,00		
SIMONNOT Maria	02/06/2020	7 000,00	0,00		
JM3C	02/06/2020	15 000,00	0,00		
LABARRE Nathalie	02/06/2020	3 000,00	0,00		
L'INSTANT COIFFURE SARL	02/06/2020	15 239,00	0,00		
MIMOUN SERVICE EN PLUS	02/06/2020	11 460,00	0,00		
BRASSERIE D'YVOIS	02/06/2020	15 500,00	0,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
LA TOUQUE BLANCHE	02/06/2020	10 000,00	0,00		
CHARLIER ELEC'	02/06/2020	10 000,00	0,00		
LA MALLE D'APOLLINE	02/06/2020	10 000,00	0,00		
ALEXANDRE FORTUNE TRAITEUR ET RECEPTIONS	02/06/2020	10 000,00	0,00		
L'ARTELIER	02/06/2020	10 000,00	0,00		
VIRCLA	02/06/2020	8 000,00	0,00		
FABRE NDEYE Fatma	08/06/2020	5 270,00	0,00		
TRYNITE	08/06/2020	15 000,00	0,00		
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	08/06/2020	30 000,00	0,00		
JEREMPL	08/06/2020	20 000,00	0,00		
E4U	08/06/2020	10 000,00	0,00		
EAU-CONFORT	08/06/2020	7 000,00	0,00		
PAQUIN ORTHOPEDIE	08/06/2020	20 000,00	0,00		
LA PAUSE FAMILY	08/06/2020	10 000,00	0,00		
SEIGEOT Sylvie	08/06/2020	5 000,00	0,00		
DOLCE TEORIA	08/06/2020	10 000,00	0,00		
MAISON BLECH	08/06/2020	9 311,00	0,00		
SOS MICRO 57	08/06/2020	10 000,00	0,00		
MONSIEUR ARIZZI FRANÇOIS	08/06/2020	10 000,00	0,00		
SARL LE CHAROLAIS	08/06/2020	10 000,00	0,00		
SLLHH	08/06/2020	20 000,00	0,00		
N.I.K.O.B.A.T	08/06/2020	2 000,00	0,00		
MS SOUS LA VOUTE	08/06/2020	6 615,00	0,00		
SARL D'EXPLOITATION ANDRETTO PERE ET FILS	08/06/2020	15 000,00	0,00		
AU CHAT BOTTE	08/06/2020	4 217,00	0,00		
TRUST-INTRANS	08/06/2020	20 000,00	0,00		
MENUISERIE REISER NICOLAS	08/06/2020	16 000,00	0,00		
LE 3V	08/06/2020	10 000,00	0,00		
TEA AND COFFEE BAR	08/06/2020	8 000,00	0,00		
SH OPTIC	08/06/2020	15 300,00	0,00		
EURL DA MARINO	08/06/2020	15 800,00	0,00		
MOVEO	08/06/2020	10 000,00	0,00		
A MI CHEMIN	08/06/2020	9 410,00	0,00		
SAVEURS DU JAPON	08/06/2020	6 000,00	0,00		
ALSACE FROID	08/06/2020	4 129,00	0,00		
JACOBBERGER Samia	08/06/2020	11 670,00	0,00		
BIJOUTERIE HORLOGERIE SCHMIDT LUTZ	08/06/2020	9 000,00	0,00		
PFEIFFER Laetitia	08/06/2020	9 000,00	0,00		
FRIDGI	08/06/2020	20 000,00	0,00		
JD CONCEPT	08/06/2020	20 000,00	0,00		
COPIT Brice	08/06/2020	17 800,00	0,00		
MARGO	08/06/2020	20 000,00	0,00		
CCTPM - AGENCE DE L'EST	08/06/2020	14 253,00	0,00		
BK	08/06/2020	17 000,00	0,00		
TONOLO 2	08/06/2020	20 000,00	0,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
ARDUINNA CARROSSERIE	08/06/2020	20 000,00	0,00		
AQUA ATTITUDE	08/06/2020	10 000,00	0,00		
MONSIEUR PETIT DIT DUHAL JEROME	08/06/2020	7 082,00	0,00		
AUTO ECOLE 54	08/06/2020	8 000,00	0,00		
DYNAMIS INGENIERIE	08/06/2020	2 000,00	0,00		
CADEX	08/06/2020	4 000,00	0,00		
FOCALYS	08/06/2020	8 000,00	0,00		
INSTITUT EPIL CENTER	08/06/2020	10 000,00	0,00		
HOTEL RESTAURANT LA BOULOIE	15/06/2020	11 200,00	0,00		
LA FOURCHETTE DE LE VENERIE	15/06/2020	4 046,00	0,00		
HAIRMEL	15/06/2020	11 320,00	0,00		
PRO-BOX	15/06/2020	9 000,00	0,00		
INDOOR SANTE	15/06/2020	12 350,00	0,00		
LE EIGHT	15/06/2020	10 000,00	0,00		
FRANCOIS V	15/06/2020	20 000,00	0,00		
AMETHYSTE	15/06/2020	4 500,00	0,00		
RIETH Joseph	15/06/2020	20 000,00	0,00		
AUTO EXPERT	15/06/2020	16 415,00	0,00		
ELSASS'TAC	15/06/2020	7 492,00	0,00		
LLR-LOEGEL LOISIR RESTAURATION	15/06/2020	16 370,00	0,00		
DI CLARA	15/06/2020	20 000,00	0,00		
OLIVAREZ Stephanette	15/06/2020	14 000,00	0,00		
DECIBELS	15/06/2020	10 000,00	0,00		
CC AUTOMOBILES	15/06/2020	20 000,00	0,00		
LES TOQUES	15/06/2020	20 500,00	0,00		
CH ALLIANCE	15/06/2020	20 500,00	0,00		
SOCAMEUBLE	15/06/2020	20 000,00	0,00		
HISTOIRE DE REUSSIR	15/06/2020	20 000,00	0,00		
ASS POUR LA MEDIATION ANIMALE ET L'EQUITHERAPIE	15/06/2020	9 157,00	0,00		
NOEL Carole	15/06/2020	10 000,00	0,00		
EASY FIT'	15/06/2020	7 928,00	0,00		
MAROCCHINI Daniel	15/06/2020	20 000,00	0,00		
COTE SELLERIE	15/06/2020	10 000,00	0,00		
EJ SOLUTIONS	15/06/2020	6 525,00	0,00		
BRIHOUM Nouredine	15/06/2020	3 265,00	0,00		
DRUT GUENE	15/06/2020	15 787,00	0,00		
FRANCK Blanche	15/06/2020	4 000,00	0,00		
SOCIETE ALSACIENNE DE BOIS ET PANNEAUX	15/06/2020	10 000,00	0,00		
SKY TRAVEL	15/06/2020	16 250,00	0,00		
MF DISTRISAVEURS SAS	15/06/2020	20 500,00	0,00		
SHARK	15/06/2020	20 000,00	0,00		
LE PAPILLON	15/06/2020	20 000,00	0,00		
FESTITOURNES	15/06/2020	20 000,00	0,00		
S AND S CHAUFFEURS PRIVES	15/06/2020	8 000,00	0,00		
SARL THORREAU	15/06/2020	10 000,00	0,00		

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
VUILLAUME Ophélie	15/06/2020	5 850,00	0,00		
DK	15/06/2020	12 000,00	0,00		
A-PLURIALES	15/06/2020	10 000,00	0,00		
MOULAGE PRODUITS PLASTIQUE INDUSTRIE	15/06/2020	10 000,00	0,00		
FLAM'S AND CO	15/06/2020	20 000,00	0,00		
DLV3 SARL	15/06/2020	20 000,00	0,00		
MADAME COURTALON NATHALIE	15/06/2020	4 320,00	0,00		
BAR BURGER TRUCK	15/06/2020	10 000,00	0,00		
SORCIERS88	15/06/2020	18 706,00	0,00		
BLOT Davy	15/06/2020	10 000,00	0,00		
SAVEUR DE METS	15/06/2020	14 170,00	0,00		
AVISIOTIS	15/06/2020	8 000,00	0,00		
DESSI FOODS	15/06/2020	7 000,00	0,00		
KRYEZIU Mehmet	15/06/2020	4 500,00	0,00		
FORMETIK	15/06/2020	12 500,00	0,00		
LE MOULIN A GRAINS	22/06/2020	8 996,00	0,00		
REMY Laurent	22/06/2020	10 340,00	0,00		
FP AUTOS	22/06/2020	7 726,00	0,00		
GARAGE AUTO LIBRE SERVICE	22/06/2020	6 847,00	0,00		
KZ PIECES AUTO	22/06/2020	11 000,00	0,00		
KASSANDRA	22/06/2020	7 960,00	0,00		
CHEZ LOLO	22/06/2020	9 650,00	0,00		
AUGROS Sébastien	22/06/2020	11 376,00	0,00		
CREACTISOFT	22/06/2020	8 500,00	0,00		
JMCD RESTAURATION	22/06/2020	20 000,00	0,00		
AURINGEN	22/06/2020	10 000,00	0,00		
NANCY ETANCHEITE	22/06/2020	10 000,00	0,00		
ERDEM BATIMENT	22/06/2020	8 833,00	0,00		
KT CHAUSSURES	22/06/2020	7 000,00	0,00		
NOVOMEDICS FRANCE	22/06/2020	20 000,00	0,00		
LC CONSUTING	22/06/2020	20 000,00	0,00		
AVENUE 2M	22/06/2020	19 191,00	0,00		
ORGE ET HOUBLON MULHOUSE	22/06/2020	20 000,00	0,00		
CHABOUNIA Lilia Bithia	22/06/2020	9 000,00	0,00		
2N RENOV	22/06/2020	20 000,00	0,00		
BATI COLOR FRANCE	22/06/2020	15 960,00	0,00		
BARRAULT ORTHOPEDIE	22/06/2020	20 000,00	0,00		
LA TABLE DE VERO	22/06/2020	11 500,00	0,00		
SOCIETE MOSELLANE DE RESTAURATION	22/06/2020	10 000,00	0,00		
ALPHA BAIE	22/06/2020	20 000,00	0,00		
PULICE Salvatore	22/06/2020	10 000,00	0,00		
DUBAS Raphaël	22/06/2020	14 217,00	0,00		
APPUIFORMATION SAS	22/06/2020	20 000,00	0,00		
FARACO SA	22/06/2020	20 000,00	0,00		
TANGETEN Céline	22/06/2020	2 700,00	0,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SUBSAINT LOUIS	22/06/2020	10 240,00	0,00		
EUROPA BUSINESS	22/06/2020	20 000,00	0,00		
LP28	22/06/2020	10 000,00	0,00		
BAILLIE Guillaume	22/06/2020	20 000,00	0,00		
BLANCHISSERIE DE L'EHN SARL	22/06/2020	20 000,00	0,00		
PGMA MACHINE AGRICOLES	22/06/2020	20 000,00	0,00		
LAUER Gary	22/06/2020	20 000,00	0,00		
MERY PALETES	22/06/2020	20 000,00	0,00		
LES 4 T	22/06/2020	20 000,00	0,00		
CAFE DES DEFIS	22/06/2020	11 775,00	0,00		
TRAVAUX INDUSTRIELS DE PRENY	22/06/2020	10 000,00	0,00		
BRASSERIE A L'AGNEAU	22/06/2020	17 149,00	0,00		
JST FRERES	22/06/2020	20 000,00	0,00		
T.P.V.68	22/06/2020	10 000,00	0,00		
K-PRINT	22/06/2020	20 000,00	0,00		
CHARLES SAS	22/06/2020	20 000,00	0,00		
GAUGLER Sylvain	22/06/2020	19 000,00	0,00		
HALASOL	22/06/2020	20 000,00	0,00		
CREATION ET TRADITION DU BOIS	22/06/2020	10 164,00	0,00		
SARL LE WALLERAND	29/06/2020	20 000,00	0,00		
H.B. TACOS	29/06/2020	5 000,00	0,00		
LES QUATRE	29/06/2020	14 375,00	0,00		
ISORENOV67	29/06/2020	10 000,00	0,00		
UPPERSIZE FINANCES	29/06/2020	7 000,00	0,00		
PASSIER Maryse	29/06/2020	10 450,00	0,00		
STRASBOURG ALSACE RUGBY	29/06/2020	12 700,00	0,00		
CREATIVE VINTAGE	29/06/2020	16 800,00	0,00		
KOCH Christophe	29/06/2020	14 150,00	0,00		
METOTECH	29/06/2020	20 000,00	0,00		
TEKNIFOOD	29/06/2020	8 750,00	0,00		
TESH	29/06/2020	20 000,00	0,00		
HAPPY LARRY	29/06/2020	10 000,00	0,00		
SARL PATRICK ROUSSEL	29/06/2020	20 000,00	0,00		
RACING HW 96	29/06/2020	7 500,00	0,00		
SARL ALBERICO ET UNTEREINER	29/06/2020	15 553,00	0,00		
MAISON OUBAH	29/06/2020	12 500,00	0,00		
STADE UNIONISTE SCHILTIGHEIM TENNIS DE TABLE	29/06/2020	5 700,00	0,00		
FRANCE CONCEPT HABITAT	29/06/2020	12 500,00	0,00		
CLARAMEL	29/06/2020	10 000,00	0,00		
WALTER Marc	29/06/2020	15 000,00	0,00		
SM.BAT	29/06/2020	20 000,00	0,00		
LA BELLE ETOILE	29/06/2020	15 000,00	0,00		
AU MUNZUR	29/06/2020	12 800,00	0,00		
BEB'ART DECO EXOTIQUE	29/06/2020	9 350,00	0,00		
ALE KIDS	29/06/2020	20 000,00	0,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
LE CAVEAU DE LA BIERE	29/06/2020	20 000,00	0,00		
MASUY Sophie	29/06/2020	12 000,00	0,00		
BOMATRANS BONATI MATERIAUX TRANSPORTS	29/06/2020	15 000,00	0,00		
LE MYKONOS	29/06/2020	18 908,00	0,00		
LABORATOIRE DARDAINE COMPLEMENT	29/06/2020	13 250,00	0,00		
HOM VINS	29/06/2020	20 000,00	0,00		
SARL ROLIN	29/06/2020	20 000,00	0,00		
BK REMORQUES	29/06/2020	14 000,00	0,00		
EDJANGUE KINGUE Guillaume Le Grand	29/06/2020	7 000,00	0,00		
LAB Heidi	29/06/2020	7 000,00	0,00		
MONSIEUR TORMEN DAMIEN	29/06/2020	3 776,00	0,00		
OKUTAN Serkan	29/06/2020	8 980,00	0,00		
CONTINENT BLEU	29/06/2020	19 523,00	0,00		
SAUTER EN PARACHUTE	29/06/2020	20 000,00	0,00		
LUTTUN Liliane	29/06/2020	5 550,00	0,00		
GRANDSIRE Elodie	29/06/2020	17 000,00	0,00		
LAMBERT Maurice	29/06/2020	3 522,00	0,00		
LA TOUR DES SAVEURS 2.0	29/06/2020	7 000,00	0,00		
L'HEDONISTE	29/06/2020	10 000,00	0,00		
SARL BOUHENDAH	29/06/2020	20 000,00	0,00		
LCN DIFFUSION	29/06/2020	13 500,00	0,00		
GI-ONE FITNESS	06/07/2020	16 400,00	0,00		
EURL CHEZ SERGE	06/07/2020	20 000,00	0,00		
LICHTLE Lionel	06/07/2020	5 765,00	0,00		
JEAN MARC REGAD	06/07/2020	2 198,00	0,00		
RETTTEL Stéphane	06/07/2020	4 375,00	0,00		
FEUX DE LA RAMPE	06/07/2020	15 000,00	0,00		
JFMUSIC COMPLEMENT	06/07/2020	8 390,00	0,00		
MACLERVE	06/07/2020	20 000,00	0,00		
RONDIER Anne Catherine	06/07/2020	3 094,00	0,00		
ENTEN SPORT ANDELOT RIMAU COURT BOURDONS	06/07/2020	20 000,00	0,00		
BOURAS Sid Ahmed	06/07/2020	8 904,00	0,00		
RESIDORI Pascal	06/07/2020	14 500,00	0,00		
ARA SAS	06/07/2020	20 000,00	0,00		
ART DU SOL	06/07/2020	20 000,00	0,00		
ARVDA	06/07/2020	11 000,00	0,00		
WORK IN PROCESS COMPLEMENT	06/07/2020	9 843,00	0,00		
BAILLACHE Béatrice	06/07/2020	17 426,00	0,00		
NED EURL	06/07/2020	6 000,00	0,00		
POSE SERVICE ENSEIGNES	06/07/2020	20 000,00	0,00		
SAINT AVOLD PRESSE	06/07/2020	20 000,00	0,00		
DG IN	06/07/2020	10 000,00	0,00		
OSMOZ APPAREL	06/07/2020	13 195,00	0,00		
FACM RESTAURATION	06/07/2020	20 000,00	0,00		
HOTEL REST LE MOULIN D'ESCHVILLER	06/07/2020	10 000,00	0,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
BONNAROO	06/07/2020	20 000,00	0,00		
BONACCI	06/07/2020	20 000,00	0,00		
REISER Sylvie	06/07/2020	20 000,00	0,00		
GP MAYER	06/07/2020	10 000,00	0,00		
PERLES NOEL	06/07/2020	12 523,00	0,00		
EDUCAREST	06/07/2020	20 000,00	0,00		
PAINTBALL INSIDE	06/07/2020	14 760,00	0,00		
ARC EN CIEL	06/07/2020	20 000,00	0,00		
ASSOCIATION LES AMIS DE LA GROTTE AUX LUCIOLES	06/07/2020	28 991,00	0,00		
S AND S CHAUFFEURS PRIVES COMPLEMENT	06/07/2020	12 000,00	0,00		
NOJO COMPLEMENT	06/07/2020	10 000,00	0,00		
INSTITUT DE FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT A LA SECURITE	06/07/2020	6 684,00	0,00		
EIRM	06/07/2020	10 000,00	0,00		
SAS VICTOR	15/07/2020	20 000,00	0,00		
ALSACE HABITAT SERVICES	15/07/2020	11 061,00	0,00		
MAGER FILS SARL	15/07/2020	20 000,00	0,00		
SARL ECURIE DE LA BASSE ZORN	15/07/2020	20 000,00	0,00		
CASTERAN Tony	15/07/2020	5 085,00	0,00		
PERFECTRAVAUX	15/07/2020	10 000,00	0,00		
LEMMY'S	15/07/2020	16 450,00	0,00		
CBH SPORT TECHNOLOGY	15/07/2020	20 000,00	0,00		
BOYRIE Marie-Thérèse	15/07/2020	20 000,00	0,00		
LORALNET SARL	15/07/2020	10 000,00	0,00		
RICATTE Michel	15/07/2020	20 000,00	0,00		
COGYTECH	15/07/2020	20 000,00	0,00		
COXY NAILS BEAUTY	15/07/2020	10 000,00	0,00		
EMILIE	15/07/2020	18 782,00	0,00		
BC HOME	15/07/2020	20 000,00	0,00		
IKATI GROUP SAS	15/07/2020	2 200,00	0,00		
WONDARE	15/07/2020	18 700,00	0,00		
DENT ART EURL	15/07/2020	20 000,00	0,00		
SARL L'ART DU TEMPS	15/07/2020	16 000,00	0,00		
MMY	15/07/2020	5 000,00	0,00		
FRANCOIS Cédric	15/07/2020	10 000,00	0,00		
BELAIDI Ahmed	15/07/2020	7 000,00	0,00		
SARL TAMBOERS	15/07/2020	7 000,00	0,00		
ASS CRACR ROLLER HOCKEY CLUB RETHELOIS	15/07/2020	30 000,00	0,00		
THOFEHRN VALENZUELA Dietrich	15/07/2020	5 000,00	0,00		
MACRI Frédéric	15/07/2020	20 000,00	0,00		
MAGAR OSSATURE	15/07/2020	20 000,00	0,00		
MENUISERIE BOUR	15/07/2020	20 000,00	0,00		
ANNE GERBER	15/07/2020	20 000,00	0,00		
BOQUE Philippe	20/07/2020	2 000,00	0,00		
NOVENA Denis	20/07/2020	14 000,00	0,00		
GURY Corinne	20/07/2020	4 500,00	0,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
ANDRIEU-DEVIGNON Valérie	20/07/2020	4 103,00	0,00		
LALLEMAND Cédric	20/07/2020	5 096,00	0,00		
COLLARD Clotilde	20/07/2020	5 000,00	0,00		
ANCIANT Claudie	20/07/2020	5 000,00	0,00		
EDJANGUE KINGUE Guillaume Le Grand Complément	20/07/2020	5 000,00	0,00		
TECHSANITHERM	20/07/2020	15 000,00	0,00		
JP AUTO	20/07/2020	5 000,00	0,00		
LEVEUGLE	20/07/2020	5 000,00	0,00		
CJR	20/07/2020	5 000,00	0,00		
HTZ	20/07/2020	11 000,00	0,00		
A3D EURL Complément	20/07/2020	5 000,00	0,00		
HOTTIER Béatrice	20/07/2020	12 780,00	0,00		
LE P'TIT RESTO D'ALDO Complément	20/07/2020	10 000,00	0,00		
NELLCOTE Complément	20/07/2020	5 000,00	0,00		
VIEIRA BATIMENT Complément	20/07/2020	5 000,00	0,00		
GALLIEN	20/07/2020	27 000,00	0,00		
RECYCL' NEGOCE Complément	20/07/2020	10 710,00	0,00		
CUSEY Jean-Pierre	20/07/2020	20 000,00	0,00		
GARAGE DU PONT	27/07/2020	13 675,00	0,00		
BSP CONSEILS	27/07/2020	4 500,00	0,00		
NICKEL EVENTS	27/07/2020	20 000,00	0,00		
RODRIGUES Emmanuel	27/07/2020	10 270,00	0,00		
T03	27/07/2020	13 750,00	0,00		
SNACK-EVENT	27/07/2020	12 000,00	0,00		
EURL RENNE TP	27/07/2020	12 621,00	0,00		
LES SENS DE NELUMBO	27/07/2020	2 340,00	0,00		
DELABRUYERE Marie-Ange	27/07/2020	8 000,00	0,00		
EURL OUK	27/07/2020	5 000,00	0,00		
SK TESTUD L'HEURE ET L'OR	27/07/2020	13 500,00	0,00		
VINS EDOUARD FALLER	27/07/2020	20 000,00	0,00		
HAPPY DAY'S EVENTS	27/07/2020	7 692,00	0,00		
MAISON GODEFROY	27/07/2020	14 500,00	0,00		
F AU CARRE	27/07/2020	10 000,00	0,00		
HOEKMAN Alban	27/07/2020	20 000,00	0,00		
MUNCH Liljana	27/07/2020	8 700,00	0,00		
MICOULAUT Thomas	27/07/2020	20 000,00	0,00		
LD MOTORS	27/07/2020	20 000,00	0,00		
MUSE	27/07/2020	9 272,00	0,00		
BONTEMPS Arnaud	27/07/2020	10 500,00	0,00		
MELIS	27/07/2020	20 000,00	0,00		
LOMBARD Vanessa	27/07/2020	13 000,00	0,00		
RIVIERA	27/07/2020	17 600,00	0,00		
MACHET ANNE TRAITEUR	27/07/2020	20 000,00	0,00		
BD CONSULTING	27/07/2020	5 200,00	0,00		
LETHIMONNIER Freddy	27/07/2020	18 430,00	0,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
KILINC Osman	27/07/2020	20 000,00	0,00		
AD SENIORS LONGWY	27/07/2020	10 960,00	0,00		
ASS AMIS OUVRAGE FERMONT LIGNE MAGINOT	27/07/2020	10 000,00	0,00		
LAM Ngu-Loc	27/07/2020	12 230,00	0,00		
BEYA PRO	17/08/2020	7 600,00	0,00		
IB VOYAGES	17/08/2020	10 000,00	0,00		
SARL LOECH	17/08/2020	5 000,00	0,00		
213TH BURGER STREET	17/08/2020	7 650,00	0,00		
CONSEIL DEPARTEMENTAL ASSOCIATIONS FAMILIALES DU HT RHIN	17/08/2020	13 600,00	0,00		
MIDDLE EAST	17/08/2020	19 000,00	0,00		
IBRAHIM Hadji	17/08/2020	20 000,00	0,00		
KHEIR Zineb	17/08/2020	4 882,00	0,00		
LA REMOISE	17/08/2020	11 000,00	0,00		
S ET S BEAUTY	17/08/2020	10 000,00	0,00		
PASTA MERY BAR	17/08/2020	20 000,00	0,00		
FORMANATURE	17/08/2020	20 000,00	0,00		
MICROSERIE	17/08/2020	12 929,00	0,00		
BELKACEM El Hadi	17/08/2020	20 000,00	0,00		
VINIFIA	17/08/2020	5 000,00	0,00		
ELH	17/08/2020	20 000,00	0,00		
LE COLBERT	17/08/2020	12 300,00	0,00		
SARL SANDRINI	17/08/2020	20 000,00	0,00		
AMV GESTION	17/08/2020	20 000,00	0,00		
R ET C CONSEIL	17/08/2020	20 000,00	0,00		
AUX DEUX GOUTS	17/08/2020	20 000,00	0,00		
BATTUTA	17/08/2020	20 000,00	0,00		
RD COIFF	17/08/2020	10 000,00	0,00		
VENEZIA	17/08/2020	13 953,00	0,00		
FEISTL Franck	17/08/2020	20 000,00	0,00		
EMBRASIA	17/08/2020	20 000,00	0,00		
ELECTRO TECHNI BAT	17/08/2020	20 000,00	0,00		
SARL FRON	17/08/2020	20 000,00	0,00		
RESTAURANT LES ETANGS	17/08/2020	20 000,00	0,00		
BRUX MB	17/08/2020	20 000,00	0,00		
THOUVENIN Stéphanie	17/08/2020	20 000,00	0,00		
COSSIN Adeline	17/08/2020	10 000,00	0,00		
WHAT INNOVE	17/08/2020	20 000,00	0,00		
MAXI CARS	17/08/2020	15 000,00	0,00		
BKS MODE	17/08/2020	10 000,00	0,00		
FLAT COLOR AUTOMOBILES	24/08/2020	20 000,00	0,00		
ECREADYS	24/08/2020	20 000,00	0,00		
ASSOCIATION SPORTIVE LAIQUE D'AY CHAMPAGNE	24/08/2020	11 400,00	0,00		
AGOUZOUR Tachfine	24/08/2020	20 000,00	0,00		
SPARNAJEUX	24/08/2020	16 800,00	0,00		
NATURA CONCEPT SERVICES	24/08/2020	4 000,00	0,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
ADALI Ayse	24/08/2020	20 000,00	0,00		
MEYER Marie Hélène	24/08/2020	3 697,00	0,00		
COURTILLY Nicolas	24/08/2020	8 600,00	0,00		
MOGADOR	24/08/2020	20 000,00	0,00		
TEA AND COFFEE BAR	24/08/2020	10 000,00	0,00		
LE SAINT MARCEL BISTROT DU PONT	24/08/2020	20 000,00	0,00		
AG PLUS	24/08/2020	20 000,00	0,00		
INFANTES ALCALA Pamela	24/08/2020	5 000,00	0,00		
PAUSE COFFEE	24/08/2020	10 445,00	0,00		
SARL SANDWICHS STEINHOFF	24/08/2020	20 000,00	0,00		
HAAS Christophe	24/08/2020	9 385,00	0,00		
QUICKLY	24/08/2020	5 400,00	0,00		
ACV51	24/08/2020	12 000,00	0,00		
GROUPE P.J.	24/08/2020	20 000,00	0,00		
PRIX BAS	24/08/2020	14 500,00	0,00		
PLAINE DE JEUX CHALONS	24/08/2020	20 000,00	0,00		
ZIADI Samira	24/08/2020	7 000,00	0,00		
ENTREPRISE MORELLI	31/08/2020	20 000,00	0,00		
SARL FERME AUBERGE DE LA GLASHUTTE	31/08/2020	20 000,00	0,00		
HSBE	31/08/2020	2 320,00	0,00		
RINGWALD Sandra	31/08/2020	3 000,00	0,00		
DURBECQ Djessie	31/08/2020	11 000,00	0,00		
LE TANT DES SERVICES	31/08/2020	20 000,00	0,00		
L'IMPREVU	31/08/2020	20 000,00	0,00		
BUCCI ELECTRICITE SOCIETE NOUVELLE	07/09/2020	20 000,00	0,00		
STARTING POINT	07/09/2020	20 000,00	0,00		
ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM HANDBALL	07/09/2020	30 000,00	0,00		
TN DRIVER	07/09/2020	11 300,00	0,00		
LES CINEMAS D'ANGE	07/09/2020	20 000,00	0,00		
PGI PHOTOS	07/09/2020	15 000,00	0,00		
POTIER Jérôme	07/09/2020	16 494,00	0,00		
GOLF INNOV	07/09/2020	20 000,00	0,00		
HANGAR & CPIE	07/09/2020	20 000,00	0,00		
CHRISTINE R. COIFFEUR MAQUILLEUR	07/09/2020	5 000,00	0,00		
SARL TAMBOERS COMPLEMENT	07/09/2020	8 000,00	0,00		
CONTROLIS	07/09/2020	17 500,00	0,00		
INAS	07/09/2020	20 000,00	0,00		
SEIGEOT Sylvie COMPLEMENT	07/09/2020	10 000,00	0,00		
CMS	14/09/2020	10 787,00	0,00		
MOCKELS AIR SERVICES	14/09/2020	5 500,00	0,00		
NEW STEP	14/09/2020	20 000,00	0,00		
HOTTIER Béatrice COMPLEMENT	14/09/2020	13 000,00	0,00		
SARL JOLIEFRIMOUSE	14/09/2020	20 000,00	0,00		
BABY JACK SARL	14/09/2020	6 658,00	0,00		
MOLNAR Marcelle	14/09/2020	7 600,00	0,00		

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SASU ACUTAS	14/09/2020	10 000,00	0,00		
AGC	21/09/2020	20 000,00	0,00		
GARAGE CROISSANT SARL	21/09/2020	20 000,00	0,00		
BATI'CYRIL	21/09/2020	14 500,00	0,00		
BRASSERIE MYM	21/09/2020	20 000,00	0,00		
NEOSSEA	21/09/2020	20 000,00	0,00		
MIMOUN SERVICE EN PLUS	21/09/2020	1 674,00	0,00		
BENGADI Soria	21/09/2020	3 500,00	0,00		
AU BON POIL	21/09/2020	2 152,00	0,00		
DELIPAY	21/09/2020	20 000,00	0,00		
GAUTHRIN Bénédicte	21/09/2020	20 000,00	0,00		
LORRAINE CALL CENTER	21/09/2020	20 000,00	0,00		
MOLDOVAN Catalin	21/09/2020	12 000,00	0,00		
F2C ON LINE	21/09/2020	20 000,00	0,00		
AMELIDA	21/09/2020	15 000,00	0,00		
BERTINI Marco	21/09/2020	13 150,00	0,00		
POLE AND GLAM	21/09/2020	5 000,00	0,00		
GALLAND Emery	21/09/2020	20 000,00	0,00		
GUILD OF GAMERS EXPERIENCE	28/09/2020	20 000,00	0,00		
LA MINUTE GOURMANDE DE LUDO	28/09/2020	20 500,00	0,00		
SARL VILLA MATHIS	28/09/2020	20 000,00	0,00		
VIP CAR SOLUTIONS	28/09/2020	20 000,00	0,00		
LA GRENZE	28/09/2020	30 000,00	0,00		
ASS POUR LA MEDIATION ANIMALE ET L'EQUITHERAPIE COMPLEMENT	28/09/2020	15 008,00	0,00		
48 DEGRES NORD	28/09/2020	20 000,00	0,00		
ADD METAL	28/09/2020	20 000,00	0,00		
WINNEREST	28/09/2020	20 000,00	0,00		
DOUHOOR Zouhair	28/09/2020	7 000,00	0,00		
LE PASTIER	28/09/2020	4 910,00	0,00		
DJILENE CREATIONS COMPLEMENT	28/09/2020	10 000,00	0,00		
COMPTOIR DU CHANVRE	28/09/2020	5 000,00	0,00		
SYSTEME PAPRIKA	05/10/2020	20 000,00	0,00		
SEREPAL HF	05/10/2020	20 000,00	0,00		
FORME'O	05/10/2020	20 000,00	0,00		
ASS REG POUR FORMATION ET DEVELOPPEMENT MUSIQUE VOCALE	05/10/2020	20 800,00	0,00		
OZYANIK Ahmet	05/10/2020	20 000,00	0,00		
AUX DELICES DU CHATEAU	05/10/2020	4 000,00	0,00		
L'IMAGE VERTE	05/10/2020	12 750,00	0,00		
PETIT Pierre	05/10/2020	12 807,00	0,00		
ORIGINE	12/10/2020	16 983,00	0,00		
CEVILOC	12/10/2020	20 000,00	0,00		
WARY Cédric	12/10/2020	4 626,00	0,00		
LUMIREST	12/10/2020	19 000,00	0,00		
AKGUNDUZ Mehmet	12/10/2020	20 000,00	0,00		
KLEIN Patrick	12/10/2020	10 000,00	0,00		

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
CFLO	12/10/2020	14 000,00	0,00		
PENCIL	12/10/2020	20 000,00	0,00		
PROXY-CAR	19/10/2020	19 000,00	0,00		
NAN BARA	19/10/2020	17 000,00	0,00		
AUGROS Sébastien	19/10/2020	8 624,00	0,00		
LE TRAITEUR DES SACRES	19/10/2020	20 000,00	0,00		
ECO CONCEPT LORRAINE	19/10/2020	10 000,00	0,00		
TOP KEBAB	19/10/2020	10 000,00	0,00		
FOUTRIER Vincent	19/10/2020	5 913,00	0,00		
DBI	19/10/2020	20 000,00	0,00		
E MAJ	19/10/2020	20 000,00	0,00		
VALNICO	19/10/2020	15 200,00	0,00		
SAS K.F	19/10/2020	21 500,00	0,00		
JTB	19/10/2020	20 000,00	0,00		
KAUFFMANN PROSERVICES	19/10/2020	17 450,00	0,00		
QUETIER Franck	26/10/2020	4 600,00	0,00		
AUX OUBLIETTES	26/10/2020	10 000,00	0,00		
HEERA ENTREPRISES	26/10/2020	20 000,00	0,00		
SARL DE L'ETANG	26/10/2020	20 000,00	0,00		
MORIBA	26/10/2020	20 000,00	0,00		
BROUSSART Florence	26/10/2020	10 000,00	0,00		
STOLB	02/11/2020	20 000,00	0,00		
GWDK	02/11/2020	20 000,00	0,00		
MADAME EISENZAEMMER ALINE	02/11/2020	11 500,00	0,00		
33 KLUB	02/11/2020	20 000,00	0,00		
ARTILED	02/11/2020	20 000,00	0,00		
PA2	02/11/2020	20 000,00	0,00		
COMPLETEMENT MOTO	02/11/2020	20 000,00	0,00		
ASALT	02/11/2020	19 850,00	0,00		
CROQ'O PIZZAS 3 SARL	02/11/2020	20 000,00	0,00		
BARTHE François	02/11/2020	12 015,00	0,00		
LE GRENIER	02/11/2020	20 000,00	0,00		
SI SAIN	02/11/2020	20 000,00	0,00		
CHAUPHONG	02/11/2020	14 000,00	0,00		
COLORS	02/11/2020	20 000,00	0,00		
INGENIERIE DE L'EST	02/11/2020	10 000,00	0,00		
CHAUDRONNERIE MONTAGE ET ENTRETIEN	02/11/2020	20 000,00	0,00		
ATELIER DE JOUY	02/11/2020	20 000,00	0,00		
REMY Jacques	02/11/2020	20 000,00	0,00		
BY JOHN	02/11/2020	5 443,00	0,00		
ALFRED	02/11/2020	20 000,00	0,00		
IDEAL FACADE	02/11/2020	18 400,00	0,00		
BONTEMPS Arnaud	02/11/2020	6 310,00	0,00		
LA MAGIE DU RAVIOLI	02/11/2020	18 000,00	0,00		
L'ENTRELACS	02/11/2020	10 000,00	0,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
ITONA	09/11/2020	12 300,00	0,00		
BASKET CLUB NORD ALSACE	09/11/2020	20 000,00	0,00		
INTERIEUR ACTUEL	09/11/2020	20 000,00	0,00		
DIDIOT Patrick	09/11/2020	20 000,00	0,00		
WEDOO	09/11/2020	10 000,00	0,00		
ADRANO PIZZ	09/11/2020	20 000,00	0,00		
2M MEDICAL	09/11/2020	20 000,00	0,00		
DENOVO FACTORY	09/11/2020	10 000,00	0,00		
FHN	09/11/2020	19 000,00	0,00		
PAREDES	16/11/2020	8 500,00	0,00		
DEKERF Jérémie	16/11/2020	15 000,00	0,00		
CVS	16/11/2020	19 000,00	0,00		
SIKO	16/11/2020	20 000,00	0,00		
MABAMA	16/11/2020	20 000,00	0,00		
SHANAILS ART	16/11/2020	2 580,00	0,00		
MIAL	16/11/2020	10 000,00	0,00		
REUSSIREST	16/11/2020	20 000,00	0,00		
BURGER PEINTURE DECORATION	16/11/2020	10 100,00	0,00		
PAI	16/11/2020	15 900,00	0,00		
C'EST ELLE	16/11/2020	20 000,00	0,00		
LA MAISON LUQUET	16/11/2020	7 450,00	0,00		
TRAITEUR PILARD	16/11/2020	20 000,00	0,00		
COLLIGNON Fatima	16/11/2020	5 000,00	0,00		
NMDT	16/11/2020	20 000,00	0,00		
SORCIERS88	16/11/2020	1 393,00	0,00		
BA2M	23/11/2020	11 800,00	0,00		
LE MOULIN A GRAINS	23/11/2020	4 025,00	0,00		
MAYLI SPORT	23/11/2020	15 200,00	0,00		
CODE CUISINE LONGWY	23/11/2020	30 000,00	0,00		
MALINOWSKI William	23/11/2020	20 000,00	0,00		
CAP SCOLAIRE	23/11/2020	8 700,00	0,00		
ESSOREST SARL	23/11/2020	30 000,00	0,00		
SAS ELYES PROXI	23/11/2020	8 000,00	0,00		
ASS CONNAISSANCE DE LA MEUSE	23/11/2020	30 000,00	0,00		
AUX OUBLIETTES	23/11/2020	10 000,00	0,00		
GOTNI Tayeb	23/11/2020	10 183,00	0,00		
KEICHINGER MICHELE	23/11/2020	30 000,00	0,00		
SARL AUX DE FRANCE CHARPENTIER& CIE	23/11/2020	19 540,00	0,00		
REITER Alexandre	23/11/2020	5 500,00	0,00		
LE RESTO	23/11/2020	25 000,00	0,00		
AUTO PLUS SERVICES	23/11/2020	18 000,00	0,00		
RECYCL'BOIS ET SERVICES	23/11/2020	20 000,00	0,00		
ELEKTRAMUSIC ALSACE	23/11/2020	12 000,00	0,00		
LAMBERT Lionel	23/11/2020	16 000,00	0,00		
MAGATEL	23/11/2020	9 000,00	0,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
APRESSIAN Martun	23/11/2020	15 000,00	0,00		
MUNCH Liljana	23/11/2020	9 500,00	0,00		
RODA Fabio	23/11/2020	11 000,00	0,00		
LE LOFT	23/11/2020	12 200,00	0,00		
LINGENHELD Laurent	23/11/2020	8 700,00	0,00		
LES 3 VERRES	23/11/2020	17 800,00	0,00		
GUILLAUME William	23/11/2020	14 200,00	0,00		
TAVARES MADEIRA SILVERIO	23/11/2020	30 000,00	0,00		
J.H. CORPORATION	23/11/2020	10 000,00	0,00		
LH & FILS SAS	23/11/2020	20 000,00	0,00		
H. K. E.	23/11/2020	13 000,00	0,00		
ALCOREM	23/11/2020	20 000,00	0,00		
LE MAT DE COCAGNE	23/11/2020	30 000,00	0,00		
DREAMLAND-METZ	30/11/2020	16 080,00	0,00		
BIOT-LAGGIA	30/11/2020	10 000,00	0,00		
WIDE-OP	30/11/2020	20 000,00	0,00		
MG ENTRETIEN	30/11/2020	9 000,00	0,00		
MENUISERIE SENARD	30/11/2020	12 010,00	0,00		
ARBOGAST	30/11/2020	5 780,00	0,00		
CENTRAL TRANSYLVANIA	30/11/2020	20 000,00	0,00		
L'OVIV SAS	30/11/2020	20 000,00	0,00		
AMPAIR	30/11/2020	15 000,00	0,00		
MADAME DAGUENET EMILIE	30/11/2020	10 000,00	0,00		
ROZEN Ariel	30/11/2020	22 000,00	0,00		
PASTE E PIZZE RISTORANTI	30/11/2020	30 000,00	0,00		
METALLURGIE DECOUPE ET SERVICE	30/11/2020	20 000,00	0,00		
N4 AUTO	30/11/2020	20 000,00	0,00		
SASU UMUT	30/11/2020	22 000,00	0,00		
M.A. BEIGNETS	30/11/2020	8 000,00	0,00		
ARPDECO	30/11/2020	18 200,00	0,00		
CARROSSERIE FRONTLINES	30/11/2020	20 000,00	0,00		
CARROSSERIE THIONVILLOISE	30/11/2020	20 000,00	0,00		
STRAUMANN Eric	30/11/2020	30 000,00	0,00		
STYLE FENETRES	30/11/2020	20 000,00	0,00		
ROUE LIBRE	30/11/2020	18 500,00	0,00		
VALNICO	30/11/2020	4 800,00	0,00		
PANINI E CONTORNI SARL	30/11/2020	20 000,00	0,00		
LARA	30/11/2020	12 500,00	0,00		
LE SALON	30/11/2020	20 000,00	0,00		
LUSSU Ivan	30/11/2020	3 200,00	0,00		
SNACK CAFE A ET D	30/11/2020	14 200,00	0,00		
CITY'REST	30/11/2020	30 000,00	0,00		
GARAGE SAINT MAURICE	30/11/2020	20 000,00	0,00		
SEB MOTO	30/11/2020	20 000,00	0,00		
VINCENZO ET FRANCO	30/11/2020	30 000,00	0,00		

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
NICO.Z	30/11/2020	28 000,00	0,00		
MULTI DRINK SHOP	30/11/2020	20 000,00	0,00		
PROS CONFORT SERVICES CHAUFFAGE SANITAIRE	30/11/2020	10 000,00	0,00		
THIAVILLE Bernard	30/11/2020	5 000,00	0,00		
IDEODROME	30/11/2020	17 000,00	0,00		
WL INFORMATIQUE	30/11/2020	20 000,00	0,00		
CFLO	30/11/2020	5 000,00	0,00		
BRM	07/12/2020	20 000,00	0,00		
F.	07/12/2020	20 000,00	0,00		
PROJECT FITNESS	07/12/2020	30 000,00	0,00		
ALUFAB ALSACE	07/12/2020	20 000,00	0,00		
ATC VERT TECH	07/12/2020	20 000,00	0,00		
EURL MC PROJECTION	07/12/2020	20 000,00	0,00		
VANNIER FERMETURES	07/12/2020	9 764,00	0,00		
RCC	07/12/2020	23 800,00	0,00		
HOTEL DES VOSGES	07/12/2020	10 000,00	0,00		
IMF BOULONNERIE INDUSTRIELLE	07/12/2020	20 000,00	0,00		
SARL TAMBOERS	07/12/2020	10 000,00	0,00		
JM SELF GARAGE AUTOS	07/12/2020	17 300,00	0,00		
MK STEAKHOUSE	07/12/2020	20 000,00	0,00		
DEGIANPIETRO Priscillia	07/12/2020	15 000,00	0,00		
LE RELAIS	07/12/2020	15 000,00	0,00		
GROLL Isabelle	07/12/2020	7 000,00	0,00		
ONJA NATURE	07/12/2020	13 000,00	0,00		
RESTO'PRISE	07/12/2020	30 000,00	0,00		
LA CASSEROLE	07/12/2020	30 000,00	0,00		
SEMPER PHI	07/12/2020	30 000,00	0,00		
SARL LAURENT	07/12/2020	16 000,00	0,00		
CASA JULIA	07/12/2020	25 500,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		563 600 000,00	I 563 600 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		183 600 000,00	183 600 000,00
1631	Emprunts obligataires	17 470 000,00	17 470 000,00
1641	Emprunts en euros	161 012 000,00	161 012 000,00
1643	Emprunts en devises	1 669 000,00	1 669 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	3 449 000,00	3 449 000,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		380 000 000,00	380 000 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	380 000 000,00	380 000 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	563 600 000,00	0,00	0,00	563 600 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 014 872 008,00	III 1 014 872 008,00
Ressources propres externes de l'année (a)		85 886 632,00	85 886 632,00
10222	FCTVA	36 000 000,00	36 000 000,00
10228	Autres fonds	43 000 000,00	43 000 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
261	Titres de participation	2 000 000,00	2 000 000,00
27...	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	4 886 632,00	4 886 632,00
Ressources propres internes de l'année (b)		928 985 376,00	928 985 376,00
169	Primes de remboursement obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	250 000,00	250 000,00
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	20 000,00	20 000,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	800 000,00	800 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	15 000 000,00	15 000 000,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	3 800 000,00	3 800 000,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	2 500 000,00	2 500 000,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	8 000,00	8 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	500 000,00	500 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	12 000 000,00	12 000 000,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	206 000,00	206 000,00
2804141	Subv. Cne : Bien mobilier, matériel	4 100 000,00	4 100 000,00
2804142	Subv. Cne : Bâtiments, installations	76 900 000,00	76 900 000,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	2 400 000,00	2 400 000,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	6 000 000,00	6 000 000,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	1 100 000,00	1 100 000,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	2 700 000,00	2 700 000,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	48 000 000,00	48 000 000,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	11 000 000,00	11 000 000,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	18 000 000,00	18 000 000,00
28041721	SNCF réseau : Bien mobilier, matériel	2 100 000,00	2 100 000,00
28041722	SNCF réseau : Bâtiments, installations	25 000 000,00	25 000 000,00
28041723	SNCF réseau : Projet infrastructure	12 800 000,00	12 800 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	25 000 000,00	25 000 000,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	25 000 000,00	25 000 000,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	65 000 000,00	65 000 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	20 000 000,00	20 000 000,00
280431	Subv. Scol : Bien mobilier, matériel	11 700 000,00	11 700 000,00
280432	Subv. Scol : Bâtiments, installations	8 000 000,00	8 000 000,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	1 000,00	1 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	2 490 000,00	2 490 000,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	2 000,00	2 000,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	14 000,00	14 000,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	114 000 000,00	114 000 000,00
28051	Concessions, droits similaires, brevets,...	6 500 000,00	6 500 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	10 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	580 000,00	580 000,00
281311	Bâtiments administratifs	2 800 000,00	2 800 000,00
281312	Bâtiments scolaires	30 000 000,00	30 000 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 300 000,00	1 300 000,00
281318	Autres bâtiments publics	600 000,00	600 000,00
281351	Bâtiments publics	100 000,00	100 000,00
28151	Réseaux de voirie	10 000,00	10 000,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28152	Installations de voirie	80 000,00	80 000,00
28153	Réseaux divers	1 400 000,00	1 400 000,00
28154	Voies navigables	5 000,00	5 000,00
281572	Matériel technique scolaire	2 000 000,00	2 000 000,00
281578	Autre matériel technique	870 000,00	870 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	330 000,00	330 000,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	10 000 000,00	10 000 000,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	1 000,00	1 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	150 000,00	150 000,00
281828	Autres matériels de transport	1 650 000,00	1 650 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	38 223 000,00	38 223 000,00
281838	Autre matériel informatique	1 350 000,00	1 350 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 900 000,00	2 900 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	450 000,00	450 000,00
28185	Matériel de téléphonie	200 000,00	200 000,00
28188	Autres immo. corporelles	2 100 000,00	2 100 000,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
954	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	50 000,00
951	Virement de la section de fonctionnement	308 935 376,00	308 935 376,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 014 872 008,00	0,00	0,00	0,00	1 014 872 008,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 563 600 000,00
Ressources propres disponibles	IV 1 014 872 008,00
Solde	V = IV – II (5) 451 272 008,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					51 386 814,61	37 613 819,57											1 009 320,56	3 125 705,87
ALFOREAS	2014	P P	Restructuration	CREDIT AGRICOLE	420 000,00	73 448,86	2,00	M	F	FIXE	4,260	F	FIXE	4,260	A-1	Eur	1 817,64	67 677,96
ALFOREAS	2014	P P	Restructuration	CREDIT COOPERATIF	420 000,00	73 448,86	2,00	M	F	FIXE	4,260	F	FIXE	4,260	A-1	Eur	1 817,64	67 677,96
ALFOREAS	2014	P P	Restructuration	CAISSE D'EPARGNE	100 000,00	17 487,91	2,00	M	F	FIXE	4,260	F	FIXE	4,260	A-1	Eur	432,77	16 113,79
ALFOREAS	2014	P P	Restructuration	BANQUE POPULAIRE LORRAINE	125 000,00	21 884,18	2,00	M	F	FIXE	4,300	F	FIXE	4,300	A-1	Eur	546,70	20 164,28
Association Immobilière Catholique	2018	F F	Restructuration lycée Jean XXIII	SOCIETE GENERALE	1 100 000,00	913 935,70	8,00	M	F	FIXE	1,050	F	FIXE	1,050	A-1	Eur	9 024,16	119 117,42
Association Immobilière Catholique	2018	F F	Restructuration lycée Jean XXIII	SOCIETE GENERALE	2 400 000,00	2 393 000,00	23,00	M	F	FIXE	1,650	F	FIXE	1,650	A-1	Eur	39 393,64	12 000,00
Association construction ECAM Strasbourg Europe	2011	C C	Construction école d'ingénieurs	CREDIT LYONNAIS	5 000 000,00	4 121 621,59	16,00	T	F	FIXE	3,900	F	FIXE	3,900	A-1	Eur	135 725,00	270 270,28
Association de gestion du Lycée Charles de Foucauld	2018	F F	Réhabilitation et rénovation énergétique	SOCIETE GENERALE	1 500 000,00	1 395 991,61	18,00	T	F	FIXE	1,450	F	FIXE	1,450	A-1	Eur	19 859,12	70 604,08

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Association pour le développement du Lycée Charles de Foucauld	2018	C C	Refinancement prêt extension du lycée	LA BANQUE POSTALE	4 291 563,58	3 655 776,38	16,00	M	F	FIXE	1,390	F	FIXE	1,390	A-1	Eur	49 296,36	238 420,20
Croix Rouge Française - IFPS de Châlons	2007	P P	Travaux d'agrandissement IFPS	BANQUE POPULAIRE - 547	110 000,00	11 517,51	2,00	T	F	FIXE	3,500	F	FIXE	3,500	A-1	Eur	283,58	9 173,74
Etablissement Public de Metz-Nancy-Lorraine	2018	C C	Financement véhicule de secours type Sides Sherpa	LA BANQUE POSTALE	500 000,00	375 000,02	6,00	T	F	FIXE	0,920	F	FIXE	0,920	A-1	Eur	3 203,58	71 428,56
GIP IRCAL (Institut Régional du Cancer d'Alsace)	2014	C C	Construction IRC	CREDIT FONCIER	14 229 302,50	12 527 972,85	21,00	T	F	FIXE	4,470	F	FIXE	4,470	A-1	Eur	557 254,15	618 665,33
GIP IRCAL (Institut Régional du Cancer d'Alsace)	2014	C C	Construction IRC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 172 275,00	6 455 047,50	21,00	T	F	FIXE	3,870	F	FIXE	3,870	A-1	Eur	97 063,91	286 891,00
Institut Don Bosco	2014	C C	Restructuration du lycée	CREDIT MUTUEL	1 250 000,00	998 216,16	18,00	M	F	FIXE	2,950	F	FIXE	2,350	A-1	Eur	22 957,55	46 669,09
Lycée Jeanne Mance	2001	P P	Travaux LYCEE JEANNE MANCE	BANQUE POPULAIRE - 531	228 673,53	17 359,92	1,00	M	F	FIXE	4,030	V	OAT 5 ANS	0,230	A-1	Eur	24,25	14 877,11
OGEC Charleville Mezières - Lycée Saint-Paul	2010	P P	Réaménagement Lycée St Paul	CAISSE D'EPARGNE - 553	1 650 000,00	919 633,93	8,00	M	F	FIXE	4,180	F	FIXE	3,600	A-1	Eur	7 001,23	120 797,93
OGEC Charleville Mezières - Lycée Saint-Paul	2010	P P	Réaménagement Lycée St Paul	CAISSE D'EPARGNE - 554	1 490 000,00	78 560,23	1,00	T	F	FIXE	2,800	F	FIXE	2,800	A-1	Eur	1 102,52	78 560,23
OGEC Sacré Cœur - Lycée Sacré Cœur	2010	P P	Réaménagement Lycée Sacré Cœur	SOCIETE GENERALE - 552	1 500 000,00	181 742,71	1,00	M	F	FIXE	3,850	F	FIXE	2,510	A-1	Eur	2 480,41	181 742,71
OGEC de Sedan - Lycée Mabillon	2013	P P	La salle Mabillon Sacré Cœur	CAISSE D'EPARGNE - 561	400 000,00	197 088,99	6,00	M	F	FIXE	3,250	F	FIXE	3,250	A-1	Eur	5 895,92	34 403,44
OGEC lycée Frédéric Ozanam	2008	P P	Réaménagement bâtiments St Vincent de Paul	SOCIETE GENERALE - 548	700 000,00	175 981,43	3,00	M	F	FIXE	4,410	F	FIXE	1,200	A-1	Eur	1 728,94	69 760,10
OGEC lycée Frédéric Ozanam	2009	P P	Réaménagement bâtiments St Vincent de Paul	SOCIETE GENERALE - 549	800 000,00	202 995,98	3,00	M	F	FIXE	4,410	F	FIXE	1,200	A-1	Eur	1 994,34	80 468,58

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEBL	2014	P P	ZAC BOUXIERES SOUS FROIDMONT - SEBL	LA BANQUE POSTALE	4 800 000,00	1 606 107,25	3,00	T	F	FIXE	2,550	F	FIXE	2,550	A-1	Eur	34 961,15	630 222,08
SOLOREM	2017	F F	Financement ZAC Gondreville Fontenoy	BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL	1 200 000,00	1 200 000,00	2,00	T	F	FIXE	1,270	F	FIXE	1,270	A-1	Eur	15 456,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					51 386 814,61	37 613 819,57											1 009 320,56	3 125 705,87

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 4253-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	4 135 026,43
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	238 984 238,58
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	243 119 265,01
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 396 356 530,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	10,15

(1) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	C3

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				5 867 500,00	6 647 176,00	6 999 941,00	7 314 276,00	7 741 503,27	236 073 986,13	264 776 882,40
Financements des matériels ferroviaires	2008	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (CERA)	396	1 074 827,00	1 742 187,00	1 970 093,00	2 142 120,00	2 451 880,00	122 405 880,00	130 712 160,00
Financements des matériels ferroviaires	2010	Société Générale	387	4 792 673,00	4 904 989,00	5 029 848,00	5 172 156,00	5 289 623,27	113 668 106,13	134 064 722,40
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				5 867 500,00	6 647 176,00	6 999 941,00	7 314 276,00	7 741 503,27	236 073 986,13	264 776 882,40

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	C4

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
Contrat de Performance Energétique dans 15 lycées	2009	ECOLYA	Travaux d'énergie dans 15 lycées	83 748 998,00	3 994 222,19	240	01/12/2029	15 264 886,71	15 264 886,71
Restructuration Lycée Jean Zay JARNY	2011	EIFFLY 54	Construction - GER - Maintenance	127 972 000,00	6 709 519,00	271	01/09/2033	53 448 734,00	53 448 734,00
Restructuration LPR Métiers du Bâtiment et des Travaux publics MONTIGNY LES METZ	2011	BATYS	Construction - GER - Maintenance	98 072 000,00	5 293 070,00	270	01/08/2033	38 109 740,00	38 109 740,00
Restructuration Lycée Le Chesnois BAINS LES BAINS	2011	Groupement Rabot Dutilleul	Construction - GER - Maintenance	62 192 000,00	3 490 473,00	263	01/01/2033	24 490 255,00	24 490 255,00
Restructuration Lycées Marquette et Hanzelet PONT A MOUSSON	2011	LYLOPOLIS	Construction - GER - Maintenance	166 244 000,00	8 353 211,00	262	01/08/2033	63 113 023,00	63 113 023,00

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire (DRES)	0,00	64 095 000,00	161 258 013,83	-97 163 013,83
Total	0,00	64 095 000,00	161 258 013,83	-97 163 013,83

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire (DRES)		
Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
902-222/1332	Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	64 095 000,00
Total		64 095 000,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
902-222/213	Constructions	37 907 266,45
902-222/215	Installations, Matériel et outillage	8 336 027,47
902-222/217	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	12 830 902,83
902-222/218	Autres Immobilisations corporelles	32 413 113,12
902-222/231	Immobilisations corporelles en cours	27 662 890,95
902-222/232	Immobilisations incorporelles en cours	68 000,00
902-222/238	Avances versées sur Cde Immo corporelles en cours	27 486 848,60
902-224/217	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	1 074 738,00
902-224/231	Immobilisations corporelles en cours	12 478 226,41
902-224/238	Avances versées sur Cde Immo corporelles en cours	1 000 000,00
Total		161 258 013,83
Reste à employer au 31/12/N (3)		-97 163 013,83

(1) Par exemple, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		8,00	0,00	8,00	6,00	2,00	8,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1 625,00	0,00	1 625,00	1 091,70	310,50	1 402,20
Adjoint administratif territorial	C	194,00	0,00	194,00	157,70	5,90	163,60
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	176,00	0,00	176,00	160,60	1,00	161,60
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	177,00	0,00	177,00	157,60	0,00	157,60
Administrateur	A	15,00	0,00	15,00	7,00	7,00	14,00
Administrateur général	A	4,00	0,00	4,00	1,00	1,00	2,00
Administrateur hors classe	A	13,00	0,00	13,00	2,00	8,00	10,00
Attaché	A	524,00	0,00	524,00	208,40	215,60	424,00
Attaché hors classe	A	46,00	0,00	46,00	35,90	6,80	42,70
Attaché principal	A	194,00	0,00	194,00	136,80	37,70	174,50
Directeur territorial	A	31,00	0,00	31,00	20,60	8,00	28,60
Rédacteur	B	96,00	0,00	96,00	73,90	13,70	87,60
Rédacteur principal de 1ère classe	B	100,00	0,00	100,00	80,80	3,80	84,60
Rédacteur principal de 2ème classe	B	55,00	0,00	55,00	49,40	2,00	51,40
FILIERE TECHNIQUE (c)		5 998,90	0,00	5 998,90	4 960,50	771,60	5 732,10
Adjoint technique territorial	C	111,00	0,00	111,00	88,60	9,00	97,60
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	1 552,90	0,00	1 552,90	1 025,10	429,50	1 454,60
Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement	C	1 871,00	0,00	1 871,00	1 686,20	127,00	1 813,20
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	1 670,00	0,00	1 670,00	1 511,20	112,00	1 623,20
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	283,00	0,00	283,00	280,30	0,00	280,30
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	71,00	0,00	71,00	67,80	0,00	67,80
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	43,00	0,00	43,00	41,00	0,00	41,00
Agent de maîtrise principal	C	19,00	0,00	19,00	18,00	0,00	18,00
Ingénieur	A	92,00	0,00	92,00	49,50	31,00	80,50
Ingénieur en chef	A	26,00	0,00	26,00	0,80	22,00	22,80
Ingénieur en chef hors classe	A	14,00	0,00	14,00	0,00	10,80	10,80
Ingénieur hors classe	A	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Ingénieur principal	A	99,00	0,00	99,00	75,70	14,30	90,00
Technicien	B	37,00	0,00	37,00	22,80	7,00	29,80
Technicien principal de 1ère classe	B	61,00	0,00	61,00	52,50	3,00	55,50

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Technicien principal de 2ème classe	B	45,00	0,00	45,00	39,00	4,00	43,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		14,00	0,00	14,00	4,80	6,80	11,60
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Infirmier de classe normale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	4,00	0,00	4,00	0,00	2,00	2,00
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	4,00	0,00	4,00	3,80	0,00	3,80
Médecin hors classe	A	4,00	0,00	4,00	0,00	3,80	3,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller territorial A.P.S.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		29,00	0,00	29,00	22,80	4,00	26,80
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	9,00	0,00	9,00	6,00	3,00	9,00
Bibliothécaire territorial principal	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Conservateur (patrimoine)	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Conservateur en chef (bibliothèque)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur en chef (patrimoine)	A	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		109,00	0,00	109,00	0,00	57,44	57,44
Apprenti		42,00	0,00	42,00	0,00	18,34	18,34
Collaborateur de cabinet		17,00	0,00	17,00	0,00	10,00	10,00
Groupes d'élus		50,00	0,00	50,00	0,00	29,10	29,10
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		7 776,90	0,00	7 776,90	6 080,80	1 150,34	7 231,14

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				204 389,77		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	412	0,00	3-4	CDI
Adjoint administratif territorial	C	ADM	412	0,00	3-4	CDI
Adjoint administratif territorial	C	ADM	412	0,00	3-4	CDI
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	ADM	525	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	359	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	353	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	351	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	365	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	376	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	351	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	350	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD

[illegible]

[illegible]

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	356	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	365	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	353	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	381	0,00	3-2	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	353	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-2	CDD
Administrateur	A	ADM	977	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur	A	ADM	977	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur	A	ADM	813	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur	A	ADM	912	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur	A	ADM	542	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur	A	ADM	862	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur	A	ADM	977	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur général	A	ADM	HEB3	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur hors classe	A	ADM	HEA2	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur hors classe	A	ADM	HEA2	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur hors classe	A	ADM	542	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur hors classe	A	ADM	1027	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur hors classe	A	ADM	1027	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur hors classe	A	ADM	813	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur hors classe	A	ADM	1027	0,00	3-3-2°	CDI
Administrateur hors classe	A	ADM	HEA3	0,00	3-3-2°	CDI
Apprenti		OTR		6 742,80	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		10 114,20	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		18 473,40	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	
Apprenti		OTR		7 651,07	A Apprenti	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Apprenti		OTR		10 114,20	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		18 473,40	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		7 758,80	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		9 975,20	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		13 485,60	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		6 558,06	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		18 473,40	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		9 477,38	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		13 485,60	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		9 975,60	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		8 251,44	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		7 985,11	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	
Apprenti		OTR		7 204,62	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		13 485,60	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	
Apprenti		OTR		6 704,29	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	CDD
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	
Apprenti		OTR		0,00	A Apprenti	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	MS	422	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	897	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-a°	CDD
Attaché hors classe	A	ADM	1027	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché hors classe	A	ADM	1027	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché hors classe	A	ADM	1027	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché hors classe	A	ADM	HEA1	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché hors classe	A	ADM	1027	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché hors classe	A	ADM	HEA1	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	896	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	896	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	896	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	946	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	843	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	791	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	995	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	946	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	946	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	995	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	995	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	843	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	791	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	843	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	843	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	896	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	995	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	843	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	946	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	843	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	843	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	995	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	896	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	896	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	791	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	995	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	995	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	995	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	995	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	946	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	995	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	946	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	995	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	946	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	946	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	843	0,00	3-3-2°	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché principal	A	ADM	995	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	896	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	CULT	469	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	CULT	653	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	CULT	444	0,00	3-3-2°	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	1140	0,00	110	
Collaborateur de cabinet		OTR	821	0,00	110	
Collaborateur de cabinet		OTR	632	0,00	110	
Collaborateur de cabinet		OTR	826	0,00	110	
Collaborateur de cabinet		OTR	977	0,00	110	
Collaborateur de cabinet		OTR	581	0,00	110	
Collaborateur de cabinet		OTR	821	0,00	110	
Collaborateur de cabinet		OTR	545	0,00	110	
Collaborateur de cabinet		OTR	684	0,00	110	
Collaborateur de cabinet		OTR	1151	0,00	110	
Conservateur (patrimoine)	A	CULT	551	0,00	3-3-2°	CDD
Directeur général adjoint services régions + 2 M hab.	A	OTR	HEB3	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur général services régions + 2 M hab.	A	OTR	HED2	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	A	ADM	907	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	A	ADM	968	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	A	ADM	968	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	A	ADM	1015	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	A	ADM	1015	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	A	ADM	968	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	A	ADM	1015	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	A	ADM	1015	0,00	3-3-2°	CDI
Groupes d'élus		OTR	852	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	821	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	845	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	572	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	740	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	685	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	1700	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	652	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	811	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	379	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	620	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	759	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR		0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	742	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	775	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	724	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	298	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	1040	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	759	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	847	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	912	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	761	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	747	0,00	110-1	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Groupes d'élus		OTR	652	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	791	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	1071	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	811	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	869	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	782	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	588	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	925	0,00	110-1	
Groupes d'élus		OTR	925	0,00	110-1	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	MS	520	0,00	3-3-2°	CDD
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	MS	552	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	774	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	821	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	697	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	774	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	774	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	697	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	3-2	CDD
Ingénieur	A	TECH	821	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur en chef	A	TECH	912	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur en chef	A	TECH	977	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur en chef	A	TECH	912	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur en chef	A	TECH	977	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur en chef hors classe	A	TECH	HEB1	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	946	0,00	3-3-2°	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Ingénieur principal	A	TECH	721	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	837	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	995	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	665	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	837	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	995	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	665	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	896	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	837	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	791	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	791	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	721	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	791	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	995	0,00	3-3-2°	CDI
Médecin hors classe	A	MS	HEB3	0,00	3-3-2°	CDI
Médecin hors classe	A	MS	HEB3	0,00	3-3-2°	CDI
Médecin hors classe	A	MS	HEB2	0,00	3-2	CDD
Médecin hors classe	A	MS	HEB3	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	563	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	B	ADM	431	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	B	ADM	563	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	B	ADM	431	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	B	ADM	513	0,00	3-3-2°	CDI
Rédacteur	B	ADM	478	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	B	ADM	431	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur	B	ADM	397	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	379	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	372	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	372	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	372	0,00	3-2	CDD
Rédacteur principal de 1ère classe	B	ADM	707	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur principal de 1ère classe	B	ADM	660	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	B	ADM	684	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur principal de 1ère classe	B	ADM	707	0,00	3-3-1°	CDD
Rédacteur principal de 2ème classe	B	ADM	599	0,00	3-3-1°	CDI
Rédacteur principal de 2ème classe	B	ADM	599	0,00	3-3-1°	CDI
Technicien	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	452	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	431	0,00	3-3-1°	CDI
Technicien	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	563	0,00	3-3-2°	CDI
Technicien	B	TECH	538	0,00	3-3-1°	CDI
Technicien principal de 1ère classe	B	TECH	604	0,00	3-3-1°	CDI
Technicien principal de 1ère classe	B	TECH	604	0,00	3-3-1°	CDI
Technicien principal de 1ère classe	B	TECH	513	0,00	3-3-1°	CDD
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	638	0,00	3-3-1°	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	415	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	506	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	444	0,00	3-3-1°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				3 517,88		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	351	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	351	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	353	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	351	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	356	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	353	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	353	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	C	TECH	350	0,00	3-1	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	372	0,00	3-1	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-a°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-a°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-a°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché hors classe	A	ADM	HEA1	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	639	0,00	3-1	CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	3-1	CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	3-1	CDD
Rédacteur	B	ADM	372	0,00	3-1	CDD
Rédacteur	B	ADM	379	0,00	3-1	CDD
Rédacteur	B	ADM	372	0,00	3-1	CDD
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		577,35	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		577,35	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		627,55	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	
Service civique		OTR		0,00	A Service civique	

4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

Région Grand Est - Budget principal - BP - 2021

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (article L. 4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
01/01/2009 - Délégation de service public	La compagnie des Transports du Bas-Rhin (CTBR)	CTBR	Société par actions simplifiée	111 541 390,00
13/11/2015 - Contrat de concession THD Alsace CPCR n°1063-15 du 13/11/2015	ROSACE	ROSACE	Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle	10 730 193,00
13/07/2017 - Contrat de concession THD Grand Est	LOSANGE	LOSANGE	Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle	34 200 000,00
28/07/2017 - Délégation de service public	SAS LES COURRIERS DE L'AUBE	SAS LES COURRIERS DE L'AUBE	Société par actions simplifiée	565 000,00
20/07/2020 - Concession de service public	KEOLIS TROIS FRONTIERES	KEOLIS TROIS FRONTIERES	Société à responsabilité limitée	7 760 129,00
20/07/2020 - Concession de service public	TRANSDEV GRAND EST	TRANSDEV GRAND EST	Société anonyme	5 094 671,00
20/07/2020 - Concession de service public	AUTOCARS SCHIDLER	AUTOCARS SCHIDLER	Société anonyme	180 077,00
20/07/2020 - Concession de service public	SOCIETE SOTRAM	SOCIETE SOTRAM	Société par actions simplifiée	544 245,00
20/07/2020 - Concession de service public	AUTOCARS BRIAM SOCHA	AUTOCARS BRIAM SOCHA	Société par actions simplifiée	358 608,00
20/07/2020 - Concession de service public	DMA FINANCEMENT	DMA FINANCEMENT	Société à responsabilité limitée	654 831,00
20/07/2020 - Concession de service public	SOCIETE EXPLOITATION ANTONI	SOCIETE EXPLOITATION ANTONI	Société par actions simplifiée	477 411,00
09/10/2020 - DSP 2020 2026 API RESTAURATION 2020 1026163735	API Restauration	API Restauration	Autre SA à directoire	306 344,00
Détention d'une part du capital				
-	SAFER LORRAINE			200 591,16
-	SOLOREX			77 724,00
-	Sofaris / OSEO		Société anonyme	22,26
-	France GARANTIE			15,24
-	France Lorraine Active			213 000,00
-	Lorraine Active - Fonds Contrat Apport Associatif 2012-2014			460 000,00
-	INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION		Société anonyme	20,00
01/01/1984 -	CA Reims			300,00
01/08/1985 - 01/08/1985, DCPCR 578.97 du 9/05/1997 CPCR 514-12 du 08/06/2012	SOCIETE DE DIVERSIFICATION DU BASSIN POTASSIQUE	SOCIETE DE DIVERSIFICATION DU BASSIN POTASSIQUE	Société anonyme	5 560 461,90

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
06/09/1985 - DBCR 120.85 du 6/09/1985	Sté FERMIERE DE LA MAISON DE L'ALSACE A PARIS	Sté FERMIERE DE LA MAISON DE L'ALSACE A PARIS	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	81 026,28
01/01/1990 - DCPCR 1990	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural d'Alsace	SAFER Alsace	Société anonyme	27 364,60
01/01/1990 -	SAFER Champagne Ardenne			45 734,71
08/11/1991 - DBCR 270.91 du 8/11/1991	STRASBOURG EVENEMENTS	STRASBOURG EVENEMENTS	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	24 391,84
01/01/1994 -	CAPITAL EUREFI			706 215,30
13/01/1997 - 13/01/1997, DCPCR 33/00 du 14-15/12/2000, DCPCR 947/02 du 6/12/2002, DCPCR 85/03 du 10/01/2003	ALSACE CREATION SA	ALSACE CREATION SA	Société anonyme	5 239 078,76
01/01/1999 -	EUREFI - IRPAC			222 314,50
01/01/2000 -	Champagne-Ardenne Croissance - IRPAC CREATION			2 279 728,36
01/01/2000 - DCPCR-FIN0302-02 du 12/03/2003	SOCIETE LOCALE EPARGNE MARNE NORD - CAISSE D'EPARGNE	SLE MARNE NORD	Société coopérative	302 580,00
01/01/2000 - DCPCR-FIN0302-02 du 12/03/2003	SOCIETE LOCALE EPARGNE MARNE OUEST - CAISSE D'EPARGNE	SLE MARNE OUEST	Société coopérative	537 780,00
05/05/2000 - CPCR 355.00 du 5/05/2000	SOCIETE LOCALE D'EPARGNE DE STRASBOURG CENTRE	SOCIETE LOCALE D'EPARGNE DE STRASBOURG CENTRE	Société coopérative à capital variable	79 996,00
01/01/2001 -	Sofaris / OSEO		Société anonyme	22,26
10/01/2001 - DCPCR 4/01 de 2001	SOFARIS REGIONS SA	SOFARIS REGIONS SA	Société anonyme	22,26
28/05/2001 - capital social	Champagne-Ardenne active		société anonyme	210 000,00
01/01/2002 -	SIAGI - Fonds de garantie			300 000,00
01/01/2005 -	France Active Garantie			15,50
04/02/2005 - CPCRA 153-5 du 04/02/2005	ALSACE AMORCAGE SAS	ALSACE AMORCAGE SAS	Société par actions simplifiée à Conseil d'Administration	750 000,00
04/03/2005 - CPCR 219-05 du 04/03/2005	TECHFUND EUROPE Management (Ste de gestion du FCPR AIRFI)	TECHFUND EUROPE Management	Société par actions simplifiée	2 133 091,44
03/06/2005 - CPCR 529-05 du 03/06/05	FONDATION FRANCO SUISSE POUR LA RECHERCHE ET LA TECHNOLOGIE	FONDATION FRANCO SUISSE POUR LA RECHERCHE ET LA TECHNOLOGIE	Personne morale de droit Suisse	6 406,28
21/10/2005 - Décision n°850-2005 du 21/10/2005 CP 03/10/2014	SADEPAR		Société anonyme	11 199 899,00
19/10/2006 - Décision n°115-2006 du 19/10/2006	INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION		Société anonyme	8 883 082,00
31/08/2008 - Fonds régional de garantie	OSEO - BPI France Régions - Fond Régional de Garantie Grand Est		société anonyme	4 285 000,00
27/03/2009 - Décision n°43-2009 du 27/03/2009	FONDS LORRAIN DES MATERIAUX		Société par action simplifiées	1 081 080,00
16/11/2009 - Fonds micro-crédit	Association pour le droit à l'initiative économique	ADIE	Association	149 373,00
20/09/2010 - capital social	IRPAC DEVELOPPEMENT		société anonyme	2 567 348,41
25/11/2010 - Décision n°148-2010 du 25/11/2010	FONDS LORRAIN DE CONSOLIDATION		Société par action simplifiées	1 787 800,00
14/01/2011 - DCPCR 54-11 du 14 janvier 2011	SCIC ACRENE	SCIC ACRENE	Société coopérative d'intérêt collectif à responsabilité limitée	1 500,00
14/03/2011 - CPCR 211-11 du 14/03/2011	SASU AEROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM	AEROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle	7 400,00
17/06/2011 - CPCR 606-11 du 17/06/2011	France ACTIVE GARANTIE (Fonds de garantie ESS)	France ACTIVE GARANTIE	Société anonyme	500 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
13/11/2011 - CPR 454-11 du 13/11/2011	CAPITAL GRAND EST SAS Société de gestion du FCPR ALSACE	CAPITAL GRAND EST SAS	Société par actions simplifiée	7 000 000,00
09/11/2012 - Décision n°12CP-1270 du 09/11/2012	CROISSANCE SAEML SODEGER HAUT LORRAINE		Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	15 000,00
12/07/2013 - CPR 627-13 du 12/07/2013 CPR 18CP-411 du 25/05/2018	CAPITAL GRAND EST SAS Société de gestion du FPCI CAP INNOV'EST	CAPITAL GRAND EST SAS	Société par actions simplifiée	12 500 000,00
25/11/2013 - parts capital	FINOVAM GESTION - Fonds régional d'amorçage Nord-Est - FIRA		société par actions simplifiées	250 000,00
25/11/2013 - participation au capital	SCIC ENERCOOP ARDENNES		Société Coopérative d'Intérêt Collectif	5 000,00
25/11/2013 - dotation du fonds de garantie	CHAMPAGNE		société anonyme	215 000,00
25/11/2013 - Parts SPL X DEMAT	France Active Garantie SPL X DEMAT	SPL X DEMAT	Société Publique Locale	1 550,00
29/11/2013 - Décision n°13SP-1571 du 29/11/2013 Décision n°15CP-449 du 10/04/2015	FINOVAM GESTION FONDS REGIONAL D'AMORCAGE NORD EST - FIRA			2 050 000,00
14/11/2014 - DCPCR 888-14 du 14/11/2014 17CP-222 du 24/02/2017	CITIVIA SPL	CITIVIA SPL	Société Anonyme d'Economie Mixte à conseil d'adm	515 880,46
19/12/2014 - Décision n°14CP-1562 du 19/12/2014	Société d'Equipeement du Bassin Lorrain	SEBL	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	1 776 200,00
19/12/2014 - Décision n°14SP-1574 du 18-19/12/2014	DEMERTER VENTURES gestion du FONDS EUROPEENS DES MATERIAUX FEM CRL		Société anonyme	6 000 000,00
30/06/2015 - Décision n°15CP-819 du 30/06/2015	DEMETER VENTURES gestion du FONDS EUROPEENS DES MATERIAUX FEM FEDER			732 000,00
30/06/2015 - Décision n°15CP-816 du 30/06/2015	FONDS ADER INVESTISSEMENTS			500 000,00
13/11/2015 - CPR 1095-15 du 13/11/2015	SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA REGION STRASBOURGEOISE (SERS)	SERS	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	203 920,00
01/01/2017 - 17CP-1614	BPI France Financement - Fonds régionale de garantie Grand Est		société anonyme	8 000 000,00
13/07/2017 - Décision n°17CP-1556 du 13/07/2017	SPL DESTINATION AMNEVILLE		Société Publique Locale	35 000,00
13/07/2017 - 17CP-1325	SEM Haute-Marne Immobil		Société d'Economie Mixte Locale	834 000,00
13/10/2017 - 17CP-1934 du 13/10/2017 17CP-2586 du 15/12/2017	SAEML METZ TECHNO'POLE - CESCO		Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	1 706 860,16
20/10/2017 - 17SP-2050	SEM Oktave		Société d'Economie Mixte Locale	1 482 000,00
25/05/2018 - Décision n°18CP-892 du 25/05/2018	SEM D'ANIMATION ET D'INNOVATION DU TECHNOPOLE HENRI POINCARÉ		Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	93 500,00
13/07/2018 - CPR n°18CP-1201 du 13/07/2018	GIP BUSINESS CHAMPAGNE SUD	GIP BUSINESS CHAMPAGNE SUD	Groupement d'intérêt public	30 000,00
13/07/2018 - Décision n°18CP-1390 du 13/07/2018	SEM DE LA TECHNOPOLE DE L'AUBE EN CHAMPAGNE	SEMTAC	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	15 048,00
07/12/2018 - Décision n°18CP-2185 du 07/12/2018	SPL COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS	SPL CTS	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	1 320 000,00
07/12/2018 - Délib. n°18CP-2215 du 07/12/2018	SPL COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU BAS-RHIN	SPL CTBR	Société Publique Locale	400 000,00
26/04/2019 - Décision n°19CP-396 du 26/04/2019	SCIC Relais 2D		Société Coopérative d'Intérêt Collectif à capital variable	20 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
27/09/2019 - Décision n°19CP-2013 du 27/09/2019	SEM TERR'ENR		Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	600 000,00
06/12/2019 - Délibération n°19CP-2643 du 06/12/2019 Délibération n°20CP-1456 du 18/09/2020	DORF ENERGIE SPL		Société Publique Locale	656 000,00
17/01/2020 - Délibération n°20CP-210 du 17/01/2020	SEM D'AMENAGEMENT ET D'IMMOBILIER DE FESSENHEIM		Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	250 000,00
09/04/2020 - Délibération n°20CP-1096 du 09/04/2020	SEM DYNAMISE		Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	51 000,00
15/05/2020 - Délibération n°20CP-690 du 15/05/2020	SPL Haute-Marne Numérique		Société Publique Locale	240 000,00
18/09/2020 - Délibération n°20CP-1472 du 18/09/2020	CAPITAL GRAND EST		Société par actions simplifiée	340 905,50
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
12/11/2001 - DCPCR-ENS-0111-08 du 12/11/2001	Lycée Jeanne Mance		Association	17 359,92
15/06/2006 - DCPCR-FIN-0702-01	Croix Rouge Française - IFPS de Châlon	Croix Rouge Française	Association	11 517,51
15/09/2008 - DCPCR-FIN-0809-01 CP2013.09.23/C01-E2104	OGEC du Lycée Frédéric Ozanam - Lycée St-Vincent de Paul	OGEC lycée Frédéric Ozanam	Association	175 981,43
15/09/2008 - DCPCR-FIN-0809-01 CP2013.09.23/C01-E2104	OGEC du Lycée Frédéric Ozanam	OGEC lycée Frédéric Ozanam	Association	202 995,98
14/06/2010 - CP2010.06.14/C01.01	OGEC Sacré Cœur - Lycée Sacré Cœur	OGEC Sacré Cœur	Association	181 742,71
20/09/2010 - CP2010.09.20/C01.01 CP2013.11.25/C01-E2104	OGEC Charleville Mezières - Lycée Saint-Paul	OGEC Charleville Mezières	Association	919 633,93
20/09/2010 - CP2010.09.20/C01.01 CP2013.11.25/C01-E2104	OGEC Charleville Mezières - Lycée Saint-Paul	OGEC Charleville Mezières	Association	78 560,23
11/02/2011 - CPCR 241-11 du 14/03/2011	Association construction ECAM Strasbourg Europe	ECAM Strasbourg Europe	Association de droit local	4 121 621,59
25/11/2013 - CP2013.11.25/C01.E2104	OGEC de Sedan - Lycée Mabillon	OGEC de Sedan	Association	197 088,99
21/03/2014 - CPCR 165-14 du 14/03/2014	GIP IRCAL (Institut Régional du Cancer d'Alsace)	GIP IRCAL	Groupeement d'intérêt public	6 455 047,50
03/04/2014 - CPCR 165-14 du 14/03/2014	GIP IRCAL (Institut Régional du Cancer d'Alsace)	GIP IRCAL	Groupeement d'intérêt public	12 527 972,85
16/10/2014 - CPCR 855-14 du 13/10/2014	Institut Don Bosco	Institut Don Bosco	Association de droit local	998 216,16
20/11/2014 - Décision n°14CP-1515 du 20/11/2014	ASS LORRAINE FORMAT RECHER ACTION SOCIALE	ALFOREAS	Association	73 448,86
20/11/2014 - Décision n°14CP-1515 du 20/11/2014	ASS LORRAINE FORMAT RECHER ACTION SOCIALE	ALFOREAS	Association	73 448,86
20/11/2014 - Décision n°14CP-1515 du 20/11/2014	ASS LORRAINE FORMAT RECHER ACTION SOCIALE	ALFOREAS	Association	17 487,91
20/11/2014 -	ASS LORRAINE FORMAT RECHER ACTION SOCIALE	ALFOREAS	Association	21 884,18
15/12/2014 - Décision n°14CP-1562 du 19/12/2014	Société d'Equipement du Bassin Lorrain	SEBL	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale	1 606 107,25
30/09/2017 - CPCR 17CP-2002 du 13/10/2017	SOCIETE LORRAINE D ECONOMIE MIXTE D AMENAGEMENT URBAIN	SOLOREM	Société d'Economie Mixte à conseil d'admistration	1 200 000,00
20/04/2018 - CPCR 18CP-669 du 20/04/2018	Association pour le développement du Lycée Charles de Foucauld	Association de gestion du Lycée Charles de Foucauld	Association de droit local	3 655 776,38
20/04/2018 - CPCR 18CP-668 du 20/04/2018	Association de gestion du Lycée Charles de Foucauld	Association pour le développement du Lycée Charles de Foucauld	Association de droit local	1 395 991,61
13/07/2018 - CPCR 18CP-1383 du 13/07/2018	Association Immobilière Catholique	AIC	Association	913 935,70
13/07/2018 - CPCR 18CP-1383 du 13/07/2018	Association Immobilière Catholique	AIC	Association	2 393 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
07/12/2018 - CPR 18CP-2007 du 07/12/2018	Etablissement Public de Metz-Nancy-Lorraine	EPMNL	Etablissement public industriel et commercial	375 000,02
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de région et autres lieux publics désignés par la région.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat de Coopération du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC)	30/12/1975	Budgétaire	482 000,00
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	01/06/1989	Budgétaire	515 756,00
Syndicat Mixte d'Aménagement du Château de Hohlandsbourg	05/10/1992	Budgétaire	91 409,00
Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA)	02/07/1996	Budgétaire	154 706,00
Syndicat mixte SYMBIO	12/01/1998	Budgétaire	35 280,04
Syndicat Mixte du Mémorial d'Alsace-Moselle	03/12/1999	Budgétaire	191 179,00
ORCHESTRE NATIONAL DE LORRAINE	14/05/2002	Budgétaire	1 875 000,00
Parc naturel régional de la Montagne de Reims	17/11/2008	Budgétaire	328 455,00
Syndicat mixte du musée Lalique	17/12/2008	Budgétaire	524 960,00
Parc naturel régional de la Forêt d'Orient	16/03/2009	Budgétaire	275 500,00
EPCC Centre Pompidou-Metz	01/01/2010	Budgétaire	4 000 000,00
Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel des Ardennes	21/12/2011	Budgétaire	275 500,00
Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de MADINE	22/08/2014	Budgétaire	1 853 300,00
Parc Naturel Régional de Lorraine	02/10/2015	Budgétaire	1 420 856,00
Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy	01/01/2017	Budgétaire	2 625 000,00
AREFLH	01/10/2017	Budgétaire	5 000,00
Syndicat Mixte pour la gestion du port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach	17/11/2017	Budgétaire	190 000,00
Syndicat Mixte ouvert Moselle Aval	01/01/2018	Budgétaire	10 000,00
EPTB Meurthe Madon	01/01/2018	Budgétaire	10 000,00
EPTB Saône Doubs	01/01/2020	Budgétaire	5 000,00
EPTB Seine Grands Lacs	01/01/2021	Budgétaire	10 000,00
Autres organismes de regroupement			
OPERA NATIONAL DE LORRAINE		Budgétaire	1 475 000,00
GECT Alzette - Belval (GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERR.)	07/08/2015	Budgétaire	16 000,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	D3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EPCC	L'AUTRE CANAL	19/12/2006			
EPCC	METZ EN SCENE	19/12/2008			
EPCC	CENTRE POMPIDOU	31/12/2009			
ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL	AEROPORT NANCY METZ LORRAINE	01/11/2011	13/10/2011		

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Secteur distinct de TVA	Exploitation Forestière du Fleckenstein	01/01/2016		Exploitation forestière
Secteur distinct de TVA	Activité Photovoltaïque	01/01/2016		Production d'électricité
Secteur distinct de TVA	TLD Point Alsace Nom de Domaine	01/01/2016		Autre activité informatique
Secteur distinct de TVA	Cession de terrains	01/01/2016		Cession de terrains
Secteur distinct de TVA	Location de locaux Chambley	01/01/2016		Tourisme
Secteur distinct de TVA	Prestation de services	01/01/2016		Prestation de services
Secteur distinct de TVA	Transports	01/01/2017		Transports

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D3.5.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	938	492 973 000,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation	938	13 000 000,00
Autres	938	5 651 000,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		505 665 000,00	Sous-total Fonctionnement	(B)	13 000 000,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel	908	106 523 000,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		106 523 000,00	Effort propre de la Région (A – B)	(C)	599 188 000,00

TOTAL DEPENSES	(A)	612 188 000,00	TOTAL RECETTES (B + C)	612 188 000,00
-----------------------	-----	-----------------------	-------------------------------	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D3.5.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	159 346 112,13
Produits annexes au trafic	12 397 083,27
Compensations des réductions tarifaires	5 154 468,91
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	18 494 794,02
Total chiffre d'affaires	457 434 182,21
Versements des Collectivités	457 434 182,21
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	652 826 640,54

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	172 185 609,69
Consommations intermédiaires	23 562 698,29
Péage RFF	126 132 556,96
Impôts, taxes et versements assimilés	34 988 876,59
Total charges d'exploitation courante	356 869 741,53

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	3 830 998,26
Maintenance matériel roulant	87 619 273,92
Traction trains, conduite et logistique	12 535 247,61
Echange de locomotives entre Activités	-5 621 756,42
Energie de traction électrique	9 530 816,41
Energie de traction diesel	19 661 795,61
Entretien/maintenance des installations fixes	5 898 651,24
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	-311 769,35
Contribution de service Activité Gare	36 555 009,93
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	169 698 267,21
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	28 735 765,67
- Dont Etablissements autres que EEX	22 668 209,95
- Dont Etablissements EEX	6 067 555,72
Autres facturations	76 357 705,57
Total facturations internes	105 093 471,24
TOTAL CHARGES(2)	631 661 479,98

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	21 165 160,56
Dotations aux amortissements	7 569 402,30
Reprise de subvention et écart de réévaluation	-330 803,01
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	7 238 599,29
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	13 926 561,27
Résultat financier	199 508,10
RESULTAT COURANT (5)	14 126 069,37
Résultat exceptionnel	0,00
RESULTAT NET (6)	14 126 069,37

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat exceptionnel.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	E1

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (part régionale définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,73	0,00	6 600 000,00	-12,00
	Gazole	0,00	0,00	1,35	0,00	37 400 000,00	-12,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	42,00	0,00	167 000 000,00	-7,22
Droit de francisation et de navigation corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de passeport en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			211 000 000,00	-8,21

(1) Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse.

(2) Taxes perçues par les régions d'outre-mer.

(3) Détailler les taxes pour lesquelles la région a un pouvoir de modulation ou de fixation du taux.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 169

Nombre de membres présents : 62

Nombre de suffrages exprimés : 152

VOTES :

Pour : 100

Contre : 37

Abstentions : 15

Date de convocation : 15 janvier 2021

Présenté par Le Président, les 28 et 29 janvier 2021

Délibéré par le Conseil Régional, le 29 janvier 2021, réuni en téléconférence en raison de l'état d'urgence sanitaire, conformément à l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, modifié par la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, avec un quorum au minimum d'un tiers des membres conformément à l'article 6 V 2° de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020

Les membres du Conseil Régional,

Mme Julia ABRAHAM	Pouvoir donné à Eliane KLEIN
Mme Anne-Marie ADAM	Pouvoir donné à Daniel GREMILLET
Monsieur Xavier ALBERTINI	Pouvoir donné à Thibaut DUCHENE
Madame Diana ANDRÉ	Pouvoir donné à Rachel THOMAS
Madame Jocelyne ANTOINE	Pouvoir donné à Pascale GAILLOT
Monsieur Jean-Claude BADER	Pouvoir donné à Frédéric FABRE
Mme Catherine BAILLOT	PRESENTE
Mme Joëlle BARAT	Pouvoir donné à Jacques MEYER
Mme Odile BARREAULT	Pouvoir donné à Pascal MANGIN
M. Patrick BASTIAN	PRESENT
M. Pascal BAUCHE	PRESENT
M. Jean-Jacques BAYER	Pouvoir donné à Marc SEBEYRAN
M. Jacques BEAUJEAN	Pouvoir donné à Isabelle HELIOT-COURONNE
M. Thierry BESSON	PRESENT
Mme Dominique BILDE	Pouvoir donné à Grégoire EURY
M. Jean-Luc BOHL	PRESENT
Mme Karine BONNE	Pouvoir donné à David VALENCE
Mme Françoise BOOG	Pouvoir donné à Bernard GERBER

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2
M. Philippe BORDE	Pouvoir donné à Isabelle HELIOT-COURONNE
M. André BOUCHER	Pouvoir donné à Thierry HORY
Mme Nejla BRANDALISE	Pouvoir donné à Christèle WILLER
M. Walter BROCCOLI	Pouvoir donné à Catherine ZUBER
Mme Patricia BRUCKMANN	EXCUSEE
Mme Denise BUHL	Pouvoir donné à Sylvain WASERMAN
M. Laurent BURCKEL	PRESENT
Mme Laurence BURG	EXCUSEE
Mme Martine CALDEROLI-LOTZ	Pouvoir donné à Justin VOGEL
M. Alexandre CASSARO	Pouvoir donné à Jean ROTTNER
M. Jacques CATTIN	Pouvoir donné à Jean-Paul OMEYER
M. Cédric CHEVALIER	PRESENT
M. Christophe CHOSEROT	PRESENT
Mme Marièle COLAS-SCHOLLY	Pouvoir donné à Marie-Reine FISCHER
Mme Hélène COLIN	Pouvoir donné à Jean-Paul LIOUVILLE
Mme Stéphanie CONIGLIO	EXCUSEE
Mme Fabienne CUDEL	PRESENTE
Mme Sylvie D'ALGUERRE	PRESENTE
Mme Marie-Hélène DE LACOSTE LAREYMONDIE	Pouvoir donné à Jean-Christophe LEFEVRE
M. Christian DEBEVE	PRESENT
Mme Valérie DEBORD	PRESENTE
Mme Elisabeth DEL GENINI	PRESENTE
Mme Cindy DEMANGE	Pouvoir donné à Virginie JORON
Mme Léa DENTZ	Pouvoir donné à Laurent BURCKEL
Mme Maryse DESPAS	Pouvoir donné à Thierry BESSON
M. Andréa DIDELOT	EXCUSE
Mme Carmen DILIGENT	Pouvoir donné à Claudine GANTER
Mme Marina DO SANTOS	EXCUSE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2
Mme Laurence DREYFUSS-BECHMANN	Pouvoir donné à Marie-Reine FISCHER
Mme Hombeline DU PARC	Pouvoir donné à Thierry BESSON
Mme Annie DUCHENE	PRESENTE
M. Thibaut DUCHENE	PRESENT
M. Laurent EHRESMANN	Pouvoir donné à Laurent BURCKEL
M. Fabien ENGELMANN	Pouvoir donné à Frédéric FABRE
M. Pascal ERRE	Pouvoir donné à Bruno SUBTIL
M. Grégoire EURY	PRESENT
M. Frédéric FABRE	PRESENT
Mme Marie-Reine FISCHER	PRESENTE
Mme Pascale GAILLOT	PRESENTE
Mme Claudine GANTER	PRESENTE
Mme Mireille GAZIN	PRESENTE
M. Bernard GERBER	PRESENT
M. Olivier GIRARDIN	Pouvoir donné à Antoine HOME
Mme Fanny GIUSSANI	Pouvoir donné à Elisabeth DEL GENINI
M. Laurent GNAEDIG	Pouvoir donné à Bruno SUBTIL
M. Thierry GOURLOT	EXCUSE
Mme Emilie GOUTHIER	PRESENTE
M. Daniel GREMILLET	PRESENT
Mme Françoise GROLET	Pouvoir donné à Jean-Christophe LEFEVRE
M. Jordan GROSSE-CRUCIANI	Pouvoir donné à Emilie Gouthier
M. Jean-François GUILLAUME	Pouvoir donné à Martine LIZOLA
Mme Christine GUILLEMY	Pouvoir donné à Mireille GAZIN
Mme Véronique GUILLOTIN	PRESENTE
M. Christian GUIRLINGER	PRESENT
Mme Francine HAACK	Pouvoir donné à Christian ZIMMERMAN

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2
M. Jackie HELFGOTT	PRESENT
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE	PRESENTE
Mme Atissar HIBOUR	PRESENTE
M. Hervé HOFF	EXCUSE
M. Antoine HOME	PRESENT
Mme Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir donné à Christian DEBEVE
M. Thierry HORY	PRESENT
Mme Evelyne ISINGER	Pouvoir donné à François WERNER
M. Edouard JACQUE	Pouvoir donné à Cédric CHEVALIER
M. Pascal JENFT	PRESENT
Mme Virginie JORON	PRESENTE
Mme Corinne KAUFMANN	PRESENTE
M. Khalifé KHALIFÉ	Pouvoir donné à Jean ROTTNER
Mme Cathy KIENTZ	Pouvoir donné à Catherine BAILLOT
Mme Stéphanie KIS	Pouvoir donné à Jackie HELFGOTT
Mme Eliane KLEIN	EXCUSEE
M. Francis KLEITZ	Pouvoir donné à GERBER
Mme Pascale KREBS	Pouvoir donné à Marc SEBEYRAN
Mme Marie-Louise KUNTZ	Pouvoir donné à Sylvie D'ALGUERRE
Mme Martine LAEMLIN	Pouvoir donné à David VALENCE
M. Jean-Marie LALANDRE	Pouvoir donné à Antoine HOME
M. Thomas LAVAL	EXCUSE
M. Jean-Christophe LEFEVRE	PRESENT
M. Henry LEMOINE	Pouvoir à Franck PERRY
M. Franck LEROY	PRESENT
M. Jean-Pierre LIOUVILLE	PRESENT
Mme Martine LIZOLA	PRESENTE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2
M. Guillaume LUCZKA	Pouvoir donné à Christian ZIMMERMANN
M. Pascal MANGIN	PRESENT
M. Philippe MANGIN	PRESENT
M. Sylvain MARCELLI	EXCUSE
Mme Véronique MARCHET	Pouvoir donné à Véronique GUILLOTIN
M. Guillaume MARECHAL	PRESENT
M. Jean-Pierre MASSERET	Pouvoir donné à Christophe CHOSEROT
M. Bertrand MASSON	Pouvoir donné à Cléo SCHWEITZER
M. David MASSON-WEYL	EXCUSE
Mme Lilla MERABET	Pouvoir donné à François WERNER
M. Jacques MEYER	PRESENT
Mme Nicole MULLER-BECKER	Pouvoir donné à Claudine GANTER
Mme Linda MUNSTER	Pouvoir donné à Jacques MEYER
M. Philippe NACHBAR	Pouvoir donné à Valérie DEBORD
M. Thierry NICOLAS	Pouvoir donné à Jean-Paul OMEYER
Mme Christine NOIRET-RICHET	Pouvoir donné à Guillaume MARECHAL
M. Jean NOTAT	Pouvoir donné à Patrick BASTIAN
M. Jean-Paul OMEYER	PRESENT
M. Franck PERRY	PRESENT
Mme Isabelle PESTRE	Pouvoir donné à Catherine BAILLOT
M. Kévin PFEFFER	Pouvoir donné à Marie-Hélène DE LACOSTE LAREYMONDIE
M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER	Pouvoir donné à Mireille GAZIN
M. Florian PHILIPPOT	EXCUSE
M. Baptiste PIERRE	PRESENT
Mme Elisabeth POIRSON	Pouvoir donné à Thierry HORY
Mme Angélique RANC	Pouvoir donné à Virginie JORON

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2
M. Emmanuel RECHT	Pouvoir donné à Pernelle RICHARDOT
M. André REICHARDT	Pouvoir donné à Dominique RENAUD
Mme Dominique RENAUD	Pouvoir donné à Valérie DEBORD
Mme Anne-Pernelle RICHARDOT	PRESENTE
Mme Chantal RISSER	Pouvoir donné à Atissar HIBOUR
Mme Lise ROSELEUR	Pouvoir donné à Christian GUIRLINGER
M. Jean ROTTNER	PRESENT
M. Rémy SADOCCO	Pouvoir donné à Christian GUIRLINGER
M. David SAGLAMER	Pouvoir donné à Pascal MANGIN
Mme Marie-Rose SARTOR	Pouvoir donné à Daniel GREMILLET
M. Georges SCHULER	Pouvoir donné à Georges SCHULER
Mme Cléo SCHWEITZER	PRESENTE
M. Marc SEBEYRAN	PRESENT
M. Yves SÉJOURNÉ	PRESENT
Mme Marion SIMON-WILHELM	Pouvoir donné à Eliane KLEIN
M. Charles SITZENSTUHL	EXCUSE
M. Philippe SPECHT	Pouvoir donné à Hubert WALTER
Mme Jennifer STEPHANY	EXCUSEE
M. Gregory STICH	PRESENT
Mme Brigitte STIEGLER	EXCUSEE
M. Bruno SUBTIL	PRESENT
M. Patrick THIL	PRESENT
Mme Rachel THOMAS	PRESENTE
Mme Brigitte TORLOTING	Pouvoir donné à Franck LEROY
Mme Marie TRIBOUT	Pouvoir donné à Christian DEBEVE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2
M. Julien VAILLANT	Pouvoir donné à Pernelle RICHARDOT
Mme Brigitte VAÏSSE	Pouvoir donné à Jean-Paul LIOUVILLE
M. David VALENCE	PRESENT
M. Patrice VALENTIN	Pouvoir donné à Philippe MANGIN
Mme Catherine VIERLING	Pouvoir donné à Baptiste PIERRE
M. Eric VILAIN	PRESENT
M. Justin VOGEL	PRESENT
Mme Vanessa WAGNER	EXCUSEE
M. Hubert WALTER	PRESENT
M. Jean-Luc WARSMANN	Pouvoir donné à Guillaume MARECHAL
M. Sylvain WASERMAN	PRESENT
M. Laurent WENDLINGER	Pouvoir donné à Christèle WILLER
M. François WERNER	PRESENT
Mme Christèle WILLER	PRESENTE
Mme Paola ZANETTI	Pouvoir donné à Christophe CHOSEROT
Mme Huguette ZELLER	Pouvoir donné à Patrick BASTIAN
M. Christian ZIMMERMANN	PRESENT
M. Catherine ZUBER	PRESENTE

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le
publication le .

, et de la

A , le

Annexe
relative aux affectations des autorisations de programme
et des autorisations d'engagement

Il vous est proposé :

JEUNESSE, EMPLOI, FORMATION

JEUNESSE

- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 160 000 € sur le chapitre 932 pour l'achat de prestations divers et pour des actions de communication et événements au titre de la politique jeunesse émergeant à l'opération « P021O003 Communication et événement » ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 630 000 € sur le chapitre 932 au titre de la mise à disposition et gestion d'un dispositif jeunesse multiservices en Région Grand Est émergeant à l'opération « P020O007 Etudes et prestations de services – Jeunesse » ;
- **d'affecter** une Autorisation de Programme d'un montant de 300 000 € sur le chapitre 902 au titre de la mise à disposition et gestion d'un dispositif jeunesse multiservices en Région Grand Est émergeant à l'opération « P020O007 Etudes et prestations de services – Jeunesse » ;

SPORT

- **d'affecter** une Autorisation de Programme d'un montant de 300 000 € sur le chapitre 903 au titre du fonctionnement courant de la Maison Régionale des Sports émergeant à l'opération « P025O005 Maison Régionale des Sports » ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 365 000 € sur le chapitre 933 au titre du fonctionnement courant de la Maison Régionale des Sports émergeant à l'opération « P025O005 Maison Régionale des Sports » ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 200 000 € sur le chapitre 933 au titre d'actions de communication émergeant à l'opération « P026O003 Communication Sportive » ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 20 000 € sur le chapitre 933 au titre d'actions de communication émergeant à l'opération « P026O005 Prestations de services transverses – sport » ;

ENGAGEMENT

- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 270 000 € sur le chapitre 930 pour l'achat de prestations diverses émergeant à l'opération « P029O001 Démocratie territoriale » ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 50 000 € sur le chapitre 939 pour l'achat de prestations diverses émergeant à l'opération « P028O001 Engagement citoyen » ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 220 000 € sur le chapitre 939 pour l'achat de prestations diverses émergeant à l'opération « P030O001 Egalité Femmes Hommes » ;
- **d'affecter** une Autorisation de Programme d'un montant de 10 000 € sur le chapitre 909 pour l'achat de prestations diverses émergeant à l'opération « P028O001 Engagement citoyen » ;

LYCEES

- **d'affecter** une Autorisation de Programme d'un montant de 12 227 500 € sur le chapitre 902 pour l'achat de matériels et prestations émergeant sur l'opération « P017O001 – Equipement éducatif ».
A titre d'information, la répartition de ce montant est précisée ci-dessous, cette répartition est prévisionnelle et fongible :
 - 810 000 € pour ENT Mon bureau numérique,
 - 1 700 000 € pour le câblage (dont 600 000 € de délégation aux Maisons de Région)
 - 437 500 € pour la téléphonie
 - 2 080 000 € (dont 960 000 € de délégation aux Maisons de Région) pour les équipements actifs et wifi
 - 7 200 000 € pour les serveurs, postes informatiques, imprimantes et vidéoprojecteurs ;
- **d'affecter** une Autorisation de Programme d'un montant de 12 700 000 € sur le chapitre 902 pour l'achat de ressources numériques, et des licences émergeant sur l'opération « P018O001 – services numériques ».
A titre d'information, la répartition de ce montant est précisée ci-dessous, cette répartition est prévisionnelle et fongible :
 - 11 745 000 € pour les ressources numériques
 - 955 000 € pour les licences ;
- **d'affecter** une Autorisation de Programme d'un montant de 23 200 000 € sur le chapitre 902 pour l'équipement numérique des familles « opération P018O002 – Equipement numériques des familles 4.0 » ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 6 280 000 € sur le chapitre 932 pour la maintenance de matériels et prestations émergeant sur l'opération « P018O001 Numérique éducatif ».
A titre d'information, la répartition de ce montant est précisée ci-dessous, cette répartition est prévisionnelle et fongible :

- 3 400 000 € pour les liaisons internet
 - 384 000 € pour la téléphonie
 - 228 000 € pour les accès internet/CCR hébergement
 - 1 828 000 € pour l'assistance / MO / études
 - 440 000 € pour l'exploitation infra wifi ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 20 000 € sur le chapitre 932 pour la prise en charge des dépenses relatives à la convention TV locales/Région Grand Est émergeant sur l'opération « P009O004 Etudes et prestations de service » ;
 - **d'affecter** une Autorisation d'Engagement de 80 000 000 € sur le chapitre 932 pour le lancement du marché Electricité, émergeant sur l'opération « P009O002 Energies et installations techniques » ;
 - **d'affecter** une Autorisation d'Engagement de 38 344 428 € sur le chapitre 932 au titre de la dotation des lycées publics émergeant sur l'opération « P009O003 Dotations des lycées publics » ;
 - **d'affecter** une Autorisation de Programme de 5 980 366 € sur le chapitre 902 au titre de la dotation des lycées publics émergeant sur l'opération « P009O003 Equipements des lycées publics » ;
 - **d'affecter** une Autorisation d'Engagement de 9 445 066,72 € sur le chapitre 932 au titre de la dotation des lycées privés émergeant sur l'opération « P010O002 Forfaits externat, dotations des lycées privés » ;
 - **d'affecter** une Autorisation de Programme de 1 196 888 € sur le chapitre 902 au titre de la dotation des lycées privés émergeant sur l'opération « P010O001 Forfaits externat des lycées privés » ;
 - **d'affecter** une Autorisation de Programme de 4 000 000 € sur le chapitre 902 au titre de la dotation d'investissement dans la transition écologique pour les lycées publics émergeant sur l'opération « P009O003 Equipements des lycées publics » ;
 - **d'affecter** une Autorisation de Programme de 1 600 000 € sur le chapitre 902 au titre de la dotation d'investissement dans la transition écologique pour les lycées privés émergeant sur l'opération « P010O001 Forfaits externat des lycées privés » ;
 - **d'affecter** une Autorisation d'Engagement de 90 000 € sur le chapitre 932 au titre des taxes foncières émergeant sur l'opération « P009O004 Etudes et prestations de services » ;
 - **d'affecter** une Autorisation de Programme de 110 000 € sur le chapitre 902 au titre des prestations de service émergeant sur l'opération « P009O004 Etudes et prestations de services » ;
 - **d'affecter** une Autorisation d'Engagement de 410 000 € sur le chapitre 932 au titre des prestations de service émergeant sur l'opération « P009O004 Etudes et prestations de services » ;
 - **d'affecter** une Autorisation de Programme de 1 000 € sur le chapitre 902 au titre du paiement des éco-taxes émergeant sur l'opération « P009O001 Equipement général des lycées » ;

- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement de 20 000 € sur le chapitre 932 au titre du concours de cuisine à destination des cuisiniers et aides de cuisines des lycées du Grand Est émergeant sur l'opération « P019O001 équipement général des lycées » ;
- **d'affecter** une Autorisation de Programme de 22 000 € sur le chapitre 902 au titre du concours de cuisine à destination des cuisiniers et aides de cuisines des lycées du Grand Est émergeant sur l'opération « P019O001 équipement général des lycées » ;

FORMATION PROFESSIONNELLE

- **d'affecter** une Autorisation d'engagement d'un montant total de 21 000 000 € sur le chapitre 931 au titre de la rémunération, protection sociale et charges annexes des stagiaires de la formation professionnelle continue émergeant à l'opération « P002O001 Rémunération des stagiaires » ;
- **de confier** à l'ASP, dans le cadre du marché 16-1910 du 16/12/2016 et de son avenant n° 2 du 25/09/20 la gestion des crédits prévus au titre de la campagne 2021 pour la période du 01/01/2021 au 30/06/2021 pour un montant total de 21 000 000 €. Une avance de 30% de ce montant, soit 6 300 000 €, sera versé à l'ASP, conformément aux dispositions de l'article 4.1.2 du Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 58 835 000 € sur le chapitre 931 pour la mise en œuvre du plan additionnel à destination des jeunes venant en complément du Programme Régional d'Investissement dans les Compétences et émergeant à l'opération « P001O001 Programme de formation professionnelle » ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 11 850 000 € sur le chapitre 931 pour la mise en œuvre du Programme Régional de Formation 2021 émergeant à l'opération « P001O001 Programme de formation professionnelle » ;
- **d'affecter** une Autorisation de Programme d'un montant de 500 000 € sur le chapitre 901 au titre de la mise en œuvre du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2021 émergeant à l'opération « P001O001 Programme Régional de Formation » ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 3 800 000 € sur le chapitre 931 pour la mise en œuvre des Fonds d'Intervention à la Formation et à l'Emploi (FIFE) 2021 émergeant à l'opération « P001O006 Formations « sur mesure » et Fonds d'Intervention à la Formation et à l'Emploi » ;
- **d'affecter** une autorisation d'engagement d'un montant de 700 000 € sur le chapitre 931 au titre de la mise en œuvre des projets de communication 2021 émergeant à l'opération « P004O004 Communication » ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 850 000 € sur le chapitre 931 au titre de la mise œuvre de divers prestations transverses 2021 émergeant à l'opération « P004O001 Prestations de services transverses » ;

APPRENTISSAGE

- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 1 000 000 € sur le chapitre 931 pour les aides aux employeurs d'apprentis de l'année 2021 émergeant à l'opération « P003O007 Prime Régionale à l'Apprentissage » ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 10 000 000 € sur le chapitre 931 pour la mise en œuvre du fonds de soutien à l'apprentissage et de l'apprentissage transfrontalier émergeant à l'opération « P003O001 Financement du fonctionnement des CFA » ;

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 13 400 000 € sur le chapitre 931 au titre des bourses émergeant à l'opération « P007O001 Bourses Formation Sanitaire et Sociale » ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 200 000 € sur le chapitre 931 au titre la mobilité internationale des apprenants émergeant à l'opération « P007O002 Mobilité internationale et Erasmus » ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 400 000 € sur le chapitre 931 au titre du financement direct des accès internet pour les instituts de formation sanitaire émergeant à l'opération « P006O001 Financement du fonctionnement des établissements » ;
- **d'affecter** et d'attribuer les subventions de fonctionnement prévisionnelles 2021 d'un montant de 14 655 000 € conformément au tableau joint en annexe. Une Autorisation d'Engagement d'un montant de 14 655 000 € est affectée à la présente opération sur le chapitre 931. Le montant prévisionnel des paiements induits sur l'exercice en cours est de 14 655 000 € ;
- **d'approuver** les termes de la convention type jointe en annexe et d'autoriser le Président à la signer avec les bénéficiaires concernés ;
- **de verser** les subventions selon les modalités définies dans la convention jointe en annexe ;
- **d'attribuer** les subventions de fonctionnement prévisionnelles 2021 des formations sanitaires pour un montant total de 70 880 000 € conformément au tableau joint en annexe ;
- **d'attribuer** les subventions de fonctionnement prévisionnelles 2021 pour un montant total de 166 000 € au titre des formations sanitaires aux deux organismes privés ci-après et réparties de la façon suivante : 90 000 € à l'Institut de Formation d'Ambulancier de l'ADASU-ATSU et 76 000 € à l'Institut de Formation d'Ambulancier de l'AFTRAL ;
- **d'approuver** les termes des conventions types jointes en annexes et d'autoriser le Président à les signer avec les bénéficiaires concernés ;
- **de verser** les subventions selon les modalités définies dans les conventions jointes en annexes ;

- **d’affecter** une Autorisation d’Engagement d’un montant de 71 046 000 € sur le chapitre 931. Le montant prévisionnel des paiements induits sur l’exercice en cours est de 71 046 000 € ;

ORIENTATION PILOTAGE

- **d’affecter** une Autorisation d’Engagement d’un montant de 315 000 € sur le chapitre 931 au titre du programme 2021 de l’OREF émergeant à l’opération « P004O002 OREF » ;
- **d’affecter** une Autorisation de Programme d’un montant de 130 000 € sur le chapitre 901 au titre de la mise en œuvre de la base offre de formation émergeant à l’opération « P024O002 CARIF » ;
- **d’affecter** une Autorisation d’Engagement d’un montant de 310 000 € sur le chapitre 931 au titre du programme 2021 du CARIF Grand Est émergeant à l’opération « P024O002 CARIF ».
A titre d’information la répartition de ce montant est précisée ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible :
 - 230 000 € pour la professionnalisation des acteurs
 - 80 000 € pour des prestations divers (consultations, animations, etc.) ;
- **d’affecter** une Autorisation d’Engagement d’un montant de 800 000 € sur le chapitre 931 au titre des prestations d’information, conseil et accompagnement à la VAE émergeant à l’opération « P024O001 SPRO » ;
- **d’affecter** une Autorisation d’Engagement d’un montant de 10 000 € sur le chapitre 931 au titre du lancement du Prix régional pour la mixité des métiers ainsi que pour l’organisation de la cérémonie d’attribution des prix émergeant à l’opération « P024O003 Egalité/Mixité » ;
- **d’affecter** une Autorisation d’Engagement d’un montant de 2 100 000 € sur le chapitre 931 pour le déploiement d’outils numériques de l’orientation émergeant à l’opération « P024O001 SPRO ».
A titre d’information la répartition de ce montant est précisée ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible :
 - 1 000 000 € pour les sites internet (ORIENT’EST), et le portefeuille numérique de compétence (LORFOLIO).
 - 300 000 € pour les salons virtuels.
 - 300 000 € pour les vidéos, outils de visites virtuelles, infographies interactives
 - 200 000 € pour des agents conversationnels, outils d’intelligence artificielle, ...
 - 300 000 € pour la conception, création, publication, diffusion, livraison de publications, de guides print et numériques d’informations sur les métiers et les formations.
- **d’autoriser** la Commission Permanente à modifier les montants affectés par la présente délibération.

TERRITOIRES

- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 50 000 € sur le chapitre 934 pour l'exécution des marchés relevant de la stratégie Globale de Santé ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement d'un montant de 150 000 € sur le chapitre 935 pour l'exécution des marchés relatifs au soutien aux projets d'aménagement durable et équilibré des territoires ;
- **d'affecter** une Autorisation de Programme d'un montant de 50 000 € sur le chapitre 905 et une Autorisation d'Engagement d'un montant de 150 000 € sur le chapitre 935 pour l'exécution des marchés relatifs au renforcement du partenariat région/territoire ;
- **d'affecter** une Autorisation de Programme d'un montant de 60 000 € sur le chapitre 905 et une Autorisation d'Engagement d'un montant de 750 000 € sur le chapitre 935 pour l'exécution des marchés relatifs à l'activité Animer, Mettre en réseau et Faire monter en compétence les territoires ;
- **d'affecter** une Autorisation de Programme d'un montant de 1 200 000 € sur le chapitre 905 et une Autorisation d'Engagement d'un montant de 103 100 € sur le chapitre 935 pour l'exécution des marchés relevant de l'activité Accompagner la réalisation des infrastructures numériques sur le territoire ;
- **d'affecter** une Autorisation de Programme d'un montant de 100 000 € sur le chapitre 905 pour l'exécution des marchés relevant de l'activité Accompagner la transformation des usages numériques ;
- **d'affecter** une Autorisation de Programme d'un montant de 400 000 € sur le chapitre 907 et d'une Autorisation d'Engagement d'un montant de 600 000 € sur le chapitre 937 pour l'exécution des marchés relatifs à l'activité Restaurer, Préserver et Valoriser la Biodiversité et les Paysages ;
- **d'affecter** une Autorisation de Programme d'un montant de 3 000 000 € sur le chapitre 907 et une Autorisation d'Engagement d'un montant de 560 000 € sur le chapitre 937 pour l'exécution des marchés relatifs à l'activité Promouvoir une Gestion Intégrée de la Ressource en Eau ;
- **d'affecter** une Autorisation de Programme d'un montant de 200 000 € sur le chapitre 907 et une Autorisation d'Engagement d'un montant de 3 000 000 € sur le chapitre 937 pour l'exécution des marchés relatifs à l'activité Développer une Politique Energétique Volontariste et Soutenir l'Economie Circulaire ;
- **d'autoriser** la Commission Permanente à modifier les montants affectés par la présente délibération.

ATTRACTIVITE

TOURISME

- **d'affecter** une Autorisation de Programme de 2 000 000 € et une autorisation d'Engagement de 1 800 000 € au titre respectivement des investissements et du fonctionnement de l'aérodrome de Chambley Grand Est, émargeant au programme P070 gestion et animation des sites régionaux. Le montant prévisionnel des paiements induits sur l'exercice en cours est de 1 800 000 € en fonctionnement sur le chapitre 939 et de 1 300 000 € en investissement sur le chapitre 909 ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement de 4 950 € au titre des procédures d'achats publics (insertion presse, BOAMP). Le montant prévisionnel des paiements induits sur l'exercice en cours est de 4 950 € sur le chapitre 939 ;
- **d'affecter** une Autorisation de Programme de 3 490 € au titre des procédures d'achats publics (insertion presse, BOAMP). Le montant prévisionnel des paiements induits sur l'exercice en cours est de 3 490 € sur le chapitre 909 ;
- **d'affecter** une Autorisation d'Engagement de 5 000 € au titre des droits d'entrée à des foires, colloques, salons, dans le cadre de la Task Force Tourisme émargeant au programme P068 promotion touristique du territoire. Le montant prévisionnel des paiements induits sur l'exercice en cours est de 5 000 € sur le chapitre 939 ;
- **de percevoir** des recettes à hauteur de 330 000 € correspondant aux loyers perçus au titre des locations des locaux et du circuit automobile sur le site de Chambley ;
- **d'autoriser** la Commission Permanente à modifier les montants affectés par la présente délibération.

INNOVATION

- **d'attribuer** une subvention de fonctionnement d'un montant total et maximal de 7 824 000 € à l'association Grand E-nov au titre de son programme d'actions 2021 détaillé dans la convention jointe en annexe ;
- **d'attribuer** une subvention d'investissement d'un montant total et maximal de 870 000 € à l'association Grand E-nov au titre de son programme d'investissement détaillé dans la convention jointe en annexe ;
- **d'approuver** la convention jointe en annexe et d'autoriser le Président du Conseil régional à la signer ;
- **de verser** ces subventions conformément aux modalités indiquées dans la convention ;

- **d'affecter** une Autorisation de Programme d'un montant de 870 000 € et une Autorisation d'Engagement d'un montant de 7 824 000 € aux opérations sur les chapitres 909 et 939. Le montant prévisionnel des paiements induits sur l'exercice en cours est de 6 259 200 € en fonctionnement et 696 000 € en investissement ;
- **d'autoriser** la Commission Permanente à modifier les montants affectés par la présente délibération.

FONDS EUROPEENS

- **d'affecter** une Autorisation de programme de projet d'un montant de 226 000 000 € sur le chapitre 906 ;
- **d'affecter** une Autorisation d'engagement de projet d'un montant de 74 398 500 € sur le chapitre 936 ;
- **d'affecter** une Autorisation d'engagement 2021 d'un montant de 150 000€ sur le chapitre 936 pour le FSE Lorraine ;
- **d'autoriser** la Commission Permanente à modifier les montants affectés par la présente délibération.



**DIRECTION DE LA FORMATION POUR L'EMPLOI
SERVICE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

**Subvention de fonctionnement des
établissements de formation en travail social
agréés pour l'exercice 2021**

**CONVENTION
Montant : XXXX**

Date de notification : XXXX

ENTRE

La Région Grand Est, sise 1 Place Adrien Zeller- BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX, représentée par Monsieur Jean ROTTNER, Président du Conseil Régional, ci-après désignée par le terme "la Région",
d'une part,

ET

[Nom de l'organisme gestionnaire], sis [adresse], représenté par [nom du directeur], son [titre], ci-après désigné par le terme "le bénéficiaire",
d'autre part,

- VU la loi n° 2004-809 relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004, notamment les articles 53 et 54,
- VU le décret n° 2005-198 du 22 février 2005, notamment l'article 3,
- VU le décret n° 2005-426 du 4 mai 2005, notamment les articles 2 et 5,
- VU la délibération du Conseil Régional n°21CP-315 du 21 janvier 2021 relative aux subventions prévisionnelles pour 2021 des formations sociales,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales dans ses articles 53 à 54 transfère aux Régions certaines compétences relatives à l'agrément et au financement des établissements dispensant des formations initiales en travail social.

Article 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de la Région et du contractant dans la mise en œuvre et la prise en charge des formations initiales en travail social agréées par la Région.

A ce titre, la Région Grand Est décide d'agréer et de financer le fonctionnement des formations sociales destinées aux étudiants en formation initiale, hors apprentissage, et aux demandeurs d'emploi dispensées par le contractant pour l'année 2021.

Article 2 – ENGAGEMENTS DE LA REGION GRAND EST

La Région s'engage à financer le fonctionnement des formations initiales en fonction des effectifs agréés. Les effectifs agréés par formation font l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional.

Ne pourront intégrer les places quotas (effectifs agréés en formation initiale) et ne seront pris en charge que les étudiants qui remplissent les conditions d'éligibilité fixées par la Région.

Ainsi, toute personne admise en formation initiale (hors apprentissage) après réussite d'un concours de sélection organisé par un établissement de formation agréé par la Région, bénéficiera de la gratuité des études, durant tout son cursus de formation, y compris en cas de redoublement limité toutefois à un seul redoublement par cursus.

La Région accepte de prendre en charge des parcours démarrant directement en 2^{ème} voire en 3^{ème} année aux conditions cumulatives suivantes :

- réussite aux sélections,
- éligibilité aux critères de prise en charge au regard du statut,
- places disponibles suite à abandons ou suspensions de formation et dans le respect du quota global par filière à condition que les effectifs quota en 1^{ère} année soient équivalents à 95% du quota.

Une mesure compensatoire est mise en place pour les apprenants de 1^{ère} année : tout salarié dont la première année de formation a été financée au titre de la formation professionnelle continue et faisant la preuve qu'il a déposé des nouvelles demandes pour la deuxième ou la troisième année de formation (prise en charge par son employeur et/ou son OPCO) qui se sont révélées infructueuses, peut prétendre à la prise en charge des frais de formation par la Région si le quota global de la filière financée par la Région n'est pas dépassé."

Conformément à l'article L 451-3 du CASF, les étudiants et les demandeurs d'emploi qui suivent ces formations agréées pourront déposer une demande de bourse régionale d'études.

Article 3 –OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

3.1. – Respect des dispositions relatives à la déclaration préalable

Le bénéficiaire est tenu de respecter les dispositions définies dans la présente convention ainsi que de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des formations agréées par la Région, dans les conditions validées par la DRDJSCS.

Le contractant devra informer la Région de toute modification intervenant dans ses statuts et déclare posséder une situation financière saine lui permettant de mener les actions jusqu'à leur terme.

3.2. – Accompagnement des étudiants

- Information du public

L'établissement de formation diffuse l'information portant sur les conditions d'accès et de financement des formations décidées par la Région, renseigne les candidats potentiels, vérifie l'éligibilité des personnes admises en lien (en cas de difficultés) avec les services de la Région et informe sur les aides individuelles existantes.

Il conserve, dans le dossier de l'étudiant, les justificatifs remis dans le cadre de l'instruction des demandes de prise en charge. En cas de contrôle, ils sont à produire à la Région sur simple demande.

Il est tenu d'inscrire ou de mettre à jour ses actions de formations et de les diffuser sur le site internet Formation Grand Est (www.formation.grandest.fr) dès l'ouverture des inscriptions aux épreuves de sélection.

Il s'engage à faire état du concours financier de la Région auprès des candidats lors de leur sélection, auprès des étudiants lors de leur admission et dans les publications relatives aux formations financées quel que soit le support utilisé et lors de toute manifestation publique présentant les actions prévues dans la présente convention, notamment en apposant le logotype de la Région Grand Est sur toute production ou tout support de communication suivant la charte graphique téléchargeable sur le site institutionnel. En cas de cotraitance et/ou de sous-traitance, il s'engage à faire respecter cette clause par les cotraitants et/ou les sous-traitants.

- Suivi des apprenants lors de leur admission et durant leur scolarité

L'établissement de formation transmet toutes les informations nécessaires au candidat préalablement à son inscription définitive, telles que le calendrier et les conditions d'admission, le programme, les objectifs et les contenus de formation, le règlement intérieur, les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement, ainsi que les tarifs pratiqués par l'établissement (frais de formation, de scolarité et autres frais pédagogiques, droits d'inscription universitaires, cotisation au régime étudiant de la sécurité sociale, frais d'inscription aux épreuves de sélection...), les modalités de règlement et les conditions financières.

Il assure le suivi des apprenants jusqu'au bilan final de la formation, contrôle leur présence effective en formation et signale à la Région tout changement de situation intervenu en cours d'année ou toute difficulté notable rencontrée durant le parcours de formation susceptible d'impacter des dispositifs d'intervention (interruption de formation, manque d'assiduité, exclusion, mutation, échec aux examens finaux, redoublement, séparation, cumul de rémunération, cessation d'un dispositif de congé de formation professionnelle...).

- Respect du référentiel pédagogique et qualité de l'enseignement

L'établissement de formation s'engage à dispenser une formation de qualité dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il dispose d'une capacité d'accueil et pédagogique suffisante à assurer la préparation des candidats à l'obtention du diplôme visé.

Il satisfait aux exigences de qualification de ses formateurs et de son directeur d'établissement conformément à la réglementation en vigueur.

3.3. - Respect des quotas et des conditions de prise en charge des formations

L'établissement de formation s'engage à respecter les quotas et les capacités d'accueil qui sont définis par la Région (cf. article 2 de la présente convention, paragraphes 2,4 et 5).

Conformément à l'article L 451-2-1 du CASF, la gratuité des études dans les établissements de formation dispensant des formations sociales initiales est assurée pour lesdites formations, à condition que les critères d'éligibilité fixés par la Région soient respectés, en dehors des droits d'inscription et des frais de scolarité correspondant à la rémunération de services rendus aux étudiants.

Afin d'optimiser son outil de formation, le contractant peut accueillir dans les sections ouvertes des publics ne relevant pas de l'agrément de la Région et ce dans la limite du nombre maximal de places validé par la DRDJSCS ou la Région. Cependant, ces personnes ne bénéficient pas de la gratuité des études mentionnée à l'article L 451-2-1 du CASF.

Il doit établir et transmettre la liste des apprenants dans le mois qui suit la rentrée en respectant les procédures mises en place par la Région (respect de la trame, des délais et des modalités de transmission des pièces).

3.4. - Participation à l'instruction des dispositifs d'aides mis en place par la Région

- Bourse d'études

L'établissement de formation est tenu :

- de transmettre aux apprenants le code permettant de déposer leur demande de bourse régionale d'études sur l'extranet des bourses sanitaires et sociales et les procédures s'y afférant,
- de valider l'entrée en formation des apprenants via le progiciel l'extranet.

- Remboursement des droits d'inscription des boursiers

Les apprenants inscrits dans une formation agréée et qui sont bénéficiaires d'une bourse de la Région sont exonérés des frais d'inscription à hauteur des frais d'inscription à l'université tels que fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur chaque année.

L'établissement de formation consulte la liste des boursiers sur l'extranet et procède au remboursement des frais d'inscription à hauteur du tarif en vigueur avant la fin de l'année scolaire concernée.

3.5. - Participation aux manifestations

L'institut de formation s'engage à participer aux manifestations de promotion des métiers du secteur sanitaire et social en particulier celles organisées par la Région, dans la mesure de ses moyens.

3.6. - Financement des parcours de formations non pris en charge par la Région

Le contractant est tenu :

- d'exiger un engagement de financement à titre personnel des étudiants n'ayant pas obtenu de prise en charge intégrale du coût de leur formation ;
- de contractualiser les engagements de financement pris par des financeurs autres que la Région et fournir les justificatifs demandés par ces organismes financeurs ;
- d'émettre les demandes de règlement afférentes à ces formations.

3.7. - Garantie de la confidentialité des informations

Il est demandé à l'établissement de formation de s'assurer que les informations recueillies dans l'exercice de ses missions soient traitées en toute confidentialité et dans le respect du principe de discrétion et du secret professionnel.

Article 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

4.1. - Modalités de détermination de la participation régionale

La participation régionale de la Région Grand Est comprend :

- une subvention de fonctionnement correspondant à un budget théorique arrêté pour chaque formation agréée dispensée par l'établissement ;
- une compensation à l'exonération des frais d'inscription des étudiants bénéficiaires d'une bourse dans le secteur social.

4.2. - Modalités de versement de la participation régionale

Le versement de la participation est subordonné au respect des dispositions de la présente convention, notamment les obligations mentionnées à l'article 3, au respect des dispositions contenues dans la déclaration préalable et à l'enregistrement de la formation et de l'établissement sur la liste préfectorale.

Le versement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier versement de XXXXX €, début 2021, correspondant à 50 % de la dotation initiale ;
- un deuxième versement de XXXX € correspondant à 30 % de la dotation initiale à réception du compte financier 2020 arrêté par les instances de l'établissement ;
- le versement du solde après détermination du montant de la dotation définitive de l'année 2021 suite à la procédure contradictoire.

4.3. - Modalités d'exécution

Avant la fin de l'année 2020, le bénéficiaire transmet à la Région le budget prévisionnel 2021. Ce projet de budget prévisionnel sera accompagné de toutes pièces justificatives permettant aux services de la Région Grand Est d'appréhender la situation de la structure contractante.

Ces documents devront être certifiés exacts par le représentant qualifié de l'établissement et transmis par voie postale à la Région et déposés sur RAMSES (à l'adresse <http://ramses.grandest.fr>).

Il adresse à la Région, dès son approbation, un rapport financier annuel de la structure gestionnaire, ainsi que le compte de résultat, le bilan et l'affectation des résultats, de l'année écoulée, approuvés.

Ces documents devront être transmis par voie postale à la Région et déposés sur RAMSES (à l'adresse <http://ramses.grandest.fr>).

Il devra saisir dans SolSTISS selon le calendrier défini des campagnes budgétaires, le compte réalisé 2019, le compte anticipé 2020 et le compte de résultat prévisionnel 2021.

Le co-contractant s'engage à :

- affecter le résultat comptable (déficitaire ou excédentaire) de l'année 2020 en report à nouveau de l'exercice 2021 ;
- affecter en fonctionnement le produit issu de la collecte de la taxe d'apprentissage ;
- requérir l'accord préalable du Conseil Régional Grand Est avant tout engagement de dépenses d'investissement qui aurait pour conséquence une augmentation des dotations aux amortissements ou des charges financières d'emprunt ;
- désigner un commissaire aux comptes en charge de certifier les comptes annuels de l'exercice.

4.4. – Contrôle de l'usage de l'aide régionale

Le contractant s'engage à faciliter les contrôles techniques, pédagogiques et financiers de la Région ou de toute personne désignée par la Région pour assurer cette mission, afin de vérifier l'exécution de la présente convention et à communiquer tous les documents, informations ou pièces justificatives nécessaires à l'exercice de ces contrôles dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Toute entrave, tout constat de non-conformité ou le non-respect des dispositions de la présente convention entraînera de plein droit l'annulation de la subvention, le remboursement de tout ou partie des fonds régionaux ou l'application de sanctions financières après mise en demeure et par décision motivée.

L'établissement de formation s'engage également à informer la Région des demandes de subventions effectuées auprès d'autres organismes pour le même objet.

Article 5 - MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant conclu dans les mêmes formes que la convention initiale.

Article 6 - RESILIATION DE LA CONVENTION ET REGLEMENT DES LITIGES

Compte tenu de la réglementation en vigueur, si la subvention régionale n'est pas utilisée conformément à l'objet pour lequel elle est attribuée, elle devra être reversée à la Région. De même, en cas de cessation d'activités du contractant pour quelque cause que ce soit, ses biens seront dévolus à la Région à concurrence du montant de la subvention correspondant aux actions non réalisées.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci est résiliée ou dénoncée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de la notification de la lettre recommandée valant résiliation.

Néanmoins, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont, par voie de règlement amiable. Une discussion entre les parties signataires devra notamment être mise en oeuvre afin d'envisager les modalités de la poursuite des cursus des étudiants en formation.

A défaut de règlement amiable, le tribunal administratif de Strasbourg sera seul compétent pour régler le contentieux.

Article 7 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique aux formations dispensées au cours de l'année 2021.

Elle prend effet au 1er janvier 2021 et arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Fait à Strasbourg, le.....
En deux exemplaires originaux

Le Bénéficiaire,

Pour la Région,

SUBVENTIONS PREVISIONNELLE ACCORDEES EN 2021 AUX ETABLISSEMENTS DE FORMATION SOCIALE

Territoire	Etablissements	Subvention 2021 prévisionnelle
Alsace	Ecole Supérieure de Praxis Sociale	2 030 000,00 €
	ESEIS	2 260 000,00 €
	L'EDIAC Formations	645 000,00 €
	Sous-total	4 935 000,00 €
Champagne-Ardenne	IRTS de Champagne Ardenne	3 180 000,00 €
	Sous-total	3 180 000,00 €
Lorraine	IRTS de Lorraine	6 540 000,00 €
	Sous-total	6 540 000,00 €
Total		14 655 000,00 €



**DIRECTION DE LA FORMATION POUR L'EMPLOI
SERVICE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

**Subvention de fonctionnement des écoles
et instituts de formations paramédicales
et de sages femmes pour l'exercice 2021**

**CONVENTION
Montant : XXXX**

Date de notification : XXXX

ENTRE

La Région Grand Est, sise 1 Place Adrien Zeller- BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX, représentée par Monsieur Jean ROTTNER, Président du Conseil Régional, ci-après désignée par le terme "la Région",
d'une part,

ET

[Nom du CH ou de l'organisme gestionnaire], sis [adresse], représenté par [nom du directeur], son [titre], ci-après désigné par le terme "le bénéficiaire",
d'autre part,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.4111-1 et suivants ainsi que les articles R.4311-1 et suivants,
- VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 73,
- VU le Code de la santé publique, notamment les articles L.4151-9, L.4244-1, L.4383-5 et R.6145-56 et suivants,
- VU la délibération du Conseil Régional n°21CP-314 du 21 janvier 2021 relative aux subventions prévisionnelles pour 2021 des formations sanitaires,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention est conclue au titre de l'année 2021 en vue de permettre au contractant de mener à bien les actions de formation de professionnels de santé telles que mentionnées ci-dessous et ayant fait l'objet d'un agrément de la Région Grand Est, conformément à la réglementation en vigueur :

- nom de la formation 1 :
- nom de la formation 2 :

Elle définit les modalités de la participation financière de la Région pour 2021 au financement de ces actions, ainsi que les obligations de l'établissement support, bénéficiaire du financement faisant l'objet de la présente convention, et des instituts de formations sanitaires qui lui sont rattachés.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à exécuter l'ensemble des obligations résultant des articles ci-après :

Article 2.1. - Utilisation de la subvention régionale

Le bénéficiaire s'engage à employer l'intégralité de la subvention accordée pour mener à bien les actions de formation citées à l'article 1 de la présente convention, en dehors de toute autre utilisation qui sortirait de ce cadre.

Article 2.2. - Financement des formations

Compte-tenu de la participation financière de la Région, il est demandé au bénéficiaire :

- de n'engager aucune dépense d'investissement ayant pour conséquence une augmentation de la dotation aux amortissements nette initiale du budget annexe C ou des charges financières, sans l'accord préalable de la Région pour son financement. A défaut d'accord préalable, les charges inhérentes ne seront pas financées par la Région du fait de leur impact sur le budget de fonctionnement (annexe C) ;
- d'adresser à la Région, le rapport annuel d'activité des instituts de formation ;
- de présenter leurs budgets dans le progiciel SolSTISS. La mise en place d'une comptabilité analytique permet à la Région d'apprécier le coût des formations agréées dont elle assure le financement et de rendre compte des moyens dont dispose l'établissement pour assurer ses activités de formation ;
- de saisir dans SOLSTISS selon le calendrier défini des campagnes budgétaires, le compte réalisé 2019, le compte anticipé 2020 et le compte de résultat prévisionnel 2021 ;
- d'adresser à la Région pour le 30 juin 2021 au plus tard, le compte financier 2020, accompagné du rapport de présentation du directeur et la décision d'affectation du résultat 2020, afin de rendre compte de l'exécution de l'exercice budgétaire écoulé et des prévisions budgétaires pour l'année ;

Ces documents devront être certifiés exacts par le représentant qualifié de l'établissement et transmis par voie postale à la Région et déposés sur RAMSES (à l'adresse <http://ramses.grandest.fr>) ;

- de fournir pour le 31 octobre 2021 au plus tard, conformément au décret du 29 juin 2005, le budget prévisionnel 2022 à l'appui de la demande annuelle de subvention, afin de permettre l'examen de la reconduction éventuelle du financement et l'inscription des crédits au Budget Primitif 2022 de la Région Grand Est ;
- de contractualiser les engagements de financement des frais de formations pris par des financeurs autres que la Région, de fournir les justificatifs demandés par ces organismes financeurs et d'émettre les demandes de règlement afférentes en lien avec l'institut de formation ;
- d'informer la Région des demandes de subventions effectuées auprès d'autres organismes pour le même objet ;

- de faire respecter, en tant qu'établissement support, les dispositions de la présente convention par les instituts de formation agréés qui lui sont rattachés, notamment l'article 3 précisant leurs obligations ;
- de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation des formations initiales mentionnées à l'article 1 de la présente convention ;
- de produire un état retraçant les dépenses et les recettes d'investissement (équipement et travaux) réalisées au cours de l'année pour les instituts de formation.

Le bénéficiaire s'engage également à informer la Région, immédiatement et par écrit, de toutes difficultés qui pourraient apparaître dans le fonctionnement de ses écoles et instituts de formation, notamment lorsque celles-ci ont une incidence financière, non prévue lors de l'élaboration de son budget.

Article 2.3. - Affectation de la Taxe d'Apprentissage

Le bénéficiaire est autorisé à affecter jusqu'à 50 % de la taxe d'apprentissage collectée en 2021 en investissement. Il conviendra d'amortir cette taxe d'apprentissage en recettes dans un compte 777 à hauteur de l'amortissement des biens qu'elle aura permis d'acquérir.

Article 2.4. - Autorisations des instituts et agréments des directeurs

Les écoles ou les instituts de formations sanitaires concernés par la présente convention bénéficient d'une autorisation délivrée par la Région Grand Est conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2006-393 du 30 mars 2006 et les arrêtés afférents.

De plus, le Président du Conseil Régional agréé, après avis du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, les directeurs des instituts de formation.

Il est rappelé que les autorisations et les agréments délivrés par la Région Grand Est peuvent être retirés en cas de non-respect des dispositions législatives ou réglementaires régissant l'organisation des formations et d'incapacité ou de faute grave des dirigeants de ces instituts.

Aussi, le bénéficiaire s'engage à informer la Région de toute modification majeure de l'un des éléments du dossier de demande d'agrément du directeur de l'institut ou d'autorisation déposée dans le cadre de la procédure de renouvellement d'autorisation (procès-verbal de la commission de sécurité, projet pédagogique, membres des instances représentatives, acquisition d'équipements, organigramme de l'institut, titres et qualités du personnel d'encadrement et d'enseignement, capacité d'accueil...).

Il est tenu de transmettre chaque année les pièces du dossier d'autorisation qui sont à actualiser annuellement, telles que l'attestation d'assurance au titre de la responsabilité civile, les rapports d'activités, ainsi que les comptes et les bilans financiers (qui sont mentionnés à l'article 2.1. ci-dessus). Ces documents seront à téléchargés sur RAMSES.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DES INSTITUTS DE FORMATIONS

Les instituts de formations sanitaires sont tenus au respect des dispositions suivantes :

Article 3.1. - Accompagnement des étudiants

Information du public

L'institut de formation diffuse l'information portant sur les conditions d'accès et de financement des formations sanitaires décidées par la Région Grand Est, renseigne les candidats potentiels, vérifie l'éligibilité des personnes admises en lien avec les services de la Région.

Il renseigne le public sur les conditions d'accès aux formations et sur les dispositifs de financement et d'aides mises en place par la Région Grand Est.

Il conserve, dans le dossier de l'étudiant, les justificatifs remis dans le cadre de l'instruction des demandes de prise en charge. En cas de contrôle, ils sont à produire à la Région sur simple demande.

Il s'engage à faire état du concours financier de la Région Grand Est auprès des candidats lors de leur sélection, auprès des étudiants lors de leur admission et dans les publications relatives aux formations financées.

La Région Grand Est met en œuvre un traitement informatique des données à caractère personnel destiné à vérifier le respect des critères d'éligibilité de prise en charge du coût des formations sanitaires et sociales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les apprenants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Ces dispositions doivent faire l'objet d'une large communication auprès des apprenants. Aussi, le bénéficiaire s'engage à diffuser cette information sur les supports et via les canaux de diffusion de l'institut de formation (sites extranet, panneaux d'affichage, dossiers d'inscription, flyer ...).

- Suivi des apprenants lors de leur admission et durant leur scolarité

L'institut de formation transmet toutes les informations nécessaires au candidat préalablement à son inscription définitive, telles que le calendrier et les conditions d'admission, le programme, les objectifs et les contenus de formation, le règlement intérieur, les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement, ainsi que les tarifs pratiqués par l'institut (frais de formation, de scolarité et autres frais pédagogiques, droits d'inscription universitaires, cotisation au régime étudiant de la sécurité sociale, frais d'inscription aux épreuves de sélection...), les modalités de règlement et les conditions financières.

Il assure le suivi des apprenants jusqu'au bilan final de la formation, contrôle leur présence effective en formation et signale à la Région tout changement de situation intervenu en cours d'année ou toute difficulté notable rencontrée durant le parcours de formation susceptible d'impacter des dispositifs d'intervention (interruption de formation, manque d'assiduité, exclusion, mutation, échec aux examens finaux, redoublement, séparation, cumul de rémunération, cessation d'un dispositif de congé de formation professionnelle...).

- Respect du référentiel pédagogique et qualité de l'enseignement

Conformément à l'article L4383-1 du Code de la Santé Publique, l'Etat fixe les conditions d'accès aux formations de certains professionnels de santé, détermine les programmes de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation des étudiants ou élève et délivre les diplômes.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé contrôle le suivi des programmes et la qualité de la formation.

L'institut de formation s'engage à dispenser une formation de qualité dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il atteste disposer d'une capacité d'accueil et pédagogique suffisante à assurer la préparation des candidats à l'obtention du diplôme visé.

Article 3.2. - Respect des quotas et des conditions de prise en charge des formations

L'institut de formation s'engage à respecter les quotas et les capacités d'accueil des étudiants admis à entreprendre des études paramédicales qui sont fixés chaque année par délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional.

Il doit exiger un engagement de financement à titre personnel des étudiants n'ayant pas obtenu de prise en charge intégrale du coût de leur formation (modèle disponible sur le site RAMSES).

Il doit établir et transmettre la liste des apprenants dans le mois qui suit la rentrée en respectant les procédures mises en place par la Région (respect de la trame, des délais et des modalités de transmission des pièces).

Article 3.3. - Participation à l'instruction des dispositifs d'aides mis en place par la Région

▪ Bourse d'études

L'institut de formation est tenu d'appliquer le règlement d'attribution des bourses d'études fixé par la Région.

L'institut de formation est notamment chargé de :

- valider l'inscription de l'étudiant sur le site extranet dédié et vérifier les informations saisies au regard de sa situation et de la formation suivie (attester de l'entrée en formation des étudiants et le non-redoublement par exemple) ;
- signaler toute modification intervenant en cours de formation (déclarer les interruptions et les manques d'assiduité, les changements de situation...).

▪ Remboursement des droits d'inscription des boursiers

Les étudiants inscrits dans une formation agréée et qui sont bénéficiaires d'une bourse de la Région sont exonérés des frais d'inscription à hauteur des frais d'inscription à l'université tels que fixés par le Ministère chaque année.

L'institut de formation consulte la liste des boursiers sur le site dédié et informe les étudiants concernés. Il est chargé de procéder au remboursement des frais d'inscription à hauteur du tarif en vigueur dès réception de la copie du courrier notifiant la décision d'attribution de la bourse et avant la fin de l'année scolaire concernée.

Il relance les boursiers qui n'ont pas sollicité le reversement avant l'achèvement de l'année scolaire.

Article 3.4. - Participation aux manifestations

L'institut de formation s'engage à participer aux manifestations de promotion des métiers du secteur sanitaire et social en particulier celles organisées par la Région, dans la mesure de ses moyens.

Article 3.5. - Garantie de la confidentialité des informations

Il est demandé à l'institut de formation de s'assurer que les informations recueillies dans l'exercice de ses missions soient traitées en toute confidentialité et dans le respect du principe de discrétion et du secret professionnel.

ARTICLE 4 - PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION

Article 4.1. - Intervention de la Région

La Région participe au financement du fonctionnement des instituts de formations sanitaires en fonction des effectifs agréés. Les effectifs agréés par formation et par rentrée font l'objet chaque année d'une délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional.

Ne bénéficient de la gratuité de leurs frais de formation que les étudiants qui remplissent les conditions d'éligibilité fixées par la Région.

Lors de la procédure contradictoire, la Région analyse les données restituées par le bénéficiaire et tient plus particulièrement compte des résultats de l'année antérieure, des budgets prévisionnels de l'exercice en cours, des effectifs éligibles et des préconisations tarifaires qu'elle fixe chaque année.

Article 4.2. - Détermination du montant de la subvention régionale

Avant de statuer sur une subvention d'équilibre définitive pour 2021, la Région fixe un montant de subvention de fonctionnement prévisionnel qui pourra être réévalué en cours d'année conformément à la réglementation en vigueur.

Pour 2021, ce montant prévisionnel est arrêté à **XXXXX €**. Il constitue le montant de référence dans l'attente de la fixation du montant définitif qui sera déterminé à l'issue de la procédure contradictoire sur la base des résultats de l'exercice 2020.

La subvention définitive fera l'objet d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Régional et donnera lieu à un avenant à la présente convention.

Article 4.3. - Modalités de versement

La subvention régionale sera versée par acomptes mensuels calculés par douzième du montant prévisionnel. Les mensualités seront réajustées dès notification de l'avenant afférent. Après détermination de la subvention définitive, le solde pourra faire l'objet d'un unique versement.

Article 4.4. - Reversement de la subvention

Si le résultat de l'exercice budgétaire 2021 fait apparaître que la subvention versée par la Région n'a pas été entièrement utilisée conformément à son affectation, le reliquat sera reversé par le bénéficiaire, à moins que la Commission Permanente du Conseil Régional n'en décide autrement.

ARTICLE 5 : - COMMUNICATION ET CONTROLE DE L'AIDE REGIONALE

Article 5.1. - Informations et contrôles

Le bénéficiaire s'engage à faciliter les contrôles techniques, pédagogiques et financiers de la Région ou de toute personne désignée par la Région pour assurer cette mission, afin de vérifier l'exécution de la présente convention et à communiquer tous les documents, informations ou pièces justificatives nécessaires à l'exercice de ces contrôles dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Toute entrave, tout constat de non-conformité ou le non-respect des dispositions de la présente convention entraînera de plein droit l'annulation de la subvention, le remboursement de tout ou partie des fonds régionaux ou l'application de sanctions financières après mise en demeure et par décision motivée.

Article 5.2. - Mention de l'aide financière de la Région

Le bénéficiaire s'engage à faire état du concours financier de la Région à l'occasion de toute communication publique présentant les actions prévues dans la présente convention, notamment en apposant le logotype de la Région sur toute production ou tout support de communication suivant la charte graphique téléchargeable sur le site officiel de la Région Grand Est.

En cas de cotraitance et/ou de sous-traitance, il s'engage à faire respecter cette clause par les cotraitants et/ou les sous-traitants.

ARTICLE 6 : MODIFICATION

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant conclu dans les mêmes conditions que la convention initiale.

ARTICLE 7 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 et arrivera à échéance le 31 janvier 2022.

ARTICLE 8 - RESILIATION DE LA CONVENTION ET REGLEMENT DES LITIGES

Compte tenu de la réglementation en vigueur, si la subvention régionale n'est pas utilisée conformément à l'objet pour lequel elle est attribuée, elle devra être reversée à la Région.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci est résiliée ou dénoncée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de la notification de la lettre recommandée valant résiliation.

Néanmoins, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procèderont par voie de règlement amiable. Une discussion entre les parties signataires devra notamment être mise en œuvre afin d'envisager les modalités de la poursuite des cursus des étudiants en formation.

En cas de litige survenant du fait de l'inexécution et de l'exécution partielle de la présente convention et en l'absence de tout raccord amiable, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le.....
En deux exemplaires originaux

Le Bénéficiaire,

Pour la Région,

 DIRECTION DE LA FORMATION POUR L'EMPLOI SERVICE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	Subvention de fonctionnement des instituts de formations paramédicales de niveau 3 pour l'exercice 2021 CONVENTION Montant : XXXXXX € Date de notification : XXXXXX
--	---

ENTRE

La Région Grand Est, sise 1 Place Adrien Zeller- BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX, représentée par Monsieur Jean ROTTNER, Président du Conseil Régional, ci-après désignée par le terme "la Région",

d'une part,

ET

[Nom du CH ou de l'organisme gestionnaire], sis [adresse], représenté par [nom du directeur], son Directeur, ci-après désigné par le terme "le bénéficiaire",

d'autre part,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.4111-1 et suivants ainsi que les articles R.4311-1 et suivants,
- VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 73,
- VU le Code de la santé publique, notamment les articles L.4151-9, L.4244-1, L.4383-5 et R.6145-56 et suivants,
- VU la délibération du Conseil Régional n°17SP-2321 du 20 octobre 2017 portant délégation de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Régional n°21CP-314 du 21 janvier 2021 relative aux subventions prévisionnelles pour 2021 des formations sanitaires,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue entre les parties pour déterminer les conditions et les modalités du soutien financier accordé au bénéficiaire par la Région en vue de faciliter l'accès aux élèves en formation dans l'Institut de Formation XXX.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES INSTITUTS DE FORMATIONS

Les instituts de formations sanitaires sont tenus au respect des dispositions suivantes :

Article 2.1. - Accompagnement des étudiants

Information du public

L'institut de formation diffuse l'information portant sur les conditions d'accès et de financement des formations sanitaires décidées par la Région Grand Est, renseigne les candidats potentiels, vérifie l'éligibilité des personnes admises en lien avec les services de la Région.

Il renseigne le public sur les conditions d'accès aux formations et sur les dispositifs de financement et d'aides mises en place par la Région Grand Est.

Il conserve, dans le dossier de l'étudiant, les justificatifs remis dans le cadre de l'instruction des demandes de prise en charge. En cas de contrôle, ils sont à produire à la Région sur simple demande.

Il s'engage à faire état du concours financier de la Région Grand Est auprès des candidats lors de leur sélection, auprès des étudiants lors de leur admission et dans les publications relatives aux formations financées.

La Région Grand Est met en œuvre un traitement informatique des données à caractère personnel destiné à vérifier le respect des critères d'éligibilité de prise en charge du coût des formations sanitaires et sociales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les apprenants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Ces dispositions doivent faire l'objet d'une large communication auprès des apprenants. Aussi, le bénéficiaire s'engage à diffuser cette information sur les supports et via les canaux de diffusion de l'institut de formation (sites extranet, panneaux d'affichage, dossiers d'inscription, flyer ...).

Suivi des apprenants lors de leur admission et durant leur scolarité

L'institut de formation transmet toutes les informations nécessaires au candidat préalablement à son inscription définitive, telles que le calendrier et les conditions d'admission, le programme, les objectifs et les contenus de formation, le règlement intérieur, les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement, ainsi que les tarifs pratiqués par l'institut (frais de formation, de scolarité et autres frais pédagogiques, droits d'inscription universitaires, cotisation au régime étudiant de la sécurité sociale, frais d'inscription aux épreuves de sélection...), les modalités de règlement et les conditions financières.

Il assure le suivi des apprenants jusqu'au bilan final de la formation, contrôle leur présence effective en formation et signale à la Région tout changement de situation intervenu en cours d'année ou toute difficulté notable rencontrée durant le parcours de formation susceptible d'impacter des dispositifs d'intervention (interruption de formation, manque d'assiduité, exclusion, mutation, échec aux examens finaux, redoublement, séparation, cumul de rémunération, cessation d'un dispositif de congé de formation professionnelle...).

Respect du référentiel pédagogique et qualité de l'enseignement

Conformément à l'article L4383-1 du Code de la Santé Publique, l'Etat fixe les conditions d'accès aux formations de certains professionnels de santé, détermine les programmes de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation des étudiants ou élève et délivre les diplômes.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé contrôle le suivi des programmes et la qualité de la formation.

L'institut de formation s'engage à dispenser une formation de qualité dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il atteste disposer d'une capacité d'accueil et pédagogique suffisante à assurer la préparation des candidats à l'obtention du diplôme visé.

Article 2.2. - Respect des quotas et des conditions de prise en charge des formations

L'institut de formation s'engage à respecter les quotas et les capacités d'accueil des étudiants admis à entreprendre des études paramédicales qui sont fixés chaque année par délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional.

Il doit exiger un engagement de financement à titre personnel des étudiants n'ayant pas obtenu de prise en charge intégrale du coût de leur formation (modèle disponible sur le site RAMSES).

Il doit établir et transmettre la liste des apprenants dans le mois qui suit la rentrée en respectant les procédures mises en place par la Région (respect de la trame, des délais et des modalités de transmission des pièces).

Article 2.3. - Participation à l'instruction des dispositifs d'aides mis en place par la Région

▪ Bourse d'études

L'institut de formation est tenu d'appliquer le règlement d'attribution des bourses d'études fixé par la Région.

L'institut de formation est notamment chargé de :

- valider l'inscription de l'étudiant sur le site extranet dédié et vérifier les informations saisies au regard de sa situation et de la formation suivie (attester de l'entrée en formation des étudiants et le non-redoublement par exemple) ;
- signaler toute modification intervenant en cours de formation (déclarer les interruptions et les manques d'assiduité, les changements de situation...).

▪ Remboursement des droits d'inscription des boursiers

Les étudiants inscrits dans une formation agréée et qui sont bénéficiaires d'une bourse de la Région sont exonérés des frais d'inscription à hauteur des frais d'inscription à l'université tels que fixés par le Ministère chaque année.

L'institut de formation consulte la liste des boursiers sur le site dédié et informe les étudiants concernés. Il est chargé de procéder au remboursement des frais d'inscription à hauteur du tarif en vigueur dès réception de la copie du courrier notifiant la décision d'attribution de la bourse et avant la fin de l'année scolaire concernée.

Il relance les boursiers qui n'ont pas sollicité le reversement avant l'achèvement de l'année scolaire.

A compter de la rentrée de septembre 2018, cette règle s'appliquant également aux élèves, l'institut de formation appliquera la procédure décrite ci-dessus.

Article 2.4. - Participation aux manifestations

L'institut de formation s'engage à participer aux manifestations de promotion des métiers du secteur sanitaire et social en particulier celles organisées par la Région, dans la mesure de ses moyens.

Article 2.5. - Garantie de la confidentialité des informations

Il est demandé à l'institut de formation de s'assurer que les informations recueillies dans l'exercice de ses missions soient traitées en toute confidentialité et dans le respect du principe de discrétion et du secret professionnel.

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITES DE VERSEMENT

La Région détermine la subvention de fonctionnement en fonction du nombre de places financées par un coût de formation. Est financé, tout élève entrant en formation d'Ambulancier dans l'institut du bénéficiaire éligible aux critères régionaux.

Le coût s'élève à 3 800 € pour la formation d'ambulancier en cursus complet.

Ainsi, la subvention prévisionnelle de fonctionnement du bénéficiaire pour la formation "....." est calculée à partir du coût multiplié par l'effectif théorique de l'institut soit élèves.
Le montant de la subvention prévisionnelle s'élève à€ pour le bénéficiaire.

Le montant définitif sera arrêté, une fois l'entrée effective en formation des élèves et en fonction du nombre de personnes éligibles.

Le versement de la subvention s'effectue selon les modalités suivantes :

- Un versement de 30 % de la subvention prévisionnelle soit€, dès la signature de la convention
- Le solde à réception de la ou des listes des apprenants dûment signées par le directeur de l'établissement.
Cette liste fera l'objet d'une validation par le service instructeur, lequel établira un certificat précisant le nombre d'apprenants éligibles. Seul ce certificat sera produit à l'appui du mandat émis par la Région.

ARTICLE 4 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 et arrivera à échéance au versement du solde.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION ET REGLEMENT DES LITIGES

Compte tenu de la réglementation en vigueur, si la subvention mentionnée à l'article 3 n'est pas utilisée conformément à l'objet pour lequel elle est attribuée, elle devra être reversée à la Région.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci est résiliée ou dénoncée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois, à compter de la date de l'accusé de réception de la lettre recommandée valant résiliation. Néanmoins, une discussion entre les parties signataires devra être mise en œuvre afin d'envisager les modalités de la poursuite des cursus des étudiants en formation.

En cas de litige survenant du fait de l'inexécution et de l'exécution partielle de la présente convention et en l'absence de tout accord amiable, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le.....
En deux exemplaires originaux

Le Bénéficiaire,

Pour la Région,

SUBVENTIONS PREVISIONNELLES ACCORDEES EN 2021 AUX ETABLISSEMENTS DE FORMATION SANITAIRE

Territoire	Etablissements	Subvention 2021 prévisionnelle
Alsace	Centre Hospitalier de Wissembourg	160 000,00 €
	Centre Hospitalier de Haguenau	1 400 000,00 €
	Etablissement Hospitalier Départemental de Bischwiller	150 000,00 €
	Etablissement Public de Santé Alsace Nord de Brumath	1 650 000,00 €
	Centre Hospitalier de Saverne	1 150 000,00 €
	Fondation Maison Diaconat Ingwiller	160 000,00 €
	Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	6 000 000,00 €
	Groupe Hospitalier St Vincent à Strasbourg	2 050 000,00 €
	Centre Hospitalier d'Erstein	1 600 000,00 €
	Groupe Hospitalier Sélestat Obernai	1 000 000,00 €
	Hôpitaux Civils de Colmar	3 550 000,00 €
	Diaconat Centre Alsace à Colmar	360 000,00 €
	Centre Hospitalier de Rouffach	1 150 000,00 €
	Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace	3 800 000,00 €
	Fondation Maison Diaconat Mulhouse	170 000,00 €
	Université de Strasbourg (UNISTRA)	720 000,00 €
	Sous-total	25 070 000,00 €
Champagne-Ardenne	Centre Hospitalier Régional Universitaire de Reims	4 600 000,00 €
	Centre Hospitalier Intercommunal Nord Ardennes	1 850 000,00 €
	Centre Hospitalier de Troyes	1 850 000,00 €
	Centre Hospitalier d'Epervay	870 000,00 €
	Centre Hospitalier de Saint-Dizier	1 100 000,00 €
	Centre Hospitalier de Chaumont	1 400 000,00 €
	IRFSS Grand Est - site Châlons-en-Champagne	2 380 000,00 €
	IRFSS Grand Est - site de Troyes	390 000,00 €
	Sous-total	14 440 000,00 €
Lorraine	Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy	5 900 000,00 €
	Centre Psychothérapique de Nancy	1 450 000,00 €
	Sant'Est Ifas	300 000,00 €
	Centre Hospitalier de Briey	850 000,00 €
	IRFSS Grand Est - site de Lunéville	300 000,00 €
	Groupe SOS SANTE IFAS Mont Saint Martin	130 000,00 €
	Institut Lorrain de Formation en Masso-Kinésithérapie et Ergothérapie (Nancy)	2 800 000,00 €
	Centre Hospitalier de Verdun	1 800 000,00 €
	Centre Hospitalier de Bar le Duc	1 000 000,00 €
	Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville	5 400 000,00 €
	Centre Hospitalier Intercommunal Unisanté +	1 700 000,00 €
	Centre Hospitalier Robert Pax (Sarreguemines)	1 600 000,00 €
	Centre Hospitalier de Sarrebourg	950 000,00 €
	Groupe SOS SANTE IFAS Saint-Avoid	280 000,00 €
	IRFSS Gand Est - site de Metz	1 900 000,00 €
	Centre Hospitalier de Saint-Dié	800 000,00 €
	GCS du Kemberg	220 000,00 €
	Centre Hospitalier Intercommunal Emile Durkheim d'Epinal	1 400 000,00 €
	Centre Hospitalier de Remiremont	950 000,00 €
	Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien de Neufchâteau	1 050 000,00 €
	Université de Lorraine	590 000,00 €
	Sous-total	31 370 000,00 €
Total		70 880 000,00 €

CONVENTION DE FINANCEMENT N°SP XXX	
SOUTIEN AU PLAN D' ACTIONS 2021 DE L' AGENCE REGIONALE GRAND E-NOV +	Fonctionnement : 7 824 000 €
	Imputation Budgétaire 939/92
	Investissement : 870 000 €
	Imputation Budgétaire : 909/92
	Exercice : 2021
	Opérations : 10202O004

ENTRE

La Région Grand Est, sise 1 place Adrien Zeller – BP 91006 – 67070 STRASBOURG CEDEX, représentée par le Président du Conseil régional dûment habilité à l'effet de signer les présentes par décision de la Commission permanente du Conseil Régional n°21SP ____ des 28 et 29 janvier 2021 ci-après désignée par le terme : « la Région ».

D'une part,

ET

L'association Grand E-nov, dont le siège est au 4 avenue du Général Leclerc à MULHOUSE, représentée par son Président, Monsieur Etienne LEROI, ci-après désignée par le terme « le bénéficiaire ».

D'autre part,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-2 et L 4211-1 ;
- Vu** le régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020 adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission Européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;
- Vu** régime cadre exempté de notification n° SA 40.453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 ;
- Vu** le règlement (CE) n°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* ;
- Vu** la demande du bénéficiaire en dates du 23 juillet 2020, concernant le programme d'investissement ;
- Vu** la demande du bénéficiaire en dates du 21 septembre 2020, concernant le plan d'actions 2021 ;
- Vu** la décision n°XXX de la Séance plénière du Conseil Régional des 28 et 29 janvier 2021.

LES PARTIES SIGNATAIRES DECLARENT ET CONVIENNENT CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Depuis le 1er juillet 2020, Grand E-nov et l'Agence d'Attractivité de l'Alsace unissent leurs forces pour devenir Grand E-Nov+, l'agence d'innovation et de prospection internationale du Grand Est.

Accompagnée d'un réseau de partenaires et avec le soutien de plusieurs collectivités locales et des fonds européens, l'agence contribue ainsi au développement et au rayonnement de la région Grand Est.

Ainsi les missions de l'agence Grand E-nov + sont les suivantes :

- Sensibiliser les entreprises, petites ou grandes, primo innovantes ou matures, à l'importance de l'innovation et les aide à intégrer les meilleures pratiques en la matière, en particulier pour les projets concernant la transformation numérique et la démarche régionale Industrie du Futur ;
- Permettre aux entreprises du territoire de mieux identifier les opportunités dans l'environnement complexe des outils de financement publics et privés de la recherche et de l'innovation ;
- Mener des missions de structuration de filières régionales en lien avec l'écosystème pour créer des dynamiques collectives et renforcer la compétitivité de ces filières via l'innovation, la mise en œuvre de projets structurants et des actions de valorisation des acteurs du territoire ;
- Favoriser et accompagner les projets de collaborations entre acteurs publics et privés et entreprises innovantes du Grand Est notamment par le biais d'expérimentations de solutions via le dispositif « GrandTesteur » ;
- Sensibiliser et informer les entreprises pour répondre à des marchés publics locaux, nationaux et internationaux via le dispositif « Commande Publique Grand Est ».
- Accélérer les start-ups du Grand Est grâce à un programme dédié à l'accompagnement et au financement post-incubation « Scal'E-Nov », jusqu'à leur premier million d'euros de chiffre d'affaires.
- Guider les PME européennes dans la recherche de partenaires internationaux et l'identification de sources de financements européens, en sa qualité de membre du réseau « Entreprise Europe Network ».
- Attire des investissements internationaux en s'appuyant sur une connaissance fine des écosystèmes technologiques permettant de répondre à une palette plus large d'entreprises et de typologies de projets via « Invest Eastern France ».

L'agence se propose dans le cadre du Business Act Grand Est de développer de nouvelles actions à articuler avec le nouveau SRESRI et S3 du Grand Est, guidant la politique de transformation de la Région Grand Est. Elle se fait fort d'être un véritable moteur pour accompagner la transformation des entreprises et des territoires en s'engageant sur les projets structurants et actions figurant dans le Business Act notamment celles répondant au défi écologique moteur du changement du Business Act.

Elle contribuera par ailleurs pleinement à la mise en place de deux outils principaux constitués par **les instituts de transition numérique et d'industrie du futur**.

L'ensemble de ces actions est relatif à 3 axes majeurs de développement de la Région Grand Est : transition écologique, transformation de l'industrie vers le 5.0 et la transformation numérique.

En corollaire à ces nouvelles orientations, les différents métiers de l'agence seront également principalement au service de ses transformations.

L'enjeu sur les trois prochaines années sera d'ancrer, tant les activités actuelles que celles à venir, dans une dynamique européenne via la mise en place de réseaux, la participation à des projets collaboratifs européens et l'accompagnement des entreprises avec un focus particulier sur les PME et territoires pour identifier et répondre à des appels à projets lancés par la Commission Européenne.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet de définir les modalités de soutien de la Région Grand Est concernant le plan d'action de l'agence Grand E-nov + pour l'année 2021 et de son programme d'investissement démarré en 2020, suite à la fusion avec l'Agence d'Attractivité de l'Alsace.

Les missions de Grand E-nov + peuvent être regroupées selon la nomenclature des activités conduites par les membres de RETIS de la manière suivante :

1- Des missions d'intérêt général, non économiques :

- Activités contribuant à la construction des politiques publiques de développement territoriales
 - Contribution partenariale aux stratégies des territoires en matière d'innovation, de développement économique ou encore d'enseignement supérieur et de la recherche (par la participation à des comités de suivi et coordination de ces stratégies notamment).
 - Réflexions sur les stratégies de territoire en lien avec les collectivités publiques et en associant l'ensemble des acteurs concernés pour faire émerger de nouvelles filières, améliorer la structuration de filières existantes ou en favoriser le croisement pour faire émerger de nouveaux gisements d'innovation
 - Participation à des réunions de réseaux avec les acteurs publics, au niveau local national ou international : activité visant à favoriser les échanges d'expérience afin d'améliorer l'adéquation des politiques publiques aux territoires.
- Activités d'information, de communication, de diffusion et de déploiement des politiques publiques en association avec les acteurs publics du territoire :
 - Sensibilisation, promotion et relais de communication auprès du grand public sur les politiques publiques en matière d'innovation et entrepreneuriat : cartographie des acteurs, outils, dispositifs, financements déployés par les acteurs publics (européens, nationaux, régionaux)
 - Participation à l'accueil de délégations institutionnelles étrangères, dont des entreprises, par une présentation des politiques publiques et une présentation du territoire et de son écosystème en matière d'innovation
- Activités d'information et de déploiement des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire en matière d'innovation et d'entrepreneuriat
 - Renseignements d'ordre général à destination d'un public non identifiable (notamment via la réalisation d'événements)
 - Orientation des porteurs de projet entreprises vers les compétences publiques, académiques ou industrielles du territoire
 - Revues de projets, en partenariat avec les acteurs publics, participant au processus de diagnostic de projets dans le cadre de dispositifs publics (Etat, Région et territoires)
- Actions de reporting, de communication et d'évaluation des politiques publiques
 - Production et diffusion auprès des acteurs publics de données et de statistiques consolidées sur la base des éléments recueillis dans l'exercice des activités de Grand E-nov (étude /diagnostic filière notamment)
 - Reporting technique et financier, pilotage et suivi administratif des dossiers (dispositifs Primo Innovant et Diagnostic Innovation)
 - Participation à l'évaluation des politiques publiques

DIRECTION DE LA COMPETITIVITE ET DE LA CONNAISSANCE

- 2- Activité de conseil et d'expertise à destination des entreprises
 - Actions collectives exercées en qualité de « pôle d'innovation » (animation thématique exclusivement au bénéfice des adhérents, diffusion d'informations ciblées et qualifiées sur des opportunités de financements, d'appels à projets, de partenariat, de collaboration, promotion et communication sur les actualités concernant les adhérents.
 - Actions d'accompagnement individualisé des entreprises exercées en qualité de « structure d'appui à l'innovation » :
 - Accompagnement des PME dont l'ingénierie de projet d'innovation, aide à la levée de fonds
 - Accompagnement des ETI et Grandes Entreprises
 - Accompagnement des start-ups dans le cadre de l'accélérateur de manière individuelle
 - Actions individualisées à une entreprise identifiée – projets collaboratifs (aide au montage du projet, aide à la rédaction du dossier auprès de la structure de financement, suivi du projet : conseil sur les financements, la stratégie interne)
- 3- Activités EEN
- 4- Participation à des programmes Interreg
- 5- Accompagnement des projets territoriaux d'innovation
- 6- Coordination de la Stratégie de Spécialisation Intelligente du Grand Est (S3), dans le cadre de la gouvernance pilotée par la Région
- 7- Accompagnements de projets relevant du Business Act Grand Est

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE
--

2.1 – Réalisation du projet

Le bénéficiaire s'engage :

- à réaliser le projet défini à l'article 1 qui contribue au développement économique de la Région Grand Est dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- à informer la Région des autres aides publiques qui lui sont accordées pour le projet et inversement à informer les autres collectivités ou organismes publics du soutien de la Région et des modalités de ladite convention.
- à employer l'intégralité de la subvention pour mener à bien le projet décrit ci-dessus, à l'exclusion de toute autre opération ;
- à supporter la charge de tous les frais, impôts et contributions, de quelque nature qu'ils soient, que la présente convention serait susceptible de générer,

2.2 – Suivi du projet

Le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Région, dès lors qu'il aura réalisé le projet, les éléments décrits à l'article 4.

2.3 – Délais de réalisation

Les délais de réalisation de la présente convention sont les suivants :

- Concernant le plan d'action 2021, la réalisation du projet doit s'inscrire dans la période du **1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021** ;

Les dépenses éligibles devront être acquittées au plus tard le **31 mars 2022**.

Les justificatifs devront être transmis au plus tard le **30 juin 2022**.

DIRECTION DE LA COMPETITIVITE ET DE LA CONNAISSANCE

- Concernant le programme d'investissement, la réalisation du projet doit s'inscrire dans la période du **23 juillet 2020 au 30 juin 2022**.

Les dépenses éligibles devront être acquittées au plus tard le **30 septembre 2022**

Les justificatifs devront être transmis au plus tard le **31 décembre 2022**.

Une prolongation pourra être accordée, si la demande est effectuée avant le **31 décembre 2022** et si elle est liée à la complexité du projet ou à des circonstances particulières ne résultant de son fait et à condition que le projet ne soit pas dénaturé. A défaut la présente convention sera caduque.

2.4 - Information et contrôle

Le suivi et le contrôle de l'exécution de la présente convention sont assurés par la Région.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Région toutes informations relatives aux événements énumérés ci-après dans le délai d'un mois à compter de la date de leur survenance :

- en cas de modification substantielle du projet défini à l'article 1
- en cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité a été réalisé,
- en cas de procédure collective ou de règlement amiable du bénéficiaire,
- en cas de liquidation amiable,
-
- en cas de transfert de l'activité hors de la région,
- dans l'hypothèse d'un transfert de propriété sous quelque forme que ce soit (notamment vente, fusion, scission, apports partiels de son actif à une ou plusieurs autres personnes morales).

Le bénéficiaire s'oblige à laisser la Région effectuer, à tout moment (durant et a posteriori du projet), l'ensemble des opérations de contrôle sur place et/ou sur pièces qu'elle jugera utiles, de quelque nature qu'elles soient, afin de vérifier qu'il satisfait pleinement aux obligations et engagements issus de la présente.

A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Région tous documents et tous renseignements qu'elle pourra lui demander, dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire s'engage à être à jour de ses dettes fiscales et sociales à la date de transmission des justificatifs permettant le versement de l'aide.

2.5 - Promotion et communication

Le bénéficiaire s'engage à :

- intégrer graphiquement le logo de la Région selon la charte graphique, à tous les supports utilisés en lien avec l'opération définie par l'article 1,
- soumettre le projet de communication à la Direction de la Communication de la Région avant impression ou fabrication du support,
- associer la Région à la mise au point de toute action d'information du public (y compris inauguration), en particulier en mentionnant la participation financière de la Région à la réalisation de l'opération considérée,
- faire état de l'aide financière apportée par la Région à l'occasion de toute publicité ou toute manifestation d'information portant, pour tout ou partie, sur la réalisation de l'opération envisagée en utilisant le logotype du Conseil Régional :

« Avec le soutien financier de la Région Grand Est »

- inviter la Région, au même titre que tout autre financeur, à toute manifestation ayant trait à ce projet.

Le logo de la Région est disponible sur <http://www.grandest.fr/identite-graphique>.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE LA REGION

La Région accorde au bénéficiaire une subvention, d'un **montant maximum de 8 694 000 €** répartie de la manière suivante :

- **7 824 000 €**, en subvention de fonctionnement, pour la réalisation du plan d'actions 2021 de l'agence, soit 71,39 % des dépenses éligibles d'un montant de 10 959 000 € HT ;
- **870 000 €**, en subvention d'investissement, pour la réalisation du programme d'investissement, soit 100 % des dépenses éligibles d'un montant de 870 000 € HT ;

Le cofinancement de la Région pour les actions accompagnées par des fonds européens ou susceptibles de l'être pourrait être réparti comme suit :

Action	Taux de co-financement Région
L'événement 360 Grand Est 2021*	23%
L'événement lié aux actions de l'Institut du Numérique*	20%
L'événement lié aux actions de l'Institut Usine du Futur*	20%
Interreg Greater Green	40%
Interreg CIRCULAR 4.0	15%
Interreg DEAS	15%
EEN Cosme	40%
EEN H2020	0%
Interreg PUSH GR	40%
H2020 DIGITERRI	0%
Un financement européen pourrait également être sollicité pour les actions suivantes :	
Mission de coordination de la S3 en Grand Est**	40%
Accompagnement de projets relevant du BAGE (liste à définir)**	50%
(*) et (**) Sous réserve de confirmation par les services de gestion des fonds européens de leur cofinancement et des % d'intervention	

(*) Concernant le financement FEDER : il s'agit d'une hypothèse à valider avec les dispositions d'octroi et versement en vigueur au moment de la signature de la convention. A la date de cette convention, le **programme FEDER-FSE+ Grand Est 2021/2027** n'est pas encore validé par la Commission Européenne.

(**) Il est également possible que d'autres activités puissent être co-financées par des fonds européens en complément de celles listées. Les services de la Région Grand Est en seront informés en vue d'une demande d'avenant à la convention pour ajuster la subvention en conséquence.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT DE L'AIDE REGIONALE

L'aide régionale sera nécessairement subordonnée au respect par le bénéficiaire des obligations énoncées à l'article 1 de la présente, et sera versée par la Région sur le compte ouvert au nom du bénéficiaire, selon les modalités suivantes :

➤ **Pour la réalisation du plan d'actions 2021 :**

- **une avance de 30 %**, début 2021 et sur demande du bénéficiaire ;
- **un premier acompte intermédiaire de 30 %** en plus de l'avance et sur présentation :
 - du bilan comptable et financier de l'exercice 2020 de l'association,
 - d'un état récapitulatif prévisionnel des dépenses réalisées liées à ces projets, étant entendu qu'en cas de versement d'avances, le 1er acompte ne pourra être versé que lorsque la somme des dépenses exposées aura permis de justifier l'avance précédente et de verser un complément ;
 - d'un état d'avancement des actions ;
- **un deuxième acompte intermédiaire éventuel, de 20 %** en plus de l'avance et du premier acompte, sur présentation :
 - d'un état récapitulatif des dépenses réalisées liées à ces projets, certifié par le représentant légal du bénéficiaire, étant entendu qu'en cas de versement d'avances et d'un premier acompte, le 2^{ème} acompte ne pourra être versé que lorsque la somme des dépenses exposées aura permis de justifier l'avance précédente et de verser un complément ;
 - d'un rapport d'avancement des actions ;
- **le solde** au prorata des dépenses réalisées, sur présentation :
 - d'un état récapitulatif des dépenses réalisées liées à ces projets, daté et certifié acquitté par le représentant légal du bénéficiaire,
 - d'un rapport final de l'année présentant les résultats, les livrables des projets et les indicateurs d'impact et de réalisation détaillés en annexe 2.
 - D'un état récapitulatif annuel des effectifs de l'agence comprenant le détail des Equivalents Temps Pleins (ETP) et de leur temps de travail (temps plein, partiel, ...).

➤ **Pour l'accompagnement au programme d'investissement :**

- **une avance de 50 %**, début 2021 et sur demande du bénéficiaire ;
- **un acompte intermédiaire de 30 %**, en plus de l'avance et sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées liées à ces projets, certifié par le représentant légal du bénéficiaire, étant entendu qu'en cas de versement d'avances, le 1er acompte ne pourra être versé que lorsque la somme des dépenses exposées aura permis de justifier l'avance précédente et de verser un complément ;
- **le solde**, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées liées à ces projets, daté et certifié acquitté par le représentant légal du bénéficiaire.

ARTICLE 5 – AVENANTS A LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant entre les parties.

ARTICLE 6 – REMBOURSEMENT TOTAL OU PARTIEL DE L'AIDE REGIONALE

La Région se réserve le droit de mettre fin à l'aide publique et d'exiger le remboursement total ou partiel des sommes versées au titre de la présente convention dans un délai pouvant aller jusqu'à 3 ans après achèvement de l'opération en cas :

- de non-respect de la présente convention et en particulier du non-respect de l'article 1;
- d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire à la Région ;
- de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'opération ;
- de refus de se soumettre aux contrôles prévus.

Le bénéficiaire s'oblige pendant une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans après achèvement de l'opération, de notifier à la Région tout changement avant leur survenance (par lettre recommandée avec accusé de réception) pouvant affecter le bénéficiaire ou l'opération à savoir :

- la dissolution ou la cessation d'activité de la structure ;
- le transfert de l'activité hors de la région ;
- la liquidation amiable de l'entreprise ;
- le transfert de propriété sous quelque forme que ce soit (notamment vente, fusion, scission, apports partiels de son actif à une ou plusieurs autres personnes morales) ;
- la cession des investissements, objet de la présente convention.

La Région étudiera alors son droit de mettre fin à l'aide publique et d'exiger le remboursement total ou partiel des sommes versées au titre de la présente convention.

Au cas où les contrôles feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'ont pas été utilisées ou ont été utilisées à des fins autres que celles prévues à la présente convention, ou que l'opération a connu une modification importante, la Région exigera le remboursement des sommes indûment perçues par le bénéficiaire.

Le remboursement total ou partiel de l'aide, ou l'interruption des versements peut être décidé par la Région à la demande du bénéficiaire lorsque celui-ci ne souhaite pas poursuivre le programme et sollicite la résiliation de la convention.

Les remboursements sont effectués par le bénéficiaire dans le mois qui suit la réception du titre de recette émis par la Région.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le tribunal administratif de Strasbourg sera compétent pour connaître de toute contestation relative à l'exécution de la présente convention.

Fait à Strasbourg, le
En deux exemplaires originaux

Pour Grand E-nov,
Le Président,

Pour la Région,

Annexe 1 – Annexe technique et financière

➤ Plan de financement prévisionnel pour le plan d'actions 2021 :

PRODUITS	Budget Grand E-nov+ 2021
REGION Grand Est	7 824
CCI Grand Est	740
EEN (COSME, Horizon 2020)	236
Collectivités locales	410
Colmar - financement Château Kiener	19
Prestations facturées	361
INTERREG, HORIZON EUROPE ET AUTRES PROGRAMMES EU	186
Autres co-financeurs	214
Sponsoring	280
FEDER sur événements et SO-REZO	555
Cotisations	120
Produits Location Bezannes	15
Financement REGION filière Tourisme et Aéronautique <i>(conventions se terminant en 2021)</i>	170
TOTAL PRODUITS HORS IMPUTATION FILIERES	10959
TOTAL PRODUITS	11129
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Budget Grand E-nov+ 2021
Achats et charges externes	4 179
Charges de personnel/taxes	6 780
Charges de personnel, achats et charges externes spécifiques filières Tourisme et Aéronautique/aérospatial	170
TOTAL DES CHARGES HORS FILIERES	10 959
TOTAL DES CHARGES	11 129
	0

Le Budget en fonctionnement de l'année 2021 correspond aux activités suivantes :

- 10 sections cofinancées par des Fonds Européens :
 - L'événement 360 Grand Est 2021*
 - 2 événements en lien avec les instituts (Numérique et Industrie du Futur) *
 - Interreg CIRCULAR 4.0
 - Interreg DEAS
 - Interreg PUSH.GR
 - Interreg GREATER GREEN
 - EEN Cosme
 - EEN H2020
 - DIGITERRI
 - SO-REZO

(*) sous réserve d'approbation et de contractualisations dans le cadre du PO FEDER 2021-2027 – Il est à noter que d'autres actions pourraient être amenées à être cofinancées et faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

- Et les sections suivantes :
 - La détection individuelle et collective, la première information, l'orientation, la réalisation d'un diagnostic des besoins (accompagnement, financement, ...) réalisés par les équipes (business developer et chargés de projets) - phase amont de la signature des contrats d'accompagnement ou de déploiement d'actions d'information collectives.
 - Les Prestations facturées (accompagnement à la journée, forfaits d'accompagnement et Success Fees sur le montage de dossier de demande de financements à la charge des entreprises ou financé par un contrat de revitalisation (fonds privés), ou par le biais du CNAM (ARDAN) ou de toute structure privée.
 - Les Accompagnement PACK (uniquement pour les PME) rentrant dans le régime cadre exempté de notification n° SA 40.453 relatif aux aides en faveur des PME. Il s'agit de l'accompagnement S3 et hors S3 non facturé, comprenant également le montage des aides Diagnostic Innovation BPI, Primo Innovant Région. Le régime SA 40.391 et celui de l'Aide d'État SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19 : Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises pourront également être mobilisés (sous réserve de sa prolongation en 2021).
 - Les accompagnements PACK pour les entreprises hors PME relevant du régime SA 40.391 et celui de l'Aide d'État SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19 : Régime cadre temporaire (sous réserve de sa prolongation en 2021).
 - Les Accompagnement PACK relevant d'autres régimes
 - Suivi administratif/Reporting des dossiers du dispositif PRIMO INNOVANT et des dossiers DIAGNOSTIC INNOVATION et autres reportings d'actions pour les financeurs.
 - Actions METROPOLES (intervention dans le cadre de projets structurants - par exemple : Territoire d'Innovation - et autres actions spécifiques au bénéfice du territoire hors accompagnement, dont animation du COSTRAT – Comité STRAtégique des Territoires)
 - Les actions mises en œuvre par l'accélérateur SCAL E-nov (actions individuelles et collectives pour les adhérents de l'accélérateur)
 - L'animation du COSEI (club des entreprises innovantes)
 - Les actions et missions relevant de l'Institut du Numérique et de l'Institut Industrie du Futur mais également celles relevant du Défi Ecologique et de l'action SO-REZO
 - La communication, les revues de projet en partenariat avec l'écosystème, la participation à des réunions de réseaux en vue d'une contribution aux stratégies régionales en matière d'innovation
 - Les études de filières* et/ou actions Business Act Grand Est relevant des moteurs de la transition tels que le Numérique/IA, Transition énergétique et l'Industrie du Futur, mais également ICC/image, Grandtesteur programme d'expérimentations territoriales, Tourisme et Innovation*, Aéronautique et Aérospatial*, Territoire Santé de Demain (TSD)
 - Les actions d'information, sensibilisation et master class sur l'accès aux marchés publics nationaux et internationaux, et pour ces derniers en relation notamment les autres membres de Team France Export Grand Est.

(*) Les financements font l'objet d'autres conventions de financement avec la Région Grand Est (Cf. Conventions de financement et avenants aux conventions n° 18CP-991-C1, 19CP-2331 notamment)

- Les actions de prospection internationale : prospecter les entreprises à l'étranger en vue d'orienter leur implantation en Région Grand Est, notamment en facilitant leurs conditions d'implantation en réalisant, à cette fin, toute action de promotion à l'international des opportunités offertes par l'économie régionale pour un investisseur étranger. Mais également promouvoir auprès des tiers et notamment d'investisseurs directs étrangers l'intérêt et les avantages pour une entreprise d'une implantation ou du développement d'une activité économique dans la Région Grand Est

➤ **Plan de financement prévisionnel pour le programme d'investissement :**

DEMANDE SUBVENTION INVESTISSEMENT 2020-2021

Nature	Montant H.T.
Agencement, travaux dont câblage/WIFI sur 5 sites	250 000
Dépôts de marques	5 000
Logiciels, paramétrage outils, développement CRM	160 000
Matériel informatique, téléphonie	122 000
Mobilier	58 000
Sites web, équipement stand salon, outils collaboratifs	240 000
Véhicule	35 000
TOTAL	870 000

Annexe 2 – Indicateurs d'impact et de réalisation

Au regard de l'article 4 de la convention, l'ensemble des indicateurs listés ci-dessous devront être transmis avec le rapport d'activité final, comme condition du versement du solde.

Indicateurs liés à l'accompagnement

- Nombre d'entreprises rencontrées pour un premier rendez-vous de pré-diagnostic
- Prospects rencontrés en 1er rendez-vous individuel bénéficiant d'un pré-diagnostic de leurs besoins, d'une information et d'un conseil de premier niveau sur les possibilités qui leurs sont offertes
- Nombre d'entreprises accompagnées
- Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement de Grand E-nov, qu'il s'agisse d'une prestation facturée ou d'une prestation cofinancée ou financée par les fonds publics régionaux, nationaux et européens.
- Nombre d'entreprises accompagnées pour la recherche de financements
- Nombre d'entreprises dont l'accompagnement a pour objectif l'obtention de financements de l'innovation
- Total des assiettes éligibles des projets accompagnés
- Total des financements demandés (qu'il s'agisse de subventions, d'avances remboursables, prêts, investissements haut de bilan)
- Total des financements obtenus (qu'il s'agisse de subventions, d'avances remboursables, prêts, investissements haut de bilan).

Objectifs globaux

Parmi ces indicateurs, certains seront assortis d'objectifs de moyens et de résultats

- Nombre d'entreprises prospectées :
- Nombre d'entreprises accompagnées :
- Chiffre d'affaires lié aux prestations d'accompagnement facturées aux clients

Indicateurs liés à Invest Eastern France

- Nombre de sociétés contactées
- Nombre de projets
- Nombre de visites sur le territoire
- Nombre de décisions d'implantation
- Nombre d'emplois prévisionnels
- Volume d'investissement généré.
- Ratio d'efficience de l'activité de prospection IDE, au travers du ratio :
 - *masse salariale prévisionnelle annuelle générée + recettes fiscales prévisionnelles annuelles + dépenses annuelles dans l'économie régionale) / cout de l'activité > 4*

Indicateurs liés à Scal'E-nov

- Nombre de startups accélérées
- Nombre d'entreprises qui atteignent 1M€ de CA
- Nombre d'emplois créés et/ou consolidés sur le territoire
- Levées de fonds

Indicateurs liés à Grand Testeur

- **Indicateurs de contexte**
 - Nombre de territoires lauréats TI
 - Nombre de territoires labellisés Territoires d'Industrie
 - Nombre de collectivités travaillant avec des startups ou des entreprises innovantes
- **Indicateurs de performance**
 - Nombre d'entreprises demandant à être référencées
 - Nombre de solutions innovantes référencées
 - Nombre de réunions de sensibilisation/d'évènements organisés
 - Nombre de collectivités rencontrées
 - Nombre de collectivités sensibilisées
 - Nombre de projets d'expérimentation mis en œuvre et/ou accompagnés

Indicateurs liés à la Commande Publique

- **Agrégateur**
 - Nombre de visiteurs de la plateforme
 - Nombre de comptes et d'alertes
 - Nombre des marchés collectés
- **Charte des bonnes pratiques**
 - Nombre d'acheteurs signataires
- **Masterclass**
 - Nombre de sessions organisées
 - Nombre de participants
- **Observatoire** : à déterminer
- **Réseaux d'appui, France et international**
 - Nombre de points info nommés et formés
 - Nombre d'entreprises ayant participé aux événements des différents partenaires
 - Nombre de contrats remportés par les entreprises suivies
 - Montant des contrats remportés par les entreprises suivies

Indicateurs liés à l'activité Europe

- **Indicateurs liés aux événements organisés ou co-organisés**
 - Nombre de participants aux événements organisés ou co-organisés par Grand E-nov de toutes natures confondues
 - Nombre d'entreprises participant aux événements organisés ou co-organisés par Grand E-nov
 - Cet indicateur comptabilise uniquement les entreprises ayant participé à des événements visant à informer, stimuler l'innovation (Manifestations, Réunions d'information, ateliers, formations).
 - Nombre de participants aux brokerage events (événements de mises en relation ciblées) organisés ou co-organisés par Grand E-nov
 - dont nombre de rendez-vous transnationaux
- **Indicateurs liés à l'accompagnement**
 - Nombre d'entreprises rencontrées pour un premier rendez-vous de pré-diagnostic
 - Nombre d'entreprises accompagnées : Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement de Grand E-nov, qu'il s'agisse d'une prestation facturée ou d'une prestation cofinancée ou financée par les fonds publics régionaux, nationaux et européens.
 - Nombre d'entreprises accompagnées pour la recherche de financements : Nombre d'entreprises dont l'accompagnement a pour objectif l'obtention de financements de l'innovation

Indicateurs liés à la coordination de la S3 : La Région définira ses indicateurs avec l'agence dans le cadre du processus de gouvernance de la S3.

Indicateurs liés à l'accompagnement des projets dans le cadre du Business Act : La Région définira ses indicateurs avec l'agence dans le cadre du processus de gouvernance de la S3.



ENTRE

La Région Grand Est, sise 1 place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 STRASBOURG Cedex, représentée par le Président du Conseil régional dûment habilité à l'effet de signer les présentes, ci-après désignée par le terme : « la Région ».

D'une part,

ET

L'Association de Prévoyance et de Solidarité des anciens Conseillers Régionaux d'Alsace (APSCRA) - 1 place Adrien Zeller - 67070 STRASBOURG CEDEX représentée par le Président de l'association Monsieur Jean-Claude BURCKEL dûment habilité à l'effet de signer la présente, ci-après désignée par le terme : « le bénéficiaire ».

D'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 4135-25.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Région verse une subvention d'équilibre, à l'opération suivante :

- actions de prévoyance et de solidarité entre les Conseillers Régionaux d'Alsace, anciens Conseillers d'Alsace et de leurs familles.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération définie à l'article 1^{er} ci-dessus.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Région toutes informations relatives aux événements énumérés ci-après dans le délai de trois mois à compter de la date de leur survenance :

- en cas de cessation de l'ensemble de son activité ;
- en cas de procédure collective ou de règlement amiable du bénéficiaire ;
- en cas de liquidation amiable ;
- en cas de transfert de l'activité hors de la région Grand Est ;
- dans l'hypothèse d'un transfert de propriété sous quelque forme que ce soit (notamment vente, fusion, scission, apports partiels de son actif à une ou plusieurs autres personnes morales, etc...).

Le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Région tous les justificatifs attestant de la réalisation de l'opération visée à l'article 1^{er} ainsi que toutes informations relatives aux événements énumérés ci-après dans le délai d'un mois à compter de la date de leur survenance :

- en cas de modification des statuts de l'association ;
- en cas de changement des membres de l'exécutif de l'association ;
- en cas de changement d'adresse de correspondance.

Le bénéficiaire s'oblige à laisser la Région effectuer à tout moment l'ensemble des opérations de contrôle sur place et/ou sur pièces qu'elle jugera utiles, de quelque nature qu'elles soient, afin que cette dernière soit en mesure de vérifier qu'il satisfait pleinement aux obligations et engagements issus des présentes. A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Région tous documents et tous renseignements qu'elle pourra lui demander, dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Les justificatifs visés à l'article 2 seront transmis par le bénéficiaire à l'adresse suivante :

REGION GRAND EST
SIEGE DU CONSEIL REGIONAL
MISSION ASSEMBLEES
1 place Adrien Zeller - BP 91006
67070 STRASBOURG

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA REGION

La Région s'engage à verser au bénéficiaire une subvention d'un montant de **97 000 €** pour la gestion des pensions de retraite des Conseillers Régionaux d'Alsace, anciens Conseillers d'Alsace et de leurs familles.

Cette subvention est imputable sur le chapitre budgétaire 930.

ARTICLE 4 : VERSEMENT DE L'AIDE REGIONALE

4.1 - Le versement de la subvention visée à l'article 3 sera effectué en une seule fois à la signature de la convention.

4.2 - Le versement sera effectué sur le compte ouvert au nom du bénéficiaire :

Au nom de : <DOMP@BENEF>
Banque : <BANQ@LIBANQUE>
Code banque : <BANQ@BANQUE>
Code guichet : <BANQ@GUICHET>
N° compte : <DOMP@NOCOMPTE>
Clé rib : <DOMP@CLERIB>

ARTICLE 5 : SANCTION

La Région se réserve le droit de faire mettre en recouvrement par le Payeur Régional sur présentation d'un titre de recette émis par elle, le montant intégral de l'aide régionale versée, dans les hypothèses indiquées ci-après :

- en cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un quelconque des engagements et obligations issus des présentes ;
- en cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire à la Région ;
- en cas de procédure collective ou de règlement amiable du bénéficiaire ;
- en cas de cessation de l'ensemble de son activité ou en cas de liquidation amiable du bénéficiaire ;
- en cas de transfert de l'activité hors de la région Grand Est ;

- dans l'hypothèse d'un transfert de propriété sous quelque forme que ce soit (notamment vente, fusion, scission, apports partiels de son actif à une ou plusieurs autres personnes morales, etc...) ;
- en cas de non présentation par le bénéficiaire à la Région des documents énumérés à l'article 2.

ARTICLE 6 : RESILIATION

La mise en œuvre des dispositions visées à l'article 5 précité entraînera la résiliation de plein droit et sans indemnité de la présente convention.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le tribunal administratif de Strasbourg est seul compétent pour connaître de toute contestation relative à l'exécution de la présente convention.

Fait à Strasbourg, le
En deux exemplaires originaux

Le Président de l'APSCRA
Jean-Claude BURCKEL

Pour la Région,



CONVENTION RELATIVE AU
FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DE
L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA
REGION GRAND EST

ANNEE 2021

Entre la Région Grand Est,

Dont le siège est 1 Place Adrien Zeller BP 91006 67070 STRASBOURG CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Jean ROTTNER

ci-après dénommée « la Région »,

Et l'Amicale du personnel de la Région Grand Est,

Dont le siège est Place Gabriel Hocquard à Metz, représentée par Christelle Parmentier et Martine Berns-Coquillat, Vice Présidentes, agissant en vertu de l'autorisation donnée par le Conseil d'administration de l'association qui s'est réuni à cet effet le 7 décembre 2020.

ci-après dénommée « l'Amicale »,

Vu les crédits votés au budget du Conseil Régional,

Vu la délibération n° de la Séance Plénière du Conseil Régional Grand Est du 28 janvier 2021

PREAMBULE

La collectivité compte quelque 7400 agents, répartis au sein des trois Hôtels de Région situés à Strasbourg, Metz et Châlons-en-Champagne, de douze maisons territoriales, et de 253 établissements d'enseignement.

Dans le contexte d'une fusion récente entre trois collectivités de taille importante, la dimension RH est indispensable et doit être développée en se basant sur une stratégie claire et communicable dont la finalité est de favoriser le bien-être au travail des agents régionaux quel que soit leur site d'affectation tout autant que de renforcer la « communauté de travail » qu'ils forment.

Cette stratégie se décline autour de trois objectifs stratégiques suivants :

1er objectif : harmoniser et formaliser les pratiques et procédures en matière de ressources humaines afin de garantir une équité de traitement entre les agents qu'ils travaillent à Strasbourg ou à Saint-Dizier, dans un des trois sièges de la Région, au sein d'une Maison de la Région ou dans un lycée ;

2ème objectif : améliorer les conditions vie au travail afin de maintenir l'engagement et la motivation des agents au quotidien ;

3ème objectif : favoriser la communication afin de donner du sens au travail quotidien et de favoriser l'émergence d'une culture commune à nos 7 400 agents et le « faire Région Grand Est ».

La création d'une Amicale Grand Est, sous la forme d'une association ouverte à tous les agents et qui doit vivre par et pour les agents, s'inscrit dans le cadre de l'objectif 2 - améliorer les conditions de travail afin de maintenir l'engagement et la motivation des agents et plus particulièrement de sa fiche-action n°4.

L'Amicale a pour objectif de contribuer à la construction d'un sentiment d'appartenance, ainsi que de développer la convivialité sur tout le Grand Est. Forte de l'expérience des trois anciennes Amicales sur la base desquelles elle a été créée, l'Amicale doit poursuivre, la consolidation de ses propres fondations et construire une identité commune.

L'Amicale du personnel de la Région Grand Est est une association de droit local fondée le 7 septembre 2017. Elle a été inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Metz. Conformément à ses statuts, « l'association a pour objet de maintenir et de développer les liens d'amitié et de cohésion entre ses membres ».

Peuvent adhérer dès leur entrée en fonction :

- les fonctionnaires territoriaux titulaires et stagiaires,
- les agents en détachement ou mis à disposition du Conseil Régional du Grand Est,

Dès lors que la durée du/des contrat(s) à compter du 01/07/2020 est supérieure ou égale à 6 mois pour :

- les agents contractuels de droit public,
- les personnels de droit privé (emplois aidés et contrats d'apprentissage),
- les stagiaires inscrits dans un établissement d'enseignement, les doctorants recrutés dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) et les personnes en immersion professionnelle et volontaires en service civique.

Peuvent également adhérer les personnes :

- retraitées de la collectivité N+1 soit de 2020,
- rémunérées par la région Grand Est dans l'année 2021,
- mis à disposition de la Région Grand Est dans l'année 2021 et ne bénéficiant pas d'une association équivalente dans leur collectivité d'origine.

Affirmant le principe d'utilité régionale de l'Amicale du personnel, la Région Grand Est entend favoriser son action en lui apportant le soutien nécessaire, dans le respect de son autonomie de décision et avec le souci de l'utilisation efficiente des fonds publics.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de régler les rapports entre la Région Grand Est et l'Amicale, sur la base des engagements pris par l'Amicale en faveur de ses amicalistes, et de préciser les modalités du soutien apporté par la Région pour assurer son fonctionnement au titre de l'exercice 2021.

Article 2 - Engagements de l'Amicale du personnel de la Région Grand Est

L'Amicale s'engage à employer l'intégralité de la subvention à la réalisation de ses missions et conformément à son objet :

- Organiser tout au long de l'année des événements de cohésion nommés convivialités aussi bien en extérieur que sur site (Lycées, hôtels ou maison de région);
- Organiser des actions spécifiques pour la période de Noël ;
- Mettre en place des groupes culturels, sportifs, de vie pratique, etc ;
- Organiser des voyages court ou long séjour ;
- Proposer toutes autres actions visant à renforcer l'objet de l'Amicale.

L'Amicale s'engage à ce que chaque amicaliste puisse bénéficier de l'ensemble des prestations que l'Amicale met en œuvre sur le territoire du Grand Est, quel que soit le site de rattachement administratif de cet amicaliste.

L'Amicale s'engage à supporter la charge de tous les frais, impôts et contributions, de quelque nature qu'ils soient, que la présente convention serait susceptible de générer.

L'Amicale s'engage à contracter toutes les assurances indispensables pour couvrir au mieux les risques liés aux activités menées, susceptibles de provoquer des préjudices corporels et matériels et à justifier du paiement des primes d'assurances dès la première demande formulée par la Région. Elle transmettra annuellement à la Région le justificatif des assurances souscrites.

L'Amicale s'engage à respecter toute réglementation pouvant lui être appliquée, notamment en matière sociale, civile et fiscale. Elle ne pourra se retourner contre la Région en cas de litige survenant à l'occasion de l'accomplissement de ses missions et activités, sauf en ce qui concerne la gestion des biens mis à disposition, qui conservent un lien de droit avec la Région.

L'Amicale étant financée majoritairement par des fonds publics, le recours à une prestation externe dans le cadre des actions issues de la présente convention devra obéir à la réglementation relative à la commande publique. Elle tient à disposition de la Région les documents justifiant du respect de cette obligation en cas de contrôle.

Article 3 - Contrôle et évaluation

La direction des Ressources Humaines de la Région Grand Est est l'interlocutrice de l'Amicale en ce qui concerne l'exécution de la présente convention. Elle désigne les services intervenants en fonction de leurs attributions.

L'Amicale s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Région de l'exécution de la présente convention, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses ou, plus généralement, tout autre élément permettant à la Région d'établir une évaluation de l'activité de l'Amicale et un contrôle de ses conditions de fonctionnement.

La Région pourra procéder à l'ordonnancement du reversement des subventions et participations versées en cours d'année en cas d'absence ou de refus de production des documents susmentionnés, ou d'obstruction à un contrôle diligenté par elle.

3.1 Contrôle administratif et financier

L'Amicale communiquera à la Région, dans les plus brefs délais, l'ensemble des informations relatives :

- aux modifications éventuelles de ses statuts ou de la composition du conseil d'administration,
- à ses moyens de gestion administrative et financière,
- à l'éventuelle cession de la créance que constitue la subvention régionale,
- à l'ouverture d'une procédure collective.

En application des dispositions législatives et réglementaires régissant les financements issus des collectivités locales, l'Amicale transmettra à la Région au plus tard le 30 juin 2022 :

- le bilan et le compte de résultat du dernier exercice connu certifiés conformes par un commissaire au compte agréé,
- les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration de l'année concernée par la présente convention.

Une analyse des comptes annuels sera réalisée chaque année. Par ailleurs, dans le cadre du programme pluriannuel de suivi des organismes partenaires mis en place par la Région Grand Est, un contrôle de la comptabilité et de la gestion de l'association peut être déclenché (contrôle sur pièces et sur place par les personnes habilitées par la Région - agents régionaux, experts comptables, consultants extérieurs, etc.). L'association sera prévenue au préalable dans un délai raisonnable.

3.2 Evaluation

L'Amicale transmettra à la Région au plus tard le 30 juin 2022 un rapport d'activités présentant les actions menées au bénéfice des amicalistes et permettant d'apprécier le respect de ses engagements.

Ce rapport, indiquera notamment l'utilisation des fonds reçus de la Région activité par activité en faisant apparaître la participation de l'Amicale, le nombre d'amicalistes participant, le taux d'amicalistes participants par actions, le montant de la participation financière par amicaliste et par opération, la part du budget par action et par famille d'action, le nombre d'amicalistes n'ayant sollicités ou bénéficiés d'aucune prestation sur l'exercice en cours,

Les principaux indicateurs retenus pour cette évaluation sont :

- Le taux d'amicalistes participants par actions
- Le montant de participation financière par amicaliste et par action
- La part du budget par action et par famille d'action (selon le tableau de suivi fourni par la Région)
- Le taux de consommation financière réelle des actions vis-à-vis du budget prévisionnel
- La situation de trésorerie

Une réunion sera organisée une fois par an, et au plus tard le 30 septembre 2022 afin que l'Amicale présente son bilan financier et qualitatif dans le cadre d'un dialogue de gestion avec la Région.

Article 4 - Moyens octroyés en contrepartie par la Région

La Région s'engage à soutenir l'action de l'Amicale pour la seule réalisation de son objet social et conformément à ses statuts, par l'octroi de moyens financiers, matériels, et humains, dans les conditions définies ci-après.

4.1. Moyens financiers

La Région s'engage à verser à l'Amicale, pour l'exercice 2021, une subvention d'un montant maximal de **410 000 €**, sur la base du budget prévisionnel chiffré activité par activité faisant apparaître la participation de l'Amicale, joint en annexe 1 de la présente convention et transmis à la région avant le 17 décembre 2020.

La subvention est décomposée comme suit :

- 400 000 € : participation de la collectivité à l'activité de l'Amicale
- 10 000 € participation exceptionnelle aux frais d'organisations des élections 2021

La Région se réserve le droit de réexaminer chaque année le montant de sa participation annuelle en fonction de l'appréciation des critères d'évaluation figurant à l'article 3.2 ou des contraintes financières liées au budget régional.

4.2. Modalités de versement

- un premier acompte de 310 000 € sera versé après signature de la convention et sur présentation :

D'un plan de trésorerie prévisionnel par activité pour l'année 2021

- D'un état récapitulatif des adhérents inscrits et à jour de leurs cotisations, à la date de signature de la convention conformément au modèle type figurant en annexe 2 (format tableur) de la présente convention

- un deuxième acompte de 100 000 € sur présentation :

- D'un état récapitulatif des adhérents inscrits et à jour de leurs cotisations au 30 juin 2021 conformément au modèle type en annexe 2 de la présente convention,
- D'un plan budgétaire et de trésorerie réalisé au 30 juin 2021,
- D'un budget prévisionnel rectificatif au 31 décembre 2021.

4.3 Moyens matériels

Compte tenu du caractère d'utilité régionale de l'action de l'Amicale, la Région met sa disposition différents moyens matériel, à titre gratuit.

- Locaux mis à disposition de l'Amicale

Compte tenu de la nécessaire proximité de l'Amicale avec le personnel de la Région, en regard des missions exercées, la Région met gratuitement à disposition de l'Amicale des locaux affectés au fonctionnement de celle-ci, selon les besoins qu'elle exprime et qui sont acceptés par la Région.

La Région autorise l'Amicale à utiliser ponctuellement bureaux et salles de réunion et leurs équipements (mobilier, sonorisation...) pour ses diverses activités (séances des instances dirigeantes, assemblées générales, réunions d'information, distribution de prestations, expositions, billetterie, etc.). Les autorisations seront données par la Région sous réserve de disponibilité des locaux, après demande de réservation émise dans un délai raisonnable.

Il sera transmis à la Région une attestation garantissant la couverture des risques locatifs souscrite par l'Amicale.

- Moyens de transport mis à disposition de l'Amicale

La Région autorise l'Amicale à utiliser ponctuellement ses véhicules de service ou ses cartes de transport Ter pour les besoins nécessaires à son activité, notamment les réunions de Bureau, de Conseil d'Administration, les Assemblées Générales, pour l'organisation de manifestations d'ampleur (sorties du personnel, soirées, spectacles, etc.) et dans le cadre des activités touristiques et de loisirs (étude des produits touristiques, visite de sites, etc.). Les autorisations seront données par la Région sous réserve de disponibilité des véhicules, après demande de réservation formulée dans un délai raisonnable.

L'Amicale veillera à une utilisation conforme aux prescriptions réglementaires s'appliquant au véhicule utilisé.

En revanche l'Amicale prendra en charge sur son budget propre les frais de déplacement afférents aux activités (billets de train hors emploi carte Ter, frais kilométriques en cas d'utilisation d'un véhicule personnel, frais de parking).

- Diffusion des informations

La Région autorise l'Amicale, sous réserve d'accord préalable à chaque diffusion, à utiliser les diverses voies d'information propres à l'administration régionale, tant à destination de l'extérieur, qu'en direction du personnel, notamment par l'intermédiaire du service du courrier, de la direction des ressources humaines, de la messagerie électronique et de l'intranet CL'EST.

L'Amicale pourra, après accord de la Région, faire appel au service de reprographie pour l'impression de ses documents, en respectant les délais de commande imposés par les nécessités du service.

- Moyens informatiques - téléphone

La Région met à disposition de l'Amicale un espace de communication situé sur l'intranet afin de permettre la mise à disposition d'informations relatives à l'Amicale à tout agent ayant accès à l'intranet. L'ouverture de cet espace dédié s'effectue sur demande explicite du responsable de l'Amicale. Lors de sa demande, le responsable de l'Amicale désigne un ou plusieurs agents qui en sont les administrateurs. La demande se fait auprès de la direction de la communication. Dans le respect des dispositions de la charte des bons usages informatiques, l'Amicale détermine librement le contenu des pages qu'elle élabore sur son espace sous réserve de sa responsabilité éditoriale et technique. Les logos institutionnels ne doivent pas être utilisés. Dans le cadre de la publication d'informations sur le site intranet, la mise en ligne de liens hypertextes vers des sites extérieurs est autorisée par l'administration dans le respect des règles afférentes au réseau informatique de la Région.

L'Amicale ayant déployé son propre site internet, celui-ci lui permet de gérer en toute autonomie ses propres informations et concevoir des formulaires à destination de ses amicalistes. Toutefois, la Région met à disposition sur CL'EST un lien vers le site de l'Amicale.

L'administration mettra à disposition PC fixes ou ordinateurs portables et téléphones en tant que de besoin et en fonction du programme d'activités qui aura été soumis et approuvé par la Région Grand Est. L'Amicale désigne un ou plusieurs interlocuteurs référents volontaires. Ce ou ces référents assurent l'interface avec l'administration pour toutes les questions relatives à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. L'administration veille à l'assistance technique

et à la formation en tant que de besoin au profit des interlocuteurs référents.

Enfin, la Région mettra à la disposition de l'Amicale un espace de stockage de fichiers qui lui permettra de collaborer et de stocker les fichiers nécessaires à son activité. Cet espace sera stocké sur les serveurs de la Région.

4.4 Moyens humains

- Mise à disposition

La région met à disposition de l'Amicale un agent pour la durée de la convention dans le cadre des fonctions suivantes, notamment :

- préparation, suivi des activités proposées par l'Amicale
- préparation instances de l'Amicale
- suivi budgétaire en lien avec la Commission Finances
- lien de proximité avec tous les amicalistes, information/réponses mails
- gestion d'un outil interactif, proweb, pour tout ce qui est prestations proposées aux amicalistes.

La Région versera à l'agent la rémunération correspondant à son grade d'origine. Un rapport sur la manière de servir de cet agent sera établi avant le 31 octobre 2021.

La mise à disposition de cet agent peut prendre fin :

- A la fin de l'exercice sur lequel porte la présente convention,
- Avant la fin de l'exercice considéré, à la demande de l'intéressé, de la Région ou de l'Amicale, sous réserve d'un préavis de 2 mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.
- En cas de faute disciplinaire, il pourra être mis fin, sans préavis, à la mise à disposition par accord entre la Région et l'Amicale.

Au terme de la mise à disposition, l'agent sera affecté à temps complet dans les fonctions qu'il exerçait précédemment avant leur mise à disposition ou dans un emploi que son grade lui donne vocation à exercer.

- Décharge

Une réflexion pourra être menée sur l'accord d'un nombre d'heures de décharge pour un travail réalisé pour le compte de l'Amicale sur une partie du temps de travail.

- Autorisations d'absences

La Région favorise le déroulement des activités de l'Amicale en accordant des autorisations d'absence à ses membres élus.

Les autorisations d'absence sont accordées de droit pour la participation aux séances des organes statutaires de direction. Elles sont également accordées de droit à tous les membres pour les assemblées générales, sous réserve qu'une permanence soit assurée permettant un fonctionnement minimum de l'administration. Les membres élus du bureau et du CA s'engagent

à fournir à leurs hiérarchies respectives un planning trimestriel de leurs activités dans le cadre de l'Amicale permettant d'optimiser la gestion de leur service.

Les autorisations relevant des autres cas peuvent être accordées par les directeurs et chefs de service sous réserve des nécessités du service.

- Concours ponctuels des services régionaux

Pour la préparation de manifestations importantes et la gestion de certaines activités, la Région peut autoriser l'Amicale à faire appel aux agents des services régionaux, notamment à du personnel technique, sous réserve des nécessités de service et dans des conditions définies au préalable.

Article 5 - Sanctions pécuniaires

La Région ne versera pas tout ou partie de la subvention et/ou fera mettre en recouvrement par le Payeur régional, sur présentation d'un titre de recette, tout ou partie de subvention versée dans l'un des cas suivants :

- Inexactitude sur les justifications fournies et les déclarations faites par l'Amicale,
- Manquement total ou partiel de l'Amicale à l'un des engagements et obligations issus des présentes,
- Cessation partielle ou totale de son activité.
- Procédure collective

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention porte sur le fonctionnement de l'année 2021. Elle sera échue dès la réalisation des engagements réciproques des parties.

Article 7 – Avenant

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant entre les parties.

Article 8 - Modalités de résiliation

La présente convention peut être résiliée après préavis de 2 mois à l'initiative de chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par ailleurs, la mise en œuvre des dispositions visées à l'article 5 de la présente convention entraînera la résiliation de plein droit et sans indemnité de la présente convention.

Article 9 - Attribution de juridiction

Le tribunal administratif de Strasbourg est seul compétent pour connaître, à défaut d'accord amiable, de toute contestation relative à la présente convention.

Fait à Metz, en deux exemplaires, le

Pour l'Amicale Grand Est
Les Vice-présidentes

Pour la Région Grand Est

Christelle Parmentier Martine Berns-Coquillat

**AMICALE DU PERSONNEL DU CONSEIL REGIONAL
GRAND EST
BUDGET 2021 PREVISIONNEL**

ACTIVITES (sur la base de 4750 amicalistes)	PARTICIPATION ANNUALE
CONVIVIALITES	
Berle Duc / St Didier	150 amicalistes 11 400,00 €
Châlons Hôtel	380 amicalistes 22 800,00 €
Châlons Maison de Région	400 amicalistes 25 600,00 €
Charleville / Verdun	340 amicalistes 20 400,00 €
Chaumont / Troyes	380 amicalistes 22 800,00 €
Épinal	200 amicalistes 13 600,00 €
Haguenau / Saverne	270 amicalistes 12 600,00 €
Longuey / Thionville	150 amicalistes 11 400,00 €
Metz Hôtel	500 amicalistes 31 600,00 €
Metz Maison de Région	300 amicalistes 19 600,00 €
Mulhouse	170 amicalistes 10 200,00 €
Nancy	340 amicalistes 23 400,00 €
Orléans	270 amicalistes 12 600,00 €
Strasbourg Hôtel	400 amicalistes 27 000,00 €
Strasbourg Maison de Région	270 amicalistes 16 200,00 €
Total convivialités par collèges	282 000,00 €

ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES	
Châlons Hôtel	18 000,00 €
Charleville / Verdun	3 000,00 €
Chaumont / Troyes	3 000,00 €
Épinal	1 000,00 €
Metz Hôtel	18 000,00 €
Nancy	3 000,00 €
Strasbourg Hôtel	18 000,00 €
Total Activités culturelles ou sportives par collèges	64 000,00 €

Organisation animation de Noël sur les 15 collèges de l'amicale	210 000,00 €
Total Noël	310 000,00 €

VOYAGES ET SEJOURS	
Utilisation de l'avoir CANTIER PARCS 2020 (Tous semestres sur les deux sites)	20 000,00 € 0,00 €
Utilisation de l'avoir SMITOUR annulation cotisations 2020	38 045,00 € 0,00 €
Utilisation de l'avoir KUONI annulation l'été 2020	42 745,00 € 0,00 €
Utilisation de l'avoir G6 VINCENNES exécution partielle contrats 2020	500,00 € 28 000,00 €
Utilisation de l'avoir GORILLA exécution partielle contrats 2020	4 000,00 € 10 000,00 €
Total voyages et séjours	30 000,00 €

BILLETTERIE	
Billetterie festivals et abonnement Ligue 1	5 000,00 €
Billetterie en ligne	0,00 €
Total billetterie	5 000,00 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	
Honoraires expert comptable	5 000,00 €
Honoraires Commissaire aux comptes	5 000,00 €
PROCELOS (Communication Maintenance Remontage)	22 000,00 €
Elections départementales du nouveau CA en avril 2021	10 000,00 €
Assemblées générales départementales	8 000,00 €
Assurances	2 000,00 €
Frais fonctionnement CA	2 000,00 €
Services bancaires	2 000,00 €
Total frais de fonctionnement	56 000,00 €

TOTAL	747 000,00
SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL	410 000,00 €
COTISATION DES AMICALISTES	70 500,00 €
UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT 2020	266 500,00 €
TOTAL DES CREDITS	747 000,00

* Les séjours et locations seront programmés avec les avoirs suite aux annulations de 2020 dues à la COVID

AMICALE DE LA REGION GRAND EST

ETAT DES ADHERENTS A JOUR DE LEUR COTISATION
SITUATION ARRETEE AU/...../.....

[illegible]

CONVENTION

CONVENTION ENTRE LE CENTRE DE GESTION ET LES COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES D'ADHÉSION AU SOCLE COMMUN DE COMPÉTENCES

ENTRE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin représenté par son Président, Monsieur Michel LORENTZ, agissant en vertu de la délibération n° 40/20 du conseil d'administration en date du 25 novembre 2020 ;

Ci-après dénommé le Centre de Gestion

ET

La Région Grand Est représentée par son Président, Monsieur Jean ROTTNER, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du

Ci-après dénommée la Région

Considérant la délibération n° 40/20 du 25 novembre 2020, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin a défini, conformément à l'article 23 IV de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les conditions d'adhésion de la Région Grand Est au socle commun proposé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Considérant la délibération n° 40/20 en date du 25 novembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin confiant par convention la subdélégation de la gestion du secrétariat des commissions de réforme et des comités médicaux départementaux aux Centres de Gestion suivants :

- Centre de Gestion des Ardennes,
- Centre de Gestion de l'Aube,
- Centre de Gestion de la Marne,
- Centre de Gestion de la Haute-Marne,

- Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle,
- Centre de Gestion de la Meuse,
- Centre de Gestion de Moselle,
- Centre de Gestion du Bas-Rhin,
- Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- Centre de Gestion des Vosges,

pour le compte des agents de la Région Grand Est employés sur le territoire départemental de ces Centres de Gestion.

OBJET ET DURÉE DE LA CONVENTION

Référence des textes portant sur les missions décrites dans la présente convention :

- Article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Article 113 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Contexte :

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 est venue modifier la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale. Elle prévoit notamment qu'une collectivité ou un établissement non affilié au Centre de Gestion peut, par délibération de son organe délibérant, demander à bénéficier de l'ensemble des missions visées aux 9° bis, 9° ter et 13° à 16° du II sans pouvoir choisir entre elles. Elles constituent un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines ; ces missions sont les suivantes :

- Le secrétariat des commissions de réforme ;
- Le secrétariat des comités médicaux ;
- Un avis consultatif dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable dans les conditions prévues à l'article 23 de la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000 relative au référé devant les juridictions administratives ;
- Une assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue prévue à l'article 28 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;
- Une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

La présente convention d'application a pour objet de préciser le contenu de certaines de ces missions réalisées par le Centre de Gestion.

Durée de la convention :

La convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour la durée du mandat en cours, et s'achèvera le 31 décembre 2026.

CONDITIONS D'INTERVENTION

ARTICLE 1 : Définition des missions

1.1 Secrétariat des Commissions de réforme et des Comités médicaux :

Le Centre de Gestion assure la Région de la mobilisation et de sa mise à disposition des moyens suivants :

- mission de secrétariat : consiste à assurer la mise en œuvre de la procédure liée à la compétence de ces instances, définie par la loi n° 84-53 du 26/01/1984 et le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 et à effectuer les tâches et opérations administratives en rapport, à savoir :
 - réception des saisines
 - instruction des dossiers
 - solliciter les expertises médicales nécessaires et procéder aux facturations afférentes (pour le Comité médical)
 - inscription à l'ordre du jour
 - convocations des membres et informations des agents et tiers concernés prévues par la réglementation
 - rédaction du procès-verbal et notification des avis
- ressources internes spécialisées dans le droit de la protection sociale ;
- collaboration confirmée avec les médecins agréés ;
- respect des délais et des procédures réglementaires ;
- neutralité d'un tiers extérieur à la collectivité ou à l'établissement public..

1.1.1 Gestion du secrétariat des commissions de réforme : obligations de la Région Grand Est

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin informe le Conseil Régional Grand Est qu'il sera en relation directe avec le Centre de Gestion délégataire.

À ce titre, le Centre de Gestion du Bas-Rhin informe le Conseil Régional de la réalisation des obligations suivantes :

- Assurer la saisine de la commission de réforme en complétant le formulaire mis à disposition par le centre de gestion.
- Communiquer le nom du médecin de prévention compétent, ses coordonnées et celles de l'agent, aux fins de gestion, par le secrétariat des démarches d'expertises médicales et de convocation.
- Compléter le dossier de l'agent par toutes pièces utiles demandées par le secrétariat de la commission de réforme.
- Informer le secrétariat de la commission de réforme des décisions qu'elle prend lorsqu'elle ne suit pas l'avis de la commission de réforme.
- Prendre en charge les frais d'expertise ainsi que les frais de déplacement de ses agents, que l'expertise soit diligentée par le Conseil Régional ou par la commission de réforme.
- Autoriser le Centre de Gestion délégataire, pour l'instruction des dossiers des agents ayant déjà fait l'objet antérieurement d'attribution de congés dans le cadre de la Commission de réforme ou du Comité médical, à accéder aux dossiers archivés par la DDCSPP.

1.1.2 Gestion du secrétariat des comités médicaux : obligations de la Région Grand Est

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin informe le Conseil Régional Grand Est qu'il sera en relation directe avec le Centre de Gestion délégataire.

À ce titre, le Centre de Gestion du Bas-Rhin informe le Conseil Régional de la réalisation des obligations suivantes :

- Assurer la saisine du comité médical en complétant le formulaire mis à disposition par le Centre de Gestion.
- Transmettre, lorsque la saisine du comité médical est liée à un congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie, la demande de l'agent et le certificat médical du médecin traitant indiquant que l'agent est susceptible d'obtenir l'octroi, le renouvellement d'un congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie.
- Communiquer le nom du médecin de prévention compétent pour l'agent ainsi que ses coordonnées et celles de l'agent afin que le secrétariat puisse contacter l'agent et réaliser les démarches auprès des experts médicaux.
- Compléter le dossier de l'agent par toutes pièces lui étant demandées par le secrétariat du comité médical.
- Informer le secrétariat du comité médical des décisions qu'elle prend lorsqu'elle ne suit pas l'avis du comité médical.
- Rembourser les frais d'expertise avancés par le Centre de Gestion et prendre en charge les frais de déplacement des agents.
- Autoriser le Centre de Gestion, pour l'instruction des dossiers des agents ayant déjà fait l'objet d'attribution de congés dans le cadre de la Commission de réforme ou du Comité médical, à accéder aux dossiers archivés par la DDCSPP.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, par délibération n° 40/20 en date du 25 novembre 2020, a fixé le financement de cette mission à 0.045% de la masse salariale de la collectivité.

Ce financement sera revu chaque année selon les modalités fixées à l'article 3 : « Dispositions financières » de la présente convention.

1.2 Avis consultatif dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable (RAPO) dans les conditions prévues à l'article 23 de la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000 relative au référé devant les juridictions administratives :

(Mission adaptée à la demande effective de la Région).

Le RAPO est un recours qui doit obligatoirement être exercé en préalable à un recours contentieux. Dans le cadre de cette procédure, un avis doit être recueilli. Il revient au Centre de Gestion de formuler cet avis.

En l'absence de parution du décret d'application et de mise en œuvre du RAPO, ces dispositions sont inapplicables.

1.3 Assistance juridique statutaire et Réfèrent déontologue :

(Mission adaptée à la demande effective de la Région).

1.3.1 Assistance juridique statutaire :

La mission d'assistance juridique statutaire consiste à fournir une aide et un appui à la Région dans la recherche d'informations relatives au statut de la Fonction publique territoriale ayant un caractère juridique (législation, réglementation, jurisprudence). Elle ne consiste pas en la substitution systématique du Centre de Gestion à la Région pour la réalisation des actes liés à cette mission.

Elle se traduit par :

- le conseil et l'analyse juridique statutaire ;
- la mise à disposition de modèle d'actes génériques, arrêtés, délibérations, formulaires, fiches de procédure portant sur l'application du statut de la Fonction publique territoriale par le biais du site internet du Centre de gestion par accès libre ou accès dédié ;
- les services individualisés et personnalisés suivants : édition de projets d'arrêtés, de tableaux d'avancement d'échelons, de tableaux d'avancement de grades, réponses aux questions statutaires, étude de cas, calcul d'indemnités de licenciement, étude et calcul de droits à indemnisation chômage, aide au contentieux ;
- la diffusion d'informations statutaires et de la veille juridique en rapport avec le statut par le biais de circulaires et études générales, des actualités statutaires et du périodique d'information du Centre de gestion diffusés sur le site Internet du Centre de gestion par accès libre ou accès dédié ;
- l'invitation aux réunions d'informations statutaires organisées par le Centre de Gestion à l'attention de ses collectivités et établissements publics ;
- la diffusion de fiches pratiques, de synthèses, sur l'application opérationnelles des règles ;
- la mise à disposition des bases documentaires.

1.3.2 Référent déontologue :

a- Saisine du référent déontologue

L'agent de la collectivité adhérente à la convention du socle commun de compétences pourra saisir pour avis le référent déontologue désigné par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

La fonction de référent déontologue est une fonction de conseil. Ces conseils ne font pas grief et ne sont pas susceptibles de recours, ils n'ont pas de caractère obligatoire pour leurs destinataires et en sens inverse ne leur confèrent aucun droit.

La collectivité adhérente à la convention du socle commun de compétences pourra également saisir pour avis le référent déontologue désigné par le Centre de Gestion du Bas-Rhin. Les cas de saisines sont circonscrits aux trois contrôles déontologiques, que sont le contrôle préalable à la nomination, le contrôle en cas de départ temporaire ou définitif de la fonction publique et le contrôle en cas de création d'entreprise.

Les modalités de saisine sont déterminées par le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques de la fonction publique.

b- Missions du référent déontologue

Le référent déontologue intervient en matière de prévention des conflits d'intérêts, mais également d'impartialité, de neutralité, d'intégrité et de dignité dans l'exercice des fonctions. Il donne tous conseils utiles en matière de laïcité, secret et discrétion professionnelle, dans les conditions déterminées par les articles 25 à 28 de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Le référent déontologue exercera également les fonctions de lanceur d'alerte et de référent laïcité.

Les conseils du référent déontologue ont pour objet de mettre fin à la situation de risque déontologique.

Le référent déontologue exerce sa mission en rendant des avis dans le cadre de la collégialité mise en place.

Il rédige des guides, chartes, recommandations permettant d'informer les acteurs de la Fonction Publique Territoriale et de les sensibiliser à la prévention des conflits d'intérêts. Il rédige un rapport annuel d'activités, assorti de propositions et de préconisations.

c- Modalités de fonctionnement :

Le référent déontologue siège en collégialité pour les saisines qu'il jugera utiles de lui soumettre. Il est assisté d'une assistante au référent déontologue qui recevra les saisines et délivrera les avis en liaison avec le référent déontologue ou avec la collégialité des référents déontologues.

Le référent déontologue et l'assistant au référent déontologue agissent dans le cadre de la lettre de mission et de la charte du référent déontologue et de l'assistant au référent déontologue signées avec le Président du Centre de Gestion.

d- Modalités administratives et financières :

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin, par délibération n° 41/17 en date du 6 juillet 2017, a fixé le montant de la vacation du référent déontologue à 500 euros maximum par demi-journée d'intervention.

Ce financement sera revu chaque année selon les modalités fixées à l'article 3 : « Dispositions financières » de la présente convention.

La collectivité adhérente sera informée comme les autres collectivités affiliées au Centre de Gestion des moyens et modalités de saisine du référent déontologue pour en faire une communication et une information obligatoire à ses agents.

Tous les modèles de supports d'information, de documentation et de modalités de saisine du référent déontologue seront élaborés par le Centre de Gestion du Bas-Rhin et mis à disposition de la collectivité adhérente.

1.4 Assistance au recrutement et accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine :

(Mission adaptée à la demande effective de la Région).

1.4.1. La mission d'assistance au recrutement :

La mission d'assistance au recrutement consiste à fournir une aide et un appui à la collectivité ou établissement, lorsqu'elle en ressent le besoin, pour effectuer les opérations strictement nécessaires au recueil de candidatures à recrutement.

Elle consiste en :

- la mise en ligne des offres d'emploi sur la Place de l'emploi public (via le module Bourse à l'emploi) ;
- la consultation de la banque de CV en ligne ;
- l'audit organisationnel, élaboration de profil de poste ;
- l'aide à la sélection des candidatures et l'organisation d'entretiens de sélection ;
- le bilan professionnel, l'aide à la rédaction de CV, l'entraînement aux entretiens.

1.4.2. L'accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine :

L'accompagnement individuel de la mobilité des agents consiste à donner des informations réglementaires sur les voies statutaires de mobilité.

Il se traduit par :

- un accueil et une permanence téléphonique ouverte au public et aux agents territoriaux ;
- la réalisation d'un bilan de carrière ;
- l'aide à la rédaction de CV ;
- l'aide à la recherche de poste.

1.5 Assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite :

(Mission adaptée à la demande effective de la Région).

La mission d'assistance à la fiabilisation des comptes de droits consiste à fournir une aide et un appui dans cette opération à la Région. Elle ne consiste pas en la substitution systématique du Centre de Gestion à la collectivité pour la réalisation des opérations liées à la fiabilisation des comptes de droits.

Cette mission d'assistance se traduit par :

- le recueil, le traitement et la transmission aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Les Centres de Gestion apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Les modalités de ces interventions et les conditions de contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues avec les Centres de Gestion ;
- sous réserve d'une définition réglementaire ou arrêtée par les régimes de retraite de la fiabilisation des comptes de droits : la préparation du dossier de l'agent (lister, rassembler et vérifier toutes les pièces et les cotisations), préalablement à l'entretien de l'agent qui se déroulera avec la CNRACL, puis à l'explication des droits à l'agent ;
- l'estimation du montant de la pension en fonction de la durée de cotisation ;
- toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

ARTICLE 2 : Conditions de réalisation des missions

2.1 Projets communs

La mise en œuvre des missions définies à l'article 1 de la présente convention fera l'objet d'avenants précisant le périmètre des services sollicités par la Région et assurés par le Centre de Gestion.

2.2 Obligations du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion s'engage à respecter les règles de déontologie statutaires et de confidentialité.

A la prise d'effet de la présente convention, les éventuelles conventions préexistantes portant sur les mêmes missions sont résiliées de plein droit.

2.3 Obligations de la Région

Le Centre de Gestion ne se substitue pas à la Région qui conserve et assure souverainement ses prérogatives d'autorité territoriale pour la gestion de son personnel.

La Région s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la réalisation des missions confiées au Centre de Gestion, notamment :

- utilisation de logiciels utilisés par le Centre de Gestion pour les commissions de réforme et du comité médical

- les documents nécessaires à la réalisation des missions sollicitées par la Région.

En outre, la Région s'engage à rembourser au Centre de Gestion l'ensemble des frais qu'il aura exposés (médicaux, etc.).

ARTICLE 3 : Dispositions financières

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précise dans son article 22 les modalités de contribution financière des collectivités non affiliées : « Les collectivités et établissements non affiliés contribuent au financement des missions visées au IV de l'article 23 dont elles ont demandé à bénéficier, dans la limite d'un taux fixé par la loi et du coût réel des missions. La cotisation et la contribution sont assises sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité ou de l'établissement telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie. ».

La loi précitée fixe les modalités de cette contribution financière : « En outre, le conseil d'administration peut décider que les collectivités et établissements non affiliés s'acquittent de leur contribution par un versement annuel ; la même délibération fixe les conditions dans lesquelles interviennent les versements et régularisations éventuelles ».

La contribution financière de la Région est évaluée sur la base des coûts réellement engagés par le Centre de Gestion pour la réalisation des seules missions sollicitées par l'établissement. Cette contribution prend la forme d'une cotisation assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de l'établissement telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie.

Le taux de la cotisation applicable est celui voté annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion au vu du coût réel de la mission constaté dans le décompte annuel d'activité. La cotisation est versée mensuellement.

Le taux de la cotisation est de 0.045% à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le décompte annuel d'activités fait apparaître les missions sollicitées au cours de l'année échue par la Région et les charges et moyens engagés réellement par le Centre de Gestion au vu de cette demande. Le Centre de Gestion, après l'adoption de son compte administratif, le transmet au plus tard au 30 septembre de l'année N+1 à la Région.

Le taux de la contribution financière régularisé est transmis à la Région pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante. Le Centre de Gestion, après l'adoption de son compte administratif, transmet au plus tard au 30 septembre à la Région le coût réel de la mission et l'ajustement inhérent.

ARTICLE 4 : Suivi de la convention

Les parties conviennent de se réunir annuellement en vue de réaliser une évaluation quantitative et qualitative conjointe des missions réalisées dans le cadre de la présente convention.

MODIFICATION ET DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

ARTICLE 5 : Modification

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant dans le cas d'une modification des dispositions législatives et réglementaires régissant notamment le fonctionnement et les missions des Centres de Gestion et leurs relations avec la Région.

Toutes modifications réglementaires ou législatives modifiant substantiellement l'équilibre de la présente convention devront faire l'objet d'une nouvelle convention. Le présent document étant dans ce cas résilié de plein droit.

ARTICLE 6 : Conditions de résiliation

Chaque partie peut décider par délibération de mettre fin à l'exécution des missions objet de la présente convention. Cette décision devra être communiquée par son auteur à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet au 31 décembre de l'année en cours lorsque l'information est faite avant le 1^{er} octobre de cette même année. Après cette date, la résiliation prendra effet au 31 décembre de l'année $n + 1$.

La présente convention peut également être dénoncée à tout moment, par chacune des parties, en cas de non-respect par l'autre partie des obligations issues de ses dispositions. Cette dénonciation prend effet 3 mois francs après une mise en demeure adressée en recommandé avec accusé de réception restée sans effet.

LITIGES

ARTICLE 7 : Litiges

En cas de difficulté le Centre de Gestion et la Région s'engagent à trouver en priorité une solution amiable.

À défaut les deux parties déclarent élire domicile à leur siège respectif et s'en remettre au tribunal administratif de Strasbourg pour le règlement de tous litiges éventuels.

PROTECTION DES DONNÉES

ARTICLE 8 : Mise en œuvre du R.G.P.D.

8.1. Objet

Le présent article a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Centre de Gestion du Bas-Rhin, s'engage à effectuer pour le compte de la Région les opérations de traitement de données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données »).

8.2. Obligations de la Région vis-à-vis du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin doit rappeler à la Région qu'elle doit :

- fournir au sous-traitant les données nécessaires à l'exécution de la présente convention,
- documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le sous-traitant,
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part du sous-traitant,
- superviser le traitement, y compris réaliser des audits et des inspections si nécessaire.

8.3. Obligations du Centre de Gestion vis-à-vis de la Région

Le Centre de Gestion est autorisé à traiter pour le compte de la Région les données à caractère personnel nécessaires à l'exécution de la présente convention.

À ce titre, il s'engage à :

- traiter les données **uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s)** qui fait/font l'objet de la présente convention.
- traiter les données **conformément aux instructions de la Région**. Si le Centre de Gestion considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en **informe immédiatement** la Région.
- garantir la **sécurité et la confidentialité** des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la présente convention.
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de **protection des données dès la conception** et de **protection des données par défaut**.

Le Centre de Gestion peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, «*le sous-traitant ultérieur du Centre de Gestion* ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit la Région de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant ultérieur. La Région dispose d'un délai minimum de 15 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections.

Le sous-traitant ultérieur du Centre de Gestion est tenu de présenter les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur du Centre de Gestion ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le Centre de Gestion demeure pleinement responsable devant la Région de ses obligations.

8.4. Droit d'information des personnes concernées

Il appartient à la Région de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

8.5. Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, le Centre de Gestion doit aider la Région à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée.

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du Centre de Gestion des demandes d'exercice de leurs droits, le Centre de Gestion doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à la Région.

8.6. Notification des violations de données à caractère personnel

Le Centre de Gestion notifie à la Région toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 48 heures après en avoir pris connaissance et par courrier électronique.

Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre à la Région, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente et, lorsque cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique, aux personnes concernées.

La notification contient au moins :

- la description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- la description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- la description des mesures prises ou envisagées pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

8.7. Aide du Centre de Gestion dans le cadre du respect par la Région de ses obligations

Le Centre de Gestion aide la Région pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données recueillies dans le cadre de la présente convention.

8.8. Sort des données

Lorsqu'elles n'ont plus d'utilité pour l'exécution des prestations définies dans la présente convention, le Centre de Gestion s'engage à détruire dans un délai raisonnable toutes les données à caractère personnel et toutes les copies existantes dans son système d'information.

8.9. Documentation

Le Centre de Gestion met à la disposition de la Région la **documentation nécessaire** (Registre des catégories d'activités de traitement, ...) **pour démontrer le respect de toutes ses obligations.**

Fait àle.....

EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX

LE PRÉSIDENT DE LA RÉGION GRAND EST

Jean ROTTNER

**LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DU
BAS-RHIN**

Michel LORENTZ
Maire de ROESCHWOOG